
U d'/of OTTAWA
39003002982030


Ottaviensis

Août 12 1969

AMORE CVM JVSTITIÂ.
DEMOLE.

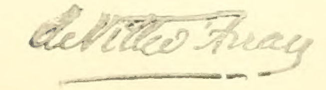
*Ouvrage honoré d'une 3e Médaille de Vermeil, par l'Académie d'Aix-en-Provence, au Concours du **PRIX THIERS**. — 1er Juin 1907.*

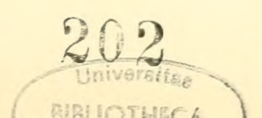
HISTOIRE DE CANNES

DOCUMENTS & DÉTAILS SUR LA PROVENCE

TOME III

Imprimeur - Editeur
F. ROBAUDY
Société Anonyme au Capital de 250,000 Francs
24, Rue Hoche, 24
═══ CANNES ═══





Pour l'ensemble de ce Volume

Archives de : Cannes, de la Préfecture des Aes-Mes, de Grasse, d'Antibes, du Var. — Allieïs, « Histoire de Lérins et de Cannes. » — *Bibliothèques* de : Cannes, Nice, Antibes, Bque Nationale. — M. Mie Bertrand. — Bon (H.-G.). — Brun (F.). — Buchot. — Cahier des Assemblées de Provence. — Carte de 1739. — Comptes trésoraires de Cannes. — Délibérations de Cannes, etc. — Etat militaire de la France en 1783. — Foureau (F.), « Mission Saharienne ». — Gaffarel (P.). — Gazan (Colel). — Halevy (Ludovic). — Hanotaux (Gabriel). — Jacob (Ferdd). — Krebs et H. Moris, « Campagne dans les Alpes ». — Liégard (Stéphen). — J. Marchand. — Millin, « Voyage dans le midi de la France. » — Mireur (F.). — Négrin (Emile). — Orgeas (Dr). — Papon. — Pascalis « Mémoire sur la contribution des trois Ordres ». — Pinatel (Ph.), « Quatre siècles de l'Histoire de Cannes ». — Poupé (Ed.). — Reboul (Robert). — Roux (J.). — Rocheblave (Samuel). — Sardou (A.-L.). « Notice histque sur Cannes ». — Sénequier (P.), « Retour de l'Ile d'Elbe. » — Société des : Etudes Provençales, des L. S. et A. des A.-Mes. — Sorel (A.), « L'Europe et la Révolution Française ». — Teissier (O.). — Thierry de Ville d'Avray (baron Marc-Antoine), « Mémoires inédits ». — Tillemont, « Carte du XVIIIe siècle ». — Tisserand (l'abbé), « Hist. de la Cité de Nice ».



CHAPITRE X

Progrès de Cannes au XVIII[e] siècle



CHAPITRE X

Progrès de Cannes au XVIIIe siècle.



UAND débute l'année 1700, notre municipalité vient de placer à sa tête : Esprit Riouffe, comme maire et 1er consul, Philippe Roux, 2e consul et Barthélemy Daumas comme 3e consul.

Grâce aux actes de la mairie, nous allons donc pouvoir combler en partie les lacunes de nos registres de délibération, et compléter un peu la nomenclature de nos édiles, l'histoire de la vie intérieure et économique de notre communauté. Voici d'abord quelques détails particuliers d'alors : Le fermier de la boucherie — Blaise Autran — peut vendre jusqu'à 2 heures du soir, mais n'a pas droit de « tuer dans une mesme boutique et vendre dans icelle le mouton védelle aigneaux chéuréaux et le ménon dans une autre boutique séparée. » (1) Les libertés commerciales sont toujours un rêve, et se feront longtemps attendre, encore qu'il y ait déjà des adoucissements aux servitudes du passé ; ainsi, pendant la foire et le Romérage : « il est permis à toutes sortes de personnes de tuer de viande a la couline de Saint-Cassian, sans rien payer. »

Nos affaires cependant sont peu brillantes ici ; nous n'avons pu solder la taille ni les fourrages, et la Ville rembourse, le 18 novembre 1700 les deux mille livres que lui avait avancées dans ce but Jeanne Arluc, veuve de Pierre de Montgrand. Il y a au Cannet une dame de Vaucroye, assez riche, et à Cannes plusieurs membres de la famille Maillan, dont l'un, Antoine « a maison en ville confronte de levant avec Jean Maillan et de midy, le seigneur abbé. » La rue de Fréjus existe, et le « monastère de St-Honoré y possède sol

(1) *Archives de Cannes. BB.* 11 *f°* 1 *à* 4. — Le mouton se vend alors 4 deniers la livre.

de maison et relarguier », petit immeuble estimé seulement 47 écus. Ruelle de la Ferrage, c'est : « un sol et estaiges par dessus » une maison de 58 écus, (— modeste renseignement pouvant cependant intéresser l'historique de l'Hôpital —) qui appartient à l *Hôpital Saint-Jacques de Cannes.* Une « marquize Daumasse » (?) veuve de Labat est en grande partie propriétaire de la ruelle du Pré. Quant à Jean Riouffe, notre riche juge, il a terres à la Praderie, aux Crottes, maison et relarguier « à la rue de pettre », et maison d'habitation « à la rue des riouffes (sic) », puis : « sol de maison parc au milieu » à la plage, près du bord de mer ; en somme un gros notable.

Dès le changement de municipalité, recommencent pour nos édiles des difficultés de tous genres. La taille ne se vend qu'un sol, 6 deniers par florin cadastral, et cette marquise Daumas dont nous venons de parler acquiert pour 2500 livres (1), le 4 mars 1701, la ferme du Camalage. Pendant qu'on répare le presbytère de messire Ardisson, notre vicaire, nous sommes en procès — toujours en procès ! — avec Etienne Riouffe, cette fois au sujet de courtage et du jaujage dont il a la ferme. (2).

Mais voici la guerre de succession d'Espagne, et, dès son début on revient au système de *milices provinciales*, avec tirage au sort. Les remplacements et engagements à prix d'argent sont interdits, en ce moment, car on y reviendra pour l'interdire de nouveau, éternelle roue de l'histoire, où, selon l'intérêt du jour, tant de gens mettent des bâtons.

Or, depuis 1700, Philippe v de Bourbon est roi d'Espagne ; toute l'Europe est liguée contre la France qui va soutenir l'assaut malgré la révolte des Cévennes, survenue deux ans après.

Dès le mois d'octobre, le comte de Roanez est chargé de défendre avec 4 galères, nos côtes infestées par les corsaires. Deux vaisseaux anglais de 60 canons étant sortis du port de Villefranche pour tenter d'enlever un convoi parti de Toulon, et destiné à l'armée d'Italie, échouent dans cette entreprise grâce à l'attitude énergique du comte de Roanez, dans les eaux de « Gourgeau » — Golfe-Juan, — puis devant Villefranche, et peu après devant Monaco. En réalité, cette belle croisière des 4 galères françaises empêche le bombardement d'Antibes. (3).

C'est donc le trésor royal qui supporte : frais de solde, équipement et ar-

---

(1) Alors que celle du poisson ne vaut que 100 livres, et celle de la boulangerie 1400.

(2) 11 Octobre 1701.

(3) Extrait du : « *Recueil des pièces d'Eloquence... Académie des belles-lettres de Marseille.* — *Eloge de M. le Comte de Roanez, lu le* 25 *août* 1734. — En récompense de tous ses glorieux services, le Comte de Roanez est nommé Chef d'Escadre en 1716, et Lieutenant-Général des Galères en 1723.

mement. Or, Cannes ne fournit que 2 hommes, Antibes 3, et Grasse 17 ; c'est le classement de leur importance réelle. (1)

Le Prince Eugène vient d'envahir le Milanais, alors province Espagnole, et Vendôme, après de beaux succès s'empare du duché de Mantoue. M. de Grignan, à ce sujet, prescrit un feu de joie que Cannes s'empresse d'allumer, n'ayant pas tant d'occasion de se réjouir.

Le roi venait chercher sa femme Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, âgée de 13 ans, arrivée à Nice le 18 septembre, et que la traversée de Nice à Antibes avait fort indisposée. Et M. Fr. de Orestis signale une lettre à la mère de cette Princesse, où cette reine si jeune, écrit de cette dernière ville — le 28 septembre — que : « C'est le plus vilain village qui se puisse voir !... » les habitants de sa couche l'y ayant hélas tenue réveillée. (2). La cour avait appris le 7 octobre 1701 que la reine d'Espagne avait failli périr devant Antibes pendant le gros temps, et, suivant le M[is] de Sourches, elle put cependant passer une nuit de repos dans cette ville — ce que ne dit pas précisément la jeune reine dans la lettre que ne connut probablement pas le M[is]. — (Mémoire T. VII, p. 126).

Et quand *Philippe* V, *rentré en France traverse cette région,* Honoré Arluc, Honoré Gazielle et Jean Massuque reçoivent 60 livres : « pour auoir Ete au Gouf Jean avé ses bateau pour desandre les ordres du Roy d'Espagne. » Les bagages du roi ainsi débarqués au Golfe-Juan par nos braves Cannois, vont traverser notre bourgade ; il faudra même construire un pont de chevalets sur la Siagne pour les transborder et faciliter le passage du *roi qui traverse ainsi Cannes, en novembre* 1702. (3). C'est Cannes également qui fournit jusqu'à Montpellier les mulets nécessaires au transport des équipages royaux, et cela lui coûte même 258 livres, 12 sols ; le maire est alors un sieur Ricard — et non Aicard. — Par ces petites dépenses extraordinaires, mais trop fréquentes, et par la création des gardes-côtes, nos finances sont assez obérées ; un emprunt de 6820 livres s'impose pour permettre de payer la charge d'office de maire, que la communauté vient d'acheter. (4). Tandis que le fils du maréchal, Honoré Armand, duc de Villars, prince de Martigues et grand ami de Voltaire passe paisiblement sa vie à la tête de notre Provence, où il est fort aimé pour sa bienfaisance, le duc de Vendôme succède à Villeroy, prisonnier alors à Crémone, et toute la France se hérisse de fortifications nouvelles. Vauban pousse vigou-

---

(1) *Bibliothèque Nationale* 8871. Chamillart à Lebret. 14 décembre 1701, *J. Marchand,* « Un Intendant sous Louis XIV », p. 248.

(2) *Archives de Cannes. Comptes trésoraires CC.* 49, *p.* 24 (*et Fr. de Orestis*).

(3) Gaspard et Jean Massuque, Antoine Ardisson et Jean La Place, charpentiers de Cannes sont chargés de tous les détails. 12 novembre 1702 ; ordre de M. de Lhuillier.

(4) *Arch. de Cannes,* CC. 20-29 Mars 1702.

reusement les travaux militaires du fort royal de l'île Sainte-Marguerite. Les remparts d'Antibes sont achevés également, et M. de Lhuillier prend le commandement de la place. (1) Habituée aux continuelles alertes, Cannes ne s'émeut guère, à l'annonce d'une lutte prochaine avec le duc de Savoie, et, du 8 novembre 1702 à mai 1703, fait paisiblement son nouvel allivrement, que Me Rosselly, notaire de Seillans, établit par quartiers ; et ce registre nous prouve que la petite bourgade aboutit, à l'ouest, à la *porte de Fréjus* (quartier des principaux maîtres ouvriers). Au Suquet — ainsi appelé dès 1702 — habitent : boulangers, tailleurs, pêcheurs et tisseurs, ces derniers ayant complètement disparu depuis. Aux Gâbres, vivent surtout des bourgeois, quelques prêtres, très peu d'ouvriers. Le corpus domini est au Cannet, avec les familles Gazan, Sardou, Estable, etc., ; les principales boutiques Cannoises appartiennent à Melchior Riouffe, à Canusse, au chirurgien Laurent Arluc et à L. Riouffe. Un autre Arluc — Jean — est notaire, et « le grand hôtel de l'époque » est l'*Hôtel du Cheval blanc,* bon tourne bride dont Guillaume Calvy a la haute direction ; un autre maître chirurgien a nom Jean Boûys et, faute de têtes couronnées comme un siècle et demi après, nous possédons dans nos murs : François du Bourg, la dame de Vaucroix, demoiselle Anne de Mougins et autre petite noblesse. — Notre belle Californie du XIXe, ainsi que le Cros-Vieil ont déjà leurs grands jardins d'orangers, mais aucune maison luxueuse ; seules, quelques modestes habitations allivrées de 25 à 30 écus en moyenne. Les Gourins, Cougoussoles et les Vallergues sont couverts de vignobles ; la Fréyère est en prés, Peyrelongue, en bonnes terres de labour...(2). Voici maintenant quelques documents économiques : la *ferme du Camalage* — droits pour porter le pain aux fours de Cannes — va plutôt en diminuant ainsi que celle de la vente des fruits et du poisson ; quant à celle de la boucherie — qui vaudra 4200 livres quatre ans après, il est curieux de constater que c'est un cordonnier, Blaise Autran, qui la détient. L'*Escandail* ou Escandou, c'est-à-dire la ferme des balances est chère en général, et recherchée ; elle varie de 12 à 1800livres et *va en diminuant à mesure qu'augmentent les guerres.* (3). Et le tarif des impositions pour fruits et grains, etc., est le suivant : 1 sol par setier d'avoine ; 2 sous par setier de légumes et « maravillons » (4) ; 1 sol par « gorbin de pommes et oranges ; » 6 deniers par barils d'anchois et sardines ; 1 sol par setier de figues... etc. Il y a donc ici à peine 500 maisons, enchevêtrées dans des ruelles étroites et malpropres habitées par une population honnête et courageuse de pêcheurs, une

---

(1) Arch. de Cannes. DD. 5 ; pièce 1. — C'est l'ingénieur Niquet qui, sous la direction de Vauban, y construit le cavalier du *Bastion Dauphin,* et achève les voûtes, la grande rampe d'accès, le Bastion du Roy, etc... *C. F. Carte du génie de* 1699.

(2) Arch. de Cannes. CC. 12.

(3) Hid. BB. II, 16 août 1703 : 1800 livres — 17600 liv. en 1704 — 1200 liv. en 1706...

(4) Graine donnée aux pigeons, d'après M. M. Bertrand.

auberge vague, trente boutiques quelconques, quelques tisseurs, très peu de négoce, presque pas de gros commerce, les fours du seigneur, un grenier à sel, l'hôpital St-Jacques toujours plein, pas mal d'enfants trouvés malgré une population stationnaire, quelques maîtres d'école ; une hygiène inconnue ; très peu de liberté ; beaucoup de procès... telle est la physionomie, au début du XVIII[e] siècle de ce qui va bientôt devenir « Cannes-la-Jolie ».

Tandis que les troupes de la Feuillade gardent les Alpes, les bords du Var, et St-Paul de Vence, clé militaire de toute cette région basse, nous préparons en silence une attaque sur Nice. Dès le 14 janvier 1704, le capitaine Lacombe avec des compagnies de notre régiment de Damas, occupe le Broc ; mais le 22, sept compagnies de ce régiment sont forcées de se replier de Vence sur Grasse. Le comte de Grignan arrivé chez nous depuis peu, fait une levée en masse dans nos vigueries et va rejeter bientôt l'ennemi sur Nice. Chamillart de son côté fait écrire aux subdélégués d'Antibes et de Grasse par Lebret, notre actif et intelligent intendant, de réunir les fourrages nécessaires pour plusieurs mois aux chevaux des officiers, aux dragons, etc., ce qu'on ne put obtenir du reste de cette façon, mais par mer. (1) Provisions, canons, munitions de guerre, tout parvient donc à Antibes par la même voie. Outre les compagnies de Damas du Broc, 300 français occupent Gattières et St-Laurent — toujours les mêmes points de passage, comme en 1524, tant il est vrai que la topographie est maîtresse des évènements — et, pendant une froide nuit, sous une neige épaisse, ces troupes sont attaquées par les Piémontais — 18 janvier 1704. — Carros qui appartient à Pierre de Blacas est saccagé deux jours après, et le Broc enlevé par l'ennemi, qui le pille, y viole les jeunes filles, l'impose de 12.000 livres et rejette le 26 janvier nos compagnies de Damas sur Grasse. (2). Les Piémontais de Blagnas enhardis par cette heureuse offensive, mettent Vence au pillage, brûlent les bastides, s'emparent même des convois du régiment de Damas pendant sa retraite, prennent des otages, lèvent 1500 livres de contributions, et mettent le maire en prison. C'est alors qu'arrive encore M. de Grignan pour rétablir nos affaires, et grâce à son énergique intervention, nous parvenons le 6 février 1704, à repousser l'envahisseur encore cette fois. Un an après cette chaude alerte, le 4 mars 1705, le duc de la Feuillade passe le Var avec 18.000 hommes, pendant que le gros de l'armée sous les ordres de Simiane, marche sur Sospel. Cannes est encore une fois bondée de troupes, et Nice, dont nous n'entreprendrons pas de suivre le siège, va tomber en notre pouvoir, inutile succès, car, nous sommes bientôt vaincus devant Turin, et forcés d'évacuer l'Italie ; mais les feux de joie, les arcs de triomphe s'élèvent

---

(1) *Bibliothèque Nationale* 8878. — J. Marchand, loc. cit. ; p. 256.
(2) Tisserand, Nice. T. II ; p. 192.

partout, le 6 janvier, quand survient enfin la capitulation des 800 défenseurs piémontais du Château de Nice. Cent-dix canons tombent ainsi en notre pouvoir ; Allégresse générale, mais de courte durée.

Au milieu de l'année 1704, nous retrouvons notre Cardinal abbé de Lérins, grand prieur de France, en Italie où l'on assiège Verceil. Il a passé la Secchia le 9 avril, avec 18 bataillons, 24 compagnies de grenadiers sous les ordres du Chevalier de Luxembourg, et 28 escadrons. Après la prise de Revere, il écrit, du camp de l'Albiole — 5 juin 1704 — qu'il va se porter sur Serravalle : « Le cardinal Astalli : « m'a signifié et aux Allemands de faire, dans le terme de six jours, sortir nos troupes de dessus les Etats de Sa Sainteté... et que le Pape unira ses troupes avec celles de celui qui se soumettra pour chasser par la force celui qui aura refusé de sortir de ses Etats. Pour moi » ajoute notre seigneur de Cannes, « j'ai répondu à cela avec la soumission qui est due au St-Père, et j'ignore encore la réponse que les Allemands ont faite.

« Philippe de Vendôme. » (1).

Et, du même camp, le 8 juin, dans une lettre au Roi :

« Tous mes bateaux de pont de San Benedetto et toutes mes munitions de guerre ont achevé d'arriver ici aujourd'hui ; demain je commencerai à faire construire un pont sur le Pô, qui ira aboutir vers le milieu de l'île de Mezzana, hors de la portée du canon de Serravalle. » Il va faire commencer trois grosses batteries, battre les tours à revers, juger de l'effet, et prendre ensuite son dispositif pour la décisive.

Alors : « Je résoudrai la manière dont j'attaquerai les tours de ce côté par le front ; enfin, je ferai de mon mieux, et j'espère réussir en ménageant la vie des hommes autant qu'il me sera possible. Nos ennemis ont été fort embarrassés des menaces du Pape, et ont demandé seulement le temps d'envoyer un courrier à Vienne, ce qu'on n'a pu leur refuser : quatre ou cinq jours nous débrouilleront cette affaire importante. Pour moi, je ne puis m'empêcher de me flatter que, devant qu'il soit peu, nos ennemis, de gré ou de force, seront de l'autre côté du Canal Blanc.

« Philippe de Vendôme. » (2).

Lettre parvenue le 17 juin 1704, au Roi, par un courrier du Duc de Vendôme, frère du grand Prieur.

Et c'était avec un Prince de cette valeur, que Cannes n'avait pas hésité, peu auparavant, à entrer en conflit !

---

(1) *Sourches* (*Mém. du Marquis de*). T. VIII, pp. 338-340.

(2) Ibid., Ibid., p. 395.

Avant de poursuivre le CYCLE DES ETERNELLES INVASIONS DONT SE COMPOSE L'HISTOIRE DE CANNES, disons quelques mots d'un important Edit du roi, sur nos communautés et la frontière de Provence, et mentionnons la naissance d'une grande célébrité régionale.

En février 1705 le roi, informé que : « pour la sureté des costes maritimes » il faut établir une discipline plus sévère, créer des « Officiers Gardes-Côtes » avec des attributions plus précises : « nous sommes d'ailleurs informez qu'il y a des endroits où il ne se fait point de garde et que dans les lieux mêmes où elle est le mieux établie, ceux qui en sont chargez... n'ayant ni gages ni émolumens, ne regardent pas comme une obligation formelle ce qui est commis à leurs soins » (1). L'insécurité de la côte Cannoise doit donc être complète, et ces offices rémunérés, et dès lors héréditaires, tendront beaucoup à l'atténuer, à notre grand avantage. On institue ainsi 90 capitaines-généraux, autant de lieutenants-généraux, et 180 capitaineries générales — avec un major et un aide-major chacune. — « Exempts du service de Ban et Arrieban (sic), ils jouissent des mêmes prérogatives que les officiers de l'armée, et bénéficient, en guerre, « du dixième des Débris, Naufrages, Echoûemens et Varches des Vaisseaux des Ennemis. » Ayant ainsi le titre d'Ecuyer, ces officiers ont leurs privilèges, et prêtent serment « entre les mains de nôtre fils le Comte de Toulouse, admiral de France... » Ces excellentes mesures ne tardent pas du reste à porter leurs fruits.

Tandis que le Maréchal de la Feuillade va faire les sièges de Nice, de Villefranche et de « St-Souspir », le comte de Roanez est chargé de tout le service des batteries, et des munitions de tout genre, mission qu'il remplit avec le plus grand zèle, encore sous le maréchal de Berwick.

Voici d'un autre côté, au moins pour sa partie méridionale, le *tracé de notre frontière Est de Provence :* (2) Depuis « le vicariat de Barcelonete » qui appartenait entièrement au comté de Nice, notre frontière passait à 3 milles environ au sud du lac dAlos, coupant ainsi le Verdon, descendait au S.-E. sur la rive droite du Var et remontait au Nord jusqu'à Peona — qui était Italien — contournait Entrevaux — Provence, — coupait de nouveau le Var, à Lasses ; puis, suivant sa rive droite, faisait une boucle jusqu'à Cuebris, dans le comté de Beuil — Breuil, de nos jours, qui était à la Savoie, — une nouvelle boucle au sud de Glandevez jusqu'à Mas, et delà atteignait de nouveau le Var, à Carros — Provence, — en bouclant la rive gauche du Loup, parrallèlement, et à 2 ou 3 milles de ce dernier, laissant : « Consegolas, Baudun et Broc » à la Provence — c'est-à-dire : Coursegoules, Bezaudun et le Broc.

(1) Arch. de Cannes. E. E. 6, pièce 1. *Imprimé.*

(2) « *Partie Méridionale des Etats du duc de Savoie* ». S. D. — Carte de circ. 1707.

Gattières était à la Savoie, ainsi que son territoire, à mi-chemin de Vence, (1), et notre frontière se terminait ainsi à St-Laurent-du-Var. — *Une très belle carte de* 1707 (2), nous donne la liste des 36 *communautés qui entrent aux Etats de Provence ;* nous en donnons la nomenclature, fort peu connue, croyons-nous : Tarascon, Forcalquier, Sisteron, Grasse, Hyères, Draguignan, Toulon, Digne, St-Paul, Moustiers, Castellane, Apt, St-Maximim, Brignole, Barjols, Guilleaumes, Anot, Colmars, Seyne, Fréjus, Riez, Perthuis, Manosque, Lorgues, Aups, St-Remi, Raillane, Les Mées, Antibes, Valensole, Lambèse, Trets, Cuers, Rians, Olioules et Martigues.

C'est alors que nait à Nice, *Carle-Vanloo* (1705-1765) dont Louis Michel fit le portrait ; ce dernier, célèbre portraitiste (3) est originaire de Toulon. Très apprécié du roi d'Espagne, ami de Diderot, Louis Michel Vanloo continue ainsi la série de nos peintres célèbres, et ne pouvait être passé sous silence.

Reprenons maintenant le cours des évènements.

Toujours entre deux guerres, les temps sont durs pour notre malheureux pays ; ainsi, le camalage a doublé depuis 1702, alors que l'Escandail va en diminuant sans cesse ; (4) et nous relevons beaucoup d'indices d'un malaise général.

Favorisés encore par la victoire, Victor-Amédée et le prince Eugène passent les Alpes, pendant que la flotte hollandaise croise sur nos rivages. (5) Les Austro-Sardes viennent d'enlever Sospel, quand, le 3 juillet 1707, on appelle sous les armes tous les hommes valides de Cannes et d'Antibes. Le 11, le Prince Eugène est à St-Laurent-du-Var, et 7 à 800 hommes occupent ce jour là St-Jeannet et ses abords. Le pays est saccagé, les églises profanées et pillées ; mais la population indignée de cette conduite repousse ces pillards sur St-Paul.

Les Cagnois se distinguent, du 11 au 16 juillet, par une sérieuse résistance, aidés il faut le dire par la rapidité de leurs escarpements ; (6) Vence tient bon,

---

(1) *En août 1707 le Marquis de Vence est capitaine général de la Côte.* (Voyez Mém. du Marquis de Sourches, T. x., p. 367.)

(2) Gravée par J. Nolin : « Le comte et gouvernement de Provence... sénéchaussées vigueries, selon les Mémoires de Honoré Bouche... », avec les armoiries d'Aix et d'Arles. — *Carte dédiée à Louis-le-Grand par le s*[r] *Tillemon.* Elle contient aussi « Les Embouchures du Rhosne comme elles étoient en l'année 1591, selon Iean Bompar. »

(3) Né le 2 mars 1707, mort à Paris, le 20 mars 1771.

(4) Camalage en 1702... 2235 liv. ; le 8 mars 1707... 4200 livres.

(5) En mars 1707, le Marquis de Brancas, gentilhomme Provençal est maréchal de camp à l'armée d'Espagne.

(6) « Les lettres de Provence du 15 venues par l'ordinaire, écrit le Marquis de Sourches dans ses mémoires. — T. x., p. 362 — marquoient que les ennemis avoient passé le Var au nombre de huit mille hommes ; qu'ils avoient brûlé St-Laurent... en même temps débarqué à Cannes et qu'ils bombardoient Antibes. Voilà ce que le Roi en donna au public en se promenant dans ses jardins ; mais il y avoit des gens qui disoient qu'ils avoient vingt-cinq mille hommes en Provence et que le duc de Savoie étoit en personne devant Antibes. » — Le Comte de Sailly se retire après avoir laissé 2 bataillons dans cette dernière ville.

mais voit de ce fait s'accroître considérablement sa dette ainsi que Vallauris, et Grasse où elle monte du coup à 470.000 livres. (1). Après les curés de Cagnes et de Villeneuve, c'est, dit Allieïs, notre vicaire du Cannet, bourg annexe de Cannes, Me Ardisson, qui se signale par le courage qu'il déploie en organisant la défense, combattant sur la place avec la population, et infligeant des pertes importantes aux Allemands. Après en avoir tué plusieurs, il tombe criblé de blessures, dont il a le bonheur de se remettre par la suite. Ainsi que l'huile répandue, si facilement glissante, si difficilement contenue, cette invasion nouvelle s'infiltre vite partout, gagne la ville de Grasse, et le flot se déverse sur Toulon, (2) après un demi aveu d'impuissance toutefois. Senantès en effet a dû renoncer à enlever Antibes, dont on n'a pas oublié les efforts considérables pour achever ses approvisionnements et se rendre redoutable. (3) Pendant ce mouvement un peu précipité d'offensive, le prince d'Anhalt s'avance vers Cannes ; mais, pas plus que l'armée, la flotte n'ose attaquer l'île de Ste-Marguerite que défend encore La Mothe-Guérin, avec quatre compagnies détachées qui s'y conduisent bravement. L'abbé Tisserand fait sûrement erreur ; l'artillerie n'y faisait pas défaut ; les munitions seules y étaient insuffisantes, malgré plusieurs avis préalables de les compléter. « Leur mousqueterie logée. à couvert derrière les bateaux et des tonneaux remplis de terre incommoda fort le passage des Austro-Sardes ; les canons du château de Cannes et de la Croisette ne leur faisaient pas moins de mal... » Sommé de faire cesser le feu, La Mothe-Guérin répond : « Le premier qui aura l'audace de m'apporter une pareille commission, je le ferai pendre sur le champ, » et il continua le feu. » (4) Ainsi menacée par l'armée navale, Ste-Marguerite reçoit cependant ses munitions, renforce son artillerie et contraint les Austro-Sardes à s'éloigner du littoral. Ils s'en vengent en pillant Vallauris pendant quatre heures — 17 juillet 1707 — A signaler, la belle réponse des habitants de Pégomas et d'Auribeau, que rapporte l'abbé Tisserand : « Oubliant leurs rivalités » ils s'étaient réunis dans cette dernière localité, haut perchée et se prêtant bien à la défensive ; et sommés de venir se mesurer en plaine : « Nous accepterions bien, répondent-ils, si la partie n'était que double ; mais vous êtes dix contre un, et ce serait trop honteux pour vous si vous étiez vaincus. » (5) Encore qu'un peu fanfaron, le geste est cependant joli. Ainsi donc, la belle résistance de Cannes, de l'île Ste-Marguerite, l'attitude énergique de toutes nos populations, ont singulière-

---

(1) Tisserand (loc. cit. T. II., p. 198 et suiv.).

(2) Le Comte de Montsoreau avec 7 bataillons, le Marquis de Guébriant avec 9 autres, essayent, à la fin de juillet de sauver Toulon ; et depuis le 15, l'ennemi est sous Grasse.

(3) Deux *Coralines* d'Antibes s'emparent même d'un navire ennemi chargé de vivres et des remèdes pour leur hopital.

(4) Tisserand, T. II ; p. 149 et suiv.

(5) Ibid., Ibid., — si non e vero... ?

ment retardé la marche Austro-Sarde. Ne pouvant, ou n'osant enlever Auribeau *l'ennemi lève le camp de la Siagne*, franchit l'Estérel et marche sur Toulon, où le comte de Grignan va l'arrêter net. Le 23 juillet, en effet, cette importante place n'a que sept bataillons ; le 26, il y en a près de cinquante, amenés à marches forcées de tous les environs et constitués sur place : Ah ! s'écrie le duc de Savoie parlant au prince Eugène, « ce vieux Grignan nous a gagnés de vitesse. » — Dans ce siège mémorable, nos troupes de Provence se couvrent de gloire et font perdre à l'ennemi près de 17.000 hommes. Pour la quatrième fois, le duc de Savoie est forcé de battre en retraite — du 12 au 20 août ; et le voici rejeté sur Nice, funeste mouvement de tiroir, triste reproduction de l'invasion de Bourbon, à deux siècles d'intervalle, nouvelle copie de l'histoire, où notre rouge Estérel joue toujours le premier rôle avec maëstria, facilitant les attaques d'arrère-garde, l'emprise sur les trainards. — Cannes, mise en demeure d'envoyer une députation au camp de Toulon, cherche à alléger si possible sa contribution de guerre ; la cavalerie ennemie est toujours dans nos murs et marche enfin le 27 sur Grasse qui tremble et se barricade. (1) « On parloit beaucoup le même jour » — écrit le Marquis de Sourches dans ses Mémoires (2) : « de la lâcheté des habitants de Grasse, lesquels, après avoir refusé deux mille livres au Marquis de Sailly pour la subsistance de ses troupes, avoient été au devant du duc de Savoie lui offrir cinquante mille livres qu'il ne leur demandoit pas... » — En dehors donc de l'égoïsme avaricieux des Grassois, et de leur geste si antipatriotique — relaté malheureusement par le plus véridique et le mieux documenté des contemporains, — chacun ici fit son devoir. L'Histoire ne doit pas généraliser ce qui n'est, heureusement, qu'une exception. L'an 1707 sur nos rivages, est une année de misères, soit, mais *une année glorieuse*, et non pas « l'année de la peur », qualificatif paraissant absolument injustifié.

Sur le retour vers Cannes, nos archives sont muettes, et nous n'acceptons que sous les plus extrêmes réserves les récits de M. de Vizé, reproduits par Allieïs et Tisserand ; d'ailleurs, malgré sa précision habituelle, l'historien Papon n'est pas plus explicite sur ce sujet. Quoi qu'il en soit, la tradition voudrait que, sortant de Cannes avant le jour, ces troupes alliées poursuivant leur retraite, auraient tenté de passer inaperçues, bravant le feu du fort de Ste-Marguerite. Le gouverneur ayant, dit-on, placé des « Espingards » — pièces d'artillerie de une livre de balles — dans huit bateaux, le passage était plus que périlleux. Suivre ainsi la route royale, c'était bien mal se défiler de notre tir, et le chemin du col de St-Antoine était autrement indiqué, en l'atteignant par

(1) Auribeau n'ayant pas eu de siège à soutenir, le récit de M. de Vizé semble fort exagéré.

(2) T. x., p. 372 — à la date du 9 août 1707. %

le nord de Cannes. Presque aussitôt rejeté sur les hauteurs, comme c'était à prévoir, l'ennemi laisse entre nos mains des bagages et quelques prisonniers. (1) Ainsi bousculé, l'ennemi ne s'arrête pour souffler que dans la plaine de Biot.

Comme Bourbon, Victor Amédée a donc vu échouer sa tentative par l'hésitation, par la lenteur de son offensive ; le principe est de tous les temps, et de tous les pays. De plus, au point de vue militaire, nous ne concevons pas que les troupes si habilement rassemblées par M. de Grignan à Toulon, lesquelles étaient à peu près intactes, n'aient pas pris les devants par les hauteurs pour couper la retraite des alliés. Ce ne fut pour nous, en somme. qu'un demi-succès, au lieu d'une action décisive que l'on pouvait espérer.

Grasse une fois évacuée, Antibes est occupé par le marquis de St-Georges — 11 septembre 1707 — qui pousse le lendemain au delà, et pénètre à Nice en vainqueur. Voici donc les Provençaux délivrés une fois encore ; aussitôt, avec le chant des cigales, reprennent les refrains :

« Victor étant vaincu, pour cacher sa défaite,
Fit de grands abattis de forêts d'oliviers ;
Mais il eut soin dans sa retraite
De ne pas toucher aux lauriers. »

Et ces amusants couplets de farandole, tout-à-fait de circonstance : (2)

« Enfin la superbe armée
Campe devant Saint-Laurent ;
Le muscat aux Allemands
Fait bénir cette contrée.

A Cagnes, dans un plafond
Le duc voit, dés son entrée,
A Cagnes, dans un plafond
La chûte de Phaëton...» etc.

. . . .

Dans les circonstances difficiles que nous venons de traverser, il est de tradition — mais les détails précis manquent — que notre subdélégué *Jean Riouffe*, un de nos plus forts imposés (3) se distingue tout particulièrement ; le mieux semble donc de s'en rapporter à ses lettres de noblesse, accordées à lui et à ses descendants : « ... à cause de sa grande activité pour avoir servi le Roy lors de l'entrée du duc de Savoie en Provence, et jusqu'à ce que son armée

(1) Allieïs et Tisserand. T. II ; p. 201.

(2) Tisserand — loc. cit.

(3) Arch. de Cannes. CC. 22. Taxé de 46 livres sur la capitation de 1707. — *Annobli par lettres de* 1708 : *Artefeuil* « Histoire Héroïque et Universelle de la noblesse de Provence. Avignon 1776-1786 » ; *Magny* (vicomte de) « Institut héraldique, Nobiliaire universel, etc., Paris 1854-1860, in-4° » ; *Allais* (de Saint) « Nobiliaire universel de France. Paris 1872-1875, nouv. Ed. in-8°.

en a été sortie. » Et pendant le siège de Toulon : « ledit sieur de Riouffe auroit par zèle extraordinaire, laissé sa maison et ses biens, ce qui lui a causé une perte de quarante mille livres ; et pour les autres faits particulièrement exprimés. » (1) D'après M. Pinatel (2), ce courageux Cannois aurait armé des barques, fait un chargement de blé à Gênes, et atteint Toulon, malgré la croisière anglaise ; les références nous manquent toutefois sur ce haut fait. De tradition Cannoise, c'est une de nos gloires locales qu'il convenait de mettre un peu de relief.

L'ennemi parti, la misère arrive. Tout le pays est ravagé ; le foin manque, les chevaux meurent de faim faute de nourriture ; plus de semences ; plus d'argent, tel est le plus clair résultat de nos succès !

Pour comble de malheur nos campagnes sont inondées, et M. d'Artagnan, notre intendant général, réfère au grand roi de notre situation épouvantable. Comme conséquence, au début de 1708, nous recevons des distributions gratuites de blé ; et pourtant les finances royales sont singulièrement en baisse ! — Par la force des choses, Antibes devient une vraie place de guerre, à laquelle on travaille pendant près de 20 ans, car c'est pour toutes les bourgades environnantes, un sérieux point d'appui. — Ici, dans le va-et-vient précédent, l'église du Cannet a été en partie brûlée, et sa muraille nord fort endommagée ; nos consuls chargent le Cannois Jean Provençal (3) d'enlever les poutres incendiées et de tout réparer (4). Très peu de temps auparavant avait eu lieu à Cannes une solennelle abjuration, que j'ai retrouvée dans nos archives ; il y est dit, à la date du 6 juin 1708 : « A l'issue de complie le nomme Schimit. » Schmitt « chirurgien natif de la ville de Berlin dans la Prusse étant dans ceste place prisonnier de guerre de son propre mouvement et pleine liberté a fait abjuration des erreurs de Luther... et a reçu L'absolution de L'excommunication qu'il avait encourûe acause de ses heresies du R. P. Michel Ange, capucin de Grasse cômis pour cela... en présence de M. de Lamothe commandant, de M. de Guérin son fils, de M. Tallard, sergent de la Compagnie franche, et de moy soussigné aumonier et curé... » (5). Encore une conversion à laquelle, selon nous, ne doivent pas être étrangers notre beau ciel et le doux climat de Cannes, comparés aux frimas du nord de l'Allemagne ; et cet exemple dût être suivi par bien d'autres. Hélas, l'*épouvantable hiver de* 1709 va compléter nos misères en les portant au plus haut degré imaginable. Le lundi 7 janvier la neige commence à tomber vers 11 heures du matin ; jusqu'au mercredi, elle

---

(1) *A.-L. Sardou.* Notice historique sur Cannes, p. 115.

(2) Ph. Pinatel, loc. cit. p. 56.

(3) Que nous verrons, en 1728, restaurer les ponts de la Siagne, du Béal et de la Brague.

(4) Pour une somme de 50 livres. *Arch. de Cannes. BB.* 11. Délibération 10 octobre 1708.

(5) Arch. de Cannes, *GG.* 9.

ne discontinue pas, puis, « c'est un vent de bise accompagné d'une neige grenée » (1) qui transforme nos rivages en monceaux de glace. Après le vent terrible et glacial du jeudi, presque tous nos oliviers sont atteints : « de la Catalogne à Nice, orangers, figuiers, grenadiers, forêts de pins, bois, taillis et la plupart des arbres qui semblent être à l'épreuve des plus violentes gelées, eurent le même sort. » (2) On coupe, on arrache ce qui faisait notre richesse. Il y eut cependant des exceptions, car on voit encore, *à Beaulieu, notamment*, plusieurs oliviers, antérieurs de plusieurs siècles sûrement à cette époque néfaste. — La détresse est horrible et générale ; et P. Reybaud, notre maire, se rend à Aix pour demander une juste répartition des 500.000 livres accordées par le roi pour « dédommager en partie les lieux qui ont souffert du passage des ennemis et pour se plaindre et représenter Le malheur des Tems dont la Rigueur extraordinaire a fait périr Tous les arbres et plantes... » (3). Après tous les grands désastres, les plus célèbres catastrophes, ne voit-on pas toujours s'épanouir l'égoïsme et l'injustice des hommes, au sein même de leurs bienfaits ! Toujours la part du lion ! Cannes cependant insiste, malgré son peu d'importance, pour obtenir décharge du paiement des deniers du roi et du pays, des capitations... etc., la *communauté étant dans l'impossibilité absolue de payer quoi que ce soit.*

Il faut vivre cependant ; et l'on est bien forcé de conserver les taxes communales comme les « deux sols par Panal (4) » que doivent les Cannois à la fermière du pain, boulangeant pour « les bâtimens de négoce. » (5). S'occupant beaucoup de petites questions de préséances ou autres, comme cette fois entre eux et le notaire royal Jean Preyre, nos consuls ne se hâtent guère d'exécuter les prescriptions de l'ordonnance du 12 juin 1709, laquelle portait création d'office de Procureur du roi. La présence de ce dernier est nécessaire pour toute assemblée générale ou particulière, et le valet de ville aura dû l'aller chercher en sa demeure. Sans lui, le maire ne peut ouvrir les ordres de S. M., ou les lettres de cachet. Cet important, mais encombrant personnage, est encore indispensable pour les feux de joie et autres réjouissances publiques ; les consuls doivent lui donner un flambeau « dépareille quallité que ceux quils prandront, qu'il continuera dy avoir le nombre de six batons au dés — au dais — dont lun sera porte par ledit procûr du Roy. » Cependant, il assiste si bon lui semble aux visites en corps et en chaperon... Impossible sans son assentiment de nommer « aucun vallet de ville, maitre descolles, Regent garde des

---

(1) *H. Laure, et Archives de Toulon.*

(2) *Bibliothèque de Cannes, F. P.* 20, Hid., p. 43.

(3) *Arch. de Cannes. B. B*; 11, *pièce* 5.

(4) *Panal :* Un Décalitre actuel. Picotin : Un litre.

(5) Arch. de Cannes. BB. 11, 27 juin 1709.

tours et autres de pareille nature. » (1) Tout ce qui précède étant us et coutumes de Fréjus, on nous invite à nous y conformer ; de plus, nous devons, avant un mois, avoir dressé le contrôle exact des habitants sujets à loger les gens de guerre. Après la mort de notre évêque de Grasse, Mgr. de Verjus, survenue le 17 décembre 1710, Joseph de Mesgrigny, parent de Vauban, lui succède et est sacré par le cardinal de Rohan. C'est un grand constructeur, auquel on doit « l'église souterraine de Grasse, celle des Augustins avec son beau portail, les Bernardines d'Antibes, les églises de St-Césaire et d'Auribeau. » (2) C'est aussi de ce temps — 1710 — que date l'achèvement de la belle porte de France d'Antibes, (3) aujourd'hui déplacée.

Ici, Blaise Riouffe notre maire, emploie l'été à des réparations, aménagements et nettoyages devenus fort nécessaires, entre autres à la Poissonnerie et au Poussiat, notre « bord de mer » aujourd'hui si élégant étant alors : « un amas de débris de terres et monticules tout-à-fait yrrégulier » — 14 juin 1711 — (4). Mais, quels progrès réaliser quand ce sont avant tout les charges populaires qui grandissent ! En dix ans, en effet, la taille a doublé — 1 sol, 6 den en 1701 ; 2 sols, 6 den en 1711 — C'est d'autant plus inconcevable que, sans être un Pays de taille, la Provence fait plus qu'en suivre le régime ! Ailleurs, en effet, la noblesse fait le service militaire, le peuple, lui, paye la taille ; *mais en Provence, loin de contribuer aux nouveaux impôts, notre premier ordre trouve le moyen de se soulager, et de laisser au Peuple, non seulement la taille, mais presque toutes les impositions royales !* Cette même année 1711, ne voit-on pas l'Assemblée des Communautés délibérant d'engager le Clergé et la Noblesse à payer ce qui revient des Offices créés, mais encore en vain ; et jamais on ne parvient à faire payer aucune contribution au Clergé, qui a pourtant la prétention de dominer dans les Etats de Provence. Ajoutons, cependant que, cette fois, la Noblesse n'ose pas se soustraire à l'abonnement du Dixième. (5) Dans moins d'un siècle, la patience du Tiers-Etat se sera enfin lassée !

Dans un curieux mémoire sur les travaux à exécuter à N.-D. de Bon. Voyage, nous trouvons un croquis à la plume qui nous a permis de reconstituer notre clocher d'alors en faisant le dessin ci-contre- de ce projet. Le clocher de cette église menace ruine ; il est trop lourd ; on devra construire « un campanin a la capussine fait de pierre de teuf coupé ou débriqué poussées de plat suivant le dessein au millieu De la muraille qui est en face Du Deuant voiés

(1) Arch. de Cannes. BB. 8 ; pièce 4. (Sur « papier moien à II sols la feuille. »). M. S.

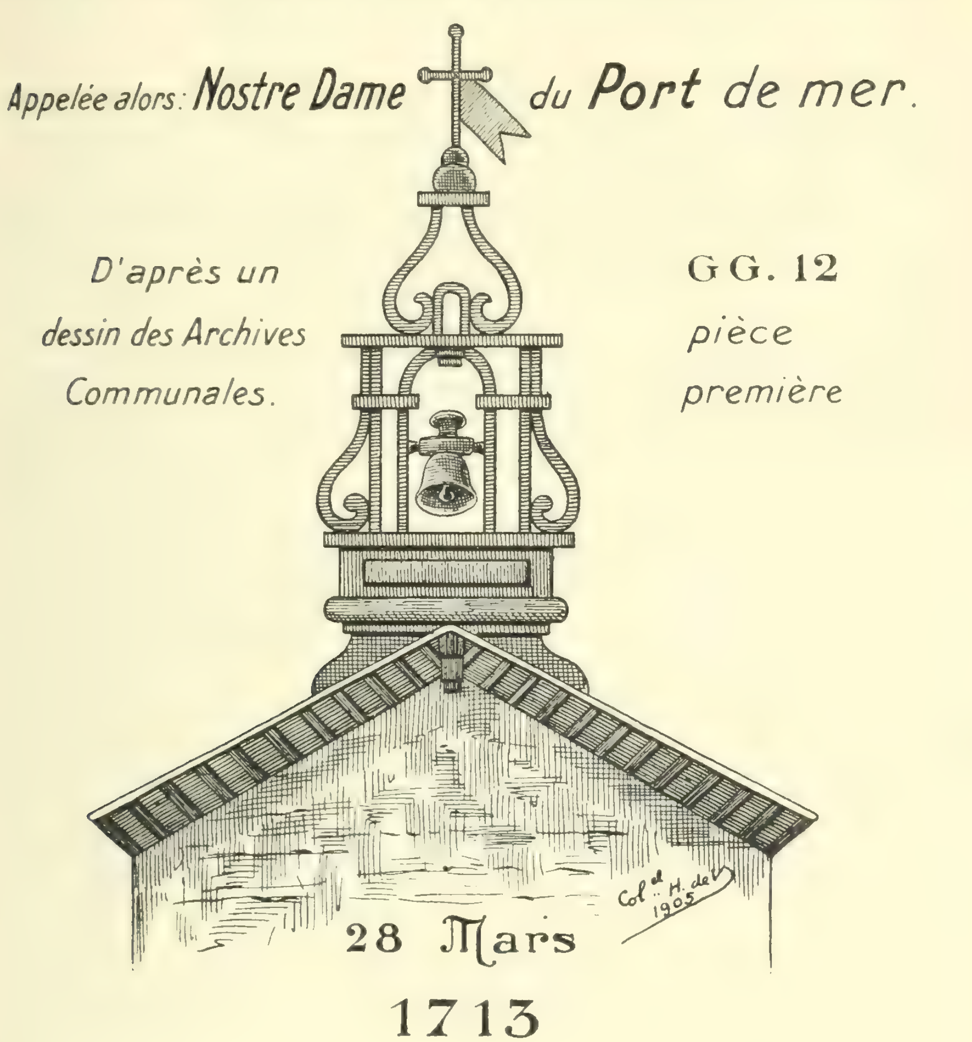
(2) Tisserand, Nice. T. II ; p. 208.

(3) Démolie en 1897-98, et replacée en partie sur la place du Collège actuel.

(4) *Arch. de Cannes, FF. 2,* pièce 1.

(5) Elle y contribua aussi, en 1733 et en 1741.

Clocher en fer
de N.D. de BON-VOYAGE (de CANNES)



Leprofil... » (1). L'ouvrier a de la marge dans ces travaux, et, il est curieux de voir la confiance du Conseil qui le laisse faire « le mieux qu'il treuuera à propos en suiuant les mesmes Largeurs Et auteurs quest apresant auec son architteture. » On devra, aussi refaire les arcs doubleaux, recouvrir l'église et y faire « un Lanbrissage au-dessous afin dauter Ladifformité Dutoit auec une corniche tout a lantour. » A l'extérieur, du côté du midi et au nord également, on devra établir un banc en pierres de taille pour « sasoir commodemant ; » et pour terminer ce travail, on blanchira l'intérieur et l'extérieur « Jenerallemant an Estuc. » Nous avons conservé l'orthographe de l'époque qui donne au morceau plus de saveur.

A la maison de ville, tout est à refaire : l'escalier, enpierres de taille, la chambre qui sert de college aux petits enfants et celle « seruant descolle aux grandmeriens ». Tout est si lézardé qu'on devra « liguer les deux murailles », celle du nord et la façade de la mer, puis refaire en tuiles la toiture... — Tel est le triste état dans lequel nous trouvons la mairie de Cannes à la fin du règne de Louis XIV.

Nous recevons enfin avis de la *paix d'Utrecht* (2) que le comte de Grignan nous notifie le 13 juin 1713, et l'on peut penser que «la paix est bonne, ferme, stable et solide... » entre Louis XIV, Anne, Reine de la Grande-Bretagne, Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, et le Prince « Victor Amé » — sic — Duc de Savoie...

Deux mois après pourtant, Ardoin, maire d'Antibes, avise nos consuls « qu'une galiotte napolitaine à trois mâts, armée en course vient de doubler notre cap, donnant chasse à une grosse Barque quy s'est reffugiée aux isles Ste-Margueritte. Elle fait Route vers le Cap Roux, comme il y a aparence que ce n'est qu'à dessein de surprendre quelques battiments françois, nous auons creu deuoir vos dépecher cet expres affin que vous puissiez en auertir vos patrons et la Cotte, de comté en comté... etc. » (3). La paix d'Utrecht est donc fort mal observée, le 4 août, sur nos côtes où, cela va sans dire, on prend aussitôt de sévères mesures de surveillance. Ce n'est toutefois qu'une alerte, et les Cannois continuent paisiblement leur petit commerce. On s'occupe de la pêche, des petits travaux dans la ville ; de la vente des vins le 30 septembre 1713, dans une délibération où chaque habitant est invité à déclarer la quantité de vin qu'il désire vendre ; on fixe le droit de vente à un sol par coupe, et le 6 octobre, à quatre sols pour les cabaretiers.

A la fin du mois, le petit bourg est tout en émoi par une grosse nouvelle :

---

(1) *Arch. de Cannes. GG.* 12 ; pièce 1.

(2) Bel imprimé daté de Marly, 17 mai 1713, signé Louis ; plus bas : Colbert EE. 1, pièce 12.

(3) Et en note : « Ayez la bonté de payer le porteur. » — *Arch. de Cannes, EE.* 1.

la Reine d'Espagne, Marie-Louise Gabrielle, femme de Philippe V se rend à Parme chez son Père, et doit *traverser Cannes, le* 23 *octobre* 1716. Dès la veille il a fallu fournir 104 panals d'avoine ; 23 quintaux, 25 livres de foin ; François Vidal, l' « hotellier de la Cloche d'Or », est mis aussi à contributions. Pour porter l'équipage de la Reine, le 23, nous fournissons : « les vivres et fourrages a la brigade de Grasse » — 1 brigadier, 15 muletiers, et 24 mulets — Il avait fallu pourvoir aussi à l'équipage du marquis de Los Balbazès arrivé à Cannes le 22. (1) — Après cet intermède à la monotonie de la petite ville, les évènements de quelque importance sont assez rares. L'évêque de Grasse Joseph de Mesgrigny installe chez nous les *Pères Capucins, le* 10 *février* 1715, et le Roi Soleil disparaît enfin du firmament politique, le 1er septembre 1715, laissant la France saturée de gloriole et de vanité, mais singulièrement appauvrie et épuisée. Encore que le succès ici ne soit venu que tard, il y a longtemps que le site est apprécié à sa valeur. Noble Vincent de Revest quitte Draguignan et se fixe à Cannes « Prévenu, dit-il, de la Bonté de ce Lieu à cause de sa situation et des Bonnes humeurs des habitans qui le composent » ; il y vient pour son commerce sur terre et sur mer. Le même fait se reproduit l'année suivante. A Cannes comme partout, il faut réduire les dépenses, vendre les biens communaux pour liquider, ou du moins tenter de liquider notre dette. Les campagnes sont peu sûres : « Une foule de mendiants, espèce de bohémiens sans feu ni lieu, débris de toutes les guerres passées, arrivaient au moindre tumulte et se tenaient prêts à toutes les révolutions. La nuit, ils se rassemblaient sous les rochers ou sous le porche des chapelles pour se partager ce qu'ils avaient recueilli... » (2). C'est au milieu de cette insécurité générale que Philippe Remy Hibert, bourgeois de Cannes devient fermier de la taille. (3).

Quelques jours après, nait à Cannes *Jean Charles Boule* — 8 mars 1716 — (4). Le futur prédicateur de la Cour de France avait des parents de situation modeste ; son père Pierre Joseph est alors maître chirurgien ; il avait épousé Anne Dubourg et choisi pour l'assister aux fonds baptismaux : Charles Fery, et Elisabeth Allieis. L'enfance du père Boule se passe ici dans l'ombre et le silence. Moine cordelier par la suite, notre Cannois devient un orateur sacré fort éloquent, et même un écrivain connu. Gardien des Cordeliers à Lyon, Docteur en Sorbonne, il écrit son œuvre principale « vie de Saint Bonaventure », dont le manuscrit se trouve à Lyon, et comme *Prédicateur de Louis* XV, acquiert une réelle célébrité.

Ce ne sont pas seulement nos campagnes que l'on pille ; de nombreux

---

(1) Arch. de Cannes, EE. 2.

(2) Tisserand. T. II ; p. 211.

(3) 18 février 1716.

(4) Arch. de Cannes. GG. 4.

vols sont trop souvent signalés dans l'armée même, où les conseils de guerre se montrent trop indulgents pour les vols « de Poudres, Plombs et autres munitions ou pièces d'artillerie... ». D'où, l'ordonnance du roi, du 18 septembre 1723 « portant peine de mort contre les soldats et tous autres particuliers qui seront convaincus d'avoir volé des pièces et munitions d'artillerie. » (1). Ce bel imprimé spécifie la composition des conseils de guerre, et Louis XV ordonne au duc de Maine, grand-maître de l'artillerie, d'assurer l'exécution de cette ordonnance, contre-signée par M. de Breteuil.

L'année suivante le sieur *Poncet*, commissaire de la marine, commence *le* 3 *octobre* 1724 *un travail de visite, et de revue générale des classes ordonné par le roi.* Nous en possédons le très beau manuscrit, ou du moins une bonne copie. « Le titre est dans un cartouche orné de plusieurs figures et herbes marines, avec les armes de M. de Maurepas, » et ce remarquable mémoire est présenté au ministre en 1726. (2) Encore qu'il mérite une analyse toute spéciale, nous n'en extrayons que l'indispensable à notre sujet. — On y lit d'abord que le Marquis de Grimaldy d'Antibes a *droit de quarantin,* (soit 2 ½ pour cent) sur toutes les marchandises chargées ou déchargées sur les plages de Cagnes. Vient ensuite toute la description des fortifications d'Antibes... ; mais, arrivons à Cannes. « La situation de Cannes est merveilleuse », écrit le sieur Poncet : « son terroir qui a 5 ou 6 Lieües de circonferance est parfaitement cultivé. Il rapporte des vins et des huilles en abondance » ; nous l'avions déjà signalé, d'après nos archives. « Indépendamment des figues, citrons, oranges... le principal commerce est la pêche des Enchois et sardines. On en sale ordinairement de 16 à 1800 quintaux. » On fait remarquer combien n'ayant pas la franchise du sel, qu'ils sont obligés d'aller chercher à Antibes, nos saleurs Cannois voient ainsi diminuer leurs bénéfices. Toutes charges payées, le revenu des Terres de Lérins est de 8 à 9000 livres pour Mgr. de Vendôme, notre seigneur abbé. — Le Cannet n'a que mille habitants environ ; *Cannes* a un curé, 4 secondaires, *environ* 600 *maisons et cinq mille habitants en* 1724-1726.

Taxée à 630 livres, la petite ville est affouagée à 11 feux et demi. — Les Capucins établis ici par Mgr. de Mesgrigny (3) ne sont qu'au nombre de cinq, et l'église qu'on doit construire sur le terrain leur appartenant sera dédiée à *St-Félix de Cantalice,* ce que nous ne faisions jusqu'ici que soupçonner.

Cannes possède en ce moment bien plus de marins qu'Antibes — 428 au lieu de 278 — et Riouffe père est commis principal à la première, et son fils à la seconde ville. Cannes ne possède comme officiers mariniers que : 1 de ma-

---

(1) Arch. de Cannes, EE. 2., liasse.

(2) *L'exemplaire de Cannes est un in-f° de 332 pp. relié. m. r. ; tr. et fil d. ; dos à n. avec fl. de lis et 4 fl. de lis sur les pl.*

(3) Qui avait été capucin avant d'être évêque de Grasse.

nœuvre, 3 de canonnage, 5 de charpentage, et 2 de calfatage ; on y trouve aussi des invalides en demi-solde, 137 autres « non entretenus hors de service », 195 mousses, et 41 fuyards. Comme navires, il existe ici : 8 « vaisseaux, Kaiches, corvettes, Pinks et Barques. » et 87 Tartanes, bateaux de négoce et de pêche. (1)

Laissant de côté les renseignements historiques du rapport, qui sont d'ailleurs fort douteux, mentionnons cette affirmation, au sujet de Ste-Marguerite : « Il y a au bas de cette forteresse du costé de la mer et presque arez de chaussée une source pour les besoins de la garnison et un port pour la commodité du commerce. » Ainsi, les Espagnols ont pu vivre deux ans dans cette île. (2) Un siècle après, exactement, la source est encore signalée ; n'est-ce pas la meilleure preuve, (malgré l'avis de nos contemporains du XIX[e]) que *des troupes peuvent parfaitement tenir garnison à l'île de Sainte-Marguerite.* (3) Le sieur Poncet constate aussi, qu'étant sur le passage du Levant, et à la frontière d'Italie, cette île contribue beaucoup à la sûreté du commerce Méditerranéen. Les bateaux italiens y sont souvent poursuivis par les corsaires turcs. — A Lérins, Poncet remarque une très curieuse horloge « avec des figures grotesques » comme ornements. C'était un Jacquemar armé d'une hâche, et faisant semblant, à l'heure, de frapper une femme placée sous la cloche, « les autres figures dansent alors tenant en main des Estandarts. » Et nous nous demandons ce qu'a pu devenir ce chef-d'œuvre — datant probablement au moins du XVII[e] siècle — et placé en 1725 dans le cloître de St-Honorat ?

Enfin, avant de quitter Cannes, on remarque que la Napoule était jadis riche et peuplée. Elle est alors en friches jusqu'en 1719, époque de l'acquisition du sieur de Montgrand de Mazade, qui la paya 200.000 livres, la relève et la repeuple bientôt après. Téoule trafique avec Grasse et Cannes, et posséde un « très bon mouillage où sont les galères du roi. Le port sert aussi d'azile aux fregattes et Barques garde costes en temps de guerre. Le seigneur a la permission par un arrest du Conseil de tenir a ce chasteau six pièces de canons pour la deffense des Batimens qui y vont mouiller. » C'est donc alors un petit port armé et commerçant, une rade militaire véritable que nous ne soupçonnions pas. Telles sont les importantes notes contenues dans cette copie du XVIII[e] siècle (4), lumineux rapport montrant que, cette fois encore, comme le roseau de la fable, Cannes a plié le dos sous la tourmente de 1707 mais continué, envers et contre tous, sa vie persévérante et progressive. — A la mort de M. de

---

(1) Dans ces chiffres sont comprises les autres paroisses dépendant de Cannes.

(2) De 1635 à 1637.

(3) Où, nous le répétons encore, *Richelieu lui-même voulait mettre huit compagnies.*

(4) Où nous trouvons p. 231, une anémone rouge du temps, encore admirablement conservée comme coloration. Nous la déposons au Musée Régional, avec les autres souvenirs locaux.

Mesgrigny, survenue le 2 mars 1726, peu de temps après qu'il eut établi nos Pères Capucins à Cannes, ces derniers reçoivent encore un legs sur la modeste fortune qu'il laisse à l'Hôpital de Grasse. Son successeur est le fils de Joseph d'Antelmy, historien de Fréjus, dont le pasteur est alors le cardinal Fleury, précepteur de Louis XV, pasteur bien particulier, n'ignorant rien des premières débauches du roi, souple, plein d'entregent et s'occupant bien plus de politique que de cet évêché de Fréjus. (1). — Ici, Lérins, l'éblouissante et intellectuelle abbaye des premiers siècles, est tombée à rien ; on n'y trouve plus qu'un vieil abbé et cinq religieux ! Cependant le trop-puissant cardinal de Fleury n'oublie pas son ancien vicaire général, et, grâce à cette haute protection, la vicairie d'Antibes est réunie bientôt à l'église de Grasse. Devant sa décrépitude momentanée, notre abbaye fait ressources de tout, et, le 30 janvier 1729, vend pour 142.000 livres la principauté de Sabourg au roi de Sardaigne, Victor-Amédée II. — (2) Ici, un fait important pour nous. *Le* 12 *septembre* 1730, *paraît un arrêt du Conseil d'Etat du roi, supprimant les droits de péage à la Seigneurie de la Napoule,* Il enlève ainsi : « les droits de grande et petite Leide, en Péages prétendus par le sieur Montgrand de Mazade, sur les bois, charbons et autres marchandises qui se chargent ou déchargent dans l'estendûe de la Seigneurie de la Napoule en Provence. » (3) — Il faudrait remonter bien loin pour le début de cette question (4). Les choses en étaient là, lorsque, le 5 novembre 1731, le contrôleur général fait aviser nos consuls d'avoir à signaler les abus, à formuler leurs desiderata sur les droits, bacs, etc., et à informer les marchands que toutes ces questions litigieuses vont être tranchées.

Entre temps et tout près de nous, un grand artiste vient de naître, *à Grasse : Jean-Nicolas Fragonard* — 15 avril 1732 — (5), le futur auteur de tant de scènes galantes du XVIIIe, dont la renommée est universelle ; mais nous revendiquons un simple rayon de ce glorieux et brillant souvenir. Sans énumérer tous ses chefs-d'œuvres, bornons-nous à citer, d'après Octave Teissier,

---

(1) Dont il a la charge depuis 1698.

(2) Sardou, loc. cit. p. 120. Arch. de la Préfecture. Série 4, liasse 691.

(3) Arch. de Cannes. CC. 42, pièce 4. Imprimé 8 pp.

(4) Au contrat du 30 mars 1314, par lequel Demoiselle Sanse de Sighue avait vendu la moitié de la seigneurie à Ponce Albert, dont ces droits de Leides, Tasques, pêches, etc..., droits confirmés à Guillaume de Villeneuve, comme nous l'avons dit, le 17 juillet 1347 ; puis se reporter : à l'arrêt du Parlement de Grenoble — 29 avril 1608 — défendant au xCannois de pêcher à plus de cent libans des côtes ; au bail du 26 septembre 1661, entre Marguerite de Grasse et Gaspard de Villeneuve, comte de la Napoule ; à la concession de la petite Leide à Marie-Françoise de Bitaud, le 9 septembre 1690 ; à l'arrêt du 12 août 1710, et à la requête où, le 19 novembre de la même année Pierre Remussaux avait réclamé au seigneur de la Napoule la somme qu'il devait comme percevant des droits sur les Tartanes chargeant du bois, et ceux de naufrage ; à l'abonnement avec Reynaud et Senequier, déposé le 15 novembre 1724 entre les mains de Preyre, notaire à Cannes.

(5) Mort à Paris le 22 août 1806.

quelques lignes remarquables dues à la plume de Goncourt, qui écrit, en parlant de Grasse : « Jardin de tulipes, d'œillets éblouissants, de couleurs inconnues du Nord... campagne embaumée des aromes du thym, du romarin, de la sauge, du nard..., forêts d'orangers libres..., Fragonard naît là, et il naît de là. Il puise à cette terre dont il sort, sa nature, son tempérament... Il reflète la gaieté, le bonheur de la lumière. Sa palette ne joue que sur le blanc, le bleu, le brun rouge du midi. Peint-il une scène de nature, il y jette sa patrie. » (1) — Outre le véritable artiste, maître dans la composition, la grâce et l'exécution, il y a chez Fragonard une bonté, une bienveillance naturelles. Il y joignait, dit-on, des boutades de ce genre : « Tire-toi d'affaire comme tu pourras m'a dit la Nature en me poussant dans la vie. » — Arrivé à la célébrité, ses œuvres se vendent encore à des prix très élevés, et Grasse conserve précieusement son souvenir glorieux, — mais non ses toiles ! —

Nous relevons encore ici le nom de la famille Hibert, bien orthographié maintenant. Ses principaux membres sont, alors : Michel, fils de Pierre, natif de Placassier, près de Grasse ; Alexandre, dont les vignobles sont au Crau-Vieil; et Honoré qui demeure rue de Fréjus.

Pendant que le duc de Villars est à la tête, en 1734, du grand gouvernement général de Provence — le sixième en France, — ayant à ses côtés, comme commandement du Gouvernement M. des Gallois de la Tour, premier président au parlement d'Aix, nous n'avons pour ainsi dire pas d'évènements importants à signaler. A cette époque, (ou Barcelonette s'écrit et s'imprime « Bar Colonette », le gouverneur de Grasse est un M. de Fauris, assisté du baron de Châteauneuf-Puget ; *le Marquis de Dreux, est gouverneur des Iles Ste-Marguerite et St-Honorat, et le Marquis de Jansson, de la ville d'Antibes.* Le Comte de Valavoire commande le fort de cette place importante, dont « le capitaine des Portes » est un sieur Chevalier. Quant à la ville, elle est placée sous les ordres directs du Marquis de Muys, et le fort carré sous la direction du major de Russan. (2)

C'est deux ans après que S. M. concède l'abbaye de Lérins à l'évêque de Grasse — 27 janvier 1736 — (3), mais à charge de donner à l'abbé une pension annuelle de mille livres ; or, c'était bien loin de ce que désiraient les Pères de Lérins, comme le fait observer l'abbé Tisserand : « puisqu'ils avaient promis quatre mille livres de rente à l'évêque de Grasse, s'il leur obtenait leur ancien titre abbatial. » (4). La même année, notre évêque fonde

---

(1) *Teissier (O), Peintres et Sculpteurs Provençaux*, Pairs. Champion 1903, p. 23.

(2) *Lemau de la Jaisse.* 5e Abrégé de la Carte Militaire de France, 1739. Bibliothèque de Cannes. Salle D., 431, p. 80.

(3) *Arch. de Grasse.* Préfecture de Nice, n° 153.

(4) Tisserand, T. II, p. 215.

à Cannes des Ecoles de garçons, et fait venir des sœurs de la coiffe pour les filles.

Le viguier et lieutenant du juge est alors un docteur en médecine nommé François Méro, lequel avait épousé une demoiselle Marguerite Isnard. Il fait le service de la garnison. De cette union, *nait à Cannes, le* 16 *Novembre* 1736, *Honoré-Joseph Méro*, qui jouira par la suite d'une certaine célébrité.

Son parrain est son oncle Joseph, et demoiselle Marie-Anne Méro, sa marraine. (1) Honoré-Joseph se fait d'abord connaître par ses jolies « Odes anacréontiques, des contes en vers, une épitre à Mlle de Condé » et beaucoup de pièces détachées. Son œuvre la plus importante est sans contredit un « *Poème épique à Cosme de Médicis, en dix chants* » paru sous ce titre : « Cosme de Médicis grand-duc de Toscane, ou la Nature outragée et vengée par le crime. (2) Comme le dit Reboul, c'est une œuvre importante et originale. Nous en possédons ici l'édition de 1781, publiée à Londres, avec le charmant portrait de notre compatriote, reproduit ici, portrait gravé par Duponchel. (V. in 12 et non pas in 18 comme l'indique Reboul.)

De santé fort délicate, notre poëte Cannois ayant donné — par la suite — son ode sur « la Valeur » (3), est forcé de revenir au doux climat natal où il coordonne toutes ses œuvres et met la dernière main à l'édition devant paraître à Londres, deux ans après, hélas, trois années avant sa mort (survenue à Cannes, le 15 novembre 1784), fauchant ainsi un poëte de talent, à peine âgé de 48 ans. — Comme le remarque très bien R. Reboul : « malgré la différence de goût et de style qui existe entre la poésie contemporaine et cette littérature un peu guindée, moins alerte, du XVIII[e] siècle » on lit encore avec charme les œuvres de ce poëte Cannois, dont *la plus grande partie est savamment et gracieusement ciselée.* Citons en seulement quelques extraits :

Dans l'Ode à Bacchus :

« Sensible à tes bienfaits, je veux chanter ta gloire ;
Si tu m'inspires tes transports.
Je suis sûr de graver au Temple de Mémoire
Et ton triomphe et mes accords.

. . . .

Jouissons chers amis du jour qui vient d'éclore,
Sans former de vastes désirs ;
La crainte de mourir, l'espoir de vivre encore,
Doivent-ils troubler nos plaisirs ?... »

---

(1) Arch. de Cannes. GG. 5.

(2) Paris. Gueffier 1774 — in-8°, 2 ff. XVI, 122 pp. *Robert Reboul. Bibliographie...* de l'Arrondissement de Grasse, p. 46.

(3) *La Valeur*, ode française, Paris-Moutard, 1779.

Et dans cette pièce charmante : « Le Poëte à son jardin, ou la Rose », citée par Reboul ; écoutons-le causant avec son Jardin :

« Au bord du ruisseau qui t'arrose,
Et qui coula pour t'embellir
Flore me fit voir une rose
Et me permit de la cueillir...

Le poëte enlève la fleur qu'il destine à Glycère — il fallait bien rimer avec « légère »... — mais il se pique, et Méro ajoute :

La vertu seule est toujours sûre ;
Rien ici bas n'est permanent ;
Souvent les peines qu'on endure
Surpassent les plaisirs qu'on prend.
Ah ! si la Rose la plus belle
Nous fait éprouver des douleurs,
Croyons que l'Amour et comme elle,
Ses dards sont cachés sous des fleurs. » (1)

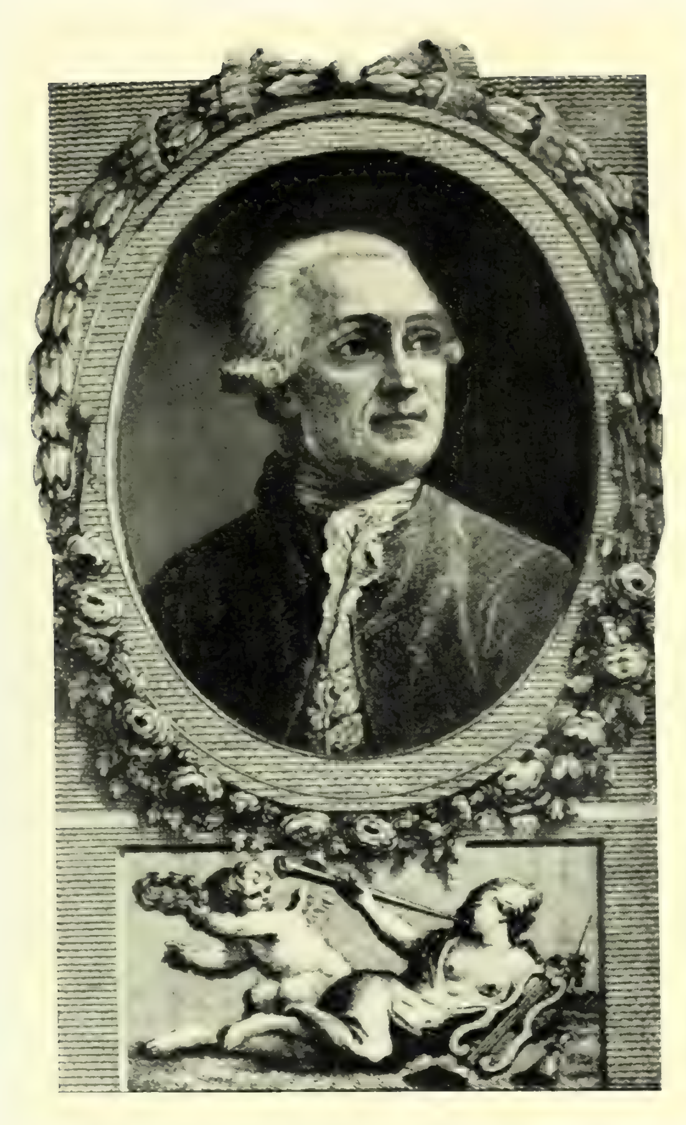
Après ce juste tribut rendu à notre gracieux et charmant poëte Cannois du XVIII[e] siècle, reprenons le cours des évènements.

1738. — A Lérins, la vie est moins que religieuse : « elle scandalise tout notre canton », dit même l'abbé Tisserand qui ne veut pas cacher la plaie. Grasse va entrer en procès avec l'évêque. Tout le monde religieux s'agite ; l'opposition est partout. Louis XV écrit alors à l'évêque de Grasse, qu'il est résolu à placer des Clunistes à Lérins — 15 mai 1738. — L'abbaye du reste fait à cette décision royale la plus vive résistance, et les choses vont de mal en pis pendant longtemps encore. Cependant les plaintes populaires sont parvenues, enfin, jusqu'aux oreilles royales, et par un arrêt du Conseil d'Etat du 1[er] juillet 1738, les grains transportés des provinces du royaume en Provence — à compter du 15 septembre — sont exempts des droits dûs au roi ou à ses fermiers, et de ceux de péage ou autres, pendant un an. Il fallait bien réparer les désastres de la famine et réapprovisionner nos campagnes si dévastées naguère. — Voici, d'un autre côté, d'après un ex-libris militaire de ce temps ; quel est, en décembre 1738, *l'uniforme de nos compagnies franches « anciennes d'infanterie françoise » :*

« Habit blanc, parements rouges, chapeau bordé d'argent faux... » Avec le ciel bleu de Provence pour complément, ce sont d'avance nos couleurs nationales, et l'uniforme devait être seyant. A Monaco se trouve une compagnie de fusiliers ; le Prince souverain en est le capitaine, et sa composition est la suivante : « Un capitaine-lieutenant, un Lieutenant, un Enseigne, avec cinquante soldats, compris les Sergens et Tambours. » Il existe encore 3 autres

---

(1) *Bibliothèque de Cannes.* Salle D. 498.



PHOT BACCHI, FREJUS

HONORÉ-JOSEPH MÉRO

compagnies franches, mais avec un uniforme différent : « Habit, doublures, et parements blancs, chapeaux bordés d'or faux. » L'une gardait le Château de la Bastille à Paris ; la seconde, celui de Vincennes, et la troisième, *Compagnie de Dreux, avec son quartier aux Iles Ste-Marguerite et St-Honorat ;* celle-ci ayant : « 1 capitaine, 2 lieutenants, 30 fusiliers y compris 2 sergents, un caporal, un anspessade (1), et un tambour, avec un chapelain. » (2). — Dans la marine de ce temps, relevons les noms de M. Giraud d'Agay, capitaine général des garde-côtes, à Fréjus, et de M. de Grasse, baron de Mouans, à Antibes.

Pour les soldats malades il n'y a alors que 74 hôpitaux dans tout le royaume, et la Provence, bien mal partagée. n'en possède que deux : l'un à Antibes, l'autre à Barcelonnette. Heureusement pour l'armée, nous sommes bien loin de là, de nos jours. Encore qu'ayant une faible garnison à Ste-Marguerite, le vieux Cannes est cependant fréquemment égayé par le passage de régiments divers aux parements variés, aux gracieux chapeaux brodés d'or ou d'argent, Pour ne parler que d'une année, voici quelques-uns des régiments ayant séjourné chez nous en 1741 :

Le Régiment de la Fare, logé à Cannes le 1er février.

d° *de Chaillan*, venant de Corse, 22 mai, dont le Colonel Marquis de Chaillan et le lieutenant-colonel sont absents.

d° *d'Auvergne*, 29 juin, deux bataillons venant aussi de Corse, l'autre d'Antibes.

d° *d'Ouroy* (*ou d'Ouvroy*), 2 juillet, allant à Fréjus, colonel absent.

d° *d'Annis*, séjourne ici le 3 août.

d° *de Hussards du Comte Esterhazy*, vient d'Antibes et passe à Cannes le 22 août.

d° *de Nivernais*, se rend à Aix où il attendra des ordres ; passe à Cannes, le 24 août. Il y demeure 70 mulets pour les équipages, et 26 chevaux pour les officiers. — La pièce signée Riouffe, commissaire des guerres, à l'original, fait voir ici encore l'absence du colonel Marquis d'Avaray, et de M. de la Brosse, lieutenant-colonel.

d° *de Beaufremont* (au complet, 983 rations). Vient de Corse, séjourne et loge ici le 25 août et se rend à Brignole. Colonel absent également.

Notre communauté est donc dans une agitation perpétuelle, fournissant des logements à jet continu, démunie de chevaux et des mulets indispensables à la campagne, arrêtée dans son développement et ses travaux agricoles. (3)

---

(1) Soldats d'élite — 12 par compagnie de 300 hommes — appartenaient tous à la Noblesse.

(2) *Lemau de la Jaisse*, loc. cit. 3e partie, p. 5. Bibliothèque de Cannes. Salle D. 431.

(3) *Arch. de Cannes*. — Affaires militaires. EE. 3.

— Fort mal payé, du reste, l'habitant n'est souvent remboursé de ses dépenses forcées qu'au bout de plusieurs années. Et puis, n'est-il pas intéressant de constater combien il est nuisible à l'esprit militaire de voir ainsi circuler bataillons et régiments sans même avoir à leur tête le colonel dont ils portent le nom ! Toute cette jeunesse est à la Cour, ou dans ses terres... ; le peuple et l'armée ne peuvent que le déplorer.

A Cannes, lors de tous ces passages, les discussions vont leur train, et Jean Charles Riouffe Thorenc « maire ancien mytriennal et alternatif mytriennal », et son greffier se démettent de leurs fonctions « pour faire cesser des discussions contraires au bien de la communauté ».

Cannes voit encore passer un souverain, le roi d'Espagne : « avec le prince de Conti, devant l'aider dans sa prochaine et nouvelle invasion du Piémont.» (1)

. . . .

. . . .

Nous avons laissé Messire Charles-Léonce-Octavien d'*Antelmy, évêque de Grasse,* ayant avec Lérins des rapports plutôt froids, sinon très tendus depuis sa nomination ; aussi ne se presse-t-il guère de venir à Cannes. L'abbé Allieïs nous apprend qu'il ne s'y présente que onze ans après — le 19 juillet 1743 — (2) et qu'un de ses premiers actes fut, pour faire sentir son autorité, et probablement déplaire à l'abbaye de Lérins, *de faire raser le deuxième étage du Château de Cannes,* mesure on ne peut plus regrettable qui lui coûte du reste 4239 livres, et détruit ainsi, sans aucun motif plausible, et pour jamais, le souvenir de l'aspect exact de notre antique et glorieux castel, dès lors presque impossible à reconstituer, après cette incroyable et inutile mutilation — circ. 1743-1744. — Faute de mieux, nous l'avons mesuré et relevé sur place. Le plan ci-contre â l'échelle du 1 : 1000 donnera cependant une forme assez complète et exacte de sa configuration.

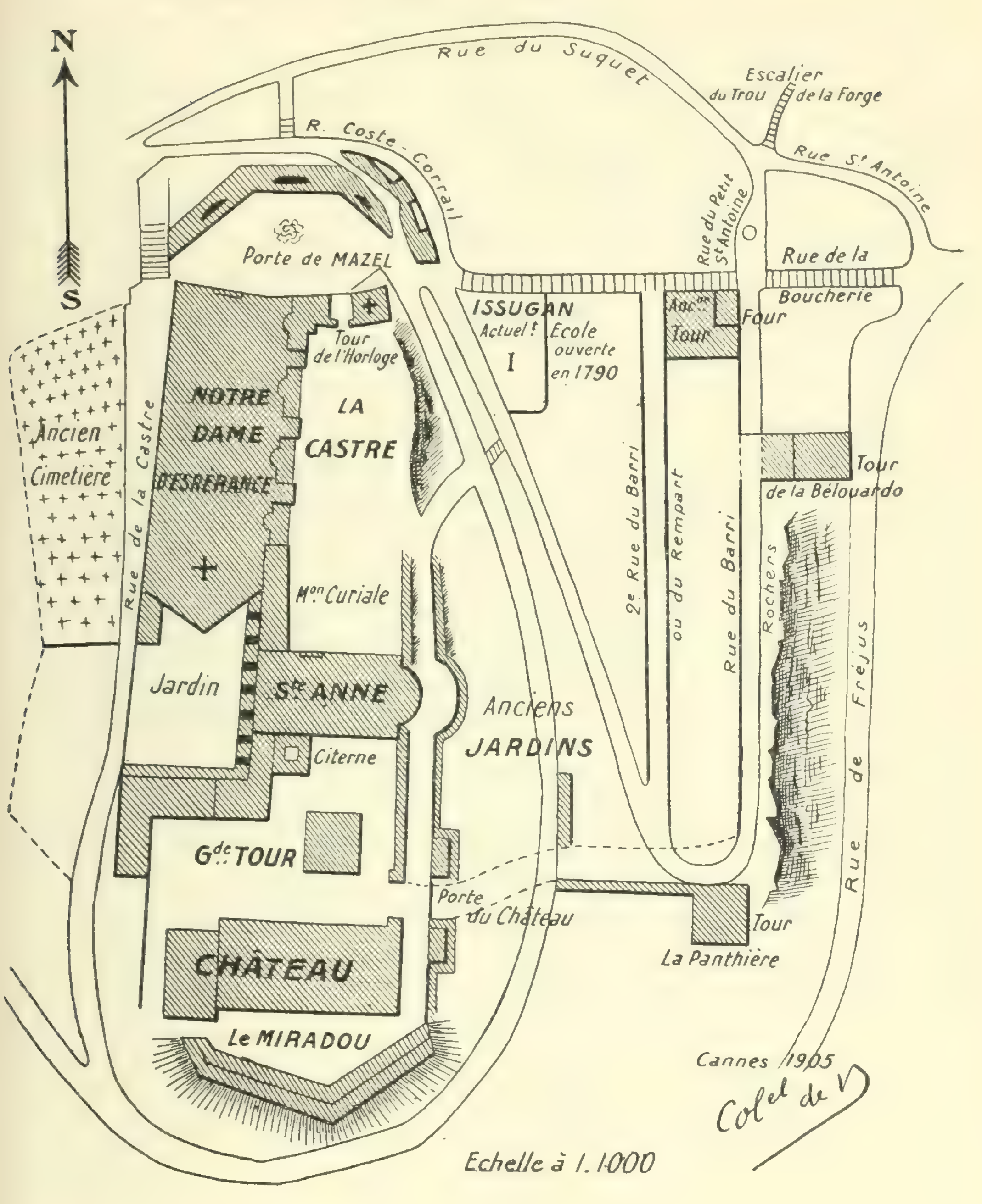
C'est en réalité le 16 janvier 1743 que l'Infant d'Espagne, don Philippe, passant par Barcelonnette et Antibes, séjourne au milieu de nous. Cannes fournit deux cavaliers de la maréchaussée pour escorter M. de Mirepoix, commandant en Provence, lequel accompagne, Son Altesse. (3) Un mois après, un arrêt du Parlement d'Aix, en date du 15 février 1743, maintient à l'évêque de Grasse abbé de Lérins son droit de leyde, soit la vingt-quatrième partie du poisson pêché dans les mers de Cannes, et acheté pour être transporté ailleurs : « à peine de cent livres d'amende, de la confiscation dudit poisson, des

(1) Arch. de Cannes. BB. 8. 11 avril 1741. Et *Pinatel,* loc. cit. page 60.

(2) *Allieis. Hist. de Lérins.* T. II, p. 128, et en note.

(3) Arch. de Cannes. C. C. 88. — Il avait épousé en 1739 « Madame Première ». Ce qui avait occasionné un grand bal masqué à Versailles.

ANCIEN CHÂTEAU DE CANNES



Echelle à 1.1000

bêtes qui en seront chargés et de tout ce qui aura servi pour le transport. » (1) Il n'y a rien de bien particulier à signaler dans le cours de cette année, si ce n'est le 2 novembre 1743 — le passage de deux piquets de milice et d'un détachement des Grenadiers de la Reine.

Nous arrivons ainsi à l'année 1745, quarante-quatre ans avant la Révolution ; et déjà cependant se fait nettement sentir la rivalité entre le clergé et l'autorité civile, celle-ci essayant à tout prix d'enlever à celui-là son pouvoir excessif, ses droits déjà surannés. Ainsi, en restant simplement dans notre sphère si restreinte pourtant, pour les fêtes des chapelles St-Sauveur, St-Eloi, etc., de Cannes, nos consuls veulent pouvoir en distribuer les prix, tandis que l'évêque réclame ce privilège. Il prétend même : « s'attribuer le droit de permettre ou defendre les danses et diuertissements publics. » (2) Encore que bien minime, cette prétention est abusive ; elle contribue à tendre la corde qui tient encore au rivage de France la barque ecclésiastique, mais bientôt le cable sera rompu. La défense de l'évêque, du 6 août 1745, envenime encore les choses, d'autant que, pour la distribution des prix — 2 assiettes et 1 chapeau, le 6 août : — « jamais les officiers du seigneur ne se sont immiscés dans ce droit... » Les anciens édits sur la matière sont d'ailleurs formels sur les prix en particulier (3). Depuis 39 ans, en effet : « les officiers du Seigneur n'ont point de préséance dans les cérémonies publiques ou les maires doivent assister, et ce sont ces derniers qui les précèdent dans toutes sortes de fonctions. » C'est net ; *depuis le début du* XVIIIe *siècle, l'autorité municipale prend le pas sur celle du Seigneur ;* mais on voit qu'un demi-siècle après l'édit réglant la question, ce dernier se défend encore avec énergie.

Mais il y a mieux. Dès cette époque on avait pris l'habitude d'attacher sous les arbres du bord de mer, les chevaux et mulets, comme font les troupes de nos jours. Or, le 23 septembre, notre 3e consul trouve deux ouvriers en train de couper tous nos arbres, et cela, par ordre de l'évêque ! Avec raison, les consuls s'y opposent, faisant remarquer au seigneur évêque qu'il n'a pas de Regales à Cannes : « Les seules qui luy ont este réservées ne consistent qu'au terroir qui est a Lentour de son chateau... » ; sur le mont Chevalier, pas autre part. Nous réclamons aussi le droit possédé par nous de tout temps « d'aller couper du bois vif ou mort dans la forest de Ribbes, sur la simple déclaration... au greffe de la Communauté. — La Liberté est encore un vain mot ; tout augmente de prix. Pour ne parler que de la ferme de la boulangerie qui valait 1400 livres, il y a six ans, elle a

(1) *Arch. de la Préfecture ;* Série H., liasse 158. *Sardou,* loc. cit. p. 124.
(2) Arch. de Cannes, FF. 2, p. 5.
(3) Voyez art. 21 de l'Edit de 1706.

triplé maintenant et se vend 3600 livres. (1) Beaucoup de petites mesures, mesquines, inexplicables et vexatoires. Ainsi, on se demande pourquoi, nous sommes tenus d'avoir à Cannes du pain d'une once et demi moindre que celui de Grasse ! Aussi, François Autran qui a ici 3 boutiques « ayant chacunne un Mettre boulanger », et une autre au Cannet, reçoit-il réclamations sur récriminations. Malgré ces petits tiraillements avec l'évêque de Grasse, Cannes prend part à toutes les réjouissances publiques qui fêtent les succès de de Noailles, du Maréchal de Saxe, et enfin de l'immortelle journée de Fontenoy — 1745.

La lutte glorieuse de 1707 est à peine effacée de nos esprits, que voici de nouveau l'ennemi sur le sol Cannois ! Après la paix de Dresde, Charles-Emmanuel a reçu les secours de l'Autriche. Dès le mois de septembre 1746, le Duc de Modène et l'Infant sont à Nice. Le 30 novembre, l'ennemi est sur la rive gauche du Var ; le général Brown vient de s'emparer de Milan et marche sur Antibes. Selon nous, les deux redoutes que l'on voit encore, de la voie ferrée, en 1906 au bord de la mer, à hauteur de Biot, datent probablement de ce temps.(2)

Deux frégates anglaises canonnent la côte, le même jour, et des troupes y opèrent leur débarquement. Le 31, Brown est à Cagnes, sommet important dont il veut s'assurer la possession. Tandis que le comte de Sade, le Marquis de Vence et le sieur de Vaudreuil mettent Antibes en état de défense : « la droite de l'armée ennemie marche vers Grasse et la gauche sur Cannes. » (3) A la tour de St-Honorat, il n'y a, pour tous défenseurs, suivant Tisserand, que 30 hommes et un sergent. « Ayant riposté à la sommation des Anglais, avec une pièce de huit, ils reçurent ordre de se rendre sous peine d'être pendus. » Privé de sa garde, le monastère est vite saccagé, les bois de pins brûlés, les religieux chassés de l'abbaye. Le sergent sort toutefois de St-Honorat avec les honneurs de la guerre. — A Ste-Marguerite, il n'y a que la compagnie franche, 3 compagnies d'invalides incapables de tout effort sérieux, et pas d'officiers d'artillerie. C'est le renouvellement de ce qui se passa un siècle auparavant..., toujours, on nous laisse démunis, et nous sommes forcément pris au dépourvu ; on s'explique difficilement pareille insouciance dans le commandement. C'est un vieillard nommé André, qui commande cette place. — Dès le 15 décembre 1746, l'amiral Bingk débarque à la pointe d'Aragon six cents Pandours qui entourent le Fort-Royal, où se sont réfugiés beaucoup de Cannois. L'ennemi établit une batterie à la Croisette, et, croisant son feu avec le tir d'une galiote anglaise, bombarde le Fort jusqu'au 16. Sommé de mettre bas les armes, « et pressé par le curé de Cannes et les réfugiés », le gouverneur André rend la place,

(1) *Arch. de Cannes. BB.* 12 — 3 *août* 1746.

(2) Nous donnerons du moins la preuve qu'elles sont, au moins, de 1786 et non pas du premier empire comme on l'a pensé.

(3) *Tisserand-Nice.* T. II., p. 227.

et la petite garnison est conduite à Marseille sur des bateaux pris à Cannes. André du reste fut dégradé par la suite à Antibes, et condamné à dix mois de prison. — Depuis cinq jours, le général Brown a établi son quartier général dans notre bourg, déployant son fanion sur notre vieux manoir. Et voici suivant Allieïs les conditions de cette malheureuse capitulation de Ste-Marguerite — 16 décembre 1746 — : « On garde la religion catholique dans l'île, et la garnison sort avec les honneurs de la guerre », chaque soldat emporte douze coups ; les bagages suivent la garnison française dont les blessés et les malades restent à l'hôpital, aux frais de la France. Le comte de Brown « par un effet de la clémence dont on se piquera toujours », veut bien pardonner aux habitants qui peuvent aussitôt réintégrer leur domicile ; mais tous les bateaux sous le canon de la place sont considérés comme de bonne prise. Le général prétend qu'on n'a pas pillé autour du Fort, depuis la suspension d'armes. A Marseille, la garnison attendra les ordres du maréchal de Belle-Isle. (1).

Antibes de son côté, trop hâtivement approvisionnée, est confiée aux soins énergiques du comte de Sade (2). Par ordre de Maillebois, 150 hommes défendent le fort carré, et la place n'a que 1600 défenseurs, chiffre bien minime. (3) Depuis le 13, Maillebois, a quitté Antibes, où restent deux régiments de Ligne et six escadrons, et, parvenu à Grasse, apprend sa disgrâce et son remplacement par le fameux maréchal de Belle-Isle. — A deux heures de l'après-midi, le 19 décembre 1746, commence le bombardement d'Antibes, par deux galiotes à bombes ; suspendu seulement le 31 décembre, il se continue jusqu'au 6 janvier. Du 6 au 18 janvier 1747, les bourgeois peuvent cependant sortir des casemates, l'ennemi ayant interrompu son tir, par défaut de munitions et à la nouvelle que le maréchal de Belle-Isle établit un camp important au Puget. N'ayant pas à développer le siège de notre voisine, disons seulement que les Anglais ne manquent pas l'occasion de s'emparer des îles de Lérins — 31 décembre 1746 — et d'occuper Cannes et Grasse, en y commettant de véritables brutalités. — Les abords de Grasse sont surtout terrorisés par le gros des forces Autrichiennes ; Cannes est bondée de troupes Piémontaises ; et le 31 janvier 1747, Antibes voit enfin l'infanterie ennemie battant en retraite sur le Var, suivie par six pièces de l'artillerie, (4) n'ayant pas reçu moins de 2300 bombes, et 200 pots-à-feu ; c'est laisser deviner l'état de la ville ! Après avoir logé chez Surian, membre de l'Académie, à Vence, Belle-Isle concentre ses renforts, et, le 25 mai 1747, son frère le chevalier profite d'un coup de vent,

---

(1) *Allieïs*. Les îles de Lérins et Cannes, p. 431, d'après « l'Histoire de tout ce qui s'est passé en Provence en 1747 », p. 53.

(2) Joseph David, seigneur d'Eyguières, alors en retraite, comme brigadier.

(3) *Arch. du génie d'Antibes.*

(4) *Muterse. « Siège d'Antibes »* — 1746-1747 — p. 27.

éloignant de nos îles la flotte anglaise, pour couvrir de projectiles le fort de Ste-Marguerite et faire capituler les 500 hommes de sa garnison par cette attaque audacieuse et bien conduite. Le Maréchal, qui a alors 30 bataillons sous la main, marche sur Nice, et ne tarde pas à délivrer notre frontière. (1)

Voyons maintenant, toujours d'après des pièces authentiques, ce que vient de nous coûter cette nouvelle incursion étrangère. Tout d'abord nos routes sont réparées d'office, par ordre du maréchal ; mais nos ouvriers recevant 15 sols par jour pour ces terrassements, nous n'en tenons pas compte comme surcroit de charges. Mais voyons le détail.

Paul Vidal est un négociant Cannois, domicilié sur le port. L'ennemi lui prend 7500 briques, brise son escalier, coupe ses portes et ses fenêtres, enlève 10 tonneaux de chaux, 80 d'huile, etc. Messire Honoré Daumas, prêtre, et sa famille subissent le même traitement. Chez Mlle Geneviève Desmarest, du 5 décembre 1746 au 30 janvier 1747 l'ennemi a abattu les murailles du jardin, brûlé les matelas et le mobilier, renversé la terrasse, volé les briques pour construire un four à côté, brisé portes, fenêtres, un canapé tout neuf, etc., pour cuire les aliments, et annihilé le jardin. (2) Pour coucher les troupes « de S. M. Impériale, Royale et Celles de S. M. le Roy de Sardaigne »,notre literie a été mise au pillage ; nous ne parlons pas des fournitures à l'hôpital, des réquisitions journalières... ce ne sont que des Hors-d'œuvres. Passons aux plats de résistance que se mettent sous la dent les troupes envahissantes. — Le 4 décembre 1746, nous avions dû envoyer quatre députés près du général Brown, à Biot, pour porter la soumission de Cannes, et traiter de notre contribution de guerre. Le général en garde deux en otages pendant trois jours, et notre maire, Jordany, deux jours de plus ; rien que l'envoi de cette contribution nous revient à 90 livres. Il faut payer les sauvegardes, les *cuirassiers escortant Riouffe, notre député au quartier général de Biot ;* 30 livres au secrétaire du général pour une pancarte imprimée servant de sauvegarde à Cannes. On nous soutire 8700 *livres de contributions de guerre ;* 6 dindes, 24 poules, 12 chapons, le tout pour le général Brown ; 35 quintaux de farine, dont 14 seuls sont remboursés ; toute la subsistance de l'avant-garde — 600 hussards et 400 pandours ; — 3 veaux, pour le colonel-commandant cette avant-garde, fromage, café, vin, 20 bouteilles de liqueurs, 12 louis d'or « pour son bien vivre » réclamés aux consuls par ce colonel, sous menace — il en demandait même 50 — « de mettre le feu dans le lieu et de les faire tous pendre s'ils ne luy donnoient pas dans le moment... » Sous les mêmes menaces nos consuls remettent 4 louis d'or *au commandant des Croates et pandours logés au château ;* 2 louis d'or au

---

(1) *Tisserand.* Nice, T. II., p. 230.

(2) Arch. de Cannes. EE. 4.

capitaine des guides pour enrayer ses exigences et menaces de coups de bâton... — Le 10, deux douzaines de poules et 12 chapons pour le général Brown... cy 84 livres, plus du café, cent bouteilles de liqueur « achetées d'un patron d'Oneille », etc. ; puis les charpentiers de Cannes ou du Piémont travaillant 46 jours à la maison du général Marquis de Balbian, commandant ici les troupes de Sardaigne ; 20 louis d'or aux deux aides-de-camp du général « pour les engager à se désister des Demandes exhorbitantes en fournitures et provisions qu'ils ne cessoient de faire avec des menaces vives et positives de leur faire donner la bastonnade a tour de role s'ils executoient pas sur le champ leurs ordres. » Puis, c'est le page favori du Comte de Brown qui reçoit une bonne main de 8 louis d'or pour differents petits services et pour « l'engager à prier le général à faire grace aux habitans du Lieu refugiés aux isles ... afin qu'ils pussent en raporter Leurs effects... » Ce même petit page, important personnage, réclame en plus un baril d'huile fine ; il faut donner 28 louis d'or au secrétaire du marquis de Balbian, payer les guides, les patrons de barque, la vache cherchée dans la montagne pour le lait à fournir au général Roth, 330 livres au commandant de la cavalerie et de l'infanterie autrichienne laissées à Cannes après le départ du Comte de Brown, 4 quintaux d'eau-de-vie pour les troupes ennemies, à Ste-Marguerite (1)... — En résumé, ce passage des pandours nous coûte la jolie somme de dix-sept mille six cent six livres, dix-sept sols, chiffre bien considérable pour notre misérable budget ! — Ici finit heureusement la série trop ininterrompue des invasions du sol Cannois. Désormais, comme le dit si bien M. Pinatel : « la Commune va pouvoir marcher dans le progrès et la sécurité. Naturellement impatiente d'entrer en possession du repos, après toutes les secousses précédentes, nous la verrons, à partir de 1750, vivre de sa vie propre, oublier les temps d'épreuves, poursuivre et réaliser toutes les améliorations, revendiquer ses droits et protéger ses intérêts. » (2)

Aussitôt les Autrichiens partis, nous perdons un de nos plus notables Cannois, dont voici l'acte de décès : « Noble Jean de Riouffe, Seigneur de Thorenc, chevalier de l'ordre du Roy, de St-Michel, comissaire de la marine et subdélégué de l'Intendance, veuf de Dame Jeanne de Riouffe, âgé de quatre-vingt six ans est décédé le vingt-sept et a été enseveli le vingt-huit may 1748 » — suivent les noms des témoins. — Devant les dépenses excessives de l'année précédente, nos consuls ont demandé le remboursement des frais occasionnés par le séjour du sieur de Bompar, commandant à Cannes ; et, le 25 septembre 1748, le maréchal de Belle-Isle, nous répond que cette requête lui paraît justifiée. (3) — En 1750, l'état sanitaire de Cannes est plutôt mauvais ; les con-

(1) *Arch. de Cannes, CC.* 80. — On spécifie que Cannes a peu d'habitants et *aucun cabaret* (?).
(2) M. Pinatel (Ph.), loc. cit. p.63.
(3) Arch. de Cannes EE. 1. *Lettre avec signature autographe du Maréchal.*

suls sont alités et les malades très nombreux. En dehors du passage du Marquis de Mirepoix, maréchal de France et gouverneur du Languedoc pour la visite duquel la ville fait quelques réjouissances, suivant les anciennes coutumes, cette année 1750 n'offre rien de bien particulier à signaler, si ce n'est les procès perpétuels et les querelles de clocher. Beau temps pour le papier timbré, qui est en hausse (1) et ne porte plus trois fleurs de lis, mais une seule, entre deux L, et changera encore — en 1757. —

Notre Seigneur abbé, économisant la cire, appose alors simplement son cachet sur un angle du papier rabattu sur un pain à cacheter, comme sur le certificat officiel ci-dessous que nous croyons utile de reproduire. Il est daté du 5 août 1750, et ainsi conçu : « Je soussigné en qualité de supérieur du Monastère de la Savoie Isle de Lérin certifie que ledit Monastère est Seigneur direct de la partie de Pégomas située en dessa de la Riuière de Siagne en aiant la Haute et basse Juridiction, cédée audit Monastère par accord et transaction avec le comendataire de l'Abbaye qui sy reserue le passage de leau des Moulins de Canne Luy apartenans a la charge de la molture Franche pour ledit Monastère dans lesdits moulins et pour être la vérité telle ay fait le present certificat pour seruir ainsi que de raison en iustice. A lisle de St-Honnorat de Lerin ce cinq aout mille sept cent cinquante.

« D. De Benoit, Abbé Régulier et Supérieur. » (2).

On sait d'autre part que, d'après l'Edit du roi daté du mois de mai précédent, les *communautés subissent une retenue du vingtième sur tous les Biens-fonds.* Il faut comprendre là-dessus, non seulement les maisons, fermes, domaines... « mais les Usages, Etangs, Rivières, Moulins, forges, Usines, Cens, Redevances, Peages, Passages, Droits de ponts, Bacs... etc ». C'est encore pour le trésor royal, un assez joli revenu, puisque celui de Cannes en 1751 s'élève à 999 livres, 1 sol. (3)

La Capitation du 25 avril 1752 nous donnera encore les noms de quelques notables du milieu du XVIIIe : Les plus taxés sont : Noble Jean Charles de Riouffe Thorenc subdélégué — le frère croyons-nous de celui décédé en 1748, — Etienne Spitalier (Espitalier), marchand drapier, et Pierre Darluc, maitre « du grand Logis » — importante auberge de l'époque, — chacun pour 30 livres — François Vidal, maître du « logis de la Cloche d'Or » pour 25 ; Honoré Hibert, bourgeois, Donat Hibert, Directeur de la Poste, Joseph Darluc, marchand drapier, Antoine Chambeiron et Pierre Escarras, négociants, pour 20 livres. — Le plus fort imposé au Cannet est Jean Sardou, négociant, pour 15

(1) 3 sols au lieu de 2.

(2) Arch. de Cannes, CC. 41., pièce 3.

(3) Ibid., CC. 38.

livres seulement ; et le total de la Capitation s'élève à 4453 livres. — Nous ne nous expliquons donc pas que cinq ans avant, on ait spécifié l'absence de cabaretiers et d'auberges puisque nous en relevons ici au moins deux qui paraissent d'importance. (1) Les 1er et 14 janvier 1752 — et non en 1750 — nous envoyons en députation à Digne, Antoine Chambeiron consul, Etienne Espitalier et l'avocat et procureur du roi Jean Gazan complimenter à Digne, l'évêque pour sa nomination comme abbé de Lérins (2). C'est en réalité le 3 février 1753 que « Monseigneur Messire Louis Sextius de Jarente de la Bruyère est conduit « à la place abbatiale du chœur, garnie de ses caraux. » (3) — Notre situation alors s'améliore ; on plante des arbres de nouveau à la marine, car il faut bien réparer les dégâts causés par M. d'Anthelmy. L'argent rentre, et les fermes produisent cette fois 14800 livres (4).

L'ennemi disparu, voici le passage de *S. A. R. l'Infante Duchesse de Parme*, qui procure encore à Cannes l'honneur d'un déboursé de 731 *livres*, 18 *sols*, 6 *deniers*. — Notre gouverneur de Provence, le Duc de Villars (5), grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, etc., nous donne ordre — le 11 octobre 1753 — d'avoir à fournir pour le 16, tout ce qui est nécessaire à son escorte, soit huit gardes, tandis qu'il accompagne l'Infante. Toute notre maréchaussée est sur pied, et la Duchesse passe avec sa suite au milieu de nos braves Cannois, un peu blasés toutefois sur le spectacle de ces brillantes mais trop incessantes chevauchées (6). Deux lettres de l'Argenson, alors ministre de la guerre, reçues l'année suivante par M. le chevalier de Villefort, commandant aux Iles Ste-Marguerite nous apprennent que le ministre a été informé, le 29 mai 1754 que : l'Eglise paroissiale des Isles Ste-Marguerite vient de crouler, et qu'il est pressant de la faire rétablir ainsi que la maison du curé... » (7). C'est encore un souvenir des bombardements effectués sept ans auparavant. Secouée par les Espagnols, mal réparée ensuite, entretenue comme l'a prouvé la visite de Mgr. de Bernage, puis recevant les boulets du général Brown, l'écroulement

(1) Arch. de Cannes, CC. 26.

(2) Arch. de Cannes, CC. 73.

(3) Arch. de Lérins. Allieïs, Les Iles de Lérins, p. 67.

(4) Un arrêt du 20 avril 1752, collationné par : « le commissaire aux archives de Sa Majesté », confirme l'ordonnance royale, ayant nommé — le 21 février 1555 — Michel Darluc, receveur des Magasins à sel. La lettre du Bon du dit office dit que le magasin à sel de Grasse est tenu ouvert au lieu de Cannes. Ses gages étaient comme nous l'avons vu, de cinquante livres, avec les « franchises, libertés, droits, proffits, revenus et emolumens accoutumés... » Arch. de Cannes. CC. 19, pièce 1.

(5) Honoré Arnauld, Duc de Villars, Prince de Martigues, Vicomte de Melun, etc...

(6) Outre tout le gibier, on a dû faire venir quatre dames jeanne de vin vieux de la Gaude, de la glace d'Antibes, des rups de raisin de Mougins et de la montagne, la tapisserie du baron de Mouans, du bois, du charbon de St-Césaire, de l'argenterie... etc., etc. *Arch. de Cannes, CC. liasse 73, pièce 27.*

(7) *Arch. de Cannes. GG.* 14, *pièce* 1. — 30 *juin* 1754

était forcé ; mais comment relever ce désastre ! Le ministre qui sait nos difficultés, dit qu'il va écrire à M. de Bertrand pour voir s'il possède les fonds nécessaires. Peu après, il avise M. de Villefort que, les réparations antérieures ayant été faites par un particulier de Cannes, et le Domaine ayant l'entretien de cette église, la Guerre n'a rien à y voir, et qu'il faut s'adresser à M. de la Tour, notre intendant. Les bombes et les boulets ne dépendaient pas cependant du Domaine que nous sachions ! Avec les années, le procédé ne varie pas, et c'est toujours à qui, malgré l'évidence, tentera de charger le voisin, et de dégager sa responsabilité, bien petit côté de l'existence des petites villes et des petits caractères !

C'est alors que M. de Jarente abbé de Lérins obtient duParlement — en 1754 — de rendre, à Cannes, la justice aux habitants des Ribbes, de Pégomas et de la Roquette, tant pour le civil que pour le criminel, ces hameaux n'ayant ni prison, ni local convenable. (1). La même année la Viguerie de Grasse et la Province sont encore en procès pour décider qui doit payer *les frais de la garde de la tour du Golfe-Juan*, question qui avait été jadis jugée en faveur de Vallauris contre la Viguerie (2), mais là encore, *après* 35 *ans de discussions*, la question n'est pas encore réglée ; enfin l'affaire avait été renvoyée aux Procureurs du Pays. — On venait aussi d'opérer le curage et l'élargissement du vallon de la Fréyère — affluent de la Siagne entre la Bocca et St-Cassien (3), et nous signalons parmi les propriétaires riverains : MM. Hibert de la Valette, Jean Gazan, D'Ainesy, Jaume, Louis, fils de Jean-Baptiste Bernard, Le Seigneur de Cannes, M. de Riouffe... etc. (4) — A Cannes, il y a encore trop de soldats cantonnés, et Riouffe invite nos consuls à mettre un de nos trois fours de ville à la disposition du sieur Darty garde magasin des vivres ou « munitionnaire des vivres » comme on disait aussi, afin d'assurer la subsistance de ces troupes. (5) A nos îles, les prisons ne se vident toujours pas, et M. de Dreux-Brézé, gouverneur de la prison d'Etat de Ste-Marguerite vient de mourir, l'année qui précède la naissance du Comté d'Artois ; (6) et peu après, nous allumons un feu de joie pour célébrer la venue en ce monde de celui que, sur ses vieux jours on chassera de France violemment, les armes à la main. Puis, dans la vie intime du petit bourg, les jalousies, les rivalités sont telles que de réels abus se glissent dans le choix des édiles ; et cela motive l'arrêt du 5 mai 1758, défendant d'élire aux charges consulaires ou municipales,

(1) Arch. de la Préfecture, Série H., liasse 435. Sardou, loc. cit. p. 124.

(2) Arrêt du 30 juin 1719.

(3) Les journées d'ouvrier ne sont qu'à 18 deniers.

(4) Arch. de Cannes. CC. 74.

(5) Arch. de Cannes. EE. 1.

(6) Né le 9 octobre 1757.

des officiers royaux, ou ceux du Seigneur. (1) — Nos campagnes se plantent journellement de muriers, et, pour protéger l'industrie nationale des soies, l'arrêté du 30 juin interdit d'établir des impositions particulières sur les cocons, ce que plusieurs villes avaient essayé. Nos trois consuls : Antoine Chambeiron, Jean Charles Bon et P. J.Icard (2) sont obligés *d'aller faire la police aux iles Ste-Marguerite*, deux fois pendant la même année — janvier et mars 1758.

Depuis trois ans en effet (3), l'Intendant leur a prescrit une visite mensuelle aux Iles, ce qui les oblige à prendre un bateau à leurs frais pour avoir le temps matériel de faire : « leur vérification de police chés tous les cabaretiers et boulangers de la gainison ; » ils reçoivent donc une allocation de 6 livres, 15 sols pour solder le prix du bateau et les frais du valet de ville qui les accompagne. (4)

On a de plus, depuis quelques années exécuté de nombreuses réparations à l'Hôtel-de-Ville, à la maison curiale et au Cannet ; et nous retrouvons encore un acte de l'état-civil important sur un personnage historique. *Le Cardinal de Latil, qui sera archevêque de Reims et pair de France, est en effet, né à Cannes :* « Noble Jean Baptiste Marie Anne Antoine de Latil, fils de noble Latil, chevalier... de St-Louis, lieutenant du roy, commandant des isles Ste-Marguerite et de St-Honorat de Lerin et de noble Dame Gabrielle Thérèse de Magny son épouse, est né le 6 mars 1761... ; le parrain a été Messire Jean-Baptiste de Montgrand, chevalier et seigneur de la Napoule, colonel de l'Infanterie, inspecteur des milices garde-côtes de Provence, et la marraine Anne de Carfeuil son épouse... — suivent les signatures » — (5). En réalité notre duc de Latil était né à Ste-Marguerite. Sous la Révolution, étant grand-vicaire à Vence, il refusera de prêter serment, passera en Allemagne, de là en Angleterre, et nous le retrouvons attaché à la personne du Comte d'Artois, le futur Charles x ; pour ne pas anticiper sur les évènements, nous n'en reparlerons qu'à cette époque, et revenons aux travaux du bourg de Cannes, aux menus faits intérieurs disant la vie intime de nos concitoyens. A peu de frais, la main d'œuvre étant alors si peu élevée, on a établi le petit clocheton et consolidé l'abside de notre antique chapelle de St-Nicolas et augmenté la maison des sœurs, et la grande école.

A Saint-Cassien, l'ermite profite de son isolement, et en prend à son

---

(1) *Arch. de Cannes*. BB. 8. *Imprimé*.

(2) Tous les trois francs-maçons, par parenthèse, d'après la pièce que nous avons sous les yeux.

(3) 30 août 1755.

(4) Arch. de Cannes, CC. 75. Délibération du 12 mars 1758.

(5) Arch. de Cannes. GG. 9, et non 1771, comme sur l'inventaire sommaire de Sardou. M. S.

aise avec la règle et les fidèles ; « s'absente sans autorisation, et n'est presque jamais à son ermitage. » On profite de ce sans-gêne pour lui enlever les clefs et l'habit — 12 mai 1761. — (1).

Le duc de Villars vient de nommer Pierre-Joseph Chatelet capitaine de notre milice bourgeoise, quand survient la grosse question des vins étrangers.

Les 20 et 22 juillet 1761, en effet, un bateau chargé de vins italiens et autres remonte la Siagne à la faveur de la nuit, faisant ainsi de la fraude au détriment de la communauté. On fait saisir aussitôt les onze tonneaux ; le vin est versé sur la place publique et les futailles brûlées le 12 août. Pendant tout le mois cette question reste pendante. Le second consul, Guillaume Le Cerf « qui n'a jamais paru à l'Hôtel-de-Ville » reçoit un blâme du Conseil pour cette façon d'agir, et l'on prend toutes les mesures pour enrayer la fraude « faite sur une grande échelle et favorisée par l'abbaye qui y trouve son profit. Nos consuls portent plainte à l'abbé, lui adressant un mémoire justificatif bien conçu, mais ce n'est que l'année suivante qu'ils obtiennent satisfaction complète. » (2) Ajoutons que « cette innovation sans exemple » était contraire à tous nos privilèges, et qu'un avocat du pays, Barthelemy Preire, défendit fort bien nos intérêts à Grasse, où le notaire royal P. Ravaison est notre porte parole dans notre procès des moulins banaux qui paisiblement s'éternise. — Après une sécheresse prolongée, voici encore, en août 1762, toutes nos fontaines publiques taries, grâce à la coupable incurie de Canton, qui en a la surveillance ; puis, le 19 septembre, on se décide à réparer le cadran de l'horloge : « en faïence, en plomb, ou en bois, au gré des consuls. » Commencés depuis 7 ans, les travaux de la Fréyère sont loin d'être terminés, et l'année s'achève par une tentative de conciliation au sujet des moulins banaux. Et voici de nouveau les susceptibilités, les jalousies, la vanité éternelle, les questions de préséances à l'église et aux cérémonies publiques. Les consuls réclament, contrairement aux anciens usages, *le pas sur les officiers de l'abbaye.* L'esprit public s'émancipe, et déjà s'élève un léger vent de liberté, simple brise qui ne fait que rider la surface de la mer populaire en attendant le coup de mistral de la Révolution qui déchainera la tempête.

En 1761-62, je retrouve à Cannes plusieurs corps de garde : d'abord, celui du service des troupes ; puis un autre au centre de la ville ; un poste au grand magasin des farines servant de four, puis celui établi « aux redouttes de St Pierre de Cannes et de la Gabelle. » Deux compagnies du bataillon de milice de Clermont et de Béziers — particularité que nous ne nous expliquons pas —

(1) Arch. de Cannes. BB. 2., ainsi que les détails suivants dont la proposition de faire à notre *valet de ville un surtout de camelot rouge, sans livrée,* proposition rejetée le 5 juillet 1761.

(2) Pinatel, loc. cit. p. 74.

fournissent ces postes, et sont cantonnées à Cannes et au Cannet. (1) De plus, du 15 mai au mois de novembre 1762, par ordre du Duc de Villars, un poste de signaleurs est placé au haut de la tour de St-Honorat, pour surveiller les côtes, sage précaution qui ne coûte que 79 livres, 19 sols à Cannes, tout en lui rendant un réel service. On y emploie : « deux signalistes, avec les Eustancilles nécessaires, papier, pacquet de plumes, une bœte de pain enchanté, bouteille d'ancre, amadou, poudre, souffre... etc. » Ces guetteurs font les signaux de jour avec des pétards, ou des coups de canon, la nuit avec des feux allumés au bout de longues perches. Mais le 26 octobre 1762, par un ordre de M. de Robert, maréchal de camp, à Toulon, commandant la côte de Provence, on supprime cette surveillance à dater du 1er novembre, à cause de la saison d'hiver. (2)

Pour tenter, d'un autre côté d'arrêter la fraude, nous établissons le 8 mai 1763, un *Règlement pour la vente des vins à l'Ile Ste-Marguerite*, dans lequel on exige d'abord que le vin Cannois y soit vendu à l'exclusion de tout autre ; toutefois les vins regardés comme étrangers, tels ceux de la Margue et de la Gaude, pourront être consommés par les officiers de l'Etat-Major de cette garnison. Si le vin du terroir est trop cher, Cannes ne sera tenue d'en fournir de vieux que jusqu'au 15 novembre exclusivement. (3) Quelques jours après — 31 mai 1763, — un arrêt du Parlement interdit : « de défricher dans les lieux penchans et ardus, et de cultiver ou semer les lieux dont les bois auront été incendiés, et d'y introduire aucun bétail gras ou menu pendant la terme de six années. » Le reboisement préoccupe donc sérieusement nos municipalités, les incendies de forêts étant déjà de mode... L'aspect de nos collines et des montagnes, au nord de Grasse, prouve cependant combien mal exécutées furent ces sages prescriptions.

Après la paix conclue avec l'Angleterre et le Portugal, on réorganise le poste de Téoule, d'où se retire M. Pélissier. (4) — Son frère Jean-Joseph le remplace du reste le 24 novembre 1763, comme préposé de la Santé, avec 300 livres de gages. Entre temps, le Parlement, toujours du côté du manche, a rendu un arrêt sur les préséances, lequel motive nos énergiques protestations. Encore que ne s'en prenant nullement à l'Evêque d'Orléans, commandeur des Ordres du roi, abbé de St-Vandrille et de Lérins, au moins personnellement, nos édiles, se basant sur les usages et sur l'arrêt ayant créé les fonctions de maire, maintiennent nettement leur prétention de préséance civile.

---

(1) Arch. de Cannes. CC. 84.

(2) Ibid. CC. 84, 1762.

(3) Ibid. BB. 2. fc. 194.

(4) Qui y était installé depuis le 26 août 1759.

En ce moment, les archives municipales sont dans un tel désordre qu'on délègue un ancien notaire : Guillaume Ardisson et un sieur Cessy « pour faire la triaille de tous les papiers qui sont dans les archives, les cotter et les Invantorier comme aussi les rellier dans un registre en pargemain. » (1) Au printemps — 8 avril 1764 — on s'aperçoit que le règlement sur les vins est incomplet, et l'on se décide à établir des mesures de demi-pot et de quart de pot « en cuivre, comme celles de Grasse. » Partout, la misère est grande, le blé fort rare, à tel point que, le 14 avril, nos boulangers Cannois n'en ont en tout que 50 charges. On commande donc un nouvel approvisionnement de cent charges, suivi d'un semblable, le 1er mai. Jean-Charles Riouffe fait à ses frais cette commande à Marseille pour Cannes et le Cannet qui contractent ainsi un emprunt de 4000 livres « aux intérêts au denier vingt. » Le peuple cependant ne murmure pas encore, mais il trépide déjà sur place, concentrant ses griefs si nombreux, ses justes causes de mécontentement. La mine est chargée..., elle éclatera dans un quart de siècle, et nul pouvoir n'en saura éteindre la mèche. (2)

Après un été torride, la sécheresse est atroce, ce qui augmente le désarroi général ; mais la foi est alors très vive et « la Vierge d'Espérance est portée en triomphe » pour obtenir un peu de pluie — 5 août 1764, — suivant les vieux usages, les antiques croyances du Moyen-âge. — Dans le conseil, l'assiduité n'est pas la règle, et l'exemple de Le Cerf a trouvé trop d'imitateurs. Un arrêt, notifié le 28 août 1764, permet donc de délibérer au nombre de 12 membres présents, mais les manquants subiront une amende de 30 livres applicable à notre hopital, si leur absence n'est pas justifiée. D'un autre côté, les frères Canton s'obstinant à ne pas surveiller nos fontaines, se voient enlever leurs 60 livres de gages, et l'on s'adresse, le 7 octobre : « à un habile fontainier d'Aix ou de Marseille. », ce qui amène la découverte d'une excellente source au Cannet chez Jean-Joseph Massier « au quartier des Escarasses » (3). La fontaine du Suquet, celle de la Marine sont aussi du début de 1765 ; mais on déboise sans vergogne en dépit de l'arrêt de 1763 ; ainsi, dans la forêt des Ribbes, un sieur Camin a pratiqué des coupes considérables ; aussi demande-t-on à Aix des dommages-intérêts. Le vieil ermitage de St-Cassien est délabré tellement que des réparations y sont reconnues urgentes ; on les fait en juillet, mais tous les environs, le Plan par exemple, sont dévastés par les loups et les sangliers « qui dévorent les raisins et font un dégât considérable. » (4) Des grandes battues sont donc organisées pour nous débarrasser de ces hôtes malfaisants.

---

(1) Arch. de Cannes BB. 2 f° 258 — 8 janvier 1764. — Cet état subsistera hélas longtemps encore.

(2) Lisez plutôt la fin de cette délibération du 1er mai 1764 : « Sans approbation de l'imposition du capage Laquelle est accablante et cruelle à Lhabitation. Signé Gazan. » Ibid. BB. 2, f° 289.

(3) Délibération du 10 février 1765.

(4) Arch. de Cannes. BB. 3 — 3 août 1766 — 7e proposition.

A la même époque — 1765-1766 — s'exécutent les importants travaux de la Carte frontière de Provence, et Cannes y contribue activement et pécuniairement.

Les questions de préséance restant un brandon de discorde, les officiers de justice du Seigneur, évêque d'Orléans, s'obstinent à ne pas paraître au Conseil, ce qui n'arrête en rien le paisible développement de la vie communale, tout en soulevant les protestations du maire et des deux consuls ; le procès avec le seigneur bat donc son plein, tandis que plusieurs citoyens se répandent en bienfaits divers. L'un des plus généreux est Pierre Remy Hibert seigneur de la Valette, donateur important à l'Hôpital de Cannes et fondateur de plusieurs œuvres de bienfaisance. (1) L'installation complète de l'Hôpital sur l'emplacement actuel date seulement du siècle que nous traversons. Il n'a alors comme l'écrit M. Pinatel « que des ressources insignifiantes, et ce n'est que par l'accumulation des legs, quelquefois considérables, dont elle a été l'objet, que l'œuvre est parvenue à son état actuel de prospérité et d'importance. Le seigneur de la Valette a ouvert la voie ; il a été suivi par de nombreux et généreux bienfaiteurs. » (2) — Ici, les Pénitents continuent leurs rivalités et leur exigences bien qu'ayant parmi eux des personnages influents, comme le marquis de Villeneuve, à Vence, l'écuyer F. Ainesy, en 1765, un de Sartoux, etc. — Les pélerinages d'ailleurs sillonnent incessamment nos vallées fleuries ; un des plus importants est celui des *Pénitents blancs de Grasse à N.-D. de Vie*, et pour toutes ces manifestations religieuses nous faisons venir de Grasse « les flambeaux de cire. »

On vient de donner au vallet de ville un habit d'été écarlate qu'il endosse dans le service et dans les circonstances solennelles, comme au début de l'année suivante, où — le 2 février 1766 — par un ordre du Duc de Villars, est célébré *un service solennel funèbre pour le Dauphin Louis, fils de Louis* XV, cérémonie où assistent : Jordany notre maire, les consuls, et toutes les notabilités de Cannes.

Avec le nouveau maire André Féry, on essaie de faire aboutir cet interminable curage de la Fréyère, et le 8 mars 1767, on projette la construction d'un grand Hôtel-de-Ville sur l'emplacement de l'ancienne Poissonnerie (3), à l'allée des ormeaux, en face de la Marine, pressentiment du joli bâtiment où nous écrivons ces lignes, *la mairie de France peut-être la mieux située*, d'où le regard se perd au sein des flots d'azur, ayant un océan de verdure comme

---

(1) Par testament du 16 nécembre 1767 : une mission, 75 livres en étoffe à 25 pauvres à la Toussaint, 100 livres en dot à deux filles pauvres, 100 livres aux pauvres de..., et 4000 livres à l'Hôpital. Ibid. GG. 18.

(2) Pinatel, loc. cit. p. 69.

(3) Démolie en 1747.

premier plan, des yachts princiers comme portants, et les délicieuses îles de Lérins comme toile de fond.

Après la sécheresse, on se décide à n'augmenter en rien les charges de la ville, à rechercher, à soigner les enfants trouvés qui pullulent hélas, comme « le Bâtard nomé Jean-Baptiste trouvé la nuit du 27 au 28 octobre a la rue alant a frejus couché sur un peu de paille pres la porte du moulin a huille de la demoiselle Elisabeth Juffret v^e Allègres... » (1) Il est du reste recueilli par une âme charitable, Jacques Macarry qui reçoit 130 livres pour l'élever jusqu'à 14 ans, âge ou cet enfant sera libre, on pourra rester près de celui qui l'aura élevé. De même pour tous ; et le fait était très fréquent. — Le couvent des P. Capucins, s'améliore et s'étend.

L'eau manque, et l'on est forcé de louer les puits, comme celui des Pénitents noirs dans le jardin de leur chapelle, (2) et ces années 1765-66-67 sont pour « les fontainiers de Grasse » et d'ailleurs, des temps d'élection. C'est à qui les fera venir avec leur baguette de coudrier ; ils en imposent au public, et n'ont en réalité qu'une utilité de parade. Un sieur Coste vient même de Marseille pour trouver de l'eau au Cannet.

Les pauvres sont donc très nombreux, ce qui motive de nouvelles générosités d'Hibert de la Valette. C'est en pleine canicule, le 14 août 1768 — qu'est célébré à Cannes le service funèbre de la Reine, et Joseph Méro est élu maire le 4 décembre pour l'année 1769.

Le clergé n'échappe pas à la misére générale, et l'abbé Tisserand lui-même en fait une triste peinture : « Les Augustins de Grasse vivent en fainéants, les Capucins de Cannes se promènent dans les rues..., les Observantins d'Antibes ont des mœurs suspectes... » (3), bref, c'est une époque de désarroi général. Malgré ses Dix-mille livres de revenus, notre abbaye ne travaille guère ; la bibliothèque moisit sur place ; « l'île des Saints » ne contient plus que sept moines ; les esprits sont troublés, l'indifférence gagne du terrain, la Révolution approche.

Nouvelle tempête dans un verre d'eau, sous l'administration Méro, ouragan soulevé à propos d'une simple coiffure ! On sait que *le chaperon*, en souvenir des anciennes toques usitées jusque sous le roi Charles VII en France, était resté, le couvre-chef officiel des Consuls de nos communautés, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Depuis longtemps le Cannet désire se séparer de Cannes, et notre 3e consul, un sieur Augier, prétend faire porter à ce hameau son chaperon pour s'en

---

(1) Délibération du 26 nov. 1767.

(2) Arch. de Cannes. BB. 3 — 6 juillet 1768. —

(3) *Tisserand*. T. II, p. 254.

servir suivant les circonstances — 22 février 1769 — Le bourg de Cannes s'y oppose ; Augier réclame, s'adresse au Parlement, et, à la suite d'intrigues, obtient pour lui et ses successeurs la permission de faire porter leur chaperon au Cannet, à leurs frais, mais avec obligation de rapporter ici le fameux objet du litige, pour s'en servir dans les fonctions consulaires — 2 août 1769. — Aussitôt, (car l'occasion est trop bonne de plaider), nous intentons un procès au 3e consul. Tout va donc s'envenimer avec l'accumulation des paperasses et les chicanes de dame Themis, jusqu'à hâter la séparation des deux membres, si longtemps unis, de la même communauté. A force d'aiguiser le scalpel, d'aviver la plaie, l'amputation sera vite forcée. Pierre Allègres est devenu maire, et chacun reste sur ses positions jusqu'au milieu de l'année suivante, où les choses changent de face, la balance de la Justice s'étant inclinée très probablement sous le poids des Pots-de-Vin. Le Parlement rend donc l'arrêt portant « inhibition et défenses au troisième consul de prendre ni de porter le chaperon au Cannet les jours de la Nativité de la Vierge et de St-Didier sous prétexte de Romérage, ni de s'en servir hors le cas de nécessité ; ordre aux trois consuls d'assister en chaperon aux conseils et aux cérémonies publiques, et condamnant les maire et consuls et administrateurs de Cannes... aux dépens — 8 juillet 1770. » — Cette question à peine terminée, nous remarquons une légère diminution dans la population, mais très momentanée ; un certain découragement se montre ici ; les loyers diminuent, et la délibération du 15 juillet 1770 démontre qu'il y a beaucoup de gens qui s'expatrient. Dès lors le Cannet insiste pour devenir une communauté séparée, donnant comme prétexte l'éloignement de Cannes et l'importance croissante de sa population. Dans huit ans, ce sera un fait accompli.

Après les dons si importants de M. Hibert, on pourrait croire que l'Hôpital se montrerait satisfait ; il n'en est rien, et les recteurs de l'Hôpital lui ont déjà demandé de les convertir en une somme de 12833 livres, 3 sols. Ils se croient sacrifiés, tandis que la ville redoute que cette grosse somme ne soit trop rapidement dissipée : « ny ayant que trop d'Exemples en theze generalle des mauvais Regimes d'hopiteaux;... » (1) Si M. Hibert, est-il dit plus loin « a trouvé cette rente dure sur sa tête » il ne convient pas que l'Hôpital prenne une charge à perpétuité : « M. Hibert ne donne rien ainsi..., c'est une dette qu'il paye » et si le Parlement met les intérêts à cinq pour cent « il s'ensuivrait que M. Hibert aurait encore Profité au détrimant des pauvres du cinquième de la somme Principalle des fondations. » Et la communauté va même jusqu'à réclamer en plus à ce donateur généreux 1542 livres qu'il avait retenues pour amortissement. Cependant, (car on y met du doigté) on lui accordera même,

(1) Arch. de Cannes. GG. 18 — 12 p.p., pap. à la cloche — « *Assemblée du bureau de l'Hôpital de Cannes* — 12 août 1770.

au besoin « un dellay pour le payement ». Dans ces conditions « et non autrement », l'acte pourra être passé. Il fallait résumer ces curieuses discussions locales, ces mesquines questions d'intérêts, qui font trop oublier la pensée généreuse et si charitable du donateur.

Le Régiment de Beauvoisis — 57e d'Infanterie actuel (1) qui était affecté, huit ans auparavant au service des ports et des colonies où il avait séjourné cinq ans, — à la Guadeloupe, — arrive en Provence, en janvier 1771, et tient garnison à Aix, puis en mai, passe à Cannes, et se rend à Antibes et à Monaco. Les sieurs Gaston et Rosselly viennent d'entreprendre le cadastre, et les fonctions du consul sont interdites à tout détenteur d'une ferme communale, ainsi qu'aux proches parents des consuls en exercice, aux étrangers, et à qui n'a pas dix ans de séjour à Cannes. Le maire est choisi parmi : « les nobles, avocats, docteurs, bourgeois, négociants, procureurs vivant honorablement, les chirurgiens non barbiers et apoticaires solvables cottés » (2) d'au moins 700 livres, 400 pour le 2e consul, et 300 pour le 3e ; d'où de sérieuses réclamations de nos chirurgiens régionaux, cela va sans dire. La Ville leur répond qu'il y a une grande différence : « entre les chirurgiens barbiers, et ceux qui, ne faisant pas usage du rasoir, ne sont que purs chirurgiens sans aucun mélange de mécanisme. » (3) A un art libéral est-il dit, les premiers ajoutent des fonctions serviles, et l'on doit les exclure. Tel est la mentalité française encore à cette époque. Bien entendu le Parlement approuve ce règlement, le 9 novembre 1771, car les temps ne sont pas mûrs pour les idées modernes ; mais on soupèse les raisons, on discute les motifs, et l'on pressent déjà *ce qu'il y a de respectable dans la dignité simple de la vie journalière, dans tout travail honnête, honorablement pratiqué...* et c'est la Révolution qui va régler le niveau.

Vers la fin de l'année — 22 décembre 1771 — on ouvre à l'extrémité de l'Enclos des P. Capucins, la rue qui va aboutir au chantier de construction ; et les tiraillements du Cannet recommencent. Il veut absolument sa séparation, et se réunit de son plein gré, le 13 février 1772, en assemblée générale. Aussitôt nous réclamons copie de cette délibération illégale, au greffier de cette assemblée, Charles Mallet, qui cherche d'abord à gagner du temps. Nos consuls, insistent, le Cannet s'exécute devant menace des voies judiciaires, et l'on reconnait vite la main de Pierre Augier, et du syndic Antoine Calvy. Cette délibération ayant été prise presque à l'unanimité — 81 habitants sur 95 réunis, — la division s'impose réellement, d'autant que, pour l'appuyer, le Cannet députe à Aix deux de ses citoyens. Mais Cannes s'oppose énergiquement aux menées « de ces habitans cabalistes. » Laissons donc marcher les évènements

---

(1) Où l'auteur était lieutenant-colonel, à Bordeaux, de 1897 à 1901.

(2) Arch. de Cannes. BB. 7, pièce 7.

(3) Ibid. p. 10.

qui vont hâter cette séparation devenue inévitable, et revenons à la question capitale du Port de Cannes.

Dès le 28 juin 1772, Cannes réclame la construction de son port « pour arrêter la violence de la mer de Labech. » (1) La supplique est adressée à M. de Montyon, Intendant de Provence, et suivie d'un placet au Prince de Marsan, au Ministre de la Marine, de demandes à l'Evêque d'Orléans, au Marquis de Rochechouart, lieutenant-général commandant en chef en Provence. Rien n'est négligé pour tenter d'obtenir un abri à nos navires. On verra cependant le temps mis à accorder ce travail si utile, ce dont ne se doutent guère nos consuls quand ils écrivent — le 6 septembre 1772 — « sous peu de tems le conseil recueillira, ou nos neveux, le fruit de son suffrage... » — On demandait surtout : « un môle d'une longueur sufisante, pris à la pointe de la Chapelle de St-Pierre et tirant en droite ligne vers la partie de l'Est $\frac{1}{4}$ Nord-Est, fait solidement... », d'autant plus indispensable que la mer bat le mûr de la Poissonnerie, le grand chemin, la marine ; entre dans les magasins et cause un dommage considérable aux marchandises en dépôt. (2) Mais les rivalités de clocher arrêteront tout bien longtemps encore. Ne lit-on pas, en effet, dans le cahier des délibérations de Provence, que Mouans et Sartoux, sont depuis cent ans en procès avec leur seigneur, au sujet de l'arrérage des tailles, et de l'encadastrement des biens roturiers. Quant à notre port de Cannes, c'est à peine si l'Assemblée de Provence, tenue à Lambesc le 9 novembre 1772, s'y arrête un instant ; elle renvoie simplement le placet aux Procureurs du pays. On examinera l'importance ; rien ne presse ; ils feront dresser « s'ils le jugent à propos, le devis des ouvrages à faire pour son exécution. » La demande est classée ! — (3) André Féry ayant mis au net notre cadastre nouveau, ce dernier entre en vigueur en 1772, mais bien des propriétés y sont bâtonnées avec l'indication « Article passé au Cannet. », suite forcée des réclamations de notre annexe. En tête du volume, quelques jolis vers de A. Fery, âgé de plus de 77 ans et qui meurt l'année suivante, comme le spécifie notre 1er consul Allègres, pour perpétuer sa mémoire :

« Le temps cruel qui tout Devore
Affoiblit aussy les Talens ;
Coment pouvoir tracer Encore
Les trais hardis de mon printemps ?
Mes Efforts seroient impuissans,
La vétusté gagne et m'entraîne,
Ce seroit donc un phénomène,
Si je peignois comme a trente ans. »

A. Fery.

---

(1) Vent du Sud-Ouest.

(2) Arch. de Cannes. BB. 4, f° 247

(3) C'est l'époque où le Père Papon entreprend son Histoire de Provence. Il reçoit ainsi *mille livres, pendant six ans.* « Abrégé du cahier des Assemblées de Provence, p. 110-1772. »

Ætas, Septuaginta Septem, & amplius. » 1772.

... Décidément, ce terroir embaumé de fleurs épanouies sous un ciel de perpétuel cobalt, engendre en tous temps des poëtes, même confectionnant un Cadastre !... travail si peu du ressort d'Apollon, pourtant !

Dans cet extraordinaire pays, on versifie sa propre misère ; comme les cigales, il faut absolument chanter. Et cependant, on y est bien pauvre alors ; le pain est à tel prix que, le 15 août 1772, la municipalité reçoit une lettre anonyme exigeant immédiatement une diminution : « Sinon 35 gens sont prêts à exterminer et ôter la vie au maire et aux membres du conseil... ». Il y a donc de vrais anarchistes ici, sous Louis-le-Bienaimé ; et c'est déjà le cri de la Révolution, « du pain ou la mort. » — La population s'émeut, réclame l'envoi d'une brigade de maréchaussée ; on finit par s'entendre, et les désordres graves sont évités cette fois. La question du pain apaisée, nos bons consuls soucieux de nous représenter dignement, car la coquetterie, même masculine, ne perd jamais ses droits, envoient Bérard à Aix pour y acheter « trois chaperons neufs à la moderne, c'est-à-dire plus grands que les enciens (sic) 10 janvier 1773. — Puis, cette grave question réglée, arrive à Ste-Marguerite, le 14 avril, la compagnie franche du Marquis de Castellane pour y tenir garnison tandis que l'on perce à Cannes la Rue Jean de Riouffe : (1) « à l'Extrémité de Lenclos des pères Capucins de ce lieu, par l'avenue du chemin de Grasse allant aboutir au chemin des Batimens de mer... » Le couvent des Capucins occupe donc l'espace compris entre les rues actuelles : Rouguière à l'ouest ; au moins l'impasse du Châtaignier à l'Est ; au Nord, les rues Grande et de Cronstadt, et au Sud la rue d'Antibes. (2)

Le square Mérimée actuel occupe donc l'emplacement de l'ancien chantier de construction des bateaux. — Malgré ses fugues, en dépit de ses incartades, l'ermite de St-Cassien a été maintenu et même habillé à neuf ; cependant il meurt presque de faim, et nous devons lui fournir mensuellement 3 livres pour acheter un peu de pain. La ville a si peu de magasins qu'on est obligé d'envoyer à Beaucaire pour acheter une trompette de ville — 4 juillet 1773. — Avec raison, Cannes insiste pour la question du port, et députe à Aix, le 19 septembre, Joseph Desmarest pour activer la solution si possible. Ces déplacements sont alors de grands voyages, car on se fera difficilement une idée des routes de ce temps. La circulation sur les chemins du XVIII[e] siècle est dangereuse et épouvantable. Pour aller par exemple « à la Boucas », à la

---

(1) Arch. de Cannes. BB. 13, pièce 2.

(2) En mai 1906 j'ai pu encore visiter (— n° 12 rue Jean-de-Riouffe —) la chapelle de ces P. Capucins. Située contre un bar, et transformée en écurie, on y pénètre par *une porte biaise plein-cintre*. Seules, quelques fenêtres sans ornementation subsistent. La chapelle avait quatre faces, à voûtes plein-cintre, reliées par des arcs-ogives.

Bocca, on manque tout simplement de se noyer : « ce passage et (sic), tant en hiver qu'en été par le reflux de la mer impraticable jusques en danger de périr » lisons-nous dans nos vieux registres... et, il y a loin encore de la Bocca à Aix !

Jean François Riouffe, est élu maire le 5 décembre 1773. Son attention se porte aussitôt sur le désordre dans lequel se trouvent les Archives, et l'on décide encore le 9 janvier 1774 : « de les tiqueter par deux personnes interligentes », d'autant que tout est mêlé depuis un quart de siècle ; projet d'un inventaire ; projet d'une armoire à trois clefs différentes ; projet d'ordre, projet de méthode... Dix-huit mois après, rien de tout cela n'est exécuté ! — (1).

Puis, conformément à l'arrêt du 18 mai, du Parlement de Provence, on prête serment de fidélité au roi Louis XVI, à Cannes, les 22 et 24 mai ; on répare les fours banaux de la ville et du Cannet, et la création du port est enfin, approuvée — approuvée seulement — le 12 juin 1774, onze jours après le service solennel célébré ici pour la mort de Louis XV, (2) dont l'oraison funèbre est prononcée quatre mois après, à Grasse par l'abbé Méro, prieur de Carcenac, aumônier de l'Hôpital de Grasse, natif de Cannes. — On se rend facilement compte de l'état des esprits au point de vue monarchique en lisant les délibérations de cette curieuse époque, tenant encore au souverain par tant de fibres, et si près pourtant de s'en séparer. Voyons plutôt la 2e proposition de l'assemblée générale Cannoise de ce même jour, 12 juin : « ... De même que les Bras, — s'écrient nos consuls — qui sont la principale défense du corps humain perdent tout ce qu'ils ont de force Desque l'Influence qui leur communique la Vie et L'action est interrompue, de même les sujets d'un Etat n'ont plus ni force ni activité desque le Chef qui les gouverne vient à leur Manquer. Cette vérité se vérifie plus dans le cœur des français que parmy les autres nations. Indifférents pour leurs propres malheurs, on diroit qu'ils ne sont sensibles qu'a ceux auxquels l'humanité assujetit l'auguste famille des Bourbons. La perte qu'ils ont faitte a Remply le Royaume de deuil et de Larmes. Louis XV, Notre Roy de Glorieuse mémoire a vécu, ses Royalles qualités et sa Bienfaisance luy ont mérité le titre Glorieux de Bienaimé. Il n'est sans doute aucun de nous qui ne versat auec plaisir jusqu'a la dernière goute de son sang sy ce sacrifice pouvoit le rendre à la monarchie... » (3). . . . .

... Quelle transformation colossale cependant va s'opérer bientôt dans l'esprit du même peuple envers les mêmes souverains !

On voit circulant un peu partout dans les mauvaises ruelles du Suquet,

---

(1) Arch. de Cannes. BB. 5 — et H. Thierry de Ville d'Avray — « Inventaire sommaire des Archives du XVIIIe siècle », p. 18.

(2) Pour sonner les cloches pendant les orages, Pierre Camate reçoit 12 livres de gages annuels

(3) Arch. de Cannes. BB. 5, f° 37.

dans les rues de la ville, les P. Capucins qui font le service d'aumoniers à N.-D. de Bon-Voyage. On y aborde difficilement ; le pavage — quand il y en a — est très mauvais, et, après le Carnaval de 1774, nous consacrons 1588 livres pour réparer les rues de la ville, — et même du Cannet, que l'on s'obstine à considérer toujours comme annexé. — D'ailleurs, à peine élu maire, Joseph Preire obtient une nouvelle opposition à l'arrêt du 28 août 1774 qui érigeait le Cannet en communauté particulière, et le 5 février suivant, le frère du maire est chargé d'obtenir cassation de cet arrêt « grâce au zèle et à la célébrité de M. d'Hermant de Cléry, avocat au conseil du Roy — 5 avril 1775. — Cinq jours après du reste, Turgot répond à nos consuls que cette question sera sérieusement examinée..., simple formule de politesse, mais rien de plus. La faveur seule et les plus hautes protections solutionnent — alors comme toujours — les questions les plus graves comme les plus modestes. — Non content de réclamer son autonomie, le Cannet envenime la querelle en cherchant à étendre ses limites en dehors de toute justice, bien entendu à notre détriment. Tous ces procès, les réparations effectuées, les cérémonies funèbres augmentent si bien nos dépenses que, le 7 mai, elles excèdent les revenus de près de sept mille livres. (1) *Les archives communales sont exactement dans le même état de désordre et d'abandon*, et l'on désigne Jean Gazan, Guillaume Le Cerf et Antoine Labatut pour en tenter l'inventaire et une sorte de classement.

Mais voici le couronnement du roi Louis XVI, et le 16 juillet 1775 on chante un Te Deum, on allume un feu de joie, bien qu'on eut oublié d'informer notre ville comme celles du voisinage. Il faut voir alors les termes employés pour marquer notre mécontentement de cette omission. Les Consuls « pénétrés d'amour, de respect et de fidélité pour Sa Majesté » font remarquer que Cannes a « dans tous les tems marqué son zèle pour nos Roys » et votent d'acclamation cette réjouissance qui restera « pour notre jeunesse une époque mémorable de l'Evènement auguste qui remplit nos cœurs d'allégresse et de la plus douce satisfaction. » (2) . . . .

... Et dix-huit ans nous séparent à peine du 21 janvier 1793 !

. . . .

Depuis un an, on cherche à combler le déficit, que le maire Honoré Allègres diminue environ des deux tiers. Pendant deux ans le Cannet tirera encore sur l'étoffe jusqu'au craquement final. Il ne compte pourtant que 211 maisons et 1300 habitants environ (3), mais au fond, bien des griefs envoyés à Lebret sont très motivés : impositions partagées entre Cannes et Mougins, absence

---

(1) 6643 livres, 10 sols, 7 deniers.

(2) Arch. de Cannes. BB. 5, f° 107, v°.

(3) Chiffres de 1749.

d'hôpital (mais ils sont si rares en France), capitation exagérée, levées de milices au-dessus de ses forces... etc. ; mais il y a la contre partie : si nous avons refusé à ce hameau un maître d'école, il a été démontré plus haut, contrairement au dire du Cannet, que nous avons parfaitement fait faire les réparations à son église tombant en ruine depuis les dernières guerres. Il y a donc du pour et du contre dans ses doléances ; mais tout est alors si difficile à obtenir devant l'inertie générale ! Le fermier de Lérins, un sieur Raybaud, ne se fait pas faute non plus, malgré nos demandes répétées, de laisser dans le plus mauvais état le Béal, les moulins et tout ce dont il devrait avoir soin. Tout se demande, rien ne se fait ; le temps se passe en vains discours, en sollicitations, en humbles suppliques.

Au printemps suivant — 5 mai 1776 — Mgr. de Trudaine intendant général des finances vient inspecter les nôtres, et la duchesse de Chartres traverse aussi notre joli bourg, où l'on commence à venir des environs, soit pour s'y fixer soit pour des exploitations passagères. Un Niçois par exemple vient d'avoir un bail de six ans pour exploiter notre carrière à plâtre de la Colle de Vallauris (1) et celles qu'il découvrirait. Il devra vendre le plâtre à onze sols la charge (2), avec défense d'en fournir aux étrangers. A ces conditions, la Ville lui remet : « un baril cerclé de fer aux armes de la ville pour s'en servir dans la vente dudit plâtre. » (3) C'est aussi à cette époque que remonte le projet du puits placé derrière l'église de la Miséricorde, lequel ne sera toutefois commencé que quatre ans après.

On a vu précédemment le peu de soin qu'on apporte à l'hygiène publique, surtout en ce qui concerne les bâtiments ; aussi le roi rend-il une ordonnance forçant les patrons naviguant sur les côtes de Provence à prendre des patentes de santé pour l'équipage ainsi que les passagers, sous peine de six mois de prison, et à les faire viser aux escales ; s'ils ont de la contrebande — ce qui est fréquent — ils sont passibles de 3 ans de galères, et c'est le grand amiral de France, duc de Penthièvre, les Intendants et les commissaires qui sont chargés de la stricte exécution de cette ordonnance — 15 septembre 1776. — Au moment de l'élection de Jean Joseph Desmarest comme maire, Cannes est déboutée de son opposition relative à la scission du Cannet ; l'école des frères est fermée, grave mesure pour ce temps, gros embar-

---

(1) Entre le ravin de Benefiat et le Canal de la Siagne actuels. — De nos jours, près de la villa Isola-Bella.

(2) La charge pèse alors *neuf rups* (ou rubs) soit 72 kg. 900. Le rub de Grasse usité pour peser l'huile vaut 8 kg. 100, en effet ; et 20 *litres* comme capacité, 5 rups valent donc un *quintal ancien*, soit 40 kg. 500.

C. F. Mistral. — Maître : Tableau de Conversion des anc. mesures du département du Var. — Renseignement dû à M. M. Bertrand.

(3) Arch. de Cannes. BB. 13, p. 3.

ras pour nos édiles, car le motif est le refus de l'intendant d'augmenter le traitement, si minime pourtant, des trois frères. Il faut donc : « se donné des mouvemens pour se procuré des maîtres d'école pour l'arithmétique, l'alphabet et l'écriture... » (1) Puis l'on essaye d'en finir avec cette question brûlante du Cannet, véritable brandon de discorde, et l'on désigne deux experts pour liquider les dettes des deux localités rivales. Nouvelles protestations de Cannes, et nouvelle tension de nos rapports avec Mougins qui prétend toujours moudre ses blés à nos propres moulins. On propose un arbitrage que nous refusons le 15 juin ; les experts Marolle et Goiran font diligence, remettent leur rapport à la fin de l'année, et, fatiguée de cette lutte perpétuelle, la ville de Cannes accepte l'arbitrage avec Mougins — le 10 août — Grâce à de très puissants appuis, le *Cannet est enfin totalement séparé de Cannes, au début de l'année* 1778.

N'oublions pas de signaler dans nos modestes annales *Paul Autran, né à Cannes le* 5 *janvier* 1778. Fils d'Antoine aîné et de Françoise Magdeleine Jourdan (2) notre compatriote appartient à une famille jouissant à Cannes de la considération générale, et qui se fixe bientôt à Marseille. Paul entre à l'oratoire où il fait, à treize ans, sa rhétorique, preuve d'un esprit d'élite. Une fois ses maîtres dispersés par la Révolution, il embrasse le commerce, devient adjoint au maire de Marseille et Président du Tribunal de Commerce de cette grande cité. Très droit de caractère, c'est avant tout un fin lettré qui fait partie de l'Académie de Marseille, est élu membre de la classe des lettres (3), Président de cette Académie importante (4), et secrétaire perpétuel pour sa classe et celle des Beaux-Arts (5), titre qu'il garde jusqu'à sa mort. Dans son « Hermitage de Saint-Cassien » on trouve ces jolis vers :

« Lieux où, dès mon enfance a tressailli mon cœur,
Arbres qui décorez ce champêtre hermitage,
Ma sensibilité vous devait un hommage :
Vous m'avez fait connaître le bonheur... »

Dans l' « Ormeau du Village », il chante le vieil arbre planté sur notre promenade de la Marine, où se trouvait sa maison paternelle. « Chose assez singulière, écrit R. Reboul, reçu à l'Académie à titre de poète, il ne fit plus de vers après son admission. » Son style est clair, recherché ; il aime les études biographiques, et ses opuscules sont devenus presque introuvables. (6) Son

(1) Arch. de Cannes. BB. 5. — 16 février 1777, 6e délibération.

(2) Joseph Autran, né à Marseille en 1813, successeur de Ponsard à l'Académie française n'est pas un des fils de Paul Autran, mais peut-être de la même famille ?

(3) Le 24 juillet 1817.

(4) En 1822 et en 1828.

(5) En 1841.

(6) Voyez R. Reboul pour leur énumération.



PAUL AUTRAN

NÉ A CANNES, LE 5 JANVIER 1778, MORT A MARSEILLE, LE 24 NOVEMBRE 1876

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE MARSEILLE
EN 1822 ET 1828

(D'APRÈS LE PORTRAIT DE BOUCHARDY)

portrait (1) que nous avons pu offrir à notre Musée Régional, a été dessiné et gravé à Paris — en 1841 — par Bouchardy, et offert par lui-même peu avant son décès. Son éloge par L. Legré est du reste imprimé dans le tome VIII des Mémoires de l'Académie ; (2) Et, d'après le témoignage même de son fils Amédée (3), la date de sa mort est le 24 novembre 1870, décès survenu à Marseille, sa patrie d'adoption. (4).

Quatre mois après la naissance de Paul Autran, le marquis de Méjanes, autre grand érudit Provençal, passe à Cannes, un peu avant la suppression de la ferme du camalage, nom s'appliquant aux porteurs de pain et provenant, suivant Mistral du mot : « camalo, camello, chameau ; d'où le terme de camelot, colporteur » usité à Lyon, puis un peu partout par la suite. Pendant l'hiver — délibération du 31 décembre 1778 — notre rade reçoit la visite de la flotte royale, qui y est du reste déjà venue en été « pour y prendre des éclaircissements. »

Marie-Antoinette vient de mettre au monde celle qui sera la duchesse d'Angoulême, la grande et si éprouvée Princesse que l'on sait ; suivant l'usage on chante un Te Deum, mais les consuls : « omettent de prévenir officiellement le juge institué à Cannes par le seigneur abbé, et de faire les aumônes et tous les préparatifs de la fête sans avoir pris ses ordres, » (5) grosse négligence, suivant les coutumes d'un passé qui agonise ! Invité donc seulement par le curé, le juge se rend néanmoins à l'Hôtel-de-Ville, puis à la paroisse : « au bruit des tambours et des fifres » formant la musique municipale du temps. Il va sans dire que huit jours après cet impair, L. Sextius de Jarente, évêque d'Orléans et abbé de Lérins réclame contre nous au Parlement pour qu'à l'avenir, pareil fait ne se reproduise plus, sous peine de cent livres d'amende. (6) Encore un nouveau conflit soulevé, et pour quel minuscule motif. Tout prétexte d'émancipation est bon déjà ; les temps sont murs ; la Révolution française est dans l'air ; les toutes petites causes amoncelées vont produire les immenses effets, inattendus, mais inévitables ; c'est au microscope qu'il semble intéressant de voir cette éclosion d'indépendance et de liberté, et, comme le dit fort bien Sardou : « dix ans après, la Révolution va délivrer les communes de France de toutes » ? — « Contestations et débats de ce genre. » — Ayant

(1) Obtenu sur notre demande, grâce à l'obligeance de MM. le Dr Bernard ; Parrocel, Gustave-Martin et Penchinat, de l'Académie de Marseille.

(2) 4e Série, p. 89.

(3) « Souvenirs sur la vie et les écrits de Paul Autran-Marseille — Barlatier-Feissat, 1874 » — et Bibliothèque de Cannes F. P. 7.

(4) Et non le 25 novembre 1869 comme il est dit dans Reboul, p. 40.

(5) A.-L. Sardou, loc. cit. p. 125.

(6) *Cette fois encore l'Evêque et seigneur de Cannes obtint gain de cause, et Cannes est condamnée aux dépens.*

souvent parlé de nos garde-côtes, nous avons recherché ce qui les touchait de près et avons trouvé que leur tirage se faisait en mars ; l'Intendant de la marine établissant l'état nominatif des admis ; comme de nos jours, pour motifs valables, il y avait des Cannois ajournés aux suivants tirages. Depuis le 13 décembre 1778, les milices sont supprimées et réorganisées presque aussitôt sous le nom de *Compagnies de Canonniers Garde-Côtes.* De ce fait, le nombre d'hommes fourni par la communauté est réduit de moitié ; mais le 3 janvier 1779, nouvelle mesure : on relève les noms de tous les disponibles de 16 à 36 ans, indistinctement ; puis, le sort décidera entre eux ; on obtint ainsi mille hommes formant 20 compagnies. L'Etat y gagne, mais cela décime notre population maritime. Cette année-là, c'est un M. Eyssautier-Dutrany, commissaire des guerres, qui a la haute surveillance de ce corps où les Cannois mariés, âgés de plus de 20 ans — et à leur défaut ceux jusqu'à 45 ans, — doivent subir le tirage. Malgré toutes ces mesures, même en y comprenant le Cannet, la liste n'atteint pas ici le chiffre de cent-vingt. (1) — Nous compléterons en temps et lieu, (2) les détails sur ces troupes locales, et nous parlerons en passant d'une condamnation célèbre, celle de *Gaspard de Besse, condamné à la roue,* pour les motifs exposés ainsi dans les Archives du Var :

Condamnation à la roue et en 3 l. d'amende chacun, contre Gaspard Bouis, ménager, de Besse — dit Gaspard de Besse — et Félix Fr., de Gattières, tous les deux contumax et Jacques B., dit le Bastidan, travailleur à Vidauban, prisonnier... savoir... Gaspard Bouis, pour vol nocturne dans une auberge, arrestation à main armée sur un chemin et évasion des prisons par le moyen d'un complot suivi de violence », les deux autres pour les mêmes méfaits à peu près. « Après leur mort, les têtes des condamnés seront séparées du tronc et portées par l'exécuteur sur le grand chemin de l'Estérel à Cannes, où elles seront clouées à des arbres bordant le chemin... — 14 août, 29 octobre 1779 et 17 mars et 9 juin. » (3).

La maréchaussée, réclamée depuis sept ans et établie à Cannes depuis peu (4) a donc avec tous ces crimes et délits une active besogne.

L'année suivante, notre commissaire des guerres, *Jean-Baptiste de Riouffe est élu maire le* 30 *mars* 1779. Homme de grand mérite, citoyen très intègre, fort actif, sa notoriété est si grande parmi nous, son souvenir si précieusement conservé que nous considérons comme un devoir de reproduire ici son beau portrait d'après le tableau de l'Ecole française du XVIII[e] siècle, placé à la

---

(1) Arch. de Cannes. EE. 6, pièce 3. Imprimé, 4 mars 1779.

(2) A la date de 1783.

(3) *M. Mireur (F).* Inventaire sommaire des Arch. départementales antérieures à 1790 — Var — Archives civiles, T. 1. Série B., p. 405.

(4) Arch. de Cannes, CC. 90, f° 46.



PHOT. VAN-UKKEL

JEAN BAPTISTE DE RIOUFFE

mairie de Cannes. Son parent, Etienne, occupe aussi un poste important, et l'Inspecteur général des canonniers Garde-côtes — 24 avril 1780 — le comte François de Grave, maréchal de camp, l'a nommé : « Lieutenant du guet et garde des paroisses de Cannes, Mandelieu et Pégomas... » — Cette fois, par exemple, on ne fait plus mention du Cannet.

Les années suivantes voient s'accroître simplement les difficultés, la trépidation générale, les dettes de la commune. Personne ne veut plus de la fourniture des Etapes qui varie de 5 à 6 mille livres ; le piquet atteint même onze mille. La Noblesse consent toutefois en 1782, à participer à l'impôt sur les huiles. En somme, on se tient sur ses gardes ; chacun s'observe, se réserve, attend des évènements. Pendant tout janvier 1783, à Cannes, c'est à qui refusera les Etapes, et le 10, et le 20 et le 29 : « le deffaut d'offres ne procédant que de ce que les étapes sont d'un objet minutieux », fort peu agréable, et mal remboursé, ajoutons-nous. Alors, soucieux du bien-être des cultivateurs, les consuls organisent des conférences agricoles sur la taille des arbres, les diverses plantations et beaucoup de questions pratiques. L'abbé de Lérins vient de céder le château de Cannes à Joseph J.-B. de Montgrand (1) — Autour de nous se trouvent : le régiment de Guyenne dont nous avons déjà parlé, à Antibes, avec Ardisson commissaire des guerres, le marquis de Janson, et le major de Coustou ; puis celui de Piémont, à Toulon. A Sainte-Marguerite, le gouverneur Marquis de Castellane est assisté du Lieutenant de Robaux et du major de Montgrand. Attachés aux directions d'artillerie, nos canonniers garde-côtes forment dans le pays un corps important de 418 compagnies de 50 hommes, vrai corps d'armée de 21420 hommes. En guerre, les officiers de ces troupes sont exempts de : « tutelle, curatelle, nominations à icelles et autres charges de ville », et leur service tient lieu de celui qu'ils rendraient dans les armées ; ils sont exempts aussi du ban et de l'arrière-ban. Nos compatriotes chefs de Divisions ont alors pour marque distinctive les épaulettes de major, et sont payés de leurs appointements pendant les six mois d'été. Il y a aussi les canoniers postiches ou du guet. » un capitaine par paroisse, et un lieutenant pour cent hommes. Leur uniforme est fort joli : « habit drap bleu de Roi, paremens bleus, revers et rettroussés de drap verd de mer, doublure de serge ou cadis blanc, gilet et culotte de tricot couleur verd de mer, chapeau bordé de laine noire boutons jaunes timbrés d'une ancre, d'un canon et d'un fusil. » (2) Nous remarquons, dans le régiment de Monsieur — à Metz — le nom du capitaine en second Vanloo, chevalier de St-Louis, lequel doit-être parent de notre célèbre peintre natif de Nice ; mais on est effrayé à la pensée des tolérances, des

(1) Celui qui en 1781 était gouverneur de Ste-Marguerite.

(2) Etat du militaire de France pour l'année 1783, p. 352 — XXV[e] éd.

infractions à la discipline devant exister dans ces corps où la moitié des officiers étaient proches parents. Ainsi, le *régiment de Courten, à Saintes, renferme quatorze officiers de ce nom :* le colonel, le lieutenant-colonel, le major, sept capitaines, deux lieutenants et deux sous-lieutenants ! — Un Robert d'Escragnolles est mestre de camp à Strasbourg, dans le régiment « Berri ». Quant à la maréchaussée, il y a une brigade à Cannes, à Fréjus, au Luc... etc.

Jean Gazan, étant maire, un notable nommé Preire est délégué à Lambesc, où se tient l'assemblée générale des communautés de Provence, quand survient à Cannes un orage qui, d'après les archives de Grasse, dépasse toutes les proportions. D'après un manuscrit de l'époque, écrit Sénequier (1) : « la tempête ne lesa aucune feulle sur les arbres : il rompit toutes les vitres des maisons de même que les tuils. On a pris de ses greles qu'il pese jusques a quatre livres ; esté si grosses qu'il semblet des petites boulles. » ! — Nous rapportons simplement le texte, bien qu'il nous paraisse singulièrement exagéré. Le 5 décembre 1784, J.-B. de Riouffe, ne trouve personne dans les conditions voulues pour le remplacer : Jordany est rejeté, Desmarest se récuse comme premier auditeur des comptes, à peine depuis deux ans, Claude Fort, maître chirurgien est exclu comme « receveur des deniers de Mgr. l'Admiral » ; bref, il est forcé de demander au Parlement une dérogation au règlement que nous avons fait nous-mêmes. C'est en reconnaître le côté défectueux. (2) Et c'est quelques jours après cette séance que les procureurs du pays font *démolir la Bérouarde,* vieille tour située au nord de la Marine, au bas du Suquet. (3)

Cependant les *négociants de Grasse font à l'exécution d'une œuvre aussi utile que notre môle, l'opposition la moins compréhensible et la plus opiniâtre.* Malgré tout, le 1er mai 1785, nous contractons un emprunt de trois cent mille livres dans ce but, en dépit de la jalousie Grassoise, et, comme réponse, nous imposons de 20 sols par quintal tous les vins étrangers, avec une amende de 200 francs à tout fraudeur. A la fin de l'année, les mêmes difficultés se représentent pour l'élection du maire — 4 décembre, — et après de longues hésitations, nous gardons à notre tête Jean-Joseph Desmarest « à cause de son zèle pour l'octroi d'un molle » ; le 13 décembre 1785, cette nomination est cependant cassée, grâce aux hautes influences de Grasse, qui ne désarme pas, nomination qui sera, heureusement pour nous, maintenue l'année suivante par ordre de Louis XVI, auprès duquel Cannes a su parvenir de son côté. Rien n'avançant pour le port, nous reprenons les travaux intérieurs, faute de mieux, entre autres le pavage « suivant les règles de l'art, des rues de Petre et des Pe-

(1) Sénéquier. « Grasse », p. 363.

(2) Arch. de Cannes. BB. 7 — Le greffier est de la famille Sûe.

(3) Ibib. CC. 92, mandat 109 — coût : 171 liv. 5 sols.

nitens noirs, 16 mars 1786 », probablement la rue actuelle de la Poissonnerie et celle de la Miséricorde qui devaient encore avoir l'affreux petit pavé des anciens temps ; toutes les rues du reste devront être repavées ; les canaux et fontaines publiques seront curés ; on reparera les fenêtres de l'église paroissiale, et l'on remanie le Réglement de la ville — 18 août 1786. (1) D'ailleurs les consuls Le Cerf, Raymond et Fabre ne perdent pas de vue la question du port, et établissent un excellent rapport où la dépense nécessaire est évaluée à 300.000 livres, cent mille incombant à l'Etat, autant à la Province, cinquante mille à la Viguerie et vingt-cinq mille à Grasse, ainsi qu'à Cannes. (2) Vains efforts ; l'espoir si légitime des habitants est encore déçu et « la question tomba de nouveau dans l'abîme » suivant l'amusante expression de nos vieux registres. Et malgré le remaniement du Règlement, en dépit des tentatives nouvelles, Le Cerf présente en vain cinq candidats pour choisir son remplaçant ; tous sont successivement rejetés ; le maire n'est pas nommé cette fois encore ; seuls, un sieur Merle est élu 2e consul, et André Jeancard, 3e consul, le 19 novembre 1786. L'entente est donc impossible à Cannes, et le Roi intervient forcément dans nos affaires locales. Voici du reste la copie de son ordre qui porte les signatures autographes de Louis XVI et du baron de Breteuil :

« De par le Roy (imprimé)
Comte de Provence

« Sa Majesté (imprimé), estimant du bien de la communauté de Cannes « proroger l'exercice du Maire premier consul et du greffier actuels de la com« munauté, elle les a pour cette fois seulement, et sans tirer à conséquence, « continué dans leurs fonctions pendant l'année prochaine, fait en conséquence « Sa Majesté deffenses au Conseil de la communauté de Cannes, de procéder « cette année à l'Election d'un nouveau Maire Premier consul et d'un nouveau « greffier, et sera la présente ordonnance lue... etc..., afin que personne n'en « ignore fait aversailles les 10 décembr. 1786.

Louis
le Baron de Breteuil. (3). »

En 1787, le ministre Calonne réunit la célèbre *assemblée de notables* pour tenter de réformer les abus et de restaurer les finances ; mais la Révolution est dans l'air ; les Tiers Etat est à bout de patience ; de plus, la Provence était Pays d'Etat, jouissant de toute sa liberté. La taille ne devait être qu'un mo-

(1) Arch. de Cannes. BB. 14 — 18 et 26 août 1786.

(2) « Le quart du tiers de la dépense », comme il est écrit. Arch. de Cannes BB. 14.

(3) Arch. de Cannes. BB. 6 — 27 déc. 1786 f° 123, et BB. 8, pièce 10, *avec trois sceaux de la ville de Cannes.*

yen de répartition permettant de se procurer « de quoi acquitter les charges royales, publiques et communes. » (1) Or, les charges des « biens de Roture » et celles de la Noblesse et du Clergé sont iniquement réparties. Il *ne reste pas vingt charges de blé sur cent au Roturier*, soit : 20 pour les semences et 40 environ pour les cultures et frais de moisson. Il faut alors prélever : la dime du cent, les censes, les corvées, les bannalités, les impôts du roi, du Pays, de la Viguerie, de la Communauté, les pensions féodales ! — Sur les mêmes cent charges de blé ecclésiastique, il en reste au contraire près de 90 ; et si le même chiffre est « produit de la directe », *c'est un revenu net !* Quant aux « Ferrages », ou produits des biens rendant le mieux, ils sont presque toujours entre les mains du seigneur. (2) Cette incroyable disproportion écrase le Peuple depuis trop de siècles. On ne veut plus, et avec raison, admettre que des fiefs produisant près de 20.000 livres de rente, ne payent au fisc que 400 livres, comme il arrive alors en France. — La Noblesse et le clergé doivent payer enfin, *d'autant plus que le Tiers supporte aussi le service militaire par la milice.* D'ailleurs, du temps de l'impôt personnel, le Peuple n'a jamais hésité à venir pécuniairement en aide aux deux premiers Ordres, si la charge était trop pesante ; il est donc de toute équité que ces derniers se soumettent maintenant à l'impôt pécuniaire, puisqu'ils ne payent plus l'impôt personnel. C'est alors le cri général dans le royaume. *Le Peuple ne peut plus, ne veut plus supporter seul tout le fardeau.* Rappelons-nous les ordonnances dont nous avons parlé aux dates de : 1406 — 1448 — 1525 — 1537 — 1541 — 1544 — 1581 — 1639 — 1688, etc. ; elles ne resteront plus maintenant lettres mortes. Evidemment ce point est un des motifs principaux de la Révolution. (3).

Avant d'aborder cette époque fondamentale des temps modernes, à cause de leur importance locale, nous reproduisons ici des renseignements sur la famille Le Cerf. (4) Quand le 25 juin 1785, nos ancêtres Cannois mettaient à la tête de la Municipalité *Jean-Louis Le Cerf*, ils étaient sûrement loin de supposer que cette famille, alliée aux Arluc et aux Négrin, soit aux plus vieilles familles de ce pays, touchât, de loin il est vrai, aux maisons de France, de Lorraine, de Longueville, et ainsi, par les d'Harcourt, à plusieurs autres grandes maisons royales. Nous en avons la preuve par le M. S. et les généalogies que je possède et qui proviennent directement de la famille Le Cerf. (5)

---

(1) Voyez à ce sujet les arrêts formels du Parlement.

(2) *Imprimés du temps.*

(3) Voyez les arrêts et ordonnances précités, et le « Mémoire sur les contributions des Trois Ordres aux charges publiques et communes de la Province. » par *Pascalis. assesseur d'Aix, Procureur du Pays.*

(4) Note parue dans le journal le *Littoral*, 19 décembre 1905.

(5) A nous donnés par M. Louis Buchot, secrétaire de M. le Commissaire central de Cannes. *M. S. de 1840, copie d'actes notariés du 27 Mars 1674, etc. Voir l'article du* Littoral, *précité.*

Guillaume Le Cerf, avocat au Parlement de Paris avait épousé Thérèse Ricard, fille de Pierre Ricard, notaire royal à Cannes, et, en avait eu quatre fils, dont Jean-Louis, marié à Honorine Négrin, de Pégomas, lequel eut dix enfants. C'est en 1415 que Geffin de Morant, d'après la généalogie tenue ici par l'avocat Guillaume Le Cerf, avait épousé « Simonne de Harcourt, fille naturelle de Robert de Harcourt, 1415, du nom 5e, de la branche de cadet. » — Or, une Françoise de Morant avait épousé Renaud Le Cerf, dont elle eût Guillaume, père de l'avocat au Parlement de Paris. Dans l'attestation de ces alliances contractées avec les Roys et Reynes de Castille et Léon, d'Aragon, d'Angleterre;... » — La Maison d'Harcourt, alliée à nos Le Cerf, « descend donc par divers degrés de Hugues Capet... ; ceci n'étant qu'un précis et un racourci de dix-huit tables généalogiques... que je certifie véritable en tout son contenu. En foi de quoi j'ai signé... à Tourneville — Le Neuf — 27 mars 1674. »

Bien qu'indiscutable, cette filiation remonte peut-être, un peu haut, en parlant du chef de la dynastie Capétienne !

Quoi qu'il en soit, et c'est là pour notre histoire, le principal à retenir : *Nos Le Cerf sont alliés au comte d'Harcourt qui s'était emparé, le* 14 *mai* 1637, *de l'Ile St-Honorat, et en avait chassé les Espagnols ;* souvenir glorieux pour les familles en question, et par suite, pour notre petite cité.

D'un autre côté, une carte faite à Grasse, en 1786 (1) prouve que, contrairement à l'affirmation de plusieurs notabliités de l'endroit, *les deux Redoutes* que l'on voit encore le long de la voie ferrée, au bord de la mer, *à hauteur de Biot*, ne datent nullement de l'Empire, mais, existaient en 1786, au moins. Il semble même probable qu'elles furent élevées lors de la défense du Maréchal de Belle-Isle — en 1746 — Cette carte curieuse, dédiées à M. Spitalier de Seillans, ancien magistrat, montre que le diocèse de Grasse contient en 1786 : 24 Paroisses, 4 succursales, l'abbaye de Lerins » — dont on place ici. à tort, la fondation en 375 — « et 4 Prieurés simples : Roquefort, la Garde, le Tignet et St-Ambroise. » (2)

. . . .

Le 14 janvier 1787, nouvelle tentative de mise en ordre des archives, vaines paroles arrivant au conseil comme le flot de la mer, pour aussitôt disparaître. A force de soins, d'efforts persévérants, notre caisse s'est un peu remplie, et, le 6 mai, l'excédant est de 6252 livres, 8 sols, 7 deniers. (3) — Pas d'enchères, pas d'adjudications publiques, rapides et faciles, comme par le passé. L'argent se cache ; on se méfie, pressentant des temps difficiles et graves.

---

(1) Bibliothèque de Cannes. Salle F., carte 107.

(2) Ce document contient aussi un tableau chronologique des évêques d'Antibes et de Grasse.

(3) Arch. de Cannes. BB. 6 fe 138.

C'est alors que, par son édit de 1787, approuvé par Rome, *Louis* XVI *sécularise notre abbaye de Lerins*, dont les biens passent ainsi à l'évêque de Grasse. (1) Ce sont : Fr. d'Etienne de St-Jean de Prunière, évêque de Grasse, et Joseph Victor de Castellane d'Adhémar, évêque de Senez, qui obtiennent de la Papauté cette fameuse bulle du 11 août, autorisant l'archevêque d'Aix « à procurer l'union de l'abbaye à l'évêché de Grasse, sous une redevance annuelle et perpétuelle de deux cents sétiers de blé en faveur de l'évêché de Senez. » (2) Avec l'historien de Lérins, il faut regretter qu'aucun de ces religieux n'ait alors demandé « à finir ses jours sur la terre des Saints ». Rien de semblable n'eut lieu : les ornements sacrés, les reliquaires furent donnés ou vendus aux paroisses voisines. Lérins ne vit plus d'exercice de religion, tous les moines se retirèrent dans leurs familles, avec le brevet d'une pension viagère de quinze cents livres. » Nous verrons plus loin, d'après le document que j'ai retrouvé, qu'Allieïs se trompe, et que la rente fut faite au prorata de l'âge.

Depuis trois siècles on déboise sans vergogne notre belle région, et ce n'est pas l'évêque d'Orléans qui s'y opposera... ; il est bien trop occupé avec la Guimard, Mgr. de Jarente étant — après la Borde et le maréchal de Soubise — l'amant de la célèbre danseuse. — Les routes sont des fondrières ; tout voyage devient périlleux ; c'est ainsi que, le 7 septembre 1787, le maître de la poste aux chevaux de la Napoule manque d'avoir un cheval étouffé en passant le pont de la Siagne « dont la cervelle s'étoit écroullée déjà, il y a environ trois années, et fut réparée alors avec des poutres de saule et de peuplier... », tout cela d'une solidité douteuse. Du reste celui qui en était chargé, un sieur Fabre de Montauroux, du Broc, ne s'en occupe guère ; à tel point que Cannes y envoie un consul, Honoré Mounier avec ce qui est nécessaire, et l'on rétablit la circulation tant bien que mal, à l'aide de onze gros pins. (3)

M. de Riouffe congédie nos canonniers auxiliaires (4), établit et expédie à son collègue de Toulon, M. d'Eyssautier, l'état d'effectif général, et Cannes envoie le greffier *Michel d'Arluc* à l'assemblée de la Viguerie, à Grasse, pour la nomination d'un député aux Etats de la Province. (5) Il est remplacé dans ses fonctions par Joseph Raymond, après avoir bien défendu nos intérêts dans la question de préséance de Mougins, et contre les prétentions de Vallauris. (6) Nous avons donc alors à *Cannes un contemporain du célèbre naturaliste Michel*

---

(1) *Arrêt du Conseil d'Etat confirmant la suppression canonique de l'Abbaye, du 27 mars* 1788. *Bulle de Pie* VI, *du* 11 *août* 1787.

(2) Allieïs. T. II, p. 436.

(3) Arch. de Cannes. BB. 9.

(4) En vertu de l'ordonnance du 3 janvier 1779).

(5) Assemblée fixée au 31 de ce mois. Délibération du 16 décembre 1787.

(6) Arch. de Cannes. BB. 6.

Darluc, portant même nom et même prénom ; et nous nous demandons avec M. Mireur (1), si le nôtre qui a survécu à celui de Grimaud, de quelques années seulement, ne serait pas de la même famille, un neveu, *peut-être un filleul de l'auteur de l'Histoire naturelle de Provence ?* — 3 vol. — . . . .

Ainsi, partout nous venons de constater un souffle de réclamation, un amas de justes revendications, un levain de discordes, un superbe lot de procès... ; c'est la révolte même grondant sous roche, feu que va bientôt attiser l'Angleterre, comme desmanuscrits de l'époque le démontrent d'une manière formelle. — Nous avions jadis introduit des armes en Angleterre, sous Charles Ier. Notre voisine, — aujourd'hui, paraît-il, notre amie, — agira de même à notre égard au début de la Révolution française. (2).



(1) Notre savant collègue, archiviste du département du Var.

(2) *M. S; de* 1792, de Marc-Antoine Thierry, baron de Ville-d'Avray, premier maire de Versailles, premier valet de chambre de Louis XVI. Intendant du Garde-Meuble de la couronne. 3 mois avant le massacre de septembre.

CHAPITRE XI

Cannes sous la Révolution



CHAPITRE XI

Cannes sous la Révolution.



RÈS agitées par des rivalités intérieures, avides d'une indépendance immédiate, nos populations demeurent cependant attachées aux usages anciens par force d'habitude, mais pour bien peu de temps. Sur ces entrefaites, le comte de Caraman, lieutenant-général, est nommé commandant en chef en Provence. Nos consuls lui adressent presque aussitôt, le 16 novembre 1787, une requête où nous relevons ces renseignements précieux : (1) Cannes, peuplée de 3000 âmes : « est l'entrepôt et l'unique débouché des productions d'une vaste contrée... Le commerce auquel elle Donne Léssor est après celui de Marseille le plus considérable de la Province... il s'élève à plus de cinq millions. » Huiles, savons, parfumeries, grains et légumes de notre contrée, passent ainsi par le canal du Languedoc ; et malgré cela, l'avancement de la mer menace la ville d'une ruine prochaine. Les maisons seraient renversées : « si l'on n'avoit la précaution d'en ouvrir les portes pour laisser les flots s'échapper dans la rûe intérieure, où l'eau forme un lac inaccessible aux passants. » Marchandises avariées, allée d'ormeaux détruite, grand chemin d'Italie — rue Félix-Faure actuelle — obstrué par les bateaux, impossibilité de décharger les bâtiments et d'arriver à temps pour les foires de Marseille ou de Bordeaux, telle est la peinture faite par nos consuls ; et tout cela, pour n'avoir pas construit ce môle dont les devis pourtant sont présentés depuis trois années. On demande donc au roi un secours de 7500 livres, et la ville fournira la même somme annuellement pour amortir « les trois cents mille livres jugées nécessaires ». Inconsciente de son propre intérêt, jalouse des nôtres, Grasse forme opposition, et l'assemblée de 1785 ayant alors demandé à en être déboutée, nous récla-

---

(1) Arch. de Cannes. BB. 9, pièce 1.

mons : « une légère imposition sur les marchandises et les bâtimens, ainsi que le remplacement de 15000 livres par les mises de la Viguerie et des communautés de Grasse et de Cannes, donnant annuellement la même somme. » Ce nouveau plan doit être définitivement, croit-on, arrêté le 10 décembre 1787, et Le Cerf insiste auprès de M. de Caraman pour que ce projet aboutisse... ; il n'en sera rien encore de longtemps ! — De plus, notre excellent agent à Aix, M. Décene envoie à ce sujet à Me Pascalis, assesseur de la Province un rapport circonstancié, insiste de vive voix, et celui-ci promet donc son appui. Assez vaine promesse, car il est alors tout occupé de son grand et célèbre rapport sur les trois Ordres. — En 1788, les frères sont toujours absents, et nous tenons à reproduire les termes du vœu émis à Cannes le 1er juin. Le départ des frères des écoles chrétiennes : « laisse encore aujourd'hui dans les cœurs de tous les citoyens des traces de regrets de leur évasion... leur séjour dans ce lieu assés long, mais réellement de trop peu de durée a laissé dans le sein de tous ceux qui ont puisé dans leur doctrine des marques non équivoques de vertu, d'érudition, et principalement de la religion, baze de tous les autres biens de la société... » (1) Notre requête, si différente des idées modernes, est donc adressée au Directeur des Frères, à Saint-Ouen, en Normandie.

Nous avons vu dans le chapitre précédent que le Conseil d'Etat rend, le 27 mars 1788, l'arrêt supprimant notre antique abbaye de Lérins, dissolution s'imposant réellement alors. Tout renaîtra cependant par la suite, et Lérins reprendra avec notre cité ses rapports étroits et précieux ; ce n'est qu'une paille dans un chainon, mais la chaîne ne rompra point encore, car quatorze siècles l'ont trop bien soudée. Hélas, aucun effort n'est tenté pour faire bénéficier Cannes de tout ou partie de la riche Bibliothèque que se partagent les religieux... et le 10 juin 1788 la séparation devient effective. — Les reliques toutefois sont distribuées entre les églises du diocèse ; mais *Cannes ne conserve pas la très belle châsse contenant des restes de St-Honorat*, reproduite dans cette histoire. (2) Le Cannet et Mougins obtiennent un bras en argent avec des reliques. Le dernier abbé, le 136e, Théodule Bon, en fonctions depuis sept ans, vient mourir à Vallauris chez sa sœur, Mme Gayan, et le chanoine Tisserand rapporte qu'on disait de lui qu'il était « Bon de nom et de fait. » — C'est ainsi pour notre région un honneur de voir, après 1397 ans de durée, *l'abbaye si célèbre finir sous la juridiction d'un habitant du pays, aussi justement apprécié de tous ses concitoyens.*

Pour terminer cette question de Lérins, nous anticipons un peu sur les

(1) Arch. de Cannes. BB. 6, fe 187 — 4e prop., 1er juin 1788.

(2) Elle est donnée à Grasse, comme nous le disons au chap. IX. — Cannes, complètement délaissée, et sans motif, n'est même pas nommée dans ce partage.

évènements. (1) Les revenus de l'abbaye à son déclin ne sont pas de quinze mille livres, comme l'écrit J. Roux, mais seulement de 13863 ; et son chiffre de 1500 livres (2) n'est qu'une moyenne ; cet imprimé fait foi, et voici comment les moines furent divisés en quatre classes :

1re CLASSE — de 21 à 45 ans	D. Pierre Joseph Sixte de Marcy, né le 27 mars 1750, 38 ans....................................	1200 livres.
	D. Antoine Gaspard Chandon, né le 5 octobre 1747, 41 ans....................................	1200 »
2e CLASSE — de 45 à 60 ans	D. Joseph Melchior de Gordes, né le 30 mai 1737, 51 ans....................................	1400 livres.
	D. François Joseph Théodule Pierre Bon, prieur claustral de l'Abbaye de Lérins, né le 21 août 1734, 54 ans....................................	1400 »
3e CLASSE — de 60 à 72 ans	» » »	1600 livres.
4e CLASSE — depuis 72 ans et au-dessus.	D. Barthélemy de Mauricaud, né en 1713, 75 ans....	1700 livres.
	D. Honoré Raimbert, né le 25 octobre 1710, 78 ans..	1700 »
	D. Claude de Geoffroi de Rouret, né le 7 septembre 1708, 82 ans....................................	1700 »
	D. Louis Raimbert, né le 2 septembre 1706, 83 ans...	1700 »

Il est de plus spécifié que D. Mauricaud ne touchera pas sa pension de 1700 livres, s'il conserve la jouissance du prieuré de la Napoule, réuni à l'abbaye, et faisant partie de ses revenus. La Mense conventuelle fournira aussi un supplément, en faveur des Religieux du Prieuré de Vif — 500 livres ; — et 400, aux religieux de Domène. Il ne restait donc que la somme de 961 livres pour dépenses annuelles imprévues.

Cette pièce prouve ainsi *que notre abbaye avait étendu son influence jusque dans l'Isère*, Domène et Vif étant deux chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Grenoble, où se trouvaient des fabriques diverses de : poteries, papeteries, etc. . . . .

Si l'on se reporte maintenant aux anciennes instructions et aux ordonnances de ce siècle, on constatera combien l'on commence déjà à s'inquiéter de la santé publique. Il est question de nommer un Intendant sanitaire, et l'avocat Mougins de Roquefort est consulté à ce sujet. C'est un nommé Hubert

(1) D'après ce document du 19 mars 1789 : « Tableau des Religieux des maisons de l'ancienne Observance de Cluny, dans le ressort du Parlement d'Aix. » Imprimé communiqué par M. l'abbé Massa.

(2) *J. Roux*. Statistique des Alpes-Maritimes. T. II, p. 102.

Gigot, maître maçon de Cannes qui construit notre Bureau de Santé — 20 juin 1788, — pour 1200 livres. (1) D'un autre côté la ville acquiert place de la Boucherie, un grand nombre de maisons ruinées dont les propriétaires ne payent plus la taille ; et c'est au milieu de ces efforts d'assainissement et d'organisation intérieurs que survint un incident tragi-comique méritant, par les proportions qu'il acquiert bientôt, d'être rapidement résumé. (2)

Un sieur Bérenger, bourgeois de Mougins, rencontre un jour à sa campagne du « Valon d'Œuf », le 19 juin 1788, un enfant de 12 ans grièvement blessé par un animal sauvage, dit-il. Bérenger le voit, le prend pour un loup, lui tire un coup de pistolet ; un ouvrier présent tire aussi, mais le coup rate, le fauve lui déchire le bras mais finit par être tué, et les deux blessés vont se faire soigner à l'hôpital de Grasse. On pense que la bête est enragée, mais rien ne le prouve encore ; et le 22 juin, les consuls de Cannes sont invités à livrer à Grasse la peau de la bête, mais « on devra rendre la gratification donnée aux gens de Cannes pour la remettre aux blessés de Mougins. » Le lendemain, nouvelle lettre plus comminatoire, les consuls ayant refusé d'obéir aux injonctions de la Viguerie ; c'est donc un nouveau conflit. Un des blessés s'appelait Jean Monis, l'autre était Piémontais. Un détachement de 32 hommes armés est formé, et personne n'ose plus aller aux champs. Vers 3 heures du soir, la bête est portée en triomphe, Calvy notre maire distribue quelques louis à deux hommes de Mougins faisant partie de ce détachement, lesquels vont enterrer l'animal sur le bord de la mer. « Cette dite bette crue jusqu'à ce moment « loup, et devenue hideuse et odieuse par les forts soupçons de rage... est re- « connue hienne d'après la description lue alors dans l'histoire naturelle de « M. de Buffon. Cette découverte ameina la tranquillité... » parce qu'on supposa dès lors qu'elle n'est pas enragée. C'est à qui aussitôt se disputera l'honneur de l'avoir tuée. Notre conseil décide qu'on gardera la peau de cette hyène à l'Hôtel-de-Ville, qu'une indemnité sera donnée aux blessés et qu'un avocat défendra nos droits en cette affaire, nouvelle tranchée ouverte en la mine aux procès ! De son côté, Mougins fait de même, et le 1er juillet les procureurs du Pays donnent raison à Grasse ; nous écrivons alors à Aix le 8 juillet faisant remarquer notre rôle, les soins donnés par nous aux blessés, sans parler de l'Italien retourné chez lui « heureux d'y porter sa propre peau sans se soucier « de celle du litige. D'autre part, Messieurs, » ajoutaient nos consuls « nos « chasseurs et une populace mutine dussent-ils y succomber, nous font clan- « destinement annoncer qu'en livrant cette peau à Mougins, nous serons res- « ponsables de tous les évènements sinistres auxquels notre facilité aura donné

---

(1) Arch. de Cannes. GG. 17, pièce 13.

(2) Arch. de Cannes. BB. 9, et M. Bertrand : Une chasse à l'hyène en 1788. *Revue du Littoral*, 29 novembre 1904, p. 8, auquel nous empruntons cet extrait.

« lieu ». Pour apaiser les parties, nous proposons de livrer la peau au blessé de Mougins, d'ailleurs « M. Genti, peintre de Grasse a commencé aujourd'hui « a tirer l'effigie de cette bette carnacière. Nous prendrons la liberté de vous en « en voyer le dessein si vous le souhaittés...

« Le maire de Cannes, CALVY, maire. » (1)

Comme le fait remarquer M. Bertrand, cette lettre est plus habile que celle de Grasse et : « reflete l'esprit tenace et procédurier d'un chicaneur de l'époque. »

Alors commence l'odyssée des Cannois se dirigeant à Aix : « transmarchant » la peau de la bête mais ne recueillant : « que froideur, et peu ou rien en secours pécuniaires pour continuer leur route. De sorte qu'étant arrivés à Vidauban... « ils délibérèrent de laisser cet animal chés le sieur Thomas Lava- « gne, aubergiste de la Croix-de-Malte, en présence de M. Codde, maire du lieu « et de s'en retourner à Cannes », ayant prié les consuls de Vidauban de remettre la peau aux Procureurs du Pays et à personne autre. Il est donc évident qu'elle ne fut pas offerte au marquis de Caraman, ou dût rester dans cette ville.

Cependant le blessé Cannois Monis meurt de la rage, ainsi que Cabril celui de Mougins, confirmant ainsi les terribles appréhensions de la veille. Cannes devra donc faire enterrer cette peau funeste et enlever la peinture placardée à l'Hôtel-de-Ville. En somme, loup ou hyène, cet animal sauvage a soulevé au début de la Révolution, des animosités violentes entre nos communautés, et l'histoire ne peut trancher la question de la nature de la bête, le dessin du temps ayant disparu.

L'année 1789 commence au milieu de cette agitation, de ces mesquines rivalités de clocher, de cette regrettable surexcitation des esprits. Le malaise général régnant ici est nettement prouvé par les lettres de Décène, notre excellent agent à Aix, qui écrit le 29 janvier à nos édiles : « Je suis bien faché des divisions qui règnent dans la communauté. Ces tracasseries ne peuvent que nuire à l'intérêt public ; il serait adesirer que vous pussiez concilier toutes choses par vos sages avis... » ; et, le 11 février il ajoute : « Je suis charmé, Messieurs, que vous ayiez fini vos Elections, et qu'elles n'aient donné lieu a aucune Réclamation » chose bien rare depuis quelques années.

Esprit Violet vient donc d'être élu maire, et sera bientôt député à l'Assemblée de la Sénéchaussée pour y porter nos doléances. Décène fait appel à la concorde, rend de réels services à Cannes dont il est fort apprécié, et demande que ses honoraires soient portés de 50 à 100 livres pour éviter les difficultés que lui soulève M. de la Tour, qui du reste y consent le 9 mai. A côté

(1) M. Bertrand, loc. cit. p. 12, et Arch. des B.-du.-Rh. C. 1060.

de Violet se trouvent les deux consuls : Vidal cadet et Joseph Caire qui viennent de faire obtenir à l'ermite de St-Cassien un nouveau costume « de sergette tramée couleur de la bette ; puis un corset doublé de laine, ainsi que la culotte rouge orange à François Magagnosc, notre valet de ville. » Les susceptibilités cependant continuent de plus belle ; ainsi, le juge Ardisson de Montfleury proteste énergiquement contre la conduite des consuls qui ont commis le crime impardonnable de ne pas venir le prendre, en chaperon, lors d'une cérémonie quelconque.

Question autrement grave : dès le 22 mars 1789, on réunit l'Assemblée générale des habitants de Cannes pour traiter de nos plaintes et de nos demandes aux Etats généraux. On rédige donc le *cahier des doléances* que le maire et le 3e consul porteront à la Sénéchaussée aussitôt son établissement par Barthélemy Preire et Pierre Remi Hibert, avocats. Cette réunion des états de la Sénéchaussée d'où va sortir l'élection des députés aux Etats Généraux, doit se tenir à Grasse le 26 mars. Mais, avant d'aller plus loin, résumons ces récriminations, telles que nos archives les exposent. (1)

« *Doléances et remontrances de la Communauté de Cannes du* 22 *mars* 1789 : ... pour être déposées au pied du trone en exécution des ordres de Sa Majesté : « Ce bourg est situé sur le rivage de la mer, son territoire est des plus resserrés et des plus arides, les avantages présumés du commerce maritime que sa position lui facilite ont fait porter son affouagement au double de ce qu'il eut été sans cette considération... — le commerce s'élève annuellement audessus de cinq millions. Il est après celui de Marseille le plus considérable de la province, mais ce n'est pas le bourg de Cannes qui en retire le plus grand avantage... ce sont ceux de la ville de Grasse qui s'en enrichissent. » — Viennent ensuite les plaintes relatives aux naufrages exposées déjà dans la demande du môle. Tous les marins Cannois sont autant de bras enlevés à l'agriculture, et l'on doit ainsi appeler des travailleurs étrangers — réclamation bien peu fondée, car il est, semble-t-il, impossible de faire autrement, sans cela nos plaintes auraient sûrement porté sur l'appel de marins étrangers à Cannes. — « Le bourg de Cannes est le membre principal de l'abbaye de Lérins, sa popu-« lation est actuellement d'environ deux mille quatre cents âmes ; elle a dimi-« nué au moins de cinq à six cents par l'émigration de plus de cent familles... « à cause du manque de ressources que la localité leur présentoit » ; là encore, l'Etat n'en semble pas responsable, et Cannes n'avait, comme de nos jours, qu'à consentir les sacrifices nécessaires pour conserver ses habitants, ce à quoi l'abbé de Lérins ne se serait nullement opposé. Voici au fond le grand grief : « l'abbé commendataire de lerins en est le haut, moyen et bas justicier. Les

(1) Arch. de Cannes. BB. 6, fe 239, v° à 244.

« habitants sont soumis envers lui en sa qualité de seigneur et de décimateur « au lods de vente, a la bannalité des fours et moulins a farine et a la dîme. La « bannalité est pour les habitans un joug des plus onéreux moins en raison « des droits qu'elle leur impose que des genes des difficultés et des entraves « qu'ils en éprouvent, en voulant pourvoir a leurs besoins journaliers. » Ceci par exemple est très net ; toutes les communautés du royaume sont dans le même cas. C'est « ce joug » que l'on veut secouer, et la pensée de derrière la tête est la Liberté que l'on réclame. Nous rappelons dans l'ancien procès contre l'évêque d'Orléans, (1) les incroyables tracasseries de ce seigneur qui exige « le pain de la folle c'est adire non dû pour la cuisson... surcharge très considé- « rable pour les habitans qui auparavant avoient la liberté de faire des ga- « teaux decouper la pate dans tel volume qu'il le plaisoit, de faire repasser le « pain au four lorsqu'il netoit pas assés cuit... ». Malgré toutes nos plaintes au Parlement, le seigneur a conservé « ce joug accablant ». Mais, entrons dans le détail de ces petits motifs devant avoir des effets si considérables '!

Jusqu'à la Révolution, on doit déclarer au fournier la quantité de pain que l'on désire avoir ;or, si la quantité d'eau mise produisait plus de pâte, d'où plus de pains : « le fournier est en droit de rejetter ce qui excede. Il est « également défendu... de faire plus d'un gateau par chaque table de pain, en « payant néanmoins de ce gateau le droit de fournage... cette disposition de « l'arrêt contre l'usage qui autorisoit, en payant le droit de fournage paroitra « sans doute blesser les droits de l'humanité... » (2) Et nous voici cette fois, aux droits de l'homme. Bien plus, si le Cannois réclame « il n'a plus le droit de « faire cuire (son pain)..., il faut qu'il fasse pour cela un procès d'enquette par « devant l'officier de police établi par le seigneur, ce qui est un moyen aussi « lent que susceptible d'en voir la demande éludée... Le fermier fait un bénéfice « énorme, d'au moins deux mille livres... » Nous trouvons aussi que les moulins sont trop loin, à plus d'une heure de chemin. « Il en existe quatre réunis au « même endroit pour tous les lieux de l'abbaye qui sont Cannes, le Cannet, « Mougins et la Roquette. » — Mais ce qui est « un sujet privilégié de réclama- « tion c'est que les plus indigents des citoyens n'ont pas le moyen de faire mou- « dre à la fois une charge complette. » — Avec beaucoup de raison également, Cannes trouve abusif et illégal, qu'ayant acheté la charge de maire, le seigneur ait obtenu, depuis 1763, du Parlement, le droit de faire réunir les assemblées par son officier de justice,contrairement aux droits du maire et des consuls.

Louis XV ayant créé des lieutenants-généraux pour toutes les villes et lieux « du royaume et les communes ayant payé la quotité des sommes don-

(1) Celui de 1778.

(2) Arch. de Cannes. BB. 6, f° 241.

« nées en proportion de leur affouagement, elles devroient donc toutes voir « remplir par leurs consuls les fonctions atribuées au pouvoir de la charge ». Or, cela n'a pas lieu sous prétexte « que le souverain a donné la haute moyenne « et basse police sans restriction au seigneur... » De plus, (1) : « les habitans « de Cannes représentent à l'égard des Lods qu'il s'est introduit en provence « une jurisprudence qui desroge au statut ancien de cette province en raison « et du droit d'investiture qui en desrive et de celui de prélation qui en est une « suite. En cas de mutation, le seigneur a fondé aretenir pour lui les biens « vendus et situés dans l'étendue de son fief, et à transmettre à celui de ses « vassaux qu'il veut favoriser la faculté de le retraire des mains de l'acquéreur· « C'est ainsi qu'on voit passer à des familles étrangères des biens vendus par « les individus d'une famille en privant ceux de la même famille du droit de « les y conserver. On se borne cependant à observer sur ce chef que l'édit de « 1709 ayant privé les gens de main morte de la faculté d'acquérir des immeu- « bles et d'en réunir à ceux dont ils sont possesseurs, les seigneurs ecclésias- « tiques ne peuvent profiter des mutations pour faire rentrer dans leur domaine « les biens vendus... »

Après cette lecture, il semble qu'on pourrait s'arrêter là ; *la Révolution française est dès lors nécessaire ;* nous continuons cependant ce manuscrit du temps, ne fût-ce que pour les sourds qui ne veulent pas entendre.

Pas de contrôle dans les moulins ; on y vole à plaisir ; nous refusons aussi au seigneur de toucher un droit fiscal de deux sols, six deniers, par écu de trois livres perçu sur les poissons, et réclamons positivement notre jetée. Les Cannois attendent « des entrailles paternelles de sa majesté » justice et bienveillance pour leurs doléances. Enfin, et c'est encore ici une des causes dominantes de la Révolution : « Se réunissant au vœu général de toutes les communes (2), « celle de Cannes demande enfin la suppression des impôts existants pour lui « en être substituée un qui porte sans exception sur les trois Ordres a l'effet « qu'il en résulte une parfaite égalité dans la répartition et l'affranchissement « du vasselage, par la mise de toutes les justices entre les mains de sa majesté, « et tout ce qui peut tendre alhonneur ala liberté et ala plus grande prospérité « des citoyens et de l'état. — Lecture faite... fait à Cannes ledit vingt- pour « deux mars 1789. Signé Violet maire, Violet consul, Caire consul, Joseph Le « Cerf aud, Arluc aud, Fabre aud, ; Hibert, Jeancard, Gazan, Christ, proven- « çal, Aune, Labatut, hugues, ravaison, paul d'hibert, ferron, Tombarel, « Michel Darluc, Allegres, Chevalier, Gazielle, Themese, Sûe, Augier, Vassal, « Bernard, Riouffe, Jourdan, Christ, Daumas, Ardisson, Jordany, Dalmas,

(1) Arch. de Cannes. BB. 6, f^e 242. Lods.

(2) Ibid., f[e] 243. *C'est la première fois que nous voyons écrit ce mot, au lieu de communauté.*

« Raibaud, Le Cerf aîné, Raibaud, Violet, Rouasou, Gras, Massuque, Gme
« Le Cerf, Raibaud, Ardisson, Gazan, Darluc, Fabre, Gigot, Suque... Calvy,
« Girard, Merle, Mounier, Barbe, Preire, Hibert cadet, Maure, Autran (1) et
« Raymond greffier et nous juge autorisant avons cotté et paraphé ledit garan
« de doléances contenant seize pages la dernière comprise signé Ardisson.

« Pour copie : RAYMOND, gr. »

. . . .

. . . .

L'état des esprits, dont nous venons de donner une idée, va nous expliquer les évènements suivants. Jusqu'en 1789, il était d'usage de faire porter à l'Hôtel de Ville des rafraîchissements pour le Conseil, avant qu'il ne se rende à la messe, le 1er janvier. On n'y avait pas manqué au début de cette année célèbre entre toutes, et les pauvres ne sont pas oubliés. La misère étant grande, le blé fort rare, le roi donne l'ordre d'approvisionner nos magasins. Chaque dimanche, cent livres sont consacrées aux distributions de pain aux pauvres gens, le tiers à l'Hôtel-de-Ville même, les deux autres sur bons chez les boulangers. Puis, s'obstinant à avoir son port, Cannes tente d'acheter la plage, pour éviter qu'elle passe à des mains étrangères ; vain essai, car ici, toute initiative doit encore soulever des orages. La commune ne veut pas laisser échapper « ce terrein » dont on lève le plan que réclament nos avocats, puis l'emplacement est concédé à un sieur Ricord par l'évêque de Grasse, qui, à ce sujet reçoit tous nos remerciements. L'administration de cette municipalité est excellente, et, malgré tous les secours aux indigents, se chiffre par un excédent de près de 7000 livres. (2) A Saint-Cassien, l'ermite continue à faire des siennes ; on lui retire donc son habit et ses clefs, à cause « de sa conduite indécente et de ses mauvaises mœurs, » car, les siècles passent, mais Vénus ne veut pas abandonner la butte si jolie.

Les trois ordres de cette province viennent de se réunir ; la Liberté est en marche. Le 13 avril 1789, on approuve la dépense occasionnée par « l'illumination, le Te Deum et Salve des Boites » motivés par ce grand évènement politique. Dans le peuple, ce n'est plus la gêne, c'est la misère la plus profonde, à laquelle on cherche des attenuations ; les citoyens Darluc et Chevalier constatent les dommages causés par le dernier hiver ; des indemnités sont données aux agriculteurs, mais on ne pardonne pas à Mgr. de Prunières d'avoir choisi Ricord, dans cette question de la plage. La Ville prétend que celle-ci lui appartient toujours, et veut empêcher le commencement des travaux sur la Marine.

---

(1) *Probablement Antoine Autran, père de Paul, le futur Académicien de Marseille, lequel n'a alors que onze ans,*

(2) Exactement 6567 liv., 19 sols, 9 den. Arch. de Cannes. BB. 6, fe 254, 3 mai 1789.

Féry est envoyé à Grasse pour porter nos protestations et tout reste en suspens encore, mais cela « fut la cause d'une petite émeute qui fut étouffée dans son germe. » (1)

Voici maintenant, grâce à notre regretté collègue O. Teissier (2) des détails sur quelques-uns de nos

DÉPUTÉS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ABBÉ GARDIOL, CURÉ DE CALLIAN, — village à 21 kilom. en ligne droite, à l'Ouest de Cannes — Sénéchaussée de Draguignan. — *Député du clergé.*

Alexandre Gardiol, fils de Jean-Baptiste, notaire à Callian, et de Françoise-Fortunée de Lacroix, de Roquebrussanne, né à Fayence, le 29 mars 1727. Décédé à Callian, le 12 septembre 1805. Prête serment de fidélité à la Nation, à la loi et au roi, le 27 décembre 1790. Le portrait publié par Teissier a été dessiné par Godefroy et gravé par Massard. D'après Teissier et J. Viguier, le curé de Callian était un homme respectable, écrivant bien, mais ne parlant pas de même. (3)

ABBÉ MOUGINS DE ROQUEFORT, CURÉ DE GRASSE. — *Député du clergé,* Sénéchaussée de Draguignan.

L'abbé Antoine-Boniface-Charles Mougins de Roquefort, né à Grasse le 21 avril 1732, décédé à Grasse également, le 22 septembre 1793, ayant rétracté avant sa mort son serment civique. M. O. Teissier a retrouvé dans le Moniteur (4) le discours que prononce notre député le 15 juin 1789 à l'Assemblée Nationale où il arrive un des premiers. On y lit entre autre ceci : « Ma joie sera comble dès que, mes pouvoirs étant légalement reconnus, je pourrai comme vrai représentant de la Nation m'occuper sans délai des grands objets qui nous rassemblent et contribuer avec vous, Messieurs, mes frères et mes amis, à la gloire du trône, au bonheur de l'Etat, à la félicité générale. » Tout est encore

(1) M. Pinatel (Ph.), loc. cit. p. 99.

(2) Teissier (O). « Les Députés de la Provence à l'Assemblée Nationale de 1789 », avec leurs portraits.

(3) *Archives Nationales* B. 39. *Lettre de Calvy, ex-maire de Cannes, datée du Cannet* — 8 mai 1789.

(4) Réimpression. T. 1er, p. 70.

à l'Espérance..., et l'on ne parle que de Bonheur, « de sensibilité »... « de l'olivier de la paix et de la concorde... » Comme de Gardiol, Calvy notre maire disait de lui que « le curé de Grasse jouit de l'estime et de la confiance de ses paroissiens ; et il le mérite par le zèle et le talent qu'il porte à l'exercice de son ministère. » (1) Ce député veut nettement restreindre les pouvoirs des Evêques, qu'il a pu juger *de visu*. « Si vous laissez aux évêques — dit-il le 15 juin 1790 aux Etats — « la nomination des vicaires supérieurs, vous verrez bientôt des jeunes gens sans expérience, élevés à ces places, devenir les maîtres en Israël, et se permettre de donner des leçons de morale à des ecclésiastiques vertueux et expérimentés. » (2) — Le 17 décembre, *il prête serment à la Constitution civile du clergé*, et sera par la suite — 9 avril 1791 — secrétaire de cette Assemblée. Très bien renseigné sur son compte, Teissier le dépeint comme bon, charitable, tendrement aimé à Grasse, « et partisan de sages et prudentes réformes ». C'était un modéré. Ancien directeur du séminaire, Mougins de Roquefort fut sur le point d'être évêque, et, de retour de l'Assemblée, s'en vient mourir pieusement dans son pays natal. —

MOUGINS DE ROQUEFORT, AVOCAT. *Député du Tiers-Etat*, Sénéchaussée de Draguignan. — *Un des plus distingués députés de la Provence.*

Né à Grasse, le 1er février 1742, mort également à Grasse le 27 septembre 1822. — Jean-Joseph Mougins de Roquefort, d'abord avocat à Aix, devient maire de Grasse. Elu le 27 avril 1789 député du Tiers — Grasse, Draguignan, Castellane — Intervient dans bien des discussions portant plus loin que la Provence. Ainsi, le 3 août, alors que M. Salomon signale que l'on brûle les Châteaux, que l'on pille couvents et fermes, l'Assemblée réclame des preuves, et fait la sourde oreille. « La notoriété des faits... s'écrie alors Mougins, donne des preuves incontestables des troubles qui agitent les provinces, et les preuves ainsi acquises suffisent pour exiger de l'Assemblée un acte d'intervention et de prévoyance ». On donne raison à notre député. Il intervient aussi dans la question de l'éligibilité des enfants des faillis soulevée par Mirabeau ; là aussi, son opinion est prise en considération. Beaucoup de campagnards ne sachant lire ni écrire, il propose « d'établir des scrutateurs de confiance. Toutes les méthodes de scrutin, ajoute-t-il, sont nécessairement vicieuses ; il faut se contenter d'une perfection relative... » Et le scrutin de liste des membres des assemblées municipales se trouve ainsi adopté. Par la suite il demandera (3) l'établissement des avoués près les tribunaux, après avoir réclamé l'élection des juges et de l'accusateur public par le peuple, le renouvellement du tribunal de cassa-

---

(1) Lettre de Calvy. Le Cannet, 8 mai 1789.

(2) Moniteur. T. IV, p. 636. O. Teissier, p. 92.

(3) Long et beau discours du 18 décembre 1790. Voyez O. Teissier, loc. sit. p. 83.

tion... etc. En temps et lieu, nous verrons ensuite les grands services rendus à Cannes et au Pays par cet homme éminent. — A cause de ses attaches locales, citons aussi :

JOSEPH BARTHELEMY SIEYES, AVOCAT, SEIGNEUR DE LA BAUME, *né à Fréjus, frère aîné de l'abbé Emmanuel Sieyes, le célèbre homme d'Etat* (1). Il avait épousé, en 1774, une de nos compatriotes, Mlle Marle-Thérèse Roubaud, de Grasse, tante par suite de l'abbé, membre du Directoire. (2). . . .

De la grande journée du 14 juillet, pas un mot dans nos archives, les plus importantes nouvelles ne pouvant se répandre, comme de nos jours, avec la rapidité de la foudre. Ce n'est que quatorze jours après la chûte de la Bastille, que les Cannois sont au courant des évènements de la capitale. Le conseil se réunit donc le 26 juillet, adhère aux décrets de l'Assemblée Nationale, émet des vœux ardents pour l'abolition des droits seigneuriaux, base fondamentale des récriminations françaises, et notre maire, *Esprit Violet, y prononce un éloquent discours sur la Régénération du Pays :* « Régénération, dit-il, est le mot de ralliement pour tous les Français ; le cri universel du patriotisme !... C'est, Messieurs, au zèle, aux lumières et à l'énergie de nos dignes représentants que nous devons ce retour heureux de l'ordre et de la paix; » Et le procès-verbal constate qu'après ce discours « tous les assemblés ont exprimé par des larmes d'attendrissement leur amour pour Sa Majesté » — la sensibilité est tellement de mode ! — « Ce grand prince qui, se dépouillant pour ainsi dire de l'éclat de son trône, est venu seul et sans faste s'unir à la Nation » — qui l'en a bien récompensé par la suite ! — « avec les sentiments les plus tendres et la confiance la plus entière, en se montrant moins jaloux de son autorité que du bonheur de ses peuples... » Puis, revenant aux droits seigneuriaux on les qualifie de « vestiges humiliants de la servitude à laquelle un peuple franc par dénomination, libre par essence , fut jadis honteusement assujetti, source de contestations ruineuses dont cette communauté est un exemple frappant dans ce moment ; verges de fer qui, appesanties par le fort sur le faible, dégradent l'homme... » Et la salle retentit des cris répétés de : Vive la Nation ! Vive le Roi ! Vive la Liberté ! » (3)

---

(1) Joseph, né le 28 juin 1744 à Fréjus, mort à Paris le 25 novembre 1830.

(2) Parmi les autres députés de la Sénéchaussée de Draguignan, citons :
Leclerc de Lassigny de Juigné, député de la Noblesse.
Lombard Taradeau (lieutenant-général civil), député du Tiers.
Rafelis de Broves, (colonel d'Infanterie), député de la Noblesse.
J. Verdolin, (avocat), député du Tiers.

(3) Arch. de Cannes. BB. 6, et Pinatel (Ph.), loc. cit. p. 101.

Comme l'affirme alors dans ses mémoires le premier maire de Versailles, Thierry baron de Ville d'Avray (1), de nombreux brigands, véritable lie populaire soudoyé par l'or anglais, envahissent notre malheureux pays — nous l'avons constaté à Cannes et dans la Provence — pour attiser les haines et profiter des désordres. Ici, le 31 juillet, les commissaires des communes avisent nos consuls qu'un parti de savoyards, déjà répandu dans le Dauphiné, va passer en Provence, et pour exercer la surveillance nécessaire, nous organisons des compagnies bourgeoises.

Pleine d'enthousiasme pour tout ce qu'il y a de juste dans les idées nouvelles, Cannes accueille avec transports l'abolition des privilèges, dans la nuit du 4 août. Les deux Violet et Le Cerf couvoquent aussitôt le Conseil général, et proposent la formation immédiate « d'un comité de neuf membres, dont le maire et les consuls, de M. de Thorenc commissaire des classes, M. de Riouffe écuyer, M. Preire avocat en la Cour, Me Pierre Remi Hibert aussi avocat, Guillaume Le Cerf et Michel Darluc bourgeois, » pour prévenir d'urgence l'invasion des brigands. On formera quatre compagnies bourgeoises de quarante hommes chacune, non compris les officiers, fifres et tambours « en classant les différents citoyens les uns après les autres..., et en soustrayant... le moins de bras possible aux travaux de la campagne », car c'est toujours notre point faible, notre gros souci. Quant aux armes et aux munitions, elles seront fournies soit pas Antibes, soit par le fort Ste-Marguerite. On lève ainsi 160 fusils pour la défense spontanée de l'ordre public, et nous en avisons de suite M. de Caraman, qui commande toujours en chef en Provence. — On recommande à cette sorte de garde-nationale, la discipline d'abord, mais avec les égards que se doivent entre eux des citoyens libres « sans que cette defference puisse diminuer la discipline que tout chef doit avoir sur sa troupe pour le maintien de l'ordre. » (2) On comptait hélas sans l'inévitable jalousie locale, et bientôt la mésintelligence au sujet de la nomination des officiers sera telle, que tout sera à refaire. — Tandis que l'Assemblée Nationale clôt l'emprunt de 30 millions, nous complétons ici les mesures préventives de sécurité, et le comité ci-dessus est reconstitué ainsi : les consuls, avec les citoyens : Joseph Desmaret, Joseph Calvy, Me Allègres, Louis Le Cerf, Me Hibert avocat, et Jean-Baptiste Fery. (3) Comme le précédent, ce nouveau corps sera éphémère, et ne durera qu'un mois, car depuis cinq jours, on vient d'instituer en France les Milices nationales — 25 août 1789. (4) Nos édiles achètent rapidement 200 charges de blé, et

---

(1) Intendant du Garde-Meubles de la couronne. Mém. de mai 1792.

(2) Arch. de Cannes. BB. 6, f^e 285.

(3) Ibid., f^e 293.

(4) Ibid., EE. 7. *Imprimé.*

forment aussitôt la *garde nationale de Cannes*, dont voici la composition, au 13 septembre 1789 :

Jean-Baptiste de Riouffe de Thorenc, commissaire des classes de la marine, commandant ;

Etienne Vidal, négociant, Major ;

Etienne Chambeiron, avocat, aide-major ;

Barthélemy Preire ; Pierre Remi Hibert ; Michel Darluc, Jean-Charles Hibert ; Jean-Joseph Calvy, capitaines des compagnies.

. . . .

Avant tout, il faut parer à la famine, et c'est le premier but de nos efforts ; dans tout le royaume, du reste, la vente et la circulation des grains deviennent libres (1), et quelques jours après — le 6 octobre, — nouveau décret prescrivant de contraindre les municipalités, même par la force, car elles y étaient souvent réfractaires, à l'exécution de ces décrets sur les blés et farines. En ces circonstances, le citoyen Hibert avance à la Ville l'argent nécessaire pour parer au plus pressé, et les achats de blé sont faits de suite, grâce à lui, avec l'aide d'Honoré Mounier. « Il est urgent de sortir la Patrie du péril » lisons-nous partout, et l'on serre les cordons de la bourse ; le même mardi 6 octobre l'Assemblée Nationale vient de réduire par prudence les dépenses de 35 millions, et détermine aussi : « la cessation du payement de deux millions cinq cent mille livres par an, qui devoient être versés encore pendant plusieurs années dans la caisse du clergé, pour aider à ses remboursements. » (2) On vote alors la *contribution extraordinaire patriotique*, momentanée, et pour une fois seulement, fixée « au quart du Revenu dont chacun jouit, déduction faite des charges foncières, impositions... etc. Nos grands ancêtres conçoivent d'ailleurs, avec des idées aussi belles que libérales, l'impôt sur le Revenu : « Il ne sera « fait aucune recherche ni inquisition pour découvrir si chacun a fourni une « contribution conforme aux proportions cy-dessus indiquées. L'assemblée « ayant pleine confiance dans les sentimens d'honneur de la Nation française, « ordonne que chacun en anonçant sa contribution, s'exprimera... etc. Je dé- « clare... »... Ou a la foi *alors*, la confiance dans l'honneur des citoyens, dans le patriotisme d'une grande Nation, où aucun beau sentiment n'est encore émoussé. Pendant deux ans, (3) Cannes répond avec joie à cet appel, et 157 de nos concitoyens abandonnent ainsi de grand cœur, *et dans un temps de disette, ne l'oublions pas*, le quart de leur revenu, libéralité considérable, méritant que tous leurs noms ne périssent pas dans l'oubli. Ainsi : André de Jonquet, che-

---

(1) Arch. de Cannes. BB. 6., 15 septembre 1789. Décret du 29 août 1789.

(2) Ibid., BB. 6, f[e] 333.

(3) Arch. de Cannes. CC. 40, — du 9 décembre 1789 au 10 novembre 1791.

valier de St-Louis, abandonne 1000 livres,c'était un « lieutenant-colonel retiré du corps royal de l'artillerie, natif de Nîmes, habitué en cette ville ». Le maire, Esprit Violet, le curé Jean Preyre, bien moins fortunés, donnent 100 livres ; J.-B. de Riouffe de Thorenc, 364 ; un grassois Fr. Emerigou, cède 48 livres ; Antoine Gaspard Chaudon, qui n'a que ses 1200 livres de pension sur le revenu des biens du monastère de St-Honorat, 300 livres ; un autre Lieutenant-Colonel, ancien officier des Gardes-Suisses, Hugnaire du Mitau, 600 ; le juge de Cannes ; J. Ch. Ardisson, 920 ; Joseph Desmarest, ancien employé de la manufacture des Tabacs, 1000 livres ; Etienne Riouffe de Thorenc, simple vicaire de Cannes, 24 ; Pierre Remy Hibert, 150 ; chaque consul : Caire et Violet « librement et volontairement » 36 ; J. Louis Le Cerf, 150 ; le receveur des fermes royales, Barthélemy Preyre, 450 ; Quant à M. de Montgrand, voici sa déclaration : « Je soussigné Major commandant aux isles Ste-Marguerite déclare n'avoir d'autre bien que les bienfaits du Roy qui consistent en mes appointemens reduits par les retenus à seize cens trente livres et en une pension qui ne m'est pas payée depuis deux ans » — les mémoires de notre bisaïeul indiquent où passaient souvent jusqu'alors les pensions militaires ! — « Voulant néanmoins contribuer aux besoins de l'état, j'offre la somme de quatre cens livres... etc., à Cannes... Montgrand. » (1)

Le Bâtier de Cannes, Jacques Cupel, des Tonneliers, de simples artisans, font aussi le sacrifice de partie de leurs modestes gains ; des veuves, comme Anne Court Vidal, Jacques Christ, capitaine de navire, Pierre Gazagnaire, régent des petites classes de Cannes, Donat Hibert, la veuve de Blaise Pascal, Pierre Provençal maître maçon... etc., c'est à qui videra le plus allègrement sa bourse à l'appel de la Patrie. . . . .

Après cette énumération, simple acte de justice, reprenons le cours des évènements.

La méfiance grandit contre les boulangers, des attroupements se forment en octobre un peu avant l'élection du maire. C'est un bouillon de culture en pleine fermentation. J.-B. de Riouffe est placée à notre tête le 15 novembre 1789, pour l'année 1790. Trois jours après, le clergé est mis en demeure de déclarer, avant deux mois, le total de ses biens et bénéfices. Tous ces derniers sont supprimés, à l'exception des cures, et Sa Majesté ordonne cependant l'exécution des décrets de l'Assemblée Nationale (2), relatifs à la conservation des biens ecclésiastiques, et celle des archives et Bibliothèques des Monastères et Chapitres, trésors qui vont bientôt, si ce n'est déjà fait, sombrer dans le tourbillon révolutionnaire. Les magasins de subsistances militaires sont établis

---

(1) 31 mars 1791. — CC. 40, p. 56, n° 152. *Autographe.*

(2) Décrets des 7 et 14 novembre.

par ordre du roi. On pense au peuple, on pense à l'armée, on pense aux pauvres gens, rien n'y fait ; ; le branle est donné, l'équilibre n'est plus stable, tout va s'écrouler pour renaitre sous une autre forme. Cannes demande 800 charges de blé à Antibes, et la fin de la lettre est à retenir : « mille grâces soient rendues auroy pour raison de sa tendre sollicitude pour ses sujets de provence. »

Nos archives cependant « par insouciance et paresse, malgré les précédentes délibérations », sont dans un affreux désordre, à tel point que le 27 novembre 1789, les sieurs de Thorenc, Allègres, Michel d'Arluc et Hibert(1) sont chargés d'en faire l'Inventaire et le classement, tandis qu'on interdit aux fonctionnaires municipaux de recevoir « ni étrennes, ni vin-de-Ville, ni gratification », doux et naïf essai de suppression des antiques et éternels Pots-de-vin. Puis, pendant tout décembre, qui déchaîne le 27 un orage épouvantable endommageant l'Horloge et notre clocher, les approvisionnements de blé continuent, et notre conseil est toujours préoccupé de cette affaire Ricord : « Il s'agit d'un terrain, s'écrie M. Violet, dont les seigneurs de Cannes n'eurent jamais la propriété, ni par conséquent le pouvoir de concéder. Mais patience, Messieurs ; ces siècles barbares, ces fléaux de l'humanité, ces régimes féodaux qui humiliaient des millions d'individus par l'accroissement sous le joug desquels ils avaient le malheur de vivre, vont disparaître... Un siècle d'or va renaître... Des hommes comme nous, en vertu de privilèges extorqués, avaient le droit de nous insulter. Mais désormais, le citoyen le plus humble ne frappera plus vainement à la porte du sanctuaire des lois, car le contrat social vient d'être retrouvé sous les débris et la dévastation de l'édifice féodal ! » Notre maire a raison ; cette fois, l'ancien régime a vécu, mais c'est au milieu d'une épouvantable misère que naissent les temps nouveaux. Et c'est déjà le style ampoulé, mais enthousiaste et généreux au fond, de la plus grande de nos tourmentes nationales : « Le pauvre en sa chaumière, que peut-il offrir à l'état », lisons-nous dans la discussion du Conseil général de Cannes, en date du 3 janvier 1790, il offrira sa personne et sa vie s'il le faut pour l'amour de sa patrie, bien plus aisément qu'une contribution pécuniaire. « Tout autre exigence à ce malheureux impuissant séroit un crime... » (2) Et cependant, pauvres comme riches, chacun fait ici son devoir ; les offrandes affluent quand même bien que « nos indigences soient extrêmes dans l'habitation. » De son côté, l'avocat Mougins de Roquefort défend vigoureusement nos intérêts près de l'Assemblée Nationale qui, par son décret du 9 janvier 1790, autorise l'établissement de la juridiciton de nos patrons pêcheurs qui en feraient la demande. (3) La même année, nait ici un sieur *Jeancard*, qui sera un écrivain religieux de mé-

(1) Ce dernier, omis par Sardou, sur l'inventaire sommaire.

(2) Arch. de Cannes. BB. 6, f° 355.

(3) Teissier (O.), « Les Députés de la Provence en 1789 » ; p. 85.

rite. Ancien père Oblat et vicaire général de Marseille, nous dit Reboul, Jeancard devient évêque in partibus de Cérame, prononce plusieurs oraisons funèbres, un discours de réception à l'Académie de Marseille, etc..., et vient mourir ici, à l'âge de 85 ans.

Dès 1790, dans toute la France, naissent comme par enchantement les centres de réunion, les clubs politiques, où, dans le langage le plus fantaisiste — l'Esclavage devenant « l'Esclavitude » dans la bouche de leurs orateurs bizarres — se discutent toutes les questions du jour, les idées les plus saugrenues, se joue comme sur un coup de dé la vie des citoyens les plus paisibles. Cannes possède donc aussi sa petite annexe du Club des Jacobins, la grande maison mère de la capitale. On y satisfait facilement, et dans l'ombre, ses petites vengeances personnelles, et M. de la Tour, notre excellent Intendant, en butte aux imputations, aux dénonciations de ses ennemis — mars 1790, — est obligé de quitter ses fonctions. Notre petite cité qui en somme n'en a reçu que des actes de bienveillance et de justice, s'honore en lui écrivant — il y a du mérite alors à le faire — : « Monseigneur, nous avons parcouru avec plaisir et douleur le mémoire que vous avés dressé pour votre justification. Les imputations de vos adversaires ne pouvaint ternir une gloire étayée par le poids d'un demi-siècle, tombent dans l'anéantissement... » — Nous envoyons alors à Grasse, sur l'invitation des consuls de cette ville, un relevé imprimé des biens ecclésiastiques et autres — 20 mars 1790, — lequel est destiné aux Etats de Provence (1) Nous réclamons ensuite des armes pour notre garde nationale ; deux mois après le ministre de la guerre ne les aura pas fait parvenir. Remarquons aussi que, malgré tout, les idées religieuses sont vivaces puisque, le 2 avril, nous réclamons : une seconde neuvaine avec exposition de La Ste-Vierge Despérance », une procession, et l'exposition publique de toutes les reliques de la Ville, pour obtenir des temps meilleurs pour Cannes si éprouvée par la misère, et la grêle qui, cette année-là avait pris des proportions invraisemblables... et l'on est en 1790 ! — Toujours sans armes pour sa garde nationale, Cannes se contente d'habiller à neuf ses trois tambours, et d'inviter les municipalités de Pégomas, Mandelieu et le Cannet, à envoyer la liste des « citoyens actifs » pour tenter un recensement sérieux. Les esprits s'échauffent, on piétine sur place, et le 7 mai 1790, nous insistons pour avoir des armes. M. de Montgrand commandant les iles Ste-Marguerite, est sommé de nous fournir 150 fusils, avec leurs baïonnettes : « Vous êtes trop clairvoyant, Monsieur, lui écrivent nos consuls, pour ne pas sentir nos peines... » Il fait cependant la sourde oreille, reçoit même demande dix jours après, et se décide alors enfin à livrer ces armes. Ce commandant, dont le prénom manque, doit être, croyons-nous

(1) Arch. de Cannes. BB. 9. A dû être envoyé à Marseille, et sa consultation eut été précieuse. Le double n'existe pas à Cannes, et nous n'avons pu le retrouver.

d'une branche collatérale de celle des anciens seigneurs de la Napoule. (1)

Et, toujours dans les combles de la mairie, j'ai retrouvé des lettres militaires prouvant combien on surveille ici les dépôts clandestins d'armes, et les démarches des aristocrates. C'est ainsi que, le 24 mai 1790, nos consuls envoient Michel Darluc, capitaine des bombardiers, avec 50 volontaires, pour vérifier s'il y a eu réellement : « un dépôt d'armes à feu au Chatteau de M. le comte de Dreux » — à Pégomas. — Il y était arrivé en effet à minuit « une malle et plusieurs caisses de six à sept pans de long et d'une pesanteur extraordinaire, un petit sac de balle et de la poudre », probablement de simples mesures de précaution. (2) Après avoir reçu copie des privilèges de Cannes, que réclamait à Paris notre député Mougins de Roquefort, on fait une perquisition à l'hospice des pères Capucins, et l'inventaire des objets qui y sont trouvés est expédié, le 31 mai, au président de l'Assemblée Nationale. Ce n'est pas encore tout-à-fait le régime des suspects, mais on y marche à grands pas, par d'incessantes perquisitions. Le Cannet également s'agite beaucoup, trop même, car le 2 juin nous écrivons « à Messieurs du Cannet pour les inviter à ne pas faire de plus grandes tentatives pour avoir des armes, les invitant fraternellement à opérer le Bien », soit, croyons-nous à calmer leur effervescence ; et puis, pourquoi s'être séparés de Cannes ; qu'ils volent donc maintenant de leurs propres ailes. Partout cependant commencent des bagarres, et, dans la seule journée du 15 juin 1790, deux alertes ont lieu ici au sujet de la Compagnie de « gens d'armes » devant former la 6e de la garde nationale. Croyant, on ne sait pour quoi, la mesure dirigée contre eux, nos Cannois s'émeuvent « descendent dans la rue où éclatent des rixes sérieuses », et le procureur Allègre obtient un sursis pour l'installation de cette compagnie. « Le soir du même jour, la populace se porte en foule à l'Hôtel-de-Ville, pour demander au maire la restitution à la paroisse des îles de Lérins les bustes de St-Honorat et de St-Aygulphe, saints dont, malgré la Révolution française, les souvenirs sont singulièrement ancrés dans cette contrée. Insultés, frappés même, les officiers municipaux ne doivent leur salut qu'à leur attitude ferme et conciliante à la fois... et malgré ces avanies, M. Hibert ne cesse de s'occuper avec sollicitude des questions purement administratives. » (3) Mêmes désordres à Grasse, quelques jours après, et dans des proportions plus graves. Cannes, Antibes et tous les bourgs du rivage avaient envoyé le 20 juin des députations dans cette ville pour la Fête de la Fédération qui s'annonce d'ailleurs fort belle : « Autel de la Patrie, élégante coupole à six colonnes, festons de verdure, draperies d'or », nous dit l'historien de Grasse, quand vers midi les gardes nationaux de Vallauris, commandant en

(1) Comme nous l'écrit, en 1905 le Marquis de Montgrand.

(2) Arch. de Cannes, liasse, lettre du 24 mai 1790.

(3) M. Pinatel (Ph.), loc. cit. p. 119.

tête, poussés probablement par un ridicule sentiment de jalousie, « envahissent le camp traitreusement, se jettent sur l'autel de la patrie, et en arrachent le drapeau national. (1) Le désordre augmente ; les gardes d'Antibes prennent parti pour leurs voisins de Vallauris ; il s'en faut de peu que le sang coule, et, apeurés, tous les assistants se sauvent, comme le prouve le procès-verbal, dressé à Cabris du reste, c'est-à-dire en dehors de la ville. On replace enfin le drapeau, et tout rentre dans l'ordre, mais la fête est totalement manquée. Ainsi, même dans notre région paisible et fleurie, il y a de la poudre dans l'air. Depuis trois mois, nous avons bien nos 150 fusils, mais M. de Montgrand n'a pas livré les munitions ; aussi lui réclame-t-on, le 9 août « trois caisses de cartouches à Balle, quelques pièces de canon à la Suédoise, avec les boulets de calibre. » (2) Nos exigences augmentent ; c'est maintenant de l'artillerie que le Peuple réclame. Le fort de Ste-Marguerite en effet, outre son armement normal, possède en ce moment de ces canons de bataillon, de petit calibre, mis en usage par Gustave Adolphe pendant la guerre de Trente-Ans. Cette fois, il faut s'exécuter, car nous ne voyons plus la demande renouvelée, comme pour les fusils ; mais quel usage en avons-nous fait ?

En attendant, le pain est hors de prix, les boulangers reçoivent injures et lettres de menace, entre autres « un certain Jeancard, exacteur», et enfin, le 22 août 1790, nos édiles remettent au procureur Girard ces fameux rapports — ils étaient en triple expédition pourtant — sur les biens privilégiés de l'abbaye, rapports devenus introuvables. (3) D'un autre côté la contribution patriotique grossit, et, le 7 septembre atteint 9749 livres, comme nous le faisons savoir au directoire du district de Grasse, ce qui prouve qu'en somme, au début de la Révolution française, les revenus de la population Cannoise approchent de quarante mille livres, document économique à relever. Bien entendu la question « de la Bâtisse du sieur Ricord », c'est-à-dire notre procès avec l'évêque, mijote doucement sans aboutir : « Vous qui présidés, écrivons-nous au Président de l'Assemblée Nationale, dans le plus sublime Sénat de Lunivers et qui vous régissés par Les principes De La Justice et des Loix qui emanent de votre tribunal Daignés, nous vous en supplions accueillir (sic) Les Doleances d'une commune encore vexée par le Régime féôdal au mépris de vos Décrets... — 4 octobre 1790 — » Emphase et redondance, c'est la caractéristique du style à la mode. Il est de fait que l'évêque de Grasse continue à toucher le quartier de la ferme de l'abbaye, et même le paiement de la taille ; mais Cannes lui signifie quinze jours après, d'avoir à se conformer aux nouvelles lois en faisant encadastrer ses biens privilégiés. M. de Prunières reçoit la demande, y répond

---

(1) M. l'abbé Massa, p. 227 et 228.

(2) Arch. de Cannes. BB. 9.

(3) *Ne sont pas aux Arch. des B.-du.-Rh., etc.* — Arch. de Cannes. BB. 9, pièce 1.

vaguement et,,, nous adresse ses instructions pastorales, pendant que passent et repassent ici des détachements d'artillerie, et que s'échangent entre nous, Antibes et M. Granet, Président du département, des correspondances suivies relatives aux ennemis de la Constitution — qui sont, en somme peu nombreux, et que l'on voit partout.

Entre nos conseillers municipaux, la mésintelligence est en permanence ; M. Hibert refuse d'assister aux séances, reprend cependant ses difficiles fonctions le 19 décembre, et rappelle aux prêtres opposant la force d'inertie, qu'ils doivent fidélité à la Constitution. Aussitôt tout le clergé, le curé Preyre en tête, prête entre ses mains le serment exigé de son loyalisme ; mais les discussions reprennent de plus belle. Le maire passe alors en revue « la compagnie des gens d'armes dont la création a si fort ému naguère les Cannois, se retire définitivement et peut être considéré comme démissionnaire. » (1) On sait aussi que partout les fermiers généraux jouissaient de bénéfices colossaux. Un manuscrit du temps en fournit la raison : « Anciennement, quand les contrôleurs généraux des finances renouvelloient le bail des fermes, la difficulté pour eux d'en asseoir le prix venoit de l'incertitude des produits du bail que cachoient de leur mieux les fermiers généraux. Un de leurs confrères, le sieur Bonnet, dit-on, avoit déjà trahi le secret de la compagnie, dont le luxe prodigieux déceloit assez les immenses profits. » (2) L'auteur des lignes qui précèdent, fut du reste chargé par la Cour d'un de ces emplois, son honorabilité et sa remarquable gestion du Garde-Meuble, permettant d'obtenir enfin des comptes exacts, et d'arriver à la destruction de ces abus. — Sûrement, il y avait des exceptions, là encore ; mais il fallait arrêter les dilapidations, les fausses écritures, la main-mise injustifiée sur les retraites... ; aussi nos députés à l'Assemblée se font-ils sérieusement les avocats de nos doléances.

L'abbé Mougins de Roquefort, notre ancien curé de Grasse, vient d'être élu secrétaire de l'Assemblée Nationale, le 9 *avril* 1791 et c'est la meilleure preuve de ses services et de sa valeur personnelle. La semaine précédente Mirabeau (3) meurt à Paris, à peine âgé de 42 ans, et Cannes célèbre — le 20 — à sa mémoire un service funèbre. On vend les biens nationaux, et cependant, en mai 1791 « le trésor municipal, encore dans une situation relativement prospère sous l'administration de M. Hibert, est alors absolument insuffisant et incapable de répondre à tous les besoins de la commune... surtout depuis l'abolition

(1) Pinatel (Ph.), loc. cit., p. 122.

(2) Mémoires de Marc-Antoine Thierry baron de Ville d'Avray, premier valet de chambre de Louis XVI, etc... « Revue Historique et Société des S. L. et A. de Seine-et-Ooise, 1906-1907.

(3) Le secrétaire de Mirabeau était un sieur de Comps, d'une famille de la région, placé près du célèbre orateur sur la recommandation spéciale du premier maire de Versailles, M. A. Thierry baron de Ville d'Avray.

des fermes... La perception des impôts n'est plus assurée, au moins immédiatement » (1) et l'on voit l'état de nos caisses et de la malheureuse petite ville. Mais, que deviennent nos députés pendant ce temps ?

Le 31 mai 1791, Mougins de Roquefort intervient dans la discussion en faveur du maintien de la peine de mort qui est, dit-il « comme le remède de la Société malade ». Et ce qu'il y a de lugubrement bizarre, c'est que Robespierre est d'un avis contraire, et prononce — inutilement du reste — un grand discours où nous avons la douloureuse stupéfaction de lire des phrases comme celles-ci : « Un vainqueur qui fait mourir ses ennemis captifs est appelé barbare ! Un homme fait qui égorge un enfant qu'il peut désarmer et punir, parait un monstre. » (2) Et ce fut le discours de notre Grassois qui eut les honneurs de l'impression. Malheureusement, Robespierre n'abonda que trop par la suite dans le sens de son contradicteur ! Le 9 juillet Mougins accompagne à Ste-Geneviève les cendres de Voltaire, et devient bientôt président du Tribunal de Grasse ; il n'y séjourne guère du reste, et c'est le mois suivant que l'Ile St-Honorat est mise aux enchères — 9 août — et achetée par Alziary de Roquefort, neveu de dom Césaire Alziary que nous croyons parent de notre député.

A Cannes, J.-B. Vidal, maire du 1er mai au 19 septembre 1791, est gravement malade et se démet de ses fonctions qu'accepte Darluc au moment de la séparation de la Constituante. Il se heurte d'abord à la grave question des approvisionnements de blé, et, sous son administration, les marins Cannois reçoivent leur part — 854 livres — sur les trois cent mille accordées aux anciens combattants de la mer des Indes. compagnons glorieux du bailli de Suffren. « Somme distribuée aux familles des marins : Allemand, Capel, Mallet et Bérenguier, tués dans cette guerre. » (3) — D'un autre côté, ni Camin, ni Hibert n'ont fait le rapport attendu d'encadastrement des biens de l'abbaye ; aussi le 17 janvier 1792, nos consuls reçoivent-ils un rappel à l'ordre de la part de : Mougins, Gérard et Consolat, administrateur au Directoire du district de Grasse, les invitant à s'en occuper au plus vite. (4) Vidal cesse donc décidément ses fonctions de maire et cède la place, le 12 février 1792, à Jean-Charles Hibert qui va avoir affaire à de grosses difficultés. Nous avons ici le 3e Bataillon de volontaires nationaux, mais pas de caserne, pas de salles de discipline ; M. Hibert propriétaire de la Tour, reçoit donc une indemnité mensuelle de quinze livres pour aménager ces dernières dans notre vieille chapelle du Suquet, contre l'antique château. — Les assignats sont dépréciés ; partout on

(1) Pinatel (Ph.), loc. cit. p. 123.

(2) Teissier (O). « Les Députés de Provence... », p. 86.

(3) Arch. de Cannes, et Pinatel, p. 124.

(4) Arch. de Cannes. Lettre annexée au registre CC. 15.

en fabrique de faux ; peu de transactions ; désordre et mutineries devant et chez les boulangers ; des gardes-nationaux ne gardant rien, ne calmant pas la population, se soulevant même le 23 février, telle est la situation au début de 1792 ; bientôt elle va dégénérer en vrais désordres. — Cependant St-Cassien si cher aux familles Cannoises, grâce à la beauté de ce site et à son Romérage du 23 juillet, vient de devenir aussi « bien national » ; on le vendra le 20 mars 1792, c'est du moins ce que l'on se propose. « Un agent de Grasse... escorté d'un fort détachement de troupes » car on prévoit un peu ce qui va se passer, « s'y rend pour prendre possession des reliques et ornements divers. Toute la population de Cannes est aussitôt sur pied, prête à s'opposer par la force à l'enlèvement des objets sacrés. Les hommes, les femmes, les enfants, armés de fusils et de faucilles, y arrivent avant les Grassois. » (1) Bref, devant une foule menaçante, l'agent de Grasse s'en retourne prudemment sans pouvoir accomplir sa mission. Les ancêtres de la grande Révolution veulent bien détruire l'ancien régime, faire table rase des privilèges et des abus devenus intolérables, rénover l'esprit public, asseoir la Liberté, mais conserver quand même leurs vieilles habitudes de clocher, ainsi que tous leurs anciens usages.

Nouvelle agitation populaire, le 16 juin de la même année, mais appuyée cette fois par le 4e bataillon des volontaires de la Drôme, alors au milieu de nous. Et l'on descend dans la rue, toujours pour la question des boulangers, point de départ de la plupart des désordres ; heureusement la municipalité a le temps de faire venir quelques troupes d'Antibes, lesquelles arrivent à rétablir le calme. En ce moment, l'*armée du Midi est formée pour la campagne de* 1792, et voici, en ce qui nous concerne, les emplacements des troupes avec leur situation d'effectif (2) :

8e DIVISION DE LIGNE — DÉPARTEMENT DU VAR

Régiments et Bataillons	Emplacements	Effectif	Manquants	VOLONTAIRES			
				N° du Bataillon	Emplacements	Effectif	Manquants
11e (2 bataillons)	Toulon	1248	367				
28e d°	Monaco / Antibes	1116	399	1	Brignoles	800	1
63e d°	Lorgues	979	536	2	Vence	722	79
91e d°	Toulon	1314	201	4	Cannes	717	84
11e chasseurs	Lorgues	398	295				

Ces chiffres émanant du ministère de la guerre, ont leur éloquence. Ils prouvent en effet, que les volontaires montrent plus de patriotisme et de discipline que les troupes de ligne, ces dernières ayant à Antibes le *tiers de leur*

(1) M. Pinatel, loc. cit., p. 133.

(2) Krebs et Moris (« Campagne de 1792 », d'après les documents du Ministère de la Guerre. Ann. de la Société des L. S. et A. des Alp.-Mar. T. XII., p. 330 — en date du 1er mai 1792.

effectif manquant au complet, alors que nos volontaires de Cannes et de Vence répondent en masse à l'appel — ils n'ont que le dixième de manquants, et *qu'un seul homme faisant défaut à Brignoles*, fait réellement remarquable.

Il est incontestable d'un autre côté que l'accélération considérable des idées de Liberté et du mouvement révolutionnaire en France, depuis quatre ans, a singulièrement refroidi nos bonnes relations avec les nations voisines· Depuis un an environ, le roi de Sardaigne Victor-Amédée dont on cherche à obtenir la neutralité par la cession du Milanais : « fait la sourde oreille, cherche à faire une ligue des Etats d'Italie, et prépare la guerre. » (1) A Nice comme en Savoie, tout le mois de mai se passe en armements ; les émigrés y abondent ; à Turin, ils sont plus de 4000, dont Monsieur et son frère : « ils poussent à la désertion des soldats en garnison à Antibes et à Lorgues, et entretiennent des correspondances avec tout le midi. » (2) D'ailleurs, les émigrés se rendent odieux partout où ils se trouvent, et par leur morgue, et par leurs encombrantes personnes, comme A. Sorel l'a si magistralement prouvé.

Le 22 *juillet* 1792, *la Législative déclare donc la Patrie en danger.* Aussitôt, nos édiles établissent sur nos hauteurs des postes d'observation, font garder le rivage avec soin, organisent une nouvelle brigade de maréchaussée, et placent la Garde-Nationale à l'Hôtel-de-Ville. Darluc est envoyé à Grasse pour obtenir de quoi subvenir aux besoins des troupes qui stationnent ici, et sont d'ailleurs sur le point de se mutiner, puisqu'elles ne reçoivent pas leurs distributions et sont travaillées sous main par les princes. A Cannes, désordre et découragement ; personne ne se présente pour les fermes des impositions foncières, etc., aussi nomme-t-on d'office un sieur Thémèze, pendant que la moitié des citoyens disponibles est dirigée sur la frontière ; le reste demeure pour la garde de la ville, et chacun pressent de grands évènements. Les députés viennent réchauffer notre zèle patriotique, et cimenter l'union de tous les citoyens « contre l'ennemi du dehors et du dedans ». Très bien reçus ici, écrit M. Pinatel, ils dénoncent « un mauvais citoyen surpris lisant le *Journal de Paris*, feuille aristocrate à proscrire. Ils demandent à la municipalité de faire reprendre les séances du *Club des citoyens amis de la Constitution*, qui siégeait à l'endroit où est aujourd'hui la Poissonnerie. » (3) Voici aussi, d'après le même auteur, la liste des journaux « aristocrates », dont la vente est interdite à Cannes : « L'Indicateur », les « Annales Monarchiques », le « Journal de la Cour et de la Ville », le « Gardien de la Constitution », la « Rocambole des Journaux », le « Journal ecclésiastique de Barruel », la « Gazette de Paris », le « Scrutateur

(1) et (2) Krebs et Moris. Ibid., « Campagne dans les Alpes pendant la Révolution », savant travail auquel nous empruntons partie des renseignements qui suivent, p. 147.

(3) M. Pinatel (Ph.), loc. cit., p. 135. Nous ignorons les références de cette assertion, qui semble être d'ailleurs ici de tradition.

politique », l' « Ami du Roi », le « Mercure de France », le « Pour et le Contre », et la « Gazette Universelle », énumération peu connue croyons-nous, et qui a son intérêt rétrospectif. Par conséquent, on ne lira plus à Cannes à l'avenir que l' « Ami du Peuple » et autres papiers de ce genre..., tel est le début de la Liberté de la presse !... mais comment le « Petit Gautier » et les « Actes des Apôtres » ne figurent-ils pas sur la liste des feuilles proscrites ? On ne connaissait donc ici point ces journaux exposant avec une rare et courageuse franchise « les actes des bons apôtres du nouveau régime » ? Ils étaient d'une netteté et d'une saveur pourtant redoutables !

Avant de choisir les députés à la Convention, Cannes nomme sept électeurs qui les désigneront. Soixante-quatre citoyens se rendent donc à cet effet... où ?... à l'*église paroissiale* — le fait est à noter — et choisissent ces délégués, sous la présidence de Barthélemy Preyre :

Perrissol père, bourgeois de Pégomas ;
Pierre-Victor Roustan, négociant ;
Etienne Vidal, négociant ;
Jean-Baptiste Vidal, bourgeois. ;
Pierre-Joseph Aune, négociant ;
Donat Royze, ancien marin ;
Joseph Guiol, du Cannet. — (26 août 1792).

Puis, le 31 août, a lieu le tirage au sort des vingt-six citoyens, de 18 à 50 ans, célibataires ou mariés sans enfants, aptes à marcher à la frontière : « Ce fut à qui ne resterait pas au foyer », écrit M. Pinatel ; « le jeune Pierre Allègre se refuse à subir le sort ; il veut servir son pays de son plein gré ; la commission rejette sa demande ; il tire un numéro blanc..., insiste, et est accepté comme 27e conscrit. » (1)

Au même moment l'armée du Var se constitue ; des troupes sont concentrées à Gattières, à Entrevaux, forces commandées d'abord par le général Charton, remplacé bientôt par d'Anselme, sous les ordres de Montesquiou. *A Antibes, l'illustre Niçois Masséna est alors simple capitaine instructeur du 3e Bataillon du Var*, commandé par M. Sanglier. (2) Ainsi, en 1792, le quartier général de d'Anselme est à Grasse, dans le domaine Vauthier — aujourd'hui Ballero — comme l'indique Sénequier. (3) Antibes du reste, d'après la situation de l'Armée du Midi en date du 1er septembre 1792 fournit 583 volontaires, et M. de Montesquiou se dispose a attaquer le plus tôt possible le comté de Nice, avec la division de l'armée du Var dont les compagnies d'artillerie des

(1) Ibid., Ibid., p. 136. — Le plus jeune avait 18 ans, le plus âgé 42.

(2) Arch. d'Antibes. Né à Nice en 1756, le Maréchal Masséna, meurt à Paris en 1817.

(3) Sénequier « Grasse », 3e éd., p. 338.

bataillons volontaires et deux compagnies d'artillerie de ligne, soit huit pièces de 4, et quatre de 8, sont le 15 septembre près de Grasse, s'exerçant dans la plaine de Châtillon. Le 24, huit bataillons dont deux de ligne sont : « campés face à la mer à l'embouchure du ruisseau de la Brague, la droite à St-Roch, la gauche, dans la direction de Cagnes, » (1) ; et Jomini relate que la place d'Antibes envoie 24 canons de place et de côte pour armer la redoute élevée à l'embouchuer du Var.

L'évènement capital de ce temps, est la proclamation de la République, le 21 septembre 1792 pendant que Cannes s'hypnotise sur la revendication du terrain de la Marine. Les côtes sont extrêmement surveillées par l'autorité militaire, et le lieutenant-général Joseph Bernard Danselme, commandant l'armée du Var, dans le ci-devant Comté de Nice nous écrit ceci (2) : « Il est « ordonné à la municipalité de Cannes de veiller avec le plus grand soin aceque « les batteaux ou battimens de toute espèce venant du cidevant comté de Nice « ne déchargent aucun effet de quelque nature qu'ils puissent être à moins « d'un ordre particulier et par écrit de ma part.

« A Nice, le 5 octobre 1792. L'an 1er de la liberté.

« DANSELME ». Signat. autogr.

A la même époque le Directoire du district de Grasse réclame pour le service de l'armée « la chapelle des pénitens bleus, celle de St-Roch », et non pas celle des pénitents noirs, comme on l'a écrit par erreur — chapelle existant alors sur la route de Fréjus et qui sera démolie par la suite, lors de la construction de la voie ferrée.

Pour essayer d'en finir dans le conflit relatif au terrain Ricord, le Club des amis de la Constitution soulève un grave incident le 7 octobre 1792 : « La population envahit la maison commune, en arrache le maire et l'entraîne de force à la maison Ricord élevée sur le terrain concédé par l'évêque. Elle y installe le maire et les services municipaux, M. Hibert... en prend possession au nom de la Ville, mais en constatant qu'il cède à la violence et à la volonté du peuple. Ici finit la magistrature de M. Hibert, qui a été féconde en difficultés de toute sorte. » (3)

Détaillée admirablement par tant d'historiens, cette campagne dans les Alpes n'a pas lieu d'être de nouveau exposée par le menu, et nous n'en rappellerons que ce qui nous touche de plus près.

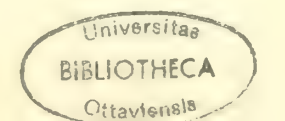
Aussitôt Nice évacuée par les Piémontais, Hibert cadet, notre maire ac-

---

(1) Krebs et Moris, loc. cit., p. 259.

(2) Lettre retrouvée dans les combles de la Mairie de Cannes.

(1) M. Pinatel, loc. cit., p. 138.



tuel, fait placer à l'Hôtel-de-Ville une cloche pour sonner le tocsin et appeler au besoin les habitants à l'aide de la municipalité pour lui éviter le retour des évènements de mars où « elle s'est trouvée dans le cas d'être massacrée par une troupe de 300 volontaires du bataillon des volontaires cy devant en quartier en cette ville, pour avoir voulu garantir avec fermeté d'une mort ignominieuse un prêtre de Brignolles non assermenté » qui se rendait à Antibes ou à Nice. Cette lettre du 19 juin, retrouvée dans les combles en 1904, prouve que les auteurs ayant présenté Cannes sous un jour paisible, ont sûrement exagéré le calme de notre petite cité ; quoiqu'on en dise, la fièvre révolutionnaire est intense, encore que nos édiles fassent montre de modération, de justice et d'impartialité. A noter aussi, en passant, ironie cruelle, que l'on chante à Cannes un Te Deum le 20 septembre 1792 « à l'occasion de la suspension du roy », et cela sur l'invitation de l'évêque du Var (1), toujours ce mélange d'indépendance et de religiosité déjà signalé plusieurs fois.

Depuis un mois cinq vaisseaux de ligne et des frégates sont mouillés au Golfe-Juan, mais la crue du Var gêne beaucoup d'Anselme dans ses opérations. Le 12 octobre, le reste de sa division passe enfin ce fleuve aux divers gués, ou s'embarque au Golfe-Juan et à Antibes pour rallier le gros à Nice. A cette époque, un citoyen d'Antibes, *Philippe Aubernon* rend de tels services à notre armée que le général d'Anselme lui fait déliverr un brevet de commissaire des guerres. Nous le retrouverons au siège de Toulon, ayant sous ses ordres « Joseph et Lucien Bonaparte, le premier commissaire des guerres, le second garde magasin du fourrage », et, parlant du futur Empereur qu'il connait alors, l'ordonnateur Aubernon écrit que : « C'était un jeune « officier mêlé dans la foule, qui faisait l'effet d'avoir plus de suffisance et de « prétention que de mérite, et que son extrême confiance en lui-même rendait « assez déplaisant aux autres. » (2)

Le Maréchal de Camp Brunet occupe Sospel et attaque le col de Brouis, refaisant ainsi en sens inverse l'expédition du Connétable de Bourbon, à trois siècles d'intervalle, pendant que nous recevons du directoire du département du Var, l'ordre de transférer au fort de Sainte-Marguerite les émigrés qui nous sont envoyés, et ceux débarquant sur ces rivages ; on ne devra pas toutefois les maltraiter, et Consolat, Cavalier et Gérard, administrateur du district de Grasse écrivent même, le 24 novembre, qu'il leur semble inutile de les enfermer, et qu'on pourra leur fournir des lits, tout en les gardant à vue : « ceux qui furent habitués — à une nourriture — sensuele et délicate doivent se « procurer par leurs parens ou amis ce que la nation ne doit point fournir, parce

(1) Lettre signée : « Preire, curé de Cannes ».

(2) *Revue du Littoral*, 6 novembre 1904, p. 14 ; d'après une *Notice Biographique d'Aubernon*, publiée par le « Réveil d'Antibes ».

« quel'égalité décrétée ne comporte pas de distinction. » (1) Beaucoup sont donc enfermés dans nos îles, pendant que les bataillons de l'Union et de Vaucluse arrivent à Grasse ; celui de Martigues, à Mougins et Vallauris, et celui de Lubéron, à Vence, par un ordre du général Brunet, en date du 16 décembre 1792. Depuis le 2, « quatre domestiques des tantes de Louis XVI, forcés d'aborder à l'île Ste-Marguerite par suite de mauvais temps, s'étant présentés aux portes du fort, y sont retenus prisonniers. » (2) Malheureusement on ne suit nullement à leur égard les belles prescriptions ci-dessus puisque nous les voyons : « Enfermés sous les verroux et sous les grilles et resserrés pêle-mêle sans dis- « tinction de sexe dans des lieux incommodes et mal sains ; qu'ils y ont manqué... des choses nécessaires à la vie ; enfin qu'ils y ont été traités avec une « dureté digne de l'ancien despotisme. » Dans ces conditions Consolat et ses collègues nous enjoignent de diriger dans la quinzaine ces malheureux sur la frontière.

C'est à la fin de cette année 1792 que nait à Cannes, le 21 décembre, *Georges-Antoine-Thomas Sûe, oncle du grand romancier Eugène Sûe* (3). D'abord docteur en médecine à Paris, il devient chirurgien de la Garde-Impériale ensuite, puis est attaché à l'hôpital militaire de la maison du roi. On le retrouve, en 1823, à la tête de l'hôpital militaire de Marseille et : « il se distingue en 1849 pendant l'épidémie de choléra. » ce qui lui vaut une croix de la Légion d'honneur. On a de lui de nombreux discours et des écrits scientifiques importants dont l'énumération se trouve dans Reboul. G. A. T. Sûe meurt à Marseille le 15 avril 1865, ayant ainsi augmenté la liste des notabilités Cannoises, où son neveu, Eugène, devait tenir une si grande place dans le monde des Lettres, lui qui avait *pour parrain le prince Eugène Beauharnais et pour marraine l'impératrice Joséphine* (4). D'un autre côté, l'aïeul du romancier, que le D[r] Cabanès appelle « Sûe le jeune », écrit dans ses Essais historiques sur l'art des accouchements que Julien Clément (5) un des premiers accoucheurs en titre des princesses de sang royal, accoucha la duchesse de la Vallière des quatre enfants que lui donna Louis XIV ; mais c'est une erreur. C'est « Madame deMontespan qu'il faudrait

(1) M. Bertrand Marie. « Les prisonniers de l'île Ste-Marguerite en 1792 ». Arch. de Cannes. *Revue du Littoral*, 14 janvier 1905, p. 10.

(2) Ibid., Ibid., p. 11. C'était une partie du personnel attaché jadis à la bouche, puis au service comme portefaix de Mesdames, filles de France, dont le bisaïeul de l'auteur de cette histoire avait complètement remanié le service des Petits Cabinets, en y faisant disparaître les *incroyables abus, et les vols qui s'y commettaient journellement*.

(3) En parlant d'Eugène Sûe, dans ses « Lettres à l'Etrangère », Balzac écrit cette phrase relevée par M. Gabriel Hanotaux : « Vous me connaissez assez pour savoir que je n'ai « ni jalousie, ni aigreur contre lui. Dieu merci, mes rivaux sont : Molière, Walter Scott, « Lesage et Voltaire !... »

(4) Reboul., p. 54 et Dict. Larousse. — *G. A. T. Sûe était donc le grand oncle de notre concitoyen de 1905, M. F. G. Sûe.*

(5) Né à Arles en 1649.

lire, comme le remarque Cabanès ; le médecin historien Astruc a d'ailleurs commis la même confusion, puisque Clément n'avait que 15 ans, — en 1663 — lors des premières couches de Mlle de la Vallière, et 18 à l'époque des dernières. A titre de curiosité citons cependant le passage de l'ouvrage de Sûe : « A son premier accouchement, comme elle souhaitait le plus grand secret, on conduisit Clément dans une maison où Mme de La Valière avait le visage couvert d'une coëffe, et où on prétend que le Roi était enveloppé dans les rideaux du lit qui le couvraient. » (1) Or, tous ces détails sont nettement donnés par Bussy-Rabutin dans la « France galante », *mais appliqués à Mme de Montespan.* (2) Voici enfin un détail fort étrange et peu connu, relatif à un fait historique auquel se trouve encore mêlé un membre de cette famille Cannoise, Sûe, grand-père du romancier, physiologiste distingué. Il écrit un jour avoir été — comme Ledru-Comus du reste, — témoin que, sous le soufflet appliqué par Legros, valet de Sanson, sur le chef de Charlotte Corday — Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont de son vrai nom, — après sa décollation : « les joues du cadavre rougirent sensiblement... Ce seul fait, ajoute Sûe, prouve évidemment qu'après la décollation il y a encore dans le cerveau un reste de jugement, et dans les nerfs un reste de sensibilité. » (3)

Mais, revenons à nos armées ; le même mois où nait ici l'oncle d'Eugène Sûe, le général Brunet vient de prendre le commandement provisoire de l'armée d'Italie, et notre district est très en émoi par suite de l'offensive des Austro-Sardes, au nord de Cannes, jusqu'à Guillaumes et Roquesteron. L'expédition de Cagliari venant de se terminer en février 1793, la guerre est déclarée à l'Angleterre, puis à l'Espagne ; nous concentrons donc nos forces navales dans l'Océan, et cela motive l'envoi sur *nos côtes de l'Escadre du Contre-Amiral Latouche-Tréville,* comprenant : le Languedoc, le Thémistocle, l'Entreprenant, et l'Orient et : « emmenant les bataillons de l'Union, du Vaucluse, du Luberon, et du 42e régiment d'infanterie. Cette escadre arrive le 1er mars 1793 au Golfe-Juan, y débarque des troupes, puis se rend à Toulon... Le reste du convoi atteint Antibes, le 4 mars. » (4)

N'ayant pas à résumer le rôle historique du *conventionnel Isnard, de Grasse,* rappelons cependant que les Girondins s'opposaient à la création du *Tribunal révolutionnaire et que c'est à notre redoutable Grassois, Isnard, qu'on doit son omnipotence :* « L'Assemblée vota la Constitution du tribunal et ajourna celle « du gouvernement, écrit A. Sorel. Il fut décrété sur une motion présentée par Isnard, que le tribunal révolutionnaire jugerait sans appel, par des jurés

---

(1) Dr Cabanès « Le Cabinet secret de l'Histoire » 1re série, p. 197. Paris, Dorbon, 1905.

(2) Naissance du Duc du Maine, 31 mars 1670.

(3) Magasin Encyclopédique. T. IV., p. 170. — Dr Cabanis, loc. cit., IIIe série, p. 201.

(4) Krebs et Moris, loc. cit., p. 306, d'après les archives de la guerre.

« prononçant à haute voix (1). Le procédé avait réussi dans le procès de Louis « XVI ; on le généralisa, comptant que la populace dicterait les arrêts, et que « la peur serait le garant de la docilité des juges. Cette prépôté de valets de « bourreau ne convenait qu'à ceux qui comptaient y livrer leurs adversaires » (2)

Depuis décembre 1792 nous avons mis à la tête de la commune Jean-Baptiste Féry ; n'ayant pas d'argent, on ne peut assurer le service des étapes, et, pour tenter de l'améliorer, nouvel emprunt de 8000 livres, toujours le seul moyen de parer au plus pressé, surtout à la recherche du blé, car nos magasins sont vides. On installe donc *une boulangerie militaire dans la chapelle du St-Esprit,* (rue de la Pompe) — probablement dans l'ancienne petite chapelle des Capucins, dédiée jadis à San Félix de Cantalice, et ayant depuis changé de nom. — Jean-Charles Hibert une fois maire, en 1793, apprend que la phalange marseillaise va incessamment arriver à Cannes qui en a reçu avis le 20 mars. Arrivé aux affaires à l'époque la plus troublée de notre histoire, cet honnête citoyen aura bien des difficultés à surmonter, bien des turbulents à retenir, beaucoup d'esprits à calmer ! Tous les services réclament à la fois : les citoyens, leur blé ; les rancuniers et les grands amateurs de procès, le terrain Ricord ; les militaires, des logements ; l'artillerie, vingt affuts de bois pour l'armée, le tout d'urgence ; le chœur des plaintes, des récriminations, des demandes de toutes sortes est violent, incessant, en crescendo effrayant... pendant que fonctionne régulièrement la guillotine au beau pays de France — du 31 mai 1793 au 27 juillet 1794, c'est-à-dire au 9 thermidor.

Mais dans notre région, la résistance à l'invasion a été vive et glorieuse. Promu brigadier, puis divisionnaire, celui que l'Histoire appellera l'*Enfant chéri de la Victoire,* Masséna s'illustre déjà en contribuant largement à chasser les Austro-Sardes du comté de Nice, dont les troupes avaient été singulièrement délaissées par la convention Nationale. Le 23 octobre 1793, le général Gaultier Kerveguen — c. f. Krebs et Moris. I. 325 — signale la belle conduite de nos troupes aux attaques de Gilette, quelques jours auparavant ; et pourtant on manquait : « de munitions de guerre en tout genre, de fusils et surtout de baïonnettes », les subsistances n'arrivant « qu'à peu près, au jour la journée ». Et le général du Merbion demande surtout des renforts : « cette armée étant considérablement diminuée par la division envoyée sur Toulon, par les maladies et la désertion. » L'ennemi repoussé du Mont-Blanc reflue sur nous car il a reçu des renforts considérables. « Le général Kellermann me mande bien qu'il fait partir deux bataillons pour Grasse, d'où je les ferai venir ici, mais cela ne suffit pas, et il est nécessaire que nous en recevions un plus grand nom-

(1) 11 mars 1793. Moniteur, T. XIV, p. 688.

(2) *A. Sorel. L'Europe et la Révolution française. Troisième partie. La Trahison de Dumouriez,* p. 346.

bre;... » — D'ailleurs, les trois bataillons de nouvelle levée du Var laissés à Nice sont « la très grande partie sans fusils. » *C. f. Correspondance générale de Carnot.* T. III, *p.* 394.

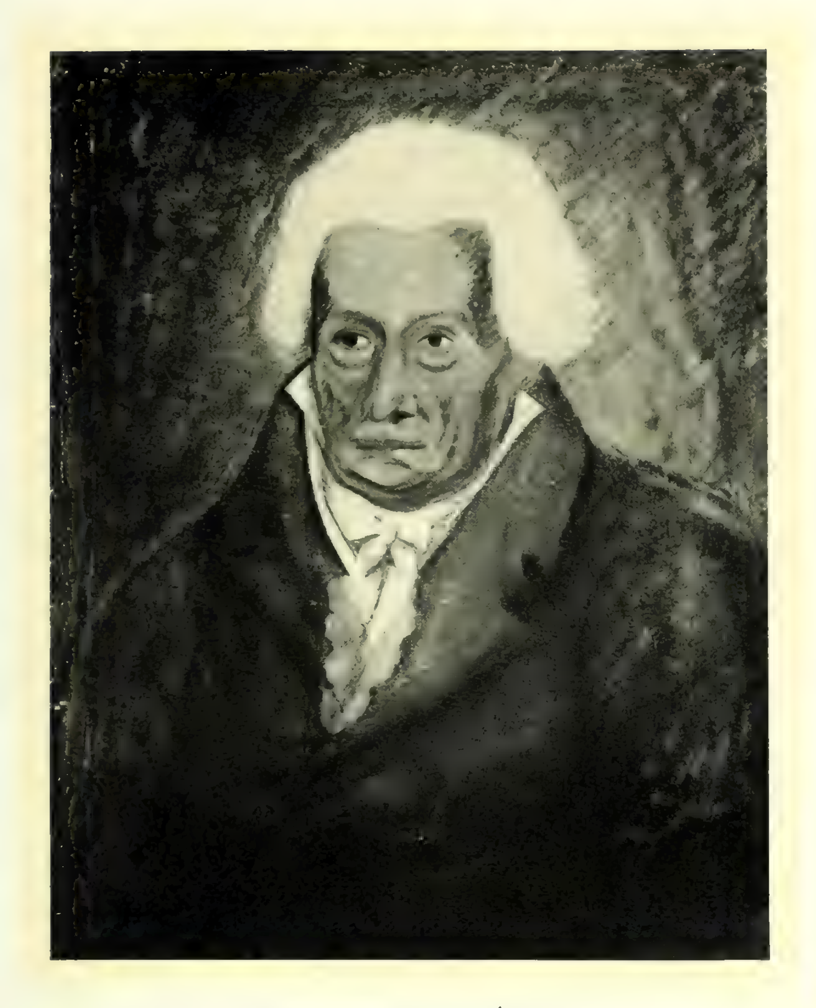
M. Pinatel signale ici un petit club Jacobin, où l'on convoque les membres les plus ardents de cette société et leur famille, quand les « Jacobins de marque » nous honorent de leur visite. On faisait alors, ajoute-t-il parade de Jacobinisme, pour reprendre « après leur départ notre allure calme et bon enfant ». En réalité, on fit ici beaucoup de bruit, mais peu ou point de besogne sanglante, car nous n'avons nulle-part trouvé trace de violences graves, d'excès ou d'exécutions sommaires dans la petite cité ensoleillée, malgré la sombre et sanglante Terreur.

Nous voici arrivé au grand siège, où se lève l'Etoile du célèbre conquérant, alors simple capitaine d'artillerie. C'est bien lui qui reprend Toulon à l'Angleterre, aussi reçoit-il sa nomination de général de brigade, et la mission d'armer les côtes de la Provence. *Le passage de Bonaparte sur le territoire de Cannes* est un évènement trop capital pour ne pas s'y arrêter un instant et donner quelques détails sur la mission du futur Empereur. (1) Or, la famine est à nos portes en ce moment, et la Convention vient d'étendre à tout le sol de la République la loi du maximum des grains, car nos populations sont très surexcitées. De plus, on redoute une descente de la flotte anglaise, et, pour essayer d'y parer, le maire réclame la mise en état de défense du rivage et surtout de nos iles de Lérins. Bonaparte qui n'était que le troisième de son régiment et le cinquante et unième de son arme franchit donc deux grades, puisqu'il n'était que chef de Bataillon — nomination du 18 nivose an II, 7 janvier 1794. — N'insistons pas sur le rôle considérable qu'il joue au siège de Toulon, ni sur ses démêlés mémorables avec le citoyen Cartaux (2), commandant en chef de cette armée, général dont le manque de coup d'œil sur le terrain n'a d'égales que son insuffisance absolue de connaissances techniques et son énorme présomption. Ayant vu, en effet, les boulets rouges des batteries élevées par Cartaux, tomber à plus de deux mille toises de la mer, Bonaparte comprend vite que tout est à faire sur nos côtes de Provence si l'on veut éviter une catastrophe. Nous pensions donc que les fours de St-Honorat, si curieux, si peu étudiés jusqu'à ce jour, avaient été construits sur l'ordre même du jeune général, mais n'en avions pas de preuve. Le voile fut tout à coup déchiré par la *lettre n° 12 de la correspondance de Napoléon Ier*, adressée au citoyen Dupui où

---

(1) Nous reproduisons ci-après le résumé de notre étude « Recherches à Saint-Honorat ; les Fours à boulets rouges » parue dans la *Revue de Cannes et du Littoral*, 28 novembre 1903 ; p. 9.

(2) Et non « Carteaux » comme dans le Larousse. Voyez « Pons » Mémoires de 1793 pour servir à l'Histoire de Toulon ». Ed. de 1828.



JEAN-BAPTISTE FÉRY
MAIRE DE CANNES, 1792-1793

(D'APRÈS UN TRÈS MAUVAIS MAIS FORT CURIEUX PASTEL DE L'ÉPOQUE)

l'on trouve cette phrase : « Je m'occupe à construire des fours à reverbère ». De plus, grâce à l'obligeance de M. le Colonel Labiche, commandant en second l'Ecole d'application de Fontainebleau, nous avons reçu communication de deux autres lettres qui nous fixent sur la date de ces travaux. L'une est écrite de Nice — 3 juillet 1793 — et signée « Bonaparte, capitaine au 4e régiment d'artillerie », prouvant que l'esprit toujours en éveil du grand homme de guerre, s'occupait déjà, trois mois avant son arrivée à Toulon de faire construire sur notre côte des fours à reverbère. *La lettre* 14, *adressée le* 25 *janvier* 1794, *au Ministre de la Guerre*, est encore plus explicite : « Je suis occupé, dit Bonaparte, « à faire des fours à reverbère dans les positions les plus intéressantes... j'es- « père avant quinze jours avoir mis la côte depuis les Bouches-du-Rhône jus- « qu'au Var, sur un pied respectable. » Ces travaux à St-Honorat ont donc été exécutés sous la *surveillance directe du général Bonaparte, et terminés entre le* 25 *janvier et le* 10 *février* 1794, ce qui résout la question. — Avant de la quitter, rappelons toutefois que nous possédons dans nos archives communales le curieux *autographe suivant de Bonaparte*, adressé au garde-magasin des effets militaires, Roustan : « Il doit être arrivé de Marseille par mer au magasin de « l'habillement et d'Equipement des troupes, une corbeille à l'adresse du gé- « néral Buonaparte, chargée et expédiée par le c. Brunel, garde-magasin gé- « néral des effets militaires à Marseille. Je prie ceux entre les mains de qui elle « se trouve de la remettre au porteur du Présent.

« Nice, le 2 fructidor an 2e de la R. v. in

« BUONAPARTE. »

Et en bas, la note : « Le garde magazin des effets militaires remettra les objets demandés. »

. . . .

. . . .

Avant tout, les Cannois cherchent à éviter la disette et cependant le conventionnel Maignet s'imagine que nous cachons ici de grandes réserves de blé, , car la méfiance est partout ; il délègue donc un nommé Bertrand pour vérifier en dessous le fait. Ainsi soupçonnée bien à tort, la pauvre petite ville délibère que : « toujours empressée de venir en aide aux républicains vrais sans-culottes, la ville de Cannes cédait à Marseille le matériel dont elle avait besoin pour assurer le service des subsistances », ce qui semble faire croire, qu'encore loin d'accaparer, la Ville commençait à pourvoir à ses besoins. En tous cas, nous manquons de viande et de vin, ce qui ne fait pas l'affaire des nombreuses troupes cantonnées *aux Iles Marat et Pelletier*, noms donnés alors à Ste-Marguerite et St-Honorat. (1) A la chûte de Toulon, c'est ici une explosion de joie ; les

(1) M. Pinatel, loc. cit., p. 149.

autorités, l'agent national, tous les patriotes sont dans les rues criant « Vive la République », et se disposent à se réunir le 6 nivôse pour célébrer la reprise du : « port de la Montagne, envahi par la trahison et reconquis par la valeur des soldats de la liberté, » et l'on reste tout à la joie.

A Grasse par exemple la Terreur sévit ; il y a « trente numéros gagnants à la liste de Sainte Guillotine », comme on dit alors (1) ; mais à notre connaissance, on ne relève ici que quelques scandales et de fréquentes bagarres. Suivons un peu avant d'aller plus loin, le 10e *Bataillon du Var et Guidal*, de Grasse, dont la conduite ne peut être passée sous silence, encore que si peu honorable.

Dès le début de 1793, on avait levé un bataillon de cinq cents hommes dont 75 Grassois, — volontaires payés et traités, « sans distinction de grades, jusqu'à Paris sur le pied de 10 sols par jour en assignats... » (2) Une partie des fédérés Varois se hâte du reste d'abandonner aussitôt le drapeau, au Dorat, et le restant arrive le 2 avril 1793 à Poitiers. Désigné dès lors sous le nom de 10e Bataillon du Var ou Bataillon des Marseillais, ce corps prend part à plusieurs affaires, mais, après un échec : « les Varois massacrèrent 14 prisonniers, malgré l'effort de leur général. » (3) Les débris de ce Bataillon seront ensuite commandés par un Grassois : Maximin-Joseph, dit Emmanuel Guidal, qui devient général en l'an VII, sera ensuite destitué, arrêté à Marseille et dirigé sur Paris. (4) Notre Grassois restera ainsi huit mois en prison, et se trouvera mêlé à la conspiration contre l'Empereur : « Malet sortit de la maison de santé (5), « se rendit dans une maison sûre, revêtit son uniforme : il avait deux affidés : il « costume l'un en aide-de-camp, l'autre en commissaire de police;... Il entre « à la caserne Popincourt, occupe la Banque et le Trésor, délivre les généraux « républicains Lahorie et Guidal, qui ne se doutaient de rien, mais qui se prêtè- « rent à tout. » Et, pendant que ces derniers « vont déjeuner au cabaret, La- « borde se saisit de Malet et l'enferme, et dévoile l'imposture. Le coup était « manqué. » (6)

Réorganisé, surpris par Charette en l'an II, à demi-anéanti, le Baton Varois est de nouveau organisé à Nantes où il reste jusqu'en messidor an III. Arrivé à Vannes, on le retrouve *à Quiberon*, où Guidal se distingue, et où les *Varois se signalent par leur cruauté et leur indiscipline*. Le 8 fructidor an III, en effet, 54 prisonniers de Quiberon doivent être fusillés ; mais il y a la manière ! C'est le 10e Bataillon du Var qui fournit le peloton d'exécution ; or, sa conduite

---

(1) Sénequier, « la Terreur à Grasse ».

(2) M. Poupé (Ed.) « Le 10e Bataillon du Var — 1793 — an V, p. 6.

(3) Ibid., p. 22, d'après C. F. Chassin « La Vendée patriote », p. 267-288.

(4) Le 12 février 1812.

(5) *Dans la nuit du 22 au 23 octobre* 1812.

(6) *Sorel* (*A.*). « *L'Europe et la Révolution française*, VIIe partie, p. 595.

y est tellement odieuse que la municipalité en avise le chef d'état-major des côtes de Brest, par une lettre ou nous lisons : « ces malheureux — les prisonniers de Quiberon, — ont été déliés et dépouillés de leurs capotes ; que, rendus au lieu du supplice — la prairie de Boudon, — après la première décharge, faite avec assez de maladresse..., au lieu de les achever, malgré leurs cris qui appelaient à haute voix la mort, on s'est plutôt occupé de les dépouiller entièrement que de consommer leur supplice. » (1) Il y eut bien des protestations, mais en réalité ces malheureuses victimes de la guerre civile restent ainsi jusqu'au lendemain, toutes nues, dans une mare de sang, et leurs cadavres demeurent au début sans sépulture. Telle fut, d'après les pièces les plus authentiques, la conduite indigne des volontaires de cette région !

On sait que la Convention ayant aboli la fonction de procureur de la Commune, l'avait remplacée par celle « d'Agent national » lequel avait le pas sur le maire. Jean-Baptiste Féry inaugure chez nous cette nouvelle charge, et, dès le début de 1794 envoie Escarras étudier d'abord à Grasse « l'art du salpêtre » ; car on manque également de poudre ; l'ancien couvent des Capucins que nous avons laissé transformé en boulangerie militaire, change encore de destination, et devient atelier pour cette fabrication. Au printemps de 1794, pendant qu'il organise à Antibes l'armement de nos rivages, Bonaparte est souvent reçu chez l'ordonnateur Aubernon. « Il y amena sa famille et la logea « au Château Salé. Madame Bonaparte lavait elle-même son linge dans le vallon « de Laval, et les futures princesses, ses filles, pillaient les artichauts et les « figues du propriétaire qui, armé d'un échalas, les poursuivait en égrenant tous les jurons de son répertoire provençal. » (2) L'auteur ajoute que le paysan Antibois poursuivant avec son « palisson » les maraudeuses du Chateau Salé, ne se doutait guère qu'on les retrouverait, dix ans après, entourées d'une cour brillante !

Nous avons laissé Mougins de Roquefort président du Tribunal de Grasse ; mais, sous la Terreur, arrêté comme suspect, notre député se voit bientôt transféré de la prison de Grasse, à la Conciergerie ; voici du reste d'après une relation qu'on lui avait attribué et que reproduit O. Teissier, le résumé de ce lamentable voyage : « Nous partons, dit-il, le 6 messidor — 24 juin 1794 — au nombre de trente-et-un, vingt-sept hommes et quatre femmes, dont deux enceintes,partie à pied, partie à cheval... A Cannes, notre premier repos, l'humanité nous accueille ; présage trompeur ! Des charrettes nous attendent ; quoique dans le mois le plus brûlant, on n'a pas le soin de les couvrir ; on nous y entasse pêle-mêle, les uns sur les autres. » Depuis Barjols, ils sont injuriés,

(1) M. Poupé (Ed.), loc. cit., p. 38.

(2) *Réveil d'Antibes.* D'après une Notice sur Georges Aubernon et sa famille.

frappés ; à Aix, ces malheureux sont jetés dans un infect cachot, qu'on leur fait encore payer cinquante sous par tête !

Puis à Lyon, les voici enchaînés trois par trois, et nos malheureux Provençaux, de plus en plus maltraités, arrivent à Paris, croyant venue leur dernière heure... quand le 9 thermidor leur rend la liberté. En pleine Terreur cependant, les sentiments les plus opposés germent dans l'esprit du peuple devenu un assemblage de peur, de liberté désirée, de brutalités sans raisons, de générosité souvent non motivée, d'attachement parfois aux usages, à la religiosité du passé, où l'incohérence prime surtout dans les actions. Ainsi, une délibération de notre conseil général, un peu antérieure à cet évènement (1) nous montre des citoyens courageux et indépendants : Fery, maire, Joseph Jeancard, J.-Ch. Riouffe, Erprit Viollet, Alexandre Sûe, Emmanuel Crist : « ayant entendu le murmure du peuple au bruit... que toutes les chapelles » seraient vendues sous peu, réclamant nettement, *en pleine Convention*, pour qu'au moins celle des Pénitents noirs — N.-D. de Miséricorde — bien centrale et « accessible aux vieillards » soit conservée au culte — ... En l'an 1906, après la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le fait était à noter, croyons-nous. — Le blé, le vin, la viande, l'eau même font défaut ; mais, patriotes avant tout, les Cannois n'hésitent pas à prendre part à la souscription tendant à offrir à la République un vaisseau de premier rang. « Tandis que l'étendard tricolore flotte sur le Rhin, s'écrie notre maire, que les rois fuient et que la liberté va jeter des racines sur le sol de l'esclavage, il ne sera pas dit qu'une nation insolente viendra s'attribuer l'empire des mers, nous braver et menacer nos foyers !... » (2)

Enfin survient la journée libératrice du 27 juillet 1794 — 9 thermidor — arrêtant les répugnantes hécatombes de la Terreur « date rayonnante pour nos compatriotes, écrit Teissier, qui lui durent la vie sauve, » comme tant d'autres citoyens aussi honorables qu'innocents. La tête de M. de Robespierre une fois à terre, Mougins de Roquefort est réintégré à la présidence du Tribunal de Grasse, ville où il meurt 28 ans après. (3)

Depuis deux ans, Cannes étant un vaste camp, les enfants naturels y pullulent, à tel point que nos deux sages-femmes, Catherine Jourdan et Isnard, chargées du service des bâtards » réclament une augmentation d'honoraires. Le conseil hésitait à la leur accorder, quand Hibert s'écrie : « Leur travail se répète fréquemment depuis que l'amour s'est familiarisé avec le bruit des armes !... », phrase plutôt vague dont se contente nos édiles ; la cause est en-

---

(1) 26 juin 1793, retrouvée dans les combles.

(2) Arch. de Cannes, et Ph. Pinatel, loc. cit., p. 155.

(3) Le 22 septembre 1822.

tendue, et l'indemnité accordée. (1) Sur ces entrefaites, on apprend que le neveu du maire a émigré ; grosse tempête municipale qui amène la démission de M. Hibert, lequel doit, lui aussi se conformer aux lois existantes ; il se retire donc le 4 octobre 1795, et, pendant ces petits faits locaux, survient un évènement qui eut pu bouleverser toute notre histoire de France... :

Le général Bonaparte est arrêté après le 9 thermidor, et enfermé au fort carré d'Antibes ; comme motifs : ses relations amicales avec Robespierre jeune (2). Il n'y reste qu'une quinzaine de jours et en sort : « sur les réclamations énergiques du général Dumerbion qui avait besoin de lui pour les opérations dans les Alpes. Dumerbion sauva ainsi les jours du futur Empereur, car nul doute que si Bonaparte avait été transféré à Paris, la convention ne l'eut envoyé à l'échafaud. » (3) — L'aurore se lève donc pour cette figure incomparable, déjà peu maniable et si personnelle ! Dès 1795 Bonaparte impose sa volonté nettement, réclame à Paris contre son envoi dans l'ouest — de nos jours ou lui infligé des arrêts, absolument mérités du reste, — refuse donc cette brigade d'infanterie, se lie avec Barras au 13 vednémiaire — 5 octobre, — et cinq mois après son retour dans nos régions, à Nice, s'impose comme général en chef de l'armée d'Italie. C'est la marche à l'Etoile qui commence et qui est dans toutes les mémoires !

Le 15 brumaire an IV, entre en fonctions la nouvelle administration de Cannes (le Cannet, Pégomas et Mandelieu), en pleine misère, dans les circonstances les plus pénibles. Etienne Vidal est le président du Conseil cantonal ; l'ancien agent national, Féry devient notre agent municipal et M. Négrin remplit les fonctions de secrétaire-greffier ; mais presque aussitôt M. Vidal se retire, et pendant deux ans environ, le canton sera administré par Le Cerf. Or, le papier monnaie n'a plus de valeur ; tout a décuplé depuis le 1er vendémiaire, et le 15 brumaire an VI, *un louis d'or vaut sept mille livres en assignats, une paire de souliers, trois mille, une livre de pain cent-cinquante !* Tout cela ne fait qu'accroître notre misère.

Dès lors les officiers généraux emploient dans leur correspondance avec le civil des imprimés à leur nom, avec des caractères d'une exagération digne de l'ostentation de ce temps bizarre ; d'Anselme Raphaël, Casabianca, etc., tous font de même. Ce dernier, divisionnaire de l'armée d'Italie nous informe ainsi, de Nice le 13 ventôse, que la demande de Cannes va recevoir satisfaction, et que le lendemain, arrivera « a Valory » — sic — ,le 9e bataillon de l'Hérault. (4) La vérité historique, d'un autre côté, nous oblige à reconnaître que

(1) M. Pinatel, loc. cit., p. 157.

(2) Sardou. Hist. de Cannes, p. 129.

(3) Ibid., Ibid.

(4) Lettre trouvée dans les combles de la mairie.

la préparation de l'immortelle campagne de 1796 ne trouve ici qu'un patriotisme fort tiède. Nous fournissons bien énormément de fourrages pour l'armée d'Italie, ce qui nous rapportera en somme des espèces sonnantes, trésor inappréciable alors, mais bien de nos jeunes gens désertent, comme il est malheureusement prouvé par nos registres du temps (1) Le 31 août en effet, « vu l'adresse invitatoire à la jeunesse de rejoindre leur drapeau... » le procureur fait nommer des commissaires parmi les citoyens du Suquet pour appréhender ces déserteurs : « qui ne rougissent pas d'avoir lâchement abandonné leurs corps pour cacher leur honte et leur lâcheté dans le sein de leurs parens et y mener tranquilles spectateurs de lhéroïsme de leurs frères une vie mole et oisive... » Ardisson et Bon sont donc choisis pour cette enquête — qui donna peu de résultats, — et le 22 fructidor 2500 matelots sont levés sur nos côtes (2), et fournis à la République.

Après une violente tempête, l'arbre de la Liberté vient d'être renversé, et le conseil décide, le 14 floréal an IV, de le relever en le plaçant au centre de la ville, ajoutant toujours avec la simplicité du style de l'époque que : la main assés hardie et profane qui oseroit l'arracher feroit un crime contre-révolutionnaire et attentatoire à la souveraineté du peuple. » (3) Hibert cadet vient d'être nommé vice-consul de Gênes à Cannes, quand, le 17 prairial, paraissent encore des corsaires qui enlèvent « deux battimens dont un mouillé sous le canon de la Batterie de Saint-Pierre ou des Moulins ». En réalité, la côte est infestée de petits navires de guerre anglais, et le citoyen « Danfossy » est chargé de faire surveiller jusqu'à la Siagne par des patrouilles circulant de 9 h. du soir à 4 h. du matin.

Au moment du coup d'Etat du 18 fructidor, le canton de Cannes est fortement soupçonné d'avoir trempé dans la tentative parlementaire avortée, et, tenu en suspicion depuis cette époque, se voit très surveillé par le directoire du Département. Puis, on célèbre cette année là, le 10 thermidor, la Fête de la Liberté. Les femmes, les enfants y sont convoqués, car c'est aussi une fête de l'agriculture que l'on tend à remettre en honneur. Des bœufs enguirlandés précédant une charrette avec des instruments aratoires, trainent une charrue derrière le Pré, dans un champ voisin du Suquet. Naturellement, on y fait « un discours analogue à l'agriculture » après lequel le citoyen président prend en main la charrue et trace un sillon ; puis on revient près de l'arbre de la Liberté, à l'autel de la Patrie « où tous les signes de l'esclavitude seront brisés... » Discours pompeux, tambours bruyants, trompettes criardes, décharges d'ar-

(1) Délibérations. Registre 10, p. 12 — 13 fructidor, an III.

(2) En y comprenant Marseille et Toulon.

(3) Arch. de Cannes, Reg. 10, p. 147.

tillerie assourdissantes, rien ne manque à cette réjouissance populaire annoncée la veille par toutes les cloches de la ville, (1).

On nous avise aussi le 18 fructidor an IV, que Bonaparte ordonne de lever 200 hommes de garde-nationale « dans les cy devant districts de Grasse et de St-Paul du Var pour rejoindre à Nice la colonne mobile, » et l'on arrête que notre part à ce contingent sera seulement de : six hommes pour Cannes, cinq pour le Cannet, et quatre pour Pégomas ; en tout, quinze volontaires... ; ce n'était pas excessif. — Depuis plusieurs années cependant — comme pendant tout le premier empire du reste, — il y a ici des *conciliabules royalistes, au Suquet*, comme l'affirment encore d'honorables cannois qui m'ont dit le tenir de leurs parents ; et le *principal Club royaliste est à l'Auberge Saint-Antoine*, à l'angle de la rue « Vieille Boucherie » et de celle du Suquet. Les chambres où se réunissaient ainsi les Blancs de Cannes s'appelaient des « Barloques » ; et il y en avait aussi une à la Marine, et une autre à la place San-Sauvadou, au Suquet également;.

. . . .

Cependant Bonaparte vient d'entrer triomphalement à Milan, le 15 mai 1796, tandis que, murs pour un changement de régime, les citoyens Français attendent un maître. En ce moment : « La pompeuse armée Autrichienne, « bien nourrie, rembourrée, compassée, plastronnée, blanc et or, se retirait devant ces invraisemblables vainqueurs, aux capotes trouées, rapiécées..., la « peau jaune, collée aux maxillaires, mais jeunes, allègres, la figure martiale, « l'œil brillant, le sourire aux lèvres, fiers de leur gloire, alléchés par le plaisir, « toute la ladrerie de Provence conduite par un capitaine de gueux, avait dit « un Piémontais royaliste. » (2) Ici, on vient à peine de payer le troisième quart des biens nationaux, quand on lève le trentième des chevaux et mulets nécessaires à l'armée d'Italie, le 16 brumaire an v — Notre ancienne paroisse ayant été convertie en hôpital, la chapelle des Pénitents noirs « où les citoyens se rassemblent pour la célébration de leur culte » (3) — ils y avaient donc contraint la convention, — est trouvée trop exigûe ; on réparera donc l'ancienne paroisse, et l'on se propose de la rendre au culte. (4) — Depuis huit ans, l'affaire Ricord subsiste pendante, et l'on jette le 1er nivose an v, encore un peu d'huile sur ce feu ; cette fois on devra dans les trois jours rendre au citoyen Ricord l'édifice qu'il possédait avant le 7 octobre 1792 et dont la commune s'était emparée alors « d'après l'interpellation illégale d'une foule de citoyens. » Pour

---

(1) Arch. de Cannes. Ibid., p. 174.

(2) Sorel (A.), « L'Europe et la Révolution française », ve partie, p. 80.

(3) Arch. de Cannes. Reg. 10, pp. 177-267.

(4) L'ancienne chaire de la paroisse fut brûlée sous la Révolution ; l'église de l'île Ste-Marguerite prêta la sienne, qui est réclamée en 1807. — « *Arch. de Cannes. Reg.* 12, p. 89. »

un moment donc, voici le différend terminé. Pendant que se déroule l'admirable campagne d'Italie, Jean-Baptiste Achard est président du Conseil cantonal, et les pouvoirs publics sont assez paralysés ; les évènements militaires sur lesquels tout le monde a les yeux, priment tout dans la vie publique . . . . .

Un mistral glorieux souffle en nos Etendards ! Il est bien loin déjà le temps de la Patrie en danger, — pourtant si près —. Aussi, grand nombre de Cannois qui se sont alors montrés si généreux, demandent-ils maintenant à être déchargés des sommes pour lesquelles ils avaient été compris dans l' « emprunt forcé », comme ils appellent maintenant ce qui paraissait en 1791 une contribution patriotique. Que les temps sont changés... ! C'était justice en somme, et presque tous obtiennent satisfaction. Nouvelle alerte au mois de prairial an VI. Cannes est avisée le 29 qu'une escadre anglaise est en vue, et, le jour même, on convoque la garde nationale ; on inspecte et l'on rassemble les armes près de l'arbre de la Liberté. Armés tant bien que mal, les citoyens valides reçoivent un point de rassemblement où, de jour ou de nuit, ils devront se rendre pour attendre les ordres. Tout absent sans motif valable : « sera déclaré mauvais citoyen, ennemi de sa patrie, et conduit en prison. » (1) De plus en plus, les sentiments religieux reprennent leurs droits, et le 10 *messidor an* VI, avant toute réunion publique, *lors de la fête de l'Agriculture,* sans respect humain, en dépit des hécatombes inutiles de la France, et de tant de vaines élucubrations mort-nées, les républicains Cannois de la grande époque se rendent tout d'abord religieusement à la chapelle des Pénitents noirs.

Continuant leurs paisibles travaux, pendant que se succèdent les victoires de Bonaparte en Italie, nos prudhommes pêcheurs demandent à construire une halle pour la Poissonnerie, à leurs frais, et « à y joindre des appartemens propres à la construction, au racomodage et à la teinture des filets...»(2); les fondations sont déjà faites du reste, et l'autorisation est obtenue pour l'achèvement de cette utile construction.

Tandis que Bonaparte fait la campagne d'Egypte d'où nous le verrons revenir parmi nous porteur de ses *indispensables* lauriers, petit à petit le calme et la sécurité reparaissent au pays d'Azur, non toutefois sans de graves à-coups pour notre municipalité, beaucoup plus compromise alors auprès du Directoire qu'on ne l'a écrit jusqu'ici. Elle est en effet, depuis trois mois, suspendue par l'administration centrale du Var. On lui reproche entre autres choses, d'avoir illégalement retiré 5369 francs de la caisse publique : d'avoir favorisé l'évasion de deux individus arrêtés dans le canton de Fréjus, venant de l'Etranger, qui « pouvoient être soupçonnés d'émigration et devoient au moins exciter l'inquiète

---

(1) Ibid., Ibid., p. 430 et 431.

(2) Ibid., p. 402.

sollicitude d'une administration Républicaine»; d'avoir accordé «azile et protection aux Egorgeurs Royaux dont les crimes ont désolé le midy de la France...» d'avoir négligé l'exécution des Lois Relatives à l'instruction publique, aux fêtes nationales et décadaires, et d'avoir toléré que son secrétaire en chef exigent des citoyens une prestation pécuniaire pour obtenir d'Elle la permission du port d'armes, etc., etc.... (1)».

Tous ces citoyens sont alors destitués et remplacés par :

Desmont, officier de santé, président ;

Jean-Baptiste Fery, agent ; Pierre Maille, aubergiste, adjoint, commune de Cannes ;

Jean-Baptiste Sardou, agent ; François Massuque, adjoint, commune du Cannet ;

Perrissol aîné, agent de Pégomas ;

Et Henri Tombarel (du Cannet), agent de Mandelieu. (2).

De plus, pendant ce même mois de thermidor an VII, notre ville est autorisée à faire toutes les réquisitions de montures et de voitures, nécessaires aux troupes dans les communes des environs. Aussitôt la tourmente révolutionnaire passée, les familles Cannoises reprennent les vieux usages qui leur tiennent au cœur, et les danses populaires égayent de nouveau le quartier du Suquet. Tous les dimanches, la jeunesse reprend ses ébats *au Pré* qui confrontait au nord le Suquet et au midi la route d'Italie, un peu à l'ouest du Château, et, jusqu'au milieu du XIXe siècle, cet amphithéâtre gazonné entouré alors d'orangers, restera le rendez-vous où se réunit la jeunesse, dans l'*Issugan* les jours de pluie, près la porte de Mazel, vaste salle servant aussi de séchoir aux peaux de la rue de la Boucherie. — La ville est remplie de soldats de toutes armes, évacuant Nice, et l'on doit pour éviter une affreuse disette, rationner les habitants ; d'ailleurs notre maire J.-B. Fery essaie de parer à tout en faisant saisir tout le blé porté par « l'Archimède » qui a dû relâcher dans nos eaux à cause du gros temps. (3) Mais tous les yeux sont fixés sur le vainqueur de l'Egypte, et Bonaparte qui sent que les temps sont proches, se hâte de débarquer à St-Raphaël — 17 vendémiaire an VIII-8 octobre 1799, — tandis que les recherches effectuées à Cannes pour trouver « des citoyens faisant partie des bandes d'assassins ou de conspirateurs », restent absolument vaines, ce qui démontre bien l'inanité des soupçons antérieurs. (4) Enfin parait cette fameuse constitution de l'an VIII, ni bien bonne, ni bien mauvaise, mais appréciée surtout

(1) Arch. de Cannes. Reg. 11, p. 10.

(2) Extr. des Reg. de Délib. de l'Administration centrale du Var — 24 thermidor an VII — art. I et II.

(3) M. Pinatel, loc. cit., p. 169.

(4) Arch. de Cannes. Reg. 11, p. 108.

parce qu'elle met fin au désordre, au malaise général. Elle rétablit, excellente mesure, le système municipal par commune ; c'est la fin de la crise aigüe ; encore que la fièvre subsiste longtemps, le pays entre en convalescence, et Féry reprend le titre de « maire de Cannes » dont se trouvent séparés le Cannet, Pégomas et Mandelieu — 13 décembre 1799.

Comme il faut achever d'organiser la *colonne mobile du canton*, on choisit le 10 frimaire: « Louis Estable pour commandant, le citoien françois Allieïs de la commune de Cannes pour lieutenant, Honnoré Le Cerf aussi de Cannes pour sous-lieutenant, Gaspard Calvy de la commune du Cannet pour sergent-major, Jacques Négrin de Pegomas... pour sergent... Gabriel Bernard, Paul Arluc et Joseph Négrin... pour caporaux... » (1)

D'un autre côté, une lettre inédite du général de Brigade Lapisse, commandant la Place d'Antibes, à l'Agent Municipal de la commune de Cannes, — 15 prairial an VIII, retrouvée par moi dans les combles — confirme les efforts des Cannois pour tenter d'arrêter«, ces Pirates Anglais qui infestent nos côtes ». Le général regrette de ne pouvoir nous aider ; il n'a pas un seul soldat de ligne en ce moment à sa disposition . « Ce sont les colonnes mobiles qui font le service de la Place d'Antibes... » Il nous engage donc à réunir 50 ou 60 braves de notre commune, et, dans ce cas, nous fera délivrer des cartouches.

Quatre jours après on se décide enfin à exiger des réparations à notre prison, l'ancienne église Ste-Anne, dont on s'évade encore si facilement, car on reconnait que c'est le seul édifice propre à cet usage « moyennant que lon bouche à plein et dans toute l'Epaisseur du mur la porte qui comunique a la cour du cidevant chateau... » (2) A cette époque, les distributions de pain sont faites dans le magasin du rez-de-chaussée de la maison du citoyen Remy Hibert, sur la marine, ou dans celle de Lambert, lieutenant des douanes, et en attendant, c'est chez Remy Hibert, également au rez-de-chaussée que l'on place les prisonniers. (3)

Après s'ètre illustré en 1796, puis aux armées d'Helvétie, du Danube et du Rhin *Masséna achève la déroute de la coalition par son admirable victoire de Zurich*, mais va être bloqué dans Gênes en 1800.

De son côté l'armée d'Italie est comme nous dans une situation précaire et réclame énergiquement des fonds, « L'armée manque de pain depuis plusieurs jours » écrit Championnet, de Nice, le 30 novembre 1799 : « Tout ce qui a été possible de recueillir par les voies les plus extraordinaires, je pourrais

---

(1) Arch. de Cannes, Reg. 11, p. 150.

(2) Ibid., p. 152.

(3) Ibid., p. 180 — arrêté du 26 pluviose, an VIII.

même dire violentes, suffira à peine pour la nourrir dix ou douze jours... » (1) ; après cela, on comprend notre disette, et c'est la meilleure preuve que tout a été, à Cannes comme partout, impitoyablement réquisitionné. On sait la suite : *Championnet* « une des plus grandes figures des armées de la République, demeure républicain après l'acte de brumaire, et *vient mourir à Antibes, le* 9 *janvier* 1800, deux mois après le coup d'Etat de Bonaparte;... A sa mort, les officiers qui l'avaient suivi à Antibes, furent obligés de se cotiser pour payer les frais de ses funérailles. » (2)

En réalité, la préparation de la belle campagne de Marengo, jette la plus grave perturbation au sein de notre vie communale. Ainsi, sur l'ordre du général St-Hilaire, commandant la 8e Division, le chef de bataillon Kolekerath, commandant la place de Cannes, nous invite, par lettre nº 10, datée du 25 floréal au VIII, retrouvée par moi dans les greniers de la mairie, à faire partir le lendemain pour Vallauris : « les officiers de santé, pharmaciens, employés et sous employés des hopitaux militaires et généralement tous les individus qui ne sont point absolument nécessaire (sic) pour le service de la Place ». Leurs logements, devenus ainsi disponibles seront utilisés pour abriter les troupes attendues. Et le lendemain, le chef d'Etat-major du centre — Préval — nous envoie du quartier général de Cagnes, l'ordre : « d'éloigner sur le champ toutes les femmes, employés et autres personnes dont la présence est à charge, et inutile à l'armée. »

Ayant besoin de rentrées, le numéraire faisant aussi défaut que les vivres, la Ville réclame le rétablissement du Bureau d'Enregistrement, tel qu'il était avant 1790, et nous invitons « le citoyen Sous-Préfet à appuyer cette délibération près du citoyen Préfet. » On commence aussi à rechercher les titres de propriétés, à essayer de l'ordre dans la transmission des biens nationaux — que tant de gens s'obstinent naturellement à laisser dans l'ombre. — C'est un sujet de véritables vols parfois. Chez nous, par exemple, un sieur Amic, de Grasse, a soi-disant acquis l'Enclos des pères Capucins de Cannes, comme bien national. Or, la chose semble si douteuse que le maire, par sa délibération du 30 frimaire an IX, désigne Donat Preyre, et Guillaume Le Cerf : « pour tâcher de trouver les titres qui en donnent la propriété à la commune, et en exiger la rentrée. » (3) Encore qu'éloignée d'un siècle, cette question des Biens nationaux est fort délicate, et nous sortons rapidement de ce terrain brûlant pour continuer la trame de nos faits locaux.

---

(1) *Lettre inédite de Championnet*, général en chef de l'armée d'Italie, à l'Administration des Bouches-du-Rhône — 9 frimaire, an VIII — 30 novembre 1799. *Société des Etudes Provençales*, 1904, p. 253.

(2) Ibid., Ibid., p. 251.

(3) Arch. de Cannes. Reg. 11, p. 257.

Depuis décembre 1792, J.-B. Féry notre brave maire a toujours été sur la brèche, comme conseiller, comme consul ou comme maire ; mais il se sent vieux, et affaibli, aussi donne-t-il sa démission, rappelant que, n'ayant reçu, en l'an v, aucun centime additionnel pour les dépenses locales, il a bien été forcé de faire des emprunts « pour payer le déficit de la caisse des contributions ou j'avois puisé. » Tout cela l'expose aux poursuites de ses créanciers. Malgré tout, il a pu maintenir l'union « et la tranquilité parmi ses administrés pendant les tems les plus orageux. Aucun d'eux n'a été dénoncé ni incarcéré. » (1) Voilà qui est catégorique cette fois pour prouver notre calme pendant la fin de la Révolution. Malgré tout, la calomnie ne l'a pas épargné, mais « il ne veut plus être responsable de l'ineptie de ses commis » ; il se chargera de défendre son honneur, et maintient sa démission... Décidément, l'ingratitude est de tous les temps.

Nouvelle reprise devant les tribunaux de l'éternelle affaire Ricord, toujours dans le même sens ; elle n'a d'ailleurs pas fait un pas. A l'époque révolutionnaire il semble, en effet, certain que quelques Cannois, profitant des troubles, et de la confusion générale, s'octroyent de leur plein gré le droit de construire à leur fantaisie, sur terrains de leur choix, comme sur le chantier de construction des bâtiments. (2) En somme, Cannes devient un centre important entre les Iles, le Cannet, Mougins, Sartoux, etc. ; on y arrive facilement, en peu de temps, et pour ces motifs le conseil *demande, le* 17 *pluviose an* x *que Cannes devienne chef-lieu de canton de Justice de Paix.*

Honoré Gras, notre maire en 1801 peut, grâce au calme relatif suivant la paix de Lunéville, administrer paisiblement la petite cité, jouissant d'un répit bien gagné, et d'un relèvement de prospérité, bien que nos côtes soient encore peu sûres : « Bonaparte menace de représailles et met à la raison les « Barbaresques, le dey d'Alger, dont les pirates insultent encore et effraient « les côtes de Provence. » (3) Or, nous sommes en 1802, et seule, la conquête de l'Algérie y mettra fin. *La monarchie française aura donc mis onze siècles pour débarrasser les côtes Cannoises des incursions des pirates !*

Après l'ouragan du 22 germinal an x qui détruit en partie nos vignobles et nos arbres fruitiers, nous avons enfin une superbe récolte de céréales, et l'Etat se décide, (il n'est que temps), à nous rembourser sa dette pour le service des étapes, soit 24603 francs, ce qui remet un peu nos finances en meilleure posture. Profitant de cette aubaine, on s'organise un peu mieux, on aménage enfin la prison, l'horloge est réparée, et l'on fait « un bureau de pesage et de mesurage public... etc. » (4)

---

(1) Ibid., Ibid., p. 308.

(2) Arch. de Cannes. Reg. 11, p. 461.

(3) *Sorel (A.)*, « *L'Europe et la Révolution françaire,* VI[e] *partie,* p. 255. »

(4) Arch. de Cannes. Reg. 11, pp. 433-435-449.

Après une administration plutôt facile et heureuse, notre maire vient à mourir; J.-B. Achard lui succède, et le 19 floréal an XII de la République, a lieu, à sept heures du soir, une assemblée extraordinaire où les citoyens : Achard maire, Preire, Roustan, Desmarest, Riouffe, Raymond, Darluc, Girard, Hibert, etc., demandent que : « l'hérédité de la suprême magistrature « soit établi (sic) dans la famille du premier consul Bonaparte, pour qu'il re- « çoive le titre le plus majestueux, pour affermir de plus en plus sa puissance « et pour donner à la France la plus grande splandeur. » Cette motion est la conséquence des attentats contre le premier consul. Ainsi donc nos édiles — comme presque tous les français alors, — veulent donner : « au héros un titre « majestueux et imposant, l'entourer d'institutions fortes et libérales. Il est « de notre devoir... et de notre intérêt d'émettre ce vœu, » disent-ils avec raison du reste. « Nous ne faisons que nous acquitter de la dette de reconnais- « sance envers Bonaparte que nous lui devons, sans rien ajouter à sa gloire », et la phrase suivante indique assez leur état d'âme : « mais nous ajouterons à « notre sûreté et à notre bonheur. » Seulement, les conséquences de cet acte si considérable leur échappent forcément, quand nous lisons cette ligne extraordinaire : « Tels sont les moyens d'affermir la République sur des bases « inébranlables et d'assurer le bonheur et la Tranquillité au siècle présent et « aux siècles futurs. » (1) Mais tout dépend du sens que l'on entend donner au mot de « République ». Pour longtemps, en effet, cette forme de gouvernement aura vécu. L'Empire est fait, et loin d'assurer la Tranquillité comme ils l'espéraient tant, jamais peut-être période fut plus enfiévrée, plus agitée que celle qui va suivre !



(1) Arch. de Cannes. Reg. 12, p. 10

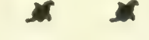
CHAPITRE XII

Du Premier Empire à nos jours. Cannes-la-Jolie 1804-1905.



CHAPITRE XII

Du Premier Empire à nos jours.
Cannes-la-Jolie. 1804-1905.





OUS avons dans le cours de cette histoire tenté de réunir tous les faits saillants permettant de reconstituer autant que possible nos modestes annales particulières ; nous l'avons essayé du moins de notre mieux. Devant l'excessive centralisation qui sera la caractéristique du siècle où nous pénétrons, on comprend aisément combien l'histoire locale de notre petite ville se trouve noyée dans l'épopée Napoléonienne, dans la glorieuse et touffue chevauchée des faits qui vont se succéder en France. On nous pardonnera donc de n'enregistrer dès lors que ceux concernant plus particulièrement Cannes, et le récit de son développement, lequel va bientôt en faire la lumineuse, élégante et si coquette cité hivernale actuelle ....

Tout d'abord, l'idée religieuse renait avec le calme des esprits. Depuis le 25 mai 1803, le ministre de l'intérieur a pris un arrêté rétablissant les troncs, réglant « les quêtes dans les temples et autres lieux » ; la réorganisation, la réglementation méthodique s'étendant aux moindres détails de la vie publique ou privée. Avec l'Empire, proclamé le 18 mai 1804, les plus petites localités de notre glorieux Pays vont, pendant huit ans, se ressentir grandement de l'éclat incomparable de nos armes, et de l'ampleur de nos institutions nouvelles. On se recueille, on reprend des forces malgré les coalitions acharnées, en dépit de la haine et des menées implacables de l'Angleterre. (1)................

Vingt-cinq ans après, la Riviera joyeuse et riante sera née enfin. — Ici, depuis le 25 mars 1806, Barthélemy Preire, succédant à M. Achard, est à la

(1) *Voyez A. Sorel « l'Europe et la Révolution française. »*

tête de notre commune, avec MM. Donat Arluc et Jean Autran comme adjoints ; et nous retrouvons dans nos archives les lignes suivantes, (1) précisant un fait ayant son importance historique : « Lisle Ste-Marguerite fut anciennement achetée par M. le cardinal de Richelieu ; ce cardinal dont on voit En-« core les armes au-dessus de la porte du fort, ouest, l'a vendit au Roy (sic), « les dépenses de toute Espèce relatives tant à la garnison qu'au service du « Culte ont toujours été et dû être à la charge de l'Etat ; les cidevants consuls « de Cannes ont véritablement été quelquefois appelés à lisle Ste-Marguerite « pour y exercer la police ; est-ce là un titre pour en Exciper que cette isle est « la dépendance de Cannes. Si on en tiroit cette conséquence dez lors il faudrait « en conclure que le terrein lui en appartiendrait... » (2). A quelle date le célèbre homme d'Etat est-il devenu possesseur de la plus grande de nos îles... ; tout semble nous faire présumer que c'est entre les années 1638 et 1640. A ce sujet, M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française veut bien nous écrire : « Que peut-être on retrouverait le contrat de vente aux Archives de la « Province, mais qu'il lui paraît plus probable que ce précieux monument « était placé comme insignes du grand-maître et surintendant de la naviga-« tion. » (3). Il reste ainsi démontré que, si la couronne et les bords de l'écusson de marbre ont été endommagés sous la Révolution, cassures que nous avons constatées, il ne faut pas accuser cette époque du renversement de ces armoiries. C'est entre le 6 mai 1806 et l'année 1881 qu'elles ont été jetées dans les fossés du Fort — soit en 1848, soit peut-être même en 1870... ? —

Mises en vente sur place par l'administration des Domaines en 1881, achetées à vil prix par un particulier, elles ont été sauvées de l'oubli et d'une destruction certaine, grâce à M. le Dr Marius Bernard (4), lequel les a aussitôt transportées dans sa propriété des Vallergues où elles sont encore, table historique de marbre blanc datant de près de trois siècles, au milieu d'un bouquet de palmiers, d'orangers et de mimosas.

D'après l'Encyclopédie (5), ces armoiries sont ainsi décrites : « Du Plessis Richelieu, d'argent à trois chevrons (6) posés l'un sur l'autre. » — Ce que nous possédons à Cannes est un beau bloc de marbre blanc carré, de 0 m. 96 de côté, et épais d'environ 0 m. 06. Un simple cadre de 0 m. 04 entoure l'écu que le sculpteur a fait complètement arrondi en bas, contrairement aux usages. Le chapeau de cardinal surmonte une couronne de duc, assez abimée ; les corde-

(1) Arch. de Cannes. Registre n° 12, f° 59. —Délibérations de 1804 à 1810 ».

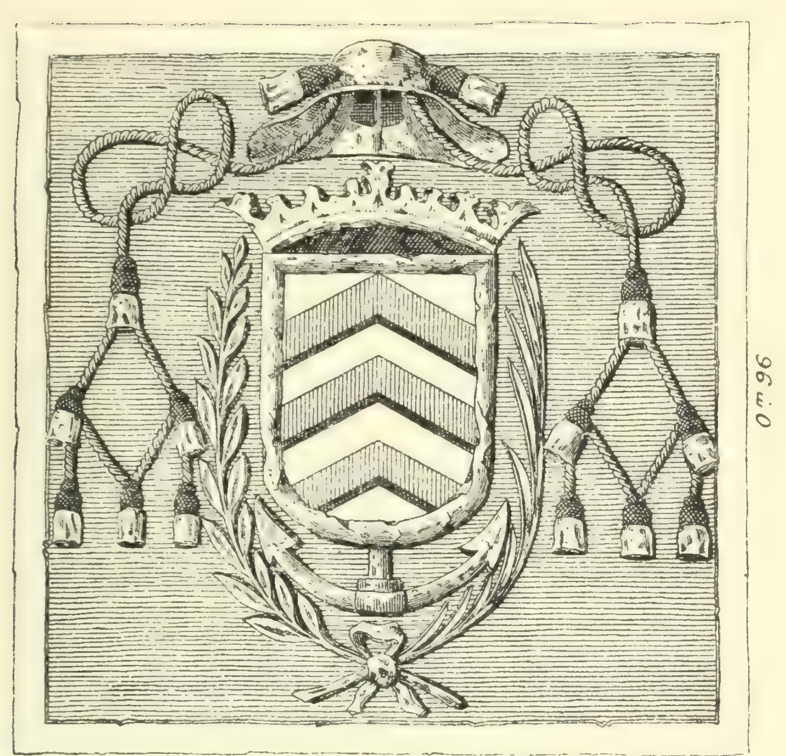
(2) Délibération du 6 mai 1806.

(3) *Hanotaux* (*G.*). Lettre du 10 février 1906 à l'auteur.

(4) Vice-Président des S. N. et B. A. de Cannes, auteur de nombreux ouvrages.

(5) *Encyclopédie. T.* II. *Blason, p. 7. Planche* IV, *n°* 196.

(6) Ces chevrons sont de gueules, ce qui n'est pas indiqué par la gravure.



Echelle au 1:10

0m 96

(Épaisseur 0m 06 environ)

Colel H. de V
1906

lières cependant sont restées intactes. Au-dessous de l'écu est sculptée une ancre entourée d'une palme et d'une branche de laurier, en guise de lambrequins ; et ce sont ces derniers qui me feraient adopter la date de 1638, la palme existant dans les armoiries de Cannes, et le laurier rappelant la prise de nos îles, en 1637, sur les Espagnols. Quant à l'ancre, elle remémore simplement le titre d'amiral de France pris par le cardinal, quand il eut fait démissionner le duc de Montmorency, contre une pension de 78 mille livres. (1) Papon du reste est absolument explicite sur ce point quand il écrit en parlant de Richelieu : « Ce ministre, jaloux d'envahir tous les pouvoirs, avoit voulu réunir sur sa tête les charges d'Amiral de France et d'Amiral des mers du Levant. Le duc de Montmorency possédoit la première, et le Duc de Guise avoit la seconde en qualité de gouverneur de Provence. » (2)

Dans son édition de 1807, Millin, parlant de nos rivages fleuris, écrit ceci : « Ce territoire dont la fertilité est prodigieuse... est encore plus insalubre que celui de Fréjus;... Il est si malsain que, selon une expression populaire, *les poules y ont la fièvre*... etc. Cela semble donner à penser, qu'à l'époque d'Iéna et de Friedland, la plaine de la Napoule surtout est encore un véritable marécage, ce qui concorde du reste avec le dire des vieux Cannois, tenant le fait de leurs parents. Laissant de côté les erreurs historiques émises à la même page par cet auteur, au sujet d'Horrea et de la bataille d'Othon et de Vitellius, certains détails sont très intéressants à relever dans la description de notre région Cannoise. Ainsi, en 1807, Millin trouve : « notre territoire aride, les terres incultes et couvertes de bruyères ; mais les environs sont agréables et fertiles ; le climat doit y être très doux, puisque le citronnier et l'oranger y croissent en abondance. On y cultive beaucoup... l'odorante Cassie — Mimosa Farnesiana —. La ville est bien bâtie ; mais elle n'offre rien d'intéressant », selon lui, car nous pensons tout le contraire. Il trouve sur notre plage : « beaucoup de *zostère marine* qui fournit un très bon engrais », mais bien négligé, même de nos jours, la « zostera marina » recouvrant toujours nos rivages. A Cette époque, le télégraphe est placé à l'île St-Honorat, et non pas à Ste-Marguerite. Il répète les signaux de la pointe d'Antibes et de celle d'Agay. (3).

Le Commandant de place de Ste-Marguerite vient de réclamer pour la petite église de l'île, la chaire prêtée à Cannes, sous la Révolution, comme nous l'avons dit plus haut, quand le nouveau maire, Barthélemy Preire, essaie d'imprimer une marche régulière aux services municipaux, de mettre un peu d'ordre dans nos finances, car la commune doit encore à l'Etat cinquante mille

---

(1) *Charge supprimée par l'Edit de janvier* 1628.

(2) *Papon. Hist. Générale de Provence, T.* IV. Livre XIII, p. 447.

(3) Ibid., Ibid., p. 506.

rancs pour les fournitures de vivres militaires, antérieures à l'an VIII. Il obtient heureusement en 1807, que l'Etat se substitue à la commune pour le règlement de ce lourd arriéré, et, dans son rapport au ministre des finances, fait remarquer : « que la ville est pauvre, et que les bras font défaut, les habi- « tants presque tous marins étant embarqués au service de l'Etat ou détenus « dans les prisons de l'Angleterre. En 1807, la population de Cannes est de 3367 habitants... » (1). *Ainsi donc, grâce aux guerres de la Révolution et du début de l'Empire, notre population a beaucoup diminué. Elle est réduite de moitié depuis la fin du* XVII[e] *siècle !*

Si la population diminue, la sécurité n'existe pas dans nos campagnes, à l'époque du grand Empire, comme le démontre l'arrêté de M. d'Azémar, préfet du Var — 22 août 1807 — « Par quelle fatalité » dit cet imprimé, « le brigandage semble-t-il renaître de ses cendres ? » C'est surtout pense-t-il par le manque absolu de surveillance des autorités locales. Et puis, ces « gens sans aveu... frappés d'anathème, prennent la précaution de se masquer la figure avec un mouchoir ». On nous recommande donc de prendre à l'avenir plus de précautions contre cette population flottante et redoutable.

L'île Ste-Marguerite est tellement dénudée que Preire, notre 1[er] consul, qui fait de plus fonction de commissaire des guerres, accorde à l'adjudant du génie l'autorisation de la reboiser. (2) Pendant que, dans le département du Var on fait la répartition des contributions, les années 1807 et 1808 se passent, à Cannes, à tenter un règlement d'octroi convenable et plus en rapport avec notre situation réelle ; il est adopté le 28 août 1808. (3) Les vieilles rivalités de clocher diminuent aussi beaucoup à partir de l'année 1808, grâce aux efforts des maires de Cannes et du Cannet qui arrivent cette fois à s'entendre pour la délimitation des territoires, l'une des causes principales de tous les anciens conflits. D'un autre côté, comme l'a si nettement démontré A. Sorel dans son admirable ouvrage « l'Europe et la Révolution Française », les émigrés, tout en se discréditant singulièrement à l'étranger, et par leurs idées, et par leur conduite orgueilleuse et sectaire, avaient eu trop d'imitateurs sur le territoire national ; il fallait enrayer ce néfaste mouvement. Le 6 avril 1809 parait donc le décret impérial spécifiant que tous les français ayant porté les armes contre

(1) Nos recettes s'élèvent à 9.706 francs, et nos dépenses à 8.599. — *Ph. Pinatel*, loc. cit. p. 175.

(2) *Lettres de* 1807 *et du* 2 *août* 1809, *retrouvées dans les combles de la Mairie.*

(3) Arch. de Cannes. Reg. 12, p. 139. Voici, à titre documentaire les principaux tarifs :

« Les eaux-de-vie payent par kilogramme	10	centimes
Les liqueurs, par litre........................	15	d°
Viandes fraîches, par kilog	7	d°
Viandes salées, par kilog	12	d°
Poisson frais, par kilog .... de 6 à	15	d°
Les fers de toutes espèces, non ouvrés, par 4 myriagrammes	50	d°

S. A. I. et R., c'est-à-dire, servant dans les armées étrangères, depuis le 1er septembre 1804 « ou qui les porteront à l'avenir », auront encouru la peine capitale. Si cela arrêta net l'émigration, ce décret décide aussi bien des français hésitants et timorés, à se fixer définitivement à l'étranger ; c'est le plus clair de la mesure. — Nous savons aussi, qu'en 1809 également, on se demande ici : « s'il faut fusiller les prisonniers... », mais nous n'avons pu en trouver l'explication. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on s'évadait facilement de la prison Cannoise, comme de celle de Toulon d'ailleurs, où, dans la nuit du 20 au 21 avril, huit prisonniers Corses s'étaient échappés de la grosse tour ; c'étaient peut-être aussi des prisonniers de guerre s'étant révoltés ; quoi qu'il en soit, nos archives prouvent qu'alors notre prison de Cannes est insuffisante et mal surveillée. — Nous sommes à trois mois à peine de la grande victoire de Wagram, et voici un imprimé qui montre quelle admirable foi, quelle confiance absolue on a dans le succès de nos armes : « La guerre vient d'éclater, Monsieur », écrit de Draguignan aux maires, le préfet, M. d'Azémar, le 15 mai 1809 ; « Elle a ouvert une nouvelle carrière de gloire aux armées françaises, et les triomphes de notre Auguste Empereur, vont assurer enfin cette paix tant de fois jurée et toujours violée... » Or, ces deux lignes contiennent toute l'histoire de ce temps : l'amour de la gloire, la juste fierté de nos victoires, le culte de Napoléon encore en pleine apothéose, mais aussi le mot « enfin », qui rend admirablement l'esprit public, déjà singulièrement saturé de gloriole et de vanité, assoiffé de calme et de paix, de cette paix devenue impossible tant que la haine de l'Angleterre ne sera pas morte, tant que l'Europe n'aura pas pris son parti des frontières du Rhin. — Et le préfet ajoute : « Dans ces circonstances, les citoyens qui désireront suivre Sa Majesté Impériale dans le cours de ses victoires... », n'auront qu'à lire les bulletins officiels pour accompagner ainsi la marche victorieuse de nos aigles. Ce n'est pas plus difficile ; dans ce temps là, en effet, on ne criait pas « à Berlin »... on y allait. (1).

Ces bulletins escomptés d'avance, seront donc affichés à la *Nouvelle Mairie* construite sur l'emplacement du sieur Ricord, bien que la moitié du conseil ait opiné pour l'élever sur le terrain près de la Consigne, (c'est-à-dire) où elle est de nos jours), 15 mai 1809. (2). C'est donc l'immeuble à l'angle de la rue Emile Négrin, mairie datant ainsi de l'année glorieuse de Wagram (3) — Depuis le passage de Napoléon III — alors que François Ier était à Villeneuve-Loubet (4) , — nos côtes Provençales n'ont plus revu le souverain Pontife.

A la même époque, notre *illustre Niçois*, *Masséna*, Duc de Rivoli, met le

---

(1) Arch. de Cannes. *Imprimé trouvé dans les combles de la Mairie.*

(2) Ibid. Reg. 12. Délibérations, p. 155.

(3) Ayant, en 1906, au rez-de-chaussée, la Chapellerie Darmin.

(4) En 1538.

comble à sa réputation militaire, et, vainqueur de l'Archiduc Charles à Eckmûhl, se *couvre de gloire à Essling et à Wagram.*

Or, le jour même de la victoire de Wagram, le général Radet, par ordre impérial, enléve de Rome S. S. Pie VII, et le conduit jusqu'à Aix, sans toutefois le faire passer cette fois par Cannes. Ce n'est que le 7 août 1809, vers 9 heures du matin que le souverain pontife traverse notre ville, en prisonnier, à son retour, avec un modeste cortège de quatre voitures, et escorté par le colonel de gendarmerie Boissard, le même officier qui l'avait accompagné jusqu'à Paris, le jour du sacre. Le Pape se rend — ou plutôt est conduit — à Savone, par Nice et Sospel, la belle route du rivage étant alors absolument impraticable. L'accueil fait au St-Père par nos populations donna beaucoup à réfléchir au colonel, et même à Napoléon ; ce n'était pas là, en effet, un prisonnier habituel, et nous le fimes parfaitement sentir en haut lieu. La veille Sa Sainteté avait couché à Fréjus, dans la maison que possède aujourd'hui M. Brunel, adjoint au maire, maison appelée « des quatre saisons » à cause des beaux mascarrons ornant ses fenêtres.

A cette époque les villes sont aussi autorisées à recevoir des armoiries, mais avec interdiction d'y introduire « un aigle ou des abeilles ». Nos armoiries étant fort anciennes, cette question ne nous touche guère, et l'on continue ici à s'occuper simplement des affaires communales et religieuses.

Pour alimenter les fours des boulangers, on procède à la vente, le dimanche 2 juillet 1809 : « de 3 hectares de bois bas ou mort, bois du quartier de la Croix-des-Gardes, dans la forêt impériale de Cannes ». (1). — Quant à l'Eglise de l'île Ste-Marguerite, elle est cette fois annexée à la paroisse de Cannes qui, d'ailleurs n'en supportera pas les frais. (2) On autorise aussi les prud'hommes en exercice (3) : « à achetter des robes d'étamine noire toque de velours et cra-
« vates de mousseline ou baptiste. Ce costume tiendra nature de fonds et sera
« par eux transmis à leurs successeurs. » De plus, l'Empereur, qui pousse au panache, n'interdit nullement aux maires des communes au-dessous de 5000 âmes de porter le costume accordé à ceux des communes plus peuplées. Il faut donc croire que M. Preire en avait fait la demande au préfet, M. d'Azémar. On ajoute même que « S. E. le Comte de l'Empire, ministre de l'intérieur et S. M. le verront avec plaisir, » véritable montagne russe de l'histoire qui,

(1) Le Préfet du Var écrit même à notre maire, suite des arrêtés du 10 mars 1808 et 10 juin 1809 : « les habitans de votre commune sont maintenus dans leurs droits d'usage dans « leurs forêts impériales qui leur ont été concédés par une transaction de 1448, et une « sentence arbitrale de 1514. » Le ministre des finances en approuve les dispositions. *Arch. de Cannes. Salle G. Draguignan — 26 septembre* 1811 — 2e *Division. Bureau de l'administration forestière. Lettre M. S., n°* 397.

(2) Arch. de Cannes. Reg. 12, p. 159. Délibération du 30 juillet 1809, et lettre du préfet du 10 juillet.

(3) Arrêté préfectoral du 16 août. (*Trouvé dans les combles*).

après une courbe de vingt ans seulement, dont dix de pente un peu rapide toutefois, fait de nouveau un bond vertigineux, et nous reporte au plus beau temps de la hiérarchie de Louis XVI. — Parmi les détenus de Ste-Marguerite, notre petite Bastille, se trouvent alors des prisonniers d'Etat nommés Gibert et Leclerc ; depuis quand, pour quels motifs, nous l'ignorons complètement. (1) — Il est aussi curieux de constater combien il est difficile de déraciner les anciennes coutumes ! C'est ainsi que malgré les décrets de la Révolution, nous persistons à employer les anciennes mesures, ce qui force le nouveau préfet — M. du Bouchage, baron de l'Empire, — à prendre un arrêté ordonnant l'usage du système décimal dans les poids. (2)

L'abbé *Louis Allieis*, auquel nous avons emprunté tant de citations dans ces récits, *nait à Cannes en* 1810, et voici le résumé de sa vie si bien remplie. (3) D'abord professeur au séminaire de Grasse, le futur historien de Lérins est vicaire à Draguignan — en 1839, — aumonier de la marine — en 1846, — et comme tel, voyageant en Grèce et dans le Levant. En 1849, d'abord vicaire à Cannes, Allieïs devient curé de Vallauris et chanoine honoraire de Fréjus. Il prêche ensuite des retraites à Béziers, et à Paris : « C'était, dit Reboul, un prêtre honorable qui sut allier la pratique des vertus de son état à des travaux historiques estimés. Il est mort à Draguignan, le 9 juillet 1875. » On doit à son vaste savoir des ouvrages fort importants : *La visite aux îles de Lérins*, Brignoles, Impr. P. Durfort, 1840, in-8°, 143 pp., 1 vue ; *Les îles de Lérins, Cannes et les rivages environnants*, Draguignan, P. Garcin, 1860, in-8° rais., 506 pp., 2 pl. ; *L'Histoire du Monastère de Lérins*, Draguignan, P. Garcin, 1862, 2 vol., 8° rais., excellente histoire de l'Abbaye, contenant des recherches très étendues qui ont valu à l'auteur les éloges mérités du comte de Montalembert. « Si j'avais « connu plus tôt, lui écrivait-il, votre savant et consciencieux travail, les pages « que j'ai écrites dans « les Moines d'Occident », eussent été moins courtes et « moins incomplètes. Vous avez gravé votre nom sur les débris d'un des plus « fameux sanctuaires de l'Ordre monastique. » (4)

Les affaires de notre hopital Cannois « l'Hospice St-Jacques », comme on dit alors vont plutôt mal (5), et l'Etat doit lui allouer annuellement un secours de 5000 francs pour le traitement des militaires, et environ 3000 pour « les 25 nourrices des Enfans trouvés. » — D'un autre côté. l'Empereur, à l'époque de la fête commémorative de son couronnement, fait doter dans chaque ville une jeune fille renommée pour sa vertu et sa bonté, laquelle doit choisir pour

---

(1) L'Etat leur envoie même le 1er novembre 1809, un secours de 230 francs.

(2) Arrêté renouvelé le 10 février 1811.

(3) *D'après Reboul* (*Robert*), loc. cit. p. 35 ; (*décédé lui-même en* 1906).

(4) Ibid,. Ibid., p. 37.

(5) L'exercice de 1810 est en déficit de 2.397 fr. 80.

mari un ancien militaire. En 1811, la rosière Cannoise est une demoiselle Anne Gazielle qui épouse un ex-voltigeur de la garde du roi de Naples nommé Laty.(1)

On se sert paraît-il ici, en 1812 « de charrettes à la malbrouck pour charrier des provisions dans les greniers » (2). Qu'était-ce au juste que ce genre de véhicule... ? Toujours est-il que nos Cannois veulent faire cesser ce roulage, mais le maire hésite fort, ignorant s'il en a le droit. — N'oublions pas que la ville a insisté beaucoup, après avoir cependant plusieurs fois changé d'avis, pour avoir l'église de l'île Ste-Marguerite rattachée à sa paroisse ; (3) elle se défend toutefois d'y faire aucune réparation, et devant cette inertie, le ministre de la guerre lui en intime l'ordre — le 20 avril 1812, — et Pierre-Victor Roustan « nommé maire par le préfet, chevalier de l'Empire, le 7 avril », refuse catégoriquement cet honneur par sa lettre du 16. — C'est donc le notaire impérial, François-Augustin Poulle qui succède à M. Preire, à la tête de notre municipalité . . . .

Cependant l'étoile impériale pâlit rapidement, et les désastres sont bien proches ! Au contraire, notre petite patrie améliore de plus en plus sa situation ; ses recettes sont en excédant, et les nouvelles taxes de l'octroi augmentent sensiblement notre encaisse. On ouvre plusieurs chantiers en 1812-1813, et, les pauvres ayant ainsi du travail à la ville, la campagne se trouve un peu manquer de bras. Enfin la dette est payée, la maison commune achetée ; mais il n'y a ici aucune protection publique efficace.

Comme il y a cinq ans, et malgré le puissant Empereur, il n'y a toujours aucune sécurité sur les routes. Les diligences et les voitures publiques ne peuvent pas circuler de nuit ; on les détrousse si la gendarmerie et les patrouilles de garde nationale n'y tiennent la main. (4) Il faut autant surveiller les côtes, dont les canonniers sont toujours constitués, — la 92e compagnie de ces troupes occupe alors le Cap-Roux, et garde l'Estérel. Son capitaine, pour faciliter le ravitaillement, demande de plus à toucher le pain de ses hommes à Cannes, et non pas à Fréjus, ce qui est accordé aussitôt. (5) Sur ces entrefaites, l'on apprend que deux navires ottomans infestés de la peste croisent en Méditerranée, cherchant asile dans un port quelconque pendant que : « les Anglais tâchent de jetter sur le continent tous les malfaiteurs expulsés de la Sicile. » Nous devrons donc redoubler notre surveillance. Tout journal anglais est in-

(1) Pinatel (Ph.), loc. cit., p. 176.

(2) Lettre du maire au sous-préfet, 22 août 1812.

(3) De plus, depuis janvier, *deux chapelles de l'île St-Honorat sont occupées par de l'artillerie.* (Lettre du 17 janvier 1812, de l'adjudant du génie en chef à notre maire, faisant fonction de commissaire des guerres ; combles).

(4) Lettre du sous-préfet, du 29 juin 1812, trouvée dans les combles.

(5) Lettre du commissaire des guerres du Var au maire de Cannes, 1er *septembre* 1812, *trouvée dans les combles de la Mairie.*

terdit ; on interroge les étrangers dans les auberges, et l'on vérifie leurs passeports, ce qu'on a trop négligé depuis quelques années. Tous les vaisseaux ennemis sont signalés par nos sémaphores, et l'on va même jusqu'à prétendre qu'en juillet 1812, près de 80.000 malfaiteurs Siciliens se sont ainsi, et malgré nos soins, répandus sur nos rivages, chiffre paraissant du reste exagéré. L'année se termine par le mariage de notre rosière — 6 décembre 1812, — et le sous-préfet profite de cette occasion pour inviter les Cannois à montrer leur horreur pour : « les conspirateurs qui vouloient replonger la France dans les « abimes d'une anarchie sanguinaire. » (1) — Et voici de nouveau le va-et-vient ininterrompu de troupes, notre plaie chronique : En septembre 1812, 80 hommes du contingent de Draguignan, rejoignant les 92e et 84e de ligne à Vérone ; puis un Bataillon de marche des 42e, 101e, 102e — environ 600 hommes ; — 3 compagnies de la 25e cohorte venant de Toulon le 2 décembre ; 21 officiers et 773 hommes de la 27e cohorte de garde nationale, venant de Nice le 20 janvier 1813... etc. Or, la lettre du sous-préfet est on ne peut plus motivée, *car le général Malet et son collègue, le Grassois Guidal*, avaient eu des partisans peu nombreux mais très remuants : « On est saturé de gloire ici comme partout, et le grand Empire décline, » alors que font défection la Prusse et l'Autriche. Le préfet cherche donc â réchauffer notre zèle, mais en février 1813 « les bulletins de police deviennent alarmants. Il se manifeste en Provence quelque agitation révolutionnaire... » (2) Depuis quelque temps, en effet, plusieurs Cannois sont affiliés à la Conspiration dont Guidal est l'âme — et dont compte bien profiter Barras — notamment des Grassois et des capitaines de cabotage Cannois. C'est plus qu'un feu de paille, car il est même question de livrer la côte aux Anglais, l'ennemi héréditaire ! (3). Ces années 1812 et 1813 marquent donc en Provence une véritable époque de trouble et de conspiration. (4) — Fils d'un parfumeur de Grasse, fort exalté, très indiscipliné, plein de rancune et d'audace encore qu'assez brouillon, Maximilien Guidal, enrôlé volontaire de 1792, avait fait les guerres de la République, la Vendée sous le Directoire, et était ainsi parvenu au grade de général de brigade. Il a 47 ans en 1812, est dans la force de l'âge, mais avec cela « entêté, ivrogne et turbulent. » C'est le bras droit du complot dont Barras, qui attend son heure, tient sournoisement les fils, avec le Marseillais Jaume, A. Charabot, des royalistes et même le roi Charles IV. Depuis trois ans, des Cannois sont mêlés à cette aventure qui ne tend à rien moins qu'au renversement de Napoléon, notam-

---

(1) Ibid., Ibid., du 14 septembre 1812 — combles.

(2) *A. Sorel. L'Europe et la Révolution française*, VIIIe partie, p. 78.

(3) Pour ce projet de trahison dix des conjurés sont fusillés le 21 décembre 1813 — c. f. : *Buchot (L.) Histoire d'une conjuration en Provence.*

(4) *A Agay, en* 1813, *la lutte prend un caractère aigu.*

ment le *patron Bernard, commandant la barque l' « Amitié », puis Raymond, avec le sloop « Marie-Rose », et le « Saint-Jean-Baptiste » qui, parti de Cannes,* ne peut à cause du mauvais temps s'aboucher avec les Anglais. « Enhardis par l'impunité » écrit M. Paul Gaffarel, auquel nous empruntons ce qui suit : « les conjurés deviennent entreprenants... Barras est mis en cause, et, tout en maugréant, transféré à Rome... qu'il préfère au château d'If. » Guidal avait toutefois : « réussi à recruter de nombreux partisans à Grasse : des savonniers, Manteguis et Février ; des maçons, Roustan et Marion ; des serruriers, Bellisen et Metz ; un cuisinier, Puynaire ; un revendeur, Chanier ; des fabricants de corbeilles, Metz et Michel ; un cultivateur, Carlavan ; un propriétaire, Martin, mais c'étaient là d'obscurs comparses... » Jetés en prison, douze prévenus sont renvoyés devant la cour spéciale du Var « accusés d'avoir comploté le pillage de Grasse et la chûte du gouvernement impérial. C'était l'affaire secondaire. »(1) Le vrai chef était déjà tombé aux mains de la police, et chacun connaît la tragi-comédie de la prison de la Force, jouée sans préparation, sans aucune répétition, par les généraux Malet et Guidal, dans la nuit historique du 22 au 23 octobre 1812, et qui amène ce dernier dans la plaine de Grenelle, où il est fusillé. . .

Quant à Bernard et Raymond, citoyens de Cannes, ils sont bel et bien jugés à Toulon, condamnés à mort le 10, et fusillés le 20 décembre 1813 dans un champ d'oliviers près de la porte d'Italie. Ils meurent bravement du reste, Raymond à genoux et les yeux bandés. La confiscation des biens de leurs parents est annulée : « par faveur spéciale. » (2)

Mais voici que M. Leroy, chevalier de l'Empire, préfet du Var, nous annonce le 5 février 1813 que : « *Son Altesse Impériale Madame la Princesse Pauline va quitter Hyères pour se rendre à Nice, et coucher à Cannes...* » (3) Les instructions sur le cérémonial, les provisions de bouche etc., nous parviennent ensuite, et méritent quelques détails. Le Préfet demande pour la Duchesse de Bassano : « une bonne chambre au midi... avec une cheminée qui ne fume pas ; à côté une chambre de femme de chambre... » S. A. I. est accompagnée de Madame de Cavour, Mme de la Turbie, M. de Tonnerre, M. d'Espiaud, cinq valets de chambre, quatre femmes de chambre, six hommes de service, deux cochers, etc... On nous recommande bien surtout : « de faire ouvrir la chambre de Madame la Duchesse de Bassano, la faire netoyer, laver, essuyer, y faire brûler du vinaigre sur la Pelle et du genièvre dans les Escaliers ; faire grand feu toute la journée ; faire clouer une couverture à l'une des fenêtres, si par

---

(1) Gaffarel (Paul). *Les complots de Marseille et de Toulon* — 1812-1813.

(2) C. f. Paul Gaffarel : Les complots de Marseille et de Toulon. Arrêt du Conseil d'Etat — du 26 septembre 1814.

(3) Arch. de Cannes, liasse, 3 p. pap. ; la première sur papier à filigrame « Napoléon Empereur et Roi. »

hasard elle se trouvait trop près du lit de la Duchesse, y faire porter un canapé s'il y en a... » Il suffit du reste de lire les mémoires de la Duchesse d'Abrantès pour retrouver ce luxe de minutieuses précautions ! « Eviter le bruit, que personne ne loge au-dessus, éviter le voisinage de la cuisine ou de tout espèce de fumier possible. La Duchesse a son lit, *mais on n'otera pas celui qui pourrait être dans la chambre qui lui serait destiné* » (1). — Connaissant le personnage historique de la Duchesse, remarquons ce dernier détail.

Tout est donc bien prévu pour l'arrivée de cette auguste personne dont la façon de voyager laisse bien loin derrière elle, celle des plus grandes dames de l'ancien régime ! — Elle passe donc la nuit chez M. Gazielle ; Mme de la Turbie, chez M. Roustan, et Mme de Cavour, chez la famille Hibert ; quant au reste de sa cour, on le répartit en ville chez MM. Lambert, Poulle, Vidal, Tournaire, et dans les auberges.

Pendant l'agitation militaire, prélude des grandes campagnes de 1813 et 1814, nait à Marseille, Joseph Autran. Nous serions tenté de croire que c'est un frère d'Amédée, c'est-à-dire un des fils de notre Cannois Paul Autran, dont nous avons parlé, — (2) ou un proche parent, du moins.

C'est le 2 décembre 1813 que, pour la dernière fois, nous voyons célébrer à Cannes l'anniversaire du couronnement : « Anne Gazan fut la jeune fille dotée par la ville, et Blaise Croizet, ex-militaire, l'heureux époux. Seul contre tous, après la retraite de Moscou, l'Empereur fait appel à la France. Silencieuse et morne, elle lui livre ses enfants ; la petite ville de Cannes ne mit aucun retard, dans son élan patriotique. » (3) Hélas, après la campagne d'Allemagne, c'est l'incomparable lutte sur le sol français ; et, pendant ces évènements historiques,le mercredi 9 février 1814, sous l'escorte de Lagorsse, Pie VII traverse Cannes une seconde fois, se rendant à Rome en suivant la Corniche, après avoir séjourné triomphalement deux jours dans cette ville, où la sœur de l'Empereur, la Princesse Pauline, se décide enfin à lui rendre visite. — Douze victoires en un mois au cœur même de la France, aboutissant à la capitulation de Paris, le 31 mars, et à l'abdication de Napoléon, le 10 avril 1814 ! — Et voici que l'Empereur s'embarque à Saint-Raphaël pour l'île d'Elbe, à ce petit port où, quinze ans auparavant, le grand capitaine avait débarqué. — 28 avril 1814.

---

(1) Parmi ceux qui reçurent les faveurs de « Pauletta », la seconde sœur de l'Empereur, citons : principalement : Le capitaine Achille de Septeuil, M. de Forbin (son chambellan), le lieutenant de Brack, le marquis de Montrond, le colonel d'artillerie Duchaud, et le capitaine Jules de Canouville... etc. C'est ce dernier qui osa s'affubler dans une parade militaire de la splendide pelisse donnée par le Tsar à Napoléon, et par ce dernier à Pauline ; coup d'audace qui le fit envoyer en Russie, où il fut tué par un boulet.

(2) A la date de 1778.

(3) Pinatel (Ph.), loc. cit. p. 178.

M. Poulle est toujours notre maire, et Cannes n'a pas à subir cette fois d'exactions diverses puisque les armées étrangères ne vont pas traverser la Provence, ou du moins très faiblement, comme on le verra bientôt. Ici, nouvelle volte-face politique, nouveaux drapeaux, nouvelles protestations de fidélité... Du 2 au 7 juin 1814, le marquis de Boisgelin envoyé par le roi, parcourt tout notre pays. Et voici le cortège se portant jusqu'au Riou à sa rencontre : la garde urbaine, les militaires, le conseil municipal, le clergé, les autorités : « le cortège en drapeau Blanc s'avance précédé de 40 danseurs portant des guirlandes à la main, marchant au pas de la musique sur deux rangs, ayant au milieu 25 danseuses habillées de Blanc, ornées de fleurs, suivis (sic) d'un arc de triomphe... etc. » Dès que la sentinelle de la Bocca annonce l'arrivée du marquis, le canon tonne, les cloches s'ébranlent. C'est à qui criera « Vive louis 18, vive l'illustre Race des Bourbons... ; la voiture est dettellée par une multitude qui veut avoir l'honneur de la trainer. » On voit quel enthousiasme éclatte ici en cette circonstance ! M. de Boisgelin se rend à la Mairie : « le canon de St-Pierre fait décharge. S. Ex. traverse la ville pavoisée de Blanc... et ainsi elle arrive au chemin de Grasse; » — Ayant visité cette dernière ville et Antibes, l'envoyé du roi revient « à Cannes, le 7, à 9 h. du matin. Le même cortège, les danseurs costumés en sauvages, sans avoir rien perdu de leur élégance » le terme est à retenir, « furent le recevoir au pont de la Foux... » (1) Le marquis entre dans la maison de M. Gazielle, écoute les réclamations, subit les mêmes acclamations, et repart, ravi de l'accueil chaleureux des Cannois. Ainsi : grande dame de l'ancien régime, princesse impériale, envoyé du roi, chacun est ici reçu à bras ouverts, avec les mêmes acclamations, paraissant du reste toujours aussi spontanées. Cannes fait son apprentissage de bel accueil ; avant un quart de siècle, ce seront des rois et des empereurs qui en recevront l'encens, mais qui séjourneront alors davantage avec bonheur dans la cité des ciels bleus et des perpétuelles floraisons.

Signalons un détail curieux que j'ai relevé sur le cadastre de 1814. Notre Californie actuelle renferme le quartier de la Lèpre, qui est alors désigné par le terme : « La Juiverie » ; et c'est ce qui me fait croire qu'il exista *jadis* sur ce coteau un quartier des juifs, ou une Léproserie, à la Maure-de-Lèpre, comme nous l'avons déjà écrit. . . . .

. . . .

Mais voici la date célèbre du 1er mars 1815, où le passage du plus grand capitaine des temps modernes va laisser sur Cannes l'empreinte ineffaçable de son glorieux souvenir. A tout ce qui a été publié sur ce sujet, nous ajouterons ce que nous avons pu trouver de particulier ou d'inédit dans nos archives. —

(1) Arch. de Cannes, liasse M. S. Salle G. « Procès-verbal de réception du Marquis de Boisgelin. »

On sait que l'ancienne gabelle existait au Golfe-Juan. C'est le point que va choisir l'Empereur pour débarquer, à son retour de l'île d'Elbe. Napoléon, semble-t-il, eut dû suivre la route la plus directe, et passer par Marseille. Pourquoi donc préfère-t-il traverser notre montagneuse région, au risque de se faire envelopper par les troupes royales ? Nous en avons l'explication dans la réponse qu'il fait alors à une question du maire de Sisteron, de Gombert, rapportée par M. Paul Gaffarel (1) : « Si je n'ai pas passé par Marseille, lui « déclara l'Empereur, c'est que les Marseillais ne sont pas mes amis. » et l'auteur ajoute que cela s'explique bien, car ils avaient eu trop à souffrir du régime impérial « les ayant presque ruinés par suite de l'arrêt des affaires et des sévérités d'une administration implacable. » A ceux qui s'étonnent que les historiens aient pris l'habitude d'écrire que Napoléon débarqua à Cannes, Emile Négrin répond que la raison en est simple : « Dès que l'illustre fugitif eut pris terre, dit-il, il dépêcha vers Antibes vingt soldats, l'officier de santé Muraou, les capitaines Lamouret et Bertrand, l'ancien préfet de corse Galeazini, et le contrôleur des postes Pulicani. Or, que firent les Antibois ? Ils mirent tout ce monde en prison. L'Empereur dormit sur une chaise, appuyé à une petite table, couvert d'un manteau que ses soldats avaient jeté sur ses épaules. A 1 h. de la nuit, il partit pour Cannes, où il campa sur de petites dunes de sable, remplacées aujourd'hui par la rue Bivouac-Napoléon. Or ,les Cannois acclamèrent le héros. » On verra plus loin par pièces authentiques, que cette appréciation est inexacte ; ils ne firent,au contraire, que l'indispensable : « Voilà ce qui poussa Napoléon à répéter : *Je débarquai à Cannes.* Louis XVIII pour consoler Antibes, l'appela Notre bonne ville. » (2) — La très modeste colonne existant au Golfe-Juan perpétue du reste cette date historique. En face, existait autrefois une auberge portant pour enseigne cette inscription :

Venez passants, et célébrez son nom.
C'est ici que se reposa le grand Napoléon.

« Le propriétaire de cette guinguette » écrit Négrin « institua la fête de St-Napoléon qu'on célèbre à chaque anniversaire ; il vous montrera l'olivier sous lequel s'assit l'Empereur ; » mais tout cela, sauf la colonne commémorative et le vieil olivier, a depuis longtemps disparu ; seul, le souvenir ne périra pas. — Le passage de l'Empereur à Cannes ayant eu A. L. Sardou et le colonel Gazan comme témoins oculaires, nous ne pouvons mieux faire que de les citer longuement.

Le brick « l'Inconstant », et les trois petits navires ayant abordé au Golfe-Juan, y débarquent donc environ mille vieux soldats dévoués, fanatiques de

(1) *M. Gaffarel (Paul)*, Professeur à l'Université d'Aix : « *Blocus de Marseille et des environs par les Anglais*, p. 3. »

(2) *Négrin* (Emile). « Promenades de Nice », p. 268.

leur héros ; Bertrand, Cambronne et Drouot les commandent. Malgré l'insuccès d'Antibes, le Bataillon du 87e de ligne qui y tient garnison, n'a pas d'hésitation tardive ; il conserve ses cocardes tricolores cependant, à l'intérieur des schakos : « C'est un fait que je puis affirmer » écrit Sardou ; « j'en fus témoin plus d'une fois. » (1). — Le débarquement s'achève à 5 h. du soir, et le bivouac est établi au bord de la mer. Depuis 4 h. ½ de l'après-midi, un peloton de grenadiers de la Garde, précédant l'Empereur, arrive à Cannes : « Au moment où le prince de Monaco qui se rend dans ses Etats entrait en ville par le côté opposé ; le prince ne put continuer sa route que le lendemain matin. » (2) C'est près de Notre-Dame du bord de mer (3) que bivouaque Napoléon, en compagnie du Prince, à l'extrémité Est de notre ville. C'est de nos jours « la rue Bivouac » *à laquelle il semblerait logique de conserver son vrai nom de « Bivouac Napoléon »*. Ici se place un incident local réellement comique. Me Poulle, notaire, maire de Cannes, venait de former une garde de volontaires pour défendre au besoin notre ville. Des sentinelles sont placées sur la route d'Antibes, et vers la Croisette, pour surveiller la marche du détachement impérial. Cambronne requiert 6000 rations à M. Vidal, second adjoint, qui se tient en permanence à l'Hôtel-de-Ville, pour remplacer le maire. Bien qu'un peu lourde pour la Ville, cette réquisition est cependant fournie et portée jusqu'au bivouac. Cependant « les Blancs » de Cannes veulent, soit aller en force au-devant « du bandit Corse », soit l'attendre au Moulin-à-vent de la route de Grasse, y tendre une embuscade, et le fusiller à bout portant !... — « C'est alors qu'un tisserand nommé Varardi se lève et s'écrie : Il ne faut pas être trente-six pour avoir raison d'un homme. Je m'en charge. Cette nuit, j'irai au Golfe » — l'assemblée avait lieu avant l'arrivée à Cannes — « et je poignarderai le tyran au milieu de ses gardes. » (4) Notre Cannois part donc, voit de loin les feux du bivouac et : « Comme mû par un ressort, revient sur ses pas. Comme il passait devant le portail du Château Desmarest » — aujourd'hui l'Hôtel Beau-Séjour — « la sentinelle municipale lui crie Qui-Vive, et notre tisserand de répondre aussitôt : *Siou iou ! — Qui iou ? Siou Varardi, m'entourni !* Depuis lors, ajoute M. Bon, lorsqu'on parle de quelqu'un qui a renoncé à ses projets, on dit en notre belle langue Provençale : *A fa Varardi.* » (5)

Cambronne était déjà à Cannes quand le colonel Gazan (6) qui s'était rendu au Cannet pour visiter Léandre Sardou, lieutenant d'infanterie en demi-

---

(1) *Sardou* (A.-L.), loc. cit., en note, p. 134.

(2) Ibid., Ibid.

(3) Dont nous avons parlé, à la date de 1713 et qui existait encore en 1867.

(4) *Bon* (H.-G.), « Faire Varardi ». « Revue du Littoral », 25 février 1905, p. 10.

(5) Ibid., p. 11.

(6) *Gazan* (Colonel). Lettre à M. Sénequier, juge de paix à Grasse, datée du 26 juillet 1879.

solde comme lui, demeure stupéfait en voyant des soldats sur la batterie de la Gabelle du Golfe, qu'il avait naguère désarmée. Ces bonnets à poils, ces parements rouges lui font vite reconnaître des canonniers de la Garde impériale ; le colonel croit rêver, et ne peut continuer sa route vers Antibes. Conduit bientôt devant le général Drouot, celui-ci lui dit : « Puisque vous êtes à cheval, je vais vous donner les proclamations de l'Empereur pour les porter au général Gazan, à Grasse. — J'ignore si le général Gazan est à Grasse, mais il faut que je rentre à Antibes ce soir. — Vous ne voulez donc pas venir avec nous ? — Mon général, je suis lié par un serment, et je ne le dois pas... » Drouot faisant ici une confusion de nom, que Sénequier relève du reste, présente alors le colonel à l'Empereur, comme neveu du général Gazan. En ce moment, Napoléon arpente une rangée de vignes dont le prolongement aboutirait actuellement à la gare. Il est : « en petit chapeau, redingote grise, cravate noire sans col apparent, en uniforme de colonel des grenadiers de la garde impériale. » Et Gazan ajoute : « Il fit un pas vers moi et me dit : Eh bien, Drouot vous a-t-il donné mes proclamations ? Partez-vous pour Grasse ? » Mais, fidèle à son devoir, Gazan s'obstine à rentrer à Antibes. — « Vous n'y rentrerez pas, s'écrie l'Empereur ; Ils ont fermé les portes. — Sire, je suis du pays, et elles me seront ouvertes. » L'Empereur est agité, s'éloigne, puis revient, et demande au Colonel de vendre son cheval, dont on s'est du reste emparé. Enfin, un monsieur en habit bleu de ciel avec broderies en argent, s'approche et lui signifie son congé. « La nuit commençait à venir », ajoute Gazan dans le récit de cet important dialogue ; « et nous nous dirigeâmes vers le grand olivier qui est à l'angle de la route du chemin de la gare, sous lequel était le général donnant des ordres, et surveillant les copies de la proclamation du Golfe-Jouan, que l'on faisait à la lumière sur des tambours servant de table. » (1) Enfin, devant son obstination et sa fidélité à son serment, le Colonel Gazan rentre en possession de son cheval et retourne à Antibes d'un temps de galop.

Revenons maintenant à Cannes. — D'après le rapport de notre maire, M. Poulle, ce n'est pas une réquisition, mais bien *trois* que fit à Cannes le général Cambronne qui, dans les trois voyages du Golfe-Juan ici réquisitionna : « 12 voitures à 4 colliers, 3000 rations de pain, 3000 de viande, à distribuer à minuit précis. C'est vers 2 heures du matin que Buonaparte arriva à Cannes... Il fit allumer un grand feu qui fut entouré de sa troupe et de beaucoup de gens de la ville. Il ne parla à personne, excepté à Mgr. le Prince de Monaco qui était arrivé à Cannes vers les 5 heures de la veille, et qui était descendu pour relayer à l'auberge située à l'entrée du pays sur la route de Fréjus, où il avait été consigné par Cambronne. » L'Empereur l'ayant fait demander, essaya en vain de

(1) *Gazan* (le Colonel) et Paul Sénequier : « *Le Retour de l'île d'Elbe* », p. 19.

l'entrainer à sa suite et de le lier à sa fortune. Notre maire ajoute que c'est vers 5 h. ½ du matin que : « Cannes eut le bonheur de se voir entièrement dé- « livré. » Les habitants ne s'étaient pas couchés, et furent : « très contents du départ » ajoute le maire de Cannes. Nous sommes donc bien loin de l'opinion d'Emile Négrin, que le récit de M. Poulle, premier magistrat de Cannes et témoin oculaire, contredit complètement, comme on vient de le voir.

Dès le départ des troupes, une partie des Blancs de Cannes se lance à leur poursuite sur la route de Grasse, comptant sur un soulèvement en masse, que la prudente population Cannoise se garde bien d'ébaucher. Rien ne se produisant au gré de leurs désirs, les ardents royalistes ne sont pas longs à revenir chez eux. — Il va sans dire que de pareils évènements émeuvent fortement le préfet du Var, comte de Bouthillier, qui n'enregistre pas les choses avec joie ! Par sa lettre du 5 mars 1815 il informe les sous-préfets et maires que : « Buonaparte, avec huit cents hommes » — chiffre d'ailleurs inexact, — « trois pièces de canon et six caissons, débarqua au Golfe-Jouan, il envoya 60 hommes à Cannes sommant le maire de préparer 3000 rations et de venir prendre ses ordres. Je ne connois que le Roi Louis XVIII, répondit ce digne fonctionnaire qui fit par écrit le refus d'obéir. Je vous ferai connaître ultérieurement les détails de la conduite de M. Poulle ; elle est d'autant plus belle, que ses administrés n'avaient ni armes ni munitions pour la soutenir. » (1)

Voici donc encore une pièce authentique remettant au point la vérité historique. La marche « de cet audacieux qui, avec une poignée d'hommes voudrait encore troubler la tranquilité de la France... » va donc forcer le préfet à prendre des mesures immédiates. Avisé à 3 heures du matin de la téméraire entreprise de Napoléon, le général Morangiès se porte à Fréjus avec cent hommes de la garnison de Draguignan. Toutes les gardes nationales des communes voisines sont réunies ; on place des postes dans les défilés de l'Estérel, gardant ainsi... la route de Marseille ! pendant que l'Empereur marche sur Grasse. C'était vite oublier qu'on avait affaire au plus grand génie, au plus stupéfiant stratégiste de l'Europe et du siècle !

Devenues parfaitement inutiles à Fréjus, nos gardes nationales retournent chez elles, et celles de Draguignan marchent à la hâte sur Castellane. Après ce coup d'épée dans le vide, le préfet revient à Cannes. « Des armes, des munitions, vive le Roi ! « tels furent. dit-il, les cris de toute la population à mon arrivée. » (2) Des phrases, et du bruit, rien de plus ajoutons-nous. L'aigle s'est envolée ; et Napoléon avait paisiblement établi à Grasse son bivouac sur le plateau dominant cette ville : « A cette nouvelle, les habitants avoient couru

(1) Arch. de Cannes, liasse. — Salle G. — M. S.
(2) Ibid., Ibid., f° 2.

à la Mairie demander des armes et proposer des mesures de deffense. Elles eussent été imprudentes et sans succès, l'ennemi se trouvait aux portes. Obligé de prendre la route difficile de St-Vallier, Buonaparte abandonna ses canons, ses caissons, une partie de ses munitions et sa voiture. Un de ses bâtiments de transport est à Antibes sequestré, ainsi que les caisses et les vivres qu'il portait, et le capitaine prisonnier. » (1)

Il est certain que bien des objets ayant appartenu à l'Empereur ont dû rester ainsi longtemps à Cannes ou dans les environs, puisque, au moment même où nous écrivons ces lignes, M. le Dr Bernard nous apprend qu'une grande marmite en cuivre portant le chiffre impérial et provenant des cuisines de Napoléon Ier, vient d'être vendue ces jours-ci à un étranger. (2) — De retour à Antibes, le préfet requiert des armes, mais bien tardivement, et retourne à Grasse devenue le centre de la défense royaliste. Avec M. Bouthillier, le lieutenant-général comte Gazan y organise les détachements et « arrête quelques déserteurs de la troupe Buonaparte. » — Doublant alors de vitesse, Napoléon fait sa 2e halte à St-Vallier, sur la place de l'Aspié : « à l'ombre du grand ormeau abattu par le vent en 1867, écrit Sénequier, et remplacé, en 1869, par la colonne Napoléonienne actuelle. » — A Escragnolles, sa troupe ne fait qu'une courte halte. et le bataillon se porte rapidement à Séranon, etc. Le 4, le maréchal Prince d'Essling informe le préfet : « qu'il fait suivre le mouvement de l'ennemi par le général Miollis ayant sous ses ordres le 83e régiment, 6 compagnies d'élite du 58e, et d'autres troupes de la garnison de Toulon. » (3) Et malgré cette inutile agitation, après s'être posées au Golfe-Juan, les aigles impériales volent de Cannes à Paris « de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-« Dame ! » — Tandis que Louis XVIII lance la fameuse ordonnance déclarant Napoléon Bonaparte traitre et rebelle, et prescrivant de lui courir sus et d le traduire devant un conseil de guerre qui : « après avoir reconnu l'identité, provoquera contre lui l'application des peines prononcées par la loi », le *roi Joachim Murat, chassé de Naples, se rend à Cannes.* Descendu à l'hôtel de la poste aux chevaux, près de la batterie de St-Pierre, Murat se rend à Toulon, et revient encore ici après Waterloo, au mois de juillet. « Après avoir erré en proscrit en Provence, Muıat tenta une dernière aventure. Emporté par le vertige de la couronne comme d'autres par le vertige de l'abîme, il débarqua sur les côtes de son ancien royaume dans le dessein insensé d'y déchainer une révolu-

(1) Ibid., Ibid., f° 1, v°.

(2) En 1906, par la petite fille de Christinel. Nous espérions au contraire en obtenir l'acquisition pour le Musée Régional. Elle est cylindrique, en cuivre rouge, portant la lettre N., avec la couronne impériale et la mention : « Voyages. N° 5. » Elle fut trouvée dans l'Auberge Christinel, située contre le bivouac.

(3) Lettre du préfet — 5 mars 1815 — f° 2.

tion. Il fut pris, et fusillé au Pizzo, le 13 octobre 1815. » (1) — Sardou le vit ainsi, causant longuement dans la batterie de St-Pierre avec le maréchal Brune à qui Napoléon avait donné le commandement de l'armée d'observation du Var. (2) Tous deux hélas devaient donc périr, celui-ci assassiné, celui-là fusillé, dans le cours de la même année ! Que n'a-t-on pas écrit sur la bataille de Waterloo, et pourtant voici que de nos jours, après ce qu'on appelle « l'Entente cordiale » avec l'Angleterre, toute la presse vient de publier l'éclatant témoignage qui suit. C'est dans un banquet anniversaire de cette journée si mémorable que vient d'être lue, par un anglais, une lettre de Wellington à son frère, lettre publiée par lord Raglan gouverneur de l'île de Man. (3) : « Vous avez « sans doute déjà », écrit le Duc de Fer, des nouvelles de nos affaires désespérées « avec Boney — Bonaparte — Cette bataille de Waterloo fut la plus mau- « vaise que j'eusse jamais vue. Dans toute ma carrière, je n'avais pas éprouvé « un trouble pareil, et j'avoue n'avoir jamais été aussi près de la déroute. » Quel aveu dans une pareille bouche ! Et ne prouve-t-il pas qu'il s'en fallut de bien peu que Napoléon ne couronnât son étrange épopée par la plus étonnante victoire.

Dans tout l'Empire cependant, la répercussion de Waterloo est énorme. Marseille se soulève contre les mamelucks, et les défections continuent, l'excès des victoires ayant tout usé ! Ici, après l'abdication du 23 juin et l'embarquement pour Sainte-Hélène, M. Poulle notre maire est *violemment renvoyé de l'Hôtel-de-Ville*, mesure injuste et inexplicable, puisqu'il avait plutôt manifesté des sentiments royalistes, et s'était fait excuser le mois précédent (4), et remplacer par l'adjoint Antoine Vidal, lorsque notre conseil dût prêter serment de fidélité à l'Empereur. Joseph-Michel Hibert le remplace donc, et est secondé par les adjoints : Joseph Caze et Honoré Rouaze. Reconnaissant toutefois son erreur, la Restauration fait convoquer « le 20 juillet Poulle et ses adjoints à la mairie pour y être réinstallés, M. Hibert les attendit vainement, et la municipalité démissionne. » (5) D'où, formation d'un conseil provisoire ayant à sa tête : Pierre-Joseph Aune, Pierre Roustan et Esprit Violet. Les Autrichiens sont en Provence, mais nous souffrons peu de cette occupation qui nous oblige cependant à livrer, le 26 juillet, toute notre farine disponible : « attendu le passage extraordinaire et imprévu des Troupes Alliées. » (6) — Ce

---

(1) *A. Sorel : « L'Europe et la Révolution française »*, 8e partie, p. 489.

(2) A.-L. Sardou — loc. cit., p. 136 — Cette batterie se trouvait derrière la maison de l'agence Taylor actuelle, rue de Fréjus, et fut déclassée en 1881.

(3) Au mois de juin 1906.

(4) 27 avril 1815.

(5) M. Pinatel (Ph.), loc. cit., p. 181.

(6) Arch. de Cannes — liasse — M. S. Salle G.

n'est que le 12 août 1815 que M. Hibert devient définitivement maire ; et, encore que la commune s'endette un peu par ce passage des alliés, le lieutenant-général baron de Damas reconnait à la fin de l'année que, pendant tout ce mouvement militaire « la conduite des habitants de Cannes a été constamment correcte. » (1) D'ailleurs, une lettre du Préfet du Var, du 30 janvier 1816, lettre retrouvée dans les combles, prouve bien que toutes nos avances en tabac, subsistances, frais de transport, etc., nous furent remboursées par la suite.

A cette époque, nul ne peut sortir de France sans un passeport délivré par ordre de S. E. le ministre secrétaire d'Etat à la police générale, et non, comme le croyait M. Hibert, avec un simple sauf conduit signé du Préfet et de lui (2), autrement le chef de poste du pont du Var arrête quiconque n'a pas ses papiers en règle. Dès lors toute l'attention du maire se porte sur la comptabilité communale ; il arrête à 79.532 francs nos avances à l'Etat pour les étapes et convois, et remet tout en ordre pendant deux ans. L'année 1818 est marquée par un cataclysme à Vence, et par une très importante découverte épigraphique. Un tremblement de terre, un peu oublié de nos jours, dévaste alors presque complètement cette ville si curieuse, désastre dont nous parlait encore, en 1902, un vieillard de 93 ans. — C'est aussi vers la même année 1818 que l'on met au jour à *l'île Ste-Marguerite la célèbre inscription gréco-latine si connue*, et dont Ed. Blanc donne cette leçon : « Vœu d'Agathoclès à Pan. pour la santé du Procurateur d'Auguste » — M. J. Ligur. — A M. Hibert, le 12 septembre 1819, succède Pierre-Victor Roustan, auquel la Ville doit de nombreuses améliorations : « L'hospice agrandi, sortit en quelque sorte de ses ruines ; l'Hôtel-de-Ville fut restauré, embelli et approprié à l'importance sans cesse croissante de la commune ; le mont que couronne l'église paroissiale et qui reçut à cette époque le nom de Mont-Chevalier, en reconnaissance de la protec- accordée à la ville par le préfet, devint plus accessible par la construction d'une belle rampe ; les promenades publiques, les chemins et les routes, l'église, furent l'objet de grands travaux... Enfin la question vitale du port et de la construction d'un môle fut sérieusement reprise et préparée. » (3) Ajoutons que *Cannes devient ainsi chef-lieu de canton.* — Le « Pré dit Saint-Pierre » appartient en ce moment à un sieur Massuque, et le maire voudrait le faire acheter par la Ville, qui n'en voit pas l'urgence et décide, le 13 mai 1820, qu'il vaut mieux « traiter de gré-à-gré avec M. Michel Hibert pour l'acquisition de ses droits sur le pré du ci-devant seigneur. »

Le duc de Bordeaux étant né sur ces entrefaites, on jugera des sentiments

---

(1) M. Pinatel, loc. cit., p. 185.

(2) Lettre du 11 février 1816.

(3) Arch. de Cannes. Reg. 14, p. 157.

de notre municipalité par l'adresse au Roi, du 18 octobre 1820 ; les termes méritent d'être reproduits : « Sire... La Providence vient dans sa Bonté infinie de nous donner un Prince, la Consolation et l'Espérance de tous les français. Puisse cette Providence, soutien du Juste qu'elle n'abandonne jamais... » tout le reste est à l'avenant ; et nos édiles terminent ainsi : « Tels sont les veux — sic — les plus chers de vos fidelles Sujets de la ville de Cannes, qui dans l'expression de leur amour pour votre personne sacrée et pour votre auguste famille, s'écrient avec la plus douce Emotion : Vive le Roi, Vive le Duc de Bordeaux, vive la Légitimité à Jamais ! » (1). . . . .

Et nous ne sommes que 27 ans après l'année 1793 !

Survient l'attentat contre le Roi, attentat commis au palais même de S. M. — Nouvelle occasion d'affirmer nos sentiments de fidélité : « à notre Monarque chéri » 16 février 1821 (2).

Le 19 avril de la même année, on commence l'alignement d'une partie de la ville, mais sans toucher à l'Hôtel-de-Ville, toujours placé à l'ancien nº 25 — maison de M. Darmin, chapelier, de nos jours. — Puis, à l'occasion du baptême du Duc de Bordeaux, on dépense ici 300 francs en réjouissances publiques, dont plus de la moitié est d'ailleurs distribuée aux indigents. — On a constaté que les jeunes gens de nos villages de la frontière du Comté de Nice enlevaient alors souvent des filles du pays, ou allaient se marier à l'étranger ; à l'avenir, ces mariages seront déclarés nuls. — C'est aussi à l'époque où la France venant en aide à l'insurrection Grecque, le préfet par sa lettre du 26 juillet 1821, (3) invite Cannes à recevoir convenablement les réfugiés fuyant les horreurs de la guerre ; de plus, on régularisera au besoin les passeports des jeunes Cannois désirant se joindre aux volontaires combattant en Grèce pour la Liberté... ; mais ils ne furent pas nombreux. — C'est alors que dans toute la France, la police fait saisir la brochure intitulée : « Mort prématurée d'un grand homme, 5 mai 1821 », mesure mesquine et bien inutile, appliquée également à d'autres publications semblables.

Revenons à notre concitoyen le duc de Latil que nous avons laissé en Angleterre attaché à la personne du Comte d'Artois. Aumônier de ce prince, sous la Restauration, évêque de Chartres en 1821, pair de France l'année suivante, il devient archevêque de Reims, et, en cette qualité *sacre Charles* x, *en* 1823. Très inféodé aux partis des Jésuites, on lui attribue d'avoir contribué aux malheureuses ordonnances de juillet, dont on sait les conséquences immédiates. Cardinal depuis 1826, il revient en France après la mort de Charles x, et

(1) Ibid., Ibid., p. 174.

(2) Ibid., Reg. 14, p. 183.

(3) Retrouvée dans les combles.

meurt en 1839, ayant encore augmenté de son nom la liste déjà nombreuse des personnages illustres sortis de Cannes ou de nos iles. — Absolument dévoué à la chose publique, très éclairé, très actif, excellent magistrat, notre maire Rostan, depuis longtemps malade, vient de mourir le 14 mai ; toute la ville assiste à ses funérailles, et *Honoré Lecerf* lui succède le 11 juin 1826, jurant fidélité au Roi et à la Charte constitutionnelle. Appartenant comme nous l'avons vu, à *une famille indirectement alliée à de nombreuses maisons royales*, notre nouveau maire se montre aussitôt à hauteur de sa tâche en s'occupant : « de la création d'un tribunal de commerce, de l'ouverture du quartier du Châtaignier, de la création d'écoles, du cimetière nouveau et d'un abattoir convenable ; » (1) et nous constatons dans les délibérations du moment, l'influence des idées de la Cour, les textes municipaux contenant du latin autant qu'en un sermon ! (2) — Mais l'Etat ne rembourse pas encore la somme considérable due à la commune ; les projets de Lecerf sont donc ainsi forcément retardés pendant les années 1827 et 1828, et, malgré les instantes demandes de nos pêcheurs, bien des droits sont maintenus pour grossir le budget, comme l'octroi sur le poisson frais, par exemple.

On se rappelle aussi que l'Ile St-Honorat avait été achetée jadis par M. Alziary de Roquefort ; (3) or, en 1830, ses enfants la revendent à M. Sicard, du Cannet, lequel la cède à un ministre anglais, le révérend D[r] Sims. — Mais voici encore nos registres des délibérations muets, du 14 mai au 28 août1830 ! S'il eut été très intéressant de pouvoir reconstituer les faits et gestes des Cannois de ce temps agité, il faut encore constater leur empressement à applaudir l'avènement : « de S. M. Philippe I[er], ce qui a été pour tout le Royaume un jour de félicité et de Bonheur... » — D'où, nouvelle adresse au nouveau roi, où notre maire : « Organe des fidelles sujets de la Ville de Cannes... vient déposer auprès du trône l'expression bien sentie de son amour... etc. », et acclame la famille royale. (4) Ainsi M. Lecerf, qui préside notre assemblée municipale pendant les journées de juillet, conserve deux mois encore ses fonctions, et n'est remplacé par Antoine Vidal que le 19 septembre 1830. — L'année suivante, on revient enfin au véritable esprit de liberté pour l'élection du maire qui est de nouveau nommé par le conseil, à dater du 21 mars 1831, et non plus par le pouvoir central, comme cela se passait sous le Consulat, l'Empire et la Restauration. (5) — Pas plus que M. Pinatel, nous ne trouvons à signaler

(1) M. Pinatel, loc. cit., p. 188.

(2) Voyez Arch. de Cannes. Reg. 14, p. 373.

(3) Le 9 août 1791.

(4) Arch. de Cannes. Reg. 15, p. 142.

(5) A la vérité, les conseillers étaient élus, *mais le Chef de l'Etat nommait le maire, tout en étant forcé de le choisir parmi les conseillers.*

sous cette administration que : « l'utilisation de la rivière de la Foux à l'alimentation de la Ville..., travail considérable pour l'époque. » — Après lui, M. Gras réorganise la garde nationale qui est portée à 500 hommes ; il crée même une section de cavalerie. — En 1832, nouvelle sécheresse dès le printemps ; les céréales manquent, les sources alimentant la ville tarissent, et les conseillers sont forcés de se cotiser pour avancer les fonds nécessaires, afin de parer à ce très grave inconvénient. (1)

Après la démission de M. Gras, M. Borniol le remplace, le 31 mars 1833, et va plutôt sévir contre le déboisement, devenu contagieux surtout dans les forêts de la Croix-des-Gardes et de Mauvarre. Cette année donne aussi le jour à un charmant poëte Provençal.

Emile Négrin nait à Cannes, le 14 *octobre* 1833 : « Esprit original, à la verve toute gauloise, écrit R. Reboul, racontant avec grâce et peignant avec une grande richesse de tons, Négrin est un talent vigoureux, un esprit cultivé et très orné, maniant la satire avec un art exquis ; son œuvre variée offre de l'intérêt. » (2)

Un de ses principaux ouvrages est, sans contredit « Les Fleurs de Cannes » où il emploie une orthographe toute particulière, volume rempli de verve, de grâce Provençale, et dont nous devons reproduire les délicieuses citations qu'en fait Reboul. (3)

La Cigale qui claquette
Sur le faite
Du gigantesque olivier...

Vers charmants, de la plus jolie harmonie imitative; et cette ravissante vue de la « Mer de Cannes ».

Et les sables blancs du rivage,
Et ce long soupir de la plage,
Et ces vaillantes lueurs,
Et ces coquilles dont la nacre
Brille sur l'algue à senteur âcre,
Comme un colibri sur des fleurs.

Et plus loin, parlant du Mistral, ce noir et bienfaisant tyran de nos rivages :

On croirait que mille démons
Jetant contre l'espèce humaine
Un cri de menace et de haine,
Joignent leur formidable haleine
Pour déraciner tous les monts...

---

(1) Pinatel, loc. cit., p. 190.

(2) Pour ses œuvres complètes, voyez *R. Reboul*, loc. cit. p. 50.

(3) Ed. princ. Nice, 1866 — in 12 — 176 pp., pagination en bas.

Ce charmant poëte meurt bien jeune, à peine âgé de 45 ans (1), et l'on voit encore à l'angle de la rue portant son nom, la plaque commémorative de sa naissance. (2)

L'année 1834 doit être marquée dans les annales Cannoises d'une façon toute spéciale. Partout, le choléra sévit en Europe, et, pour arrêter la marche du fléan, le roi de Piémont vient de faire établir au Var un cordon sanitaire étroitement surveillé. Forcément donc, les étrangers refluent sur Cannes, où se purge leur quarantaine. C'est ainsi qu'après avoir quitté le ministère de lord Grey, *Lord Brougham and Vaux, ex-chancelier d'Angleterre*, devient notre hôte, au lieu de rester en Italie où il se rendait avec sa fille. (3) « A quoi tiennent les destinées des hommes et des Villes, écrit le Dr Orgeas ! Lord Brougham ne comptait passer que quelques semaines à Cannes, il y vécut trente-quatre ans, et y dort de l'éternel sommeil. Frappé de la beauté du paysage de Cannes ainsi que de la douceur de son climat, il abandonna son voyage et résolut de se fixer dans ce riant coin de terre... » (4) — Le seul hôtel de l'époque était l'Hôtel Pinchinat ; c'est là que descend l'illustre voyageur, avant de faire construire le Château Eléonore-Louise — du nom de sa fille, bientôt ravie à son affection.

Venant de haut, l'exemple est bientôt suivi. En 1835, c'est *Mérimée* qui visite toute notre côte, puis le général Taylor, ami de lord Brougham qui, en 1837, élève le Château Saint-Georges. Le branle est donné, et l'humble fleur va s'épanouir rapidement. L'année suivante, c'est le château Leader que bâtit sir Temple Leader, membre du Parlement, tandis qu'en juin, *l'on pose enfin la première pierre du môle, réclamé depuis près de deux siècles ! 5 juin* 1838.

Cette *Inauguration du Port de Cannes* est l'occasion d'une véritable fête religieuse et civile. Le 4, « les jeunes gens dansent le ballet des Olivettes ». Toutes les cloches sont mises en branle « coups de boëtes, distribution d'argent », la garde Nationale est sur pied ; le 5, salve de 21 coups de canon, la rade est pavoisée, Te Deum solennel, prières pour le Roi : « toujours au son d'une harmonie analogue à la circonstance », lisons-nous sur le programme d maire Rouaze..., et l'évêque de Fréjus bénit le Bloc de pierre, que le Préfet,

---

(1) Le 15 septembre 1878.

(2) Ses œuvres principales sont outre « les Fleurs de Cannes »,
« Le beau ciel de Cannes », Poësies. Toulouse et Aix, 1855, in-12, 177 pp.
Poësies », Nice, Gauthier, 1864, in-12.
Contes Gaulois », Turin, 1866, in-12, *avec portrait, tiré à 169 exemplaires.*
Lou Crid d'où Troubaïre », Nice, Barbéry, 1871, in-8°.
Les Promenades de Nice », Giletta, 1872, in-18, 392 pp., 1 pl., 2 cartes, 66 grav.
Guide des plus curieux, etc.

(3) M. Delpiano fils, de Cannes, possède la curieuse estampe représentant son arrivée.

(4) *Guide du Dr Orgeas*, 1889, p. 109.

précipite à la mer. Le soir : course sur la Bigue, Mât de Cocagne, les Olivettes, feu d'Artifice... Toute la Ville est en ébullition.

Cannes a déjà près de 3000 âmes, et verra sa population décuplée en un demi-siècle. Pendant deux ans la discorde règne au sein du Conseil qui est dissous, et M. Flory devient maire. Malgré son appel à la concorde, l'opposition persiste encore pendant près de 3 ans, toujours pour la question du môle et par suite des petites rivalité locales.

Une ancienne lithographie de Gabert (1) prouve qu'en 1840, il y avait encore une haute construction, aujourd'hui disparue, dans l'enceinte de l'abbaye de Lérins, et que le Château-fort était surmonté de deux grands murs en pignon, l'un au nord avec une large fenêtre, l'autre au sud, derniers vestiges de l'étage supérieur décrit par Allieïs. — La même année voit sortir de terre, le « Château-Court » qui deviendra bientôt l'Hôtel Beau-Site. Un vieil ouvrage, de plus, « le livre de poste de 1840 » nous donne le détail intéressant qui suit : les routes sont si mauvaises, qu'en toutes saisons, on est obligé de mettre un cheval de renfort sur les voitures des 2e et 1re division, de Cannes à Grasse. De même pour celles conduisant à l'Estérel ; pour toutes les limonnières à quatre chevaux, les maitres de poste de Fréjus, de l'Estérel et de Cannes emploient un second postillon, que l'on doit nécessairement payer en plus,— Rien de bien particulier à relater jusqu'en 1842, époque où nous avons deux prisons : d'abord, la chapelle Sainte-Anne, mais combien peu sûre, puis celle d Ste-Marguerite, où sont alors des prisonniers arabes que l'on répartit ensuite aux environs. Les maisons de Cannes commencent à porter des numéros depuis peu, et les rues,des plaques indicatrices. (2) — Les discussions se perpétuant au Conseil, l'obstruction étant persistante, M. Flory démissionne en 1843, et passe l'écharpe à M. Sicard qui fait un peu reprendre les travaux d'octroi et de voirie, tandis que M. Gazan, membre du Conseil général, essaie la création du tribunal de Commerce, toujours en projet ; puis notre situation financière s'améliore en 1844, année où les droits de douane s'élèvent même à 388.714 francs. (3) Le progrès s'accentue donc sensiblement.

Le château Desmarest est à peine terminé, que l'administration militaire cherche à établir une batterie pour protéger le port ; la commune aurait ainsi cédé ce qu'elle possédait sur le Mont-Chevalier, mais la demande du chef de Bataillon du génie d'Antibes reste à l'état de projet — 27 août 1846. — D'un autre côté l'on s'obstine à fermer les yeux sur l'importance commerciale de Cannes, et la demande d'un Tribunal de Commerce est encore ajournée, et

(1) « Vue de l'ancien Monastère de Lérins. » Contenue dans la « Visite aux Iles de Lérins », de l'abbé Allieïs. Brignoles, Perreymond-Dufort, — 1840. — Rare.

(2) Lettre retrouvée dans les combles.

(3) M. Pinatel, loc. cit., p. 195.

pour longtemps. Parmi les personnages illustres séjournant alors ici, il faut citer Châteaubriand qui écrit en ce moment à Mme Récamier : « J'occupe une petite chambre sous la fenêtre de laquelle se brise la mer. Le soleil se couche ; « c'est l'Italie tout entière que je retrouve ici. » La même année, M. Buquet construit la villa Montfleuri, et le 20 mai 1847, M. Sicard se retire, et cède provisoirement l'écharpe à M. Ardisson. . . . .

. . . .

Le roi Louis-Philippe vient d'être renversé ; la République est proclamée ; Ardisson en est avisé par dépêche. Tout reste en l'état jusqu'au 29 mars 1848, jour où un sieur Barbe est installé président de la Commission Municipale. On réorganise la garde nationale comprenant 496 gardes et 212 marins ; on plante nécessairement un arbre de la Liberté, béni du reste par le clergé ; tout se passe avec ordre, et l'élection du maire est confirmée — 31 juillet 1848. — Tandis que la France est agitée ; nous demeurons ici absolument calmes jusqu'à la fin de l'année, et la municipalité démissionne le 31 décembre. — C'est sous l'administration de M. Raybaud — installé le 7 janvier 1849, — qu'il est question d'amener à Cannes les eaux de la Siagne. Peu de faits saillants pendant plusieurs années. (1) — Cannes ne possède alors qu'une seule boîte aux lettres ; elle en demande une seconde, mais c'est tout une affaire, qui n'ira pas sans autorisations spéciales et convocation extraordinaire du Conseil. — Les villas un peu importantes — elles ne sont que dix ou douze, — s'appellent alors des châteaux, comme la villa Alexandra, de style oriental, construite en 1850 par M. Tripet-Skrypitzine ; c'est une des premières de Cannes-la-Jolie, dont la rue d'Antibes future n'est encore que « la route d'Antibes ». Le *recensement de* 1851 *y relate* 5250 *habitants ; la population est donc revenue à l'état de* 1753.

Le coup d'Etat soulève ici forcément de nouveaux troubles, et le maire empêche difficilement la populace d'envahir l'Hôtel de-Ville, invite chacun au calme, et cherche avant tout à assurer la tranquillité publique. Il réclame l'union « après les graves Evènements que nous avons, dit-il, à déplorer dans notre département... ; » et voici l'adresse au Président de la République, adresse votée à l'unanimité par le Conseil de Cannes, le 4 janvier 1852 : « Monsieur le Président,

Votre oncle débarqua sur nos côtes, et par un coup hardi sauva la France de l'anarchie, vous aussi, par un coup hardi vous avez assuré dans vos mains les rênes du gouvernement ; cet acte est un Evènement heureux », — il était permis de l'espérer alors — « la France l'a sanctionné, et l'Europe y verra son

---

(1) Le Ministre de l'Intérieur donne à Me Maillan son brevet de libraire à Cannes — 8 juillet 1850. — M. Bellissime est désigné « comme très expert pour les travaux du nouvel abattoir », construit au Square Brougham actuel. Lettre du 30 août 1850.

salut. — Aujourd'hui, vous pouvez tout pour le bien, faites et comptez sur notre reconnaissance et sur celle de la Nation ». (1) Aussitôt après cette adresse d'un si parfait loyalisme vis-à-vis d'un pareil coup d'Etat, M. Barbe reprend la question de l'achat des eaux de la Siagne, et l'on se décide à contracter un emprunt à ce sujet.

Après avoir récalmé, depuis des siècles, un môle possédé enfin (en 1838), grâce à lui l'effroyable tempête du 10 février 1853, terrible ouragan survenu à 6 heures du matin, ne cause pas autant de malheurs et de naufrages qu'en 1832. Cependant, de mémoire de vieux marins, jamais on n'avait vu ici pareil raz-de-marée. Toute la population est occupée à disputer aux vagues le matériel de la marine et les marchandises de notre quai complètement envahi ainsi que les magasins et les maisons. Le jour venu, les secours arrivent, et l'on parvient enfin à combattre l'élément déchainé. — Cependant, les grandes villas s'élèvent doucement : en 1853, le château des Tours ou Sainte-Ursule comme l'appelle au début T. R. Woodfield ; il va devenir l'Hôtel du Duc de Vallombrosa bientôt. Un ancien officier supérieur, Antoine Millet succède le 27 décembre 1855, au maire démissionnaire, et l'on peut avancer que les grands progrès de Cannes, où les hivernants deviennent nombreux datent de 1855. — C'est en 1856 que le pasteur anglican Sims achète l'Ile St-Honorat, où, suivant Allieïs, il va commencer des travaux de restauration à l'antique château, quand la mort vient le surprendre en 1857. (2) Les beaux platanes des allées de la Liberté datent de cette même année, et, vers 1858, *Prosper Mérimée* devient notre hôte fidèle. Comme le disait Ludovic Halevy, on ferait une curieuse et piquante étude sous ce titre « Voltaire et Mérimée courtisans. » Le premier qui aimait — à l'entendre — la Liberté avec idolâtrie, passe toute sa vie à courir de roi en roi « formant de grandes factions pour des bagatelles, et brouillant toute la cour pour des riens. » De son côté Mérimée est sincère quand il écrit à Halevy — vers 1858 — : « Ah ! je n'étais pas fait pour ce métier de courtisan ». Il fait cependant des vers, et des charades, lui, l'archéologue et le savant, pour l'Impératrice à laquelle il est du reste respectueusement attaché. Retenu à la Cour, Mérimée (3), se résignait avec peine aux servitudes de l'étiquette, mais ne demandait jamais rien pour lui, ce en quoi il différait essentiellement de Voltaire. A Compiègne, il donne la réplique au duc de Morny, et écrit pour l'Impératrice une nouvelle assez leste et peu connue « la chambre bleue ». Une grande duchesse de Russie lui fit demander un jour communication de celle qu'il avait signée « Mérimée,

(1) Arch. de Cannes. Reg. 18. Délibération de 1850 à 1856 — 4 janvier 1852 — f° 72, v°.

(2) Allieïs. Les Iles de Lérins et Cannes, p. 20.

(3) Dont le Musée de Cannes possède le buste, et dont un square porte ici seulement le nom.

bouffon de Sa Majesté » (1) ; mais il fit répondre que « bouffon de Sa Majesté, il n'allait pas travailler en ville. » En réalité, il s'amuse du spectacle de cette cour, l'observe beaucoup et y prend beaucoup de notes, dont quelques unes seulement parvinrent jusqu'à nous. Le « Voyage dans le Midi de la France », où il est parlé de Cannes assez longuement par le célèbre écrivain, est bien antérieur (2), et depuis, Mérimée séjournera de nouveau chez nous. C'est là que la mort vient le frapper. Ee ce sera pour l'histoire de notre époque, pour ces dernières années de l'Empire, si diversement appréciées, si souvent contrefaites dans les écrits passionnés et partiaux fréquemment après la chûte de la dynastie, une perte irréparable, que la destruction de tous ses papiers devenus la proie des flammes, dans les incendies de la rue de Lille, à la Commune de Paris !

Après le puissant écrivain, voici la célèbre tragédienne, la grande *Rachel* qui vient aussi rendre le dernier soupir sous le ciel bleu du Cannet. Ecrasée sous le poids de ses triomphes de théâtre, par l'ivresse d'un art où elle s'usait, versant de vraies larmes, éternellement vibrante, un peu aussi par la jalousie contre la Ristori, Rachel vient de s'abattre aux pieds des élégants poivriers et des eucalyptus géants, dans la bizarre et mystérieuse villa Sardou. (3) Nous n'avons qu'à laisser la parole à Legouvé : « L'imagination mystique du pro- « priétaire y avait accumulé et mêlé les monuments des diverses religions « d'Orient. Tous les meubles étaient des symboles. » Epuisée de fatigue le premier jour Rachel se jette sur son lit sans rien regarder : « mais s'étant éveillée au milieu de la nuit, elle pousse un cri de terreur ! Ce lit... avait je ne sais « quelle forme de tombeau, et, en face d'elle, se penchait vers elle une figure « de femme qui semblait se baisser pour la prendre... La mort ! s'écria-t-elle. « La mort !... » Legouvé ajoute que l'immortelle tragédienne avait de cruelles souffrances, ce qui n'enlevait rien à ses attitudes « pleines de mollesse et d'élé- « gance... Mlle Rachel se faisait ainsi l'effet d'une belle statue de la douleur. « Le hasard m'ayant conduit au Cannet, je courus chez M. Sardou ; je ne pus « la voir. Le lendemain elle me fit écrire « ... promettez-moi de m'écrire mon « rôle de rentrée... Trois jours après, elle était morte. »

C'est à onze heures du soir, le 3 *janvier* 1858 *que Rachel rend ici le dernier soupir.* Cette incomparable artiste dramatique, dont nous avons sous les yeux l'acte de décès, s'appelait de son vrai nom : Elisabeth Rachel Félix. Ainsi périt au milieu de nos fleurs, sous notre ciel si clément et si bleu, celle qui fut,

---

(1) *Halevy* (Ludovic), « Notes et Souvenirs », auxquels nous empruntons ces détails.

(2) Il date de 1835.

(3) Rachel était née le 28 février 1821, à Munf, (Argovie, Suisse). Elle était fille de marchands forains.

comme le dit Théophile Gauthier « simple, belle, grande et mâle, comme l'art « grec qu'elle représentait à travers la tragédie française. » (1)

. . . .

. . . .

Mais voici la guerre d'Italie ; toutes les troupes se déversent ici. Dès le 29 avril, les Autrichiens envahissent le territoire Piémontais ; notre concentration s'opère aussitôt. L'Empereur quitte Paris le 10 mai, et le 20, l'armée française coupe ses premiers lauriers. Mis sur le pied de guerre avec activité, nos régiments forment cinq corps ; ceux : du Maréchal Baraguey d'Hilliers, vétéran des guerres du premier empire ; de Mac-Mahon, du maréchal Certain Canrobert, du général Niel, et du Prince Napoléon. Une grande partie de nos troupes s'embarque à Toulon pour Gênes ; mais nous recevons ici une partie de ce qu'on appelle de nos jours les services de l'arrière, plus la garde impériale. Depuis le 25, le 43e de ligne est à Chambéry, et va se diriger sur le Mt-Cenis. Les 74e et 84e (2), venant de Paris arrivent à Toulon et parviennent à Gênes en cinq jours seulement ; le 26 avril, dès huit heures du matin, les 34e, 37e, 71e et 78e de ligne, occupent déjà la capitale de la Ligurie.

Les Autrichiens sont à peine en Piémont, quand le 1er corps français reçoit le bel ordre si connu de Baraguey d'Hilliers se terminant ainsi : « Soldats ! « ayez confiance en moi, comme j'ai confiance en vous ; montrons-nous dignes « de la France, de l'Empereur, et qu'un jour on dise de nous ce qu'on disait « de nos pères, comme résumant tous les titres de gloire : Il était de l'armée « d'Italie. — Au quartier général, à Gênes, le 29 avril 1859. Le maréchal de « France, commandant le 1er corps.

« BARAGUEY D'HILLIERS. »

Et ce sont bientôt : Montebello, Palestro, Magenta, Marignan et Solférino, qui viennent prendre place dans l'Histoire, et sur nos aigles victorieuses... — Nous avions alors onze ans ; maintenant, écrasé sous le poids de la vie, nous

---

(1) Voici la copie de l'acte de décès :

« Mairie du Cannet. Arrondissement de Grasse :

« Du 4 janvier 1858, à dix heures du matin, acte de décès de Mlle Elisabeth Rachel « Félix, décédée le trois dudit mois de janvier, à onze heures du soir, profession d'artiste « dramatique, âgée de 37 ans, née à Munf (Suisse), domiciliée à Paris, fille de Jacques « Félix et de Esther Huya.

« Sur la déclaration à moi faite par Tampier Louis, âgé de 37 ans, profession de négociant, domicilié à Bordeaux, qui a dit être présent à la mort de la défunte, et par Sar« dou Camille, âgé de 38 ans, profession de négociant, domicilié au Cannet, qui a dit être « présent à la mort de la défunte. Et ont les déclarants signé.

« Constaté par moi suivant la loi.

« PÉRISSOL Jean-Antoine,
« Maire du Cannet.

...... « C. SARDOU. PÉRISSOL. TAMPIER.

(2) Premier Régiment où eut l'honneur de servir l'auteur de cette histoire, comme sous-lieutenant, en 1869.



PHOT. BACCHI, FRÉJUS

CHAMBRE MORTUAIRE DE RACHEL

tressaillons encore au vibrant souvenir ! — Puis, du 13 au 22 mai, *Cannes voit passer toute la division de cavalerie de la Garde Impériale* (1), ainsi que des cavaliers du 2e cuirassiers, et la population « fête le passage de cette division de notre armée d'Italie. » — Le 5 juillet, le conseil de Cannes vote à l'unanimité une somme de six cents francs pour les familles des blessés ; on l'adresse « au Comité établi sous la présidence de notre gracieuse et bienaimée Impératrice.»(2)

. . . .

La paix est signée, et voici l'adresse du Conseil Municipal de Cannes à Sa Majesté l'Empereur des Français — séance extraordinaire du 5 août 1859 : « Au milieu de l'élan général, etc... nos cœurs ont suivi avec anxiété tous les pas de Votre Majesté sur les divers champs de bataille de l'Italie. Ils ont tressailli d'allégresse à chaque succès, à chaque victoire, et quand une paix glorieuse est venue mettre fin aux exploits de notre glorieuse armée, nous avons élevé un sentiment de pieuse gratitude vers Dieu qui a béni vos efforts et veillé à la conservation de vos précieux jours. — La France vous devait depuis longtemps sa sécurité et sa prospérité à l'intérieur. Vous venez d'assurer son bonheur en rappelant à l'étranger par une des plus glorieuses campagnes, combien cette noble patrie est forte dans les combats et digne dans les succès. Grâce vous en soit mille fois rendue, Sire, et daignez agréer l'hommage de notre dévouement et de notre fidélité à toute épreuve. » (3)

Pendant que se passent ces évènements historiques, l'*Ile de Saint-Honorat est vendue le* 29 *janvier* 1859, changeant encore ainsi une fois de mains. (4) M. Augier, de Draguignan, le dernier acquéreur, la vend à *Mgr. Joseph-Antoine-Henri Jordany, évêque de Fréjus et de Toulon,* pour 55.000 francs seulement, somme fournie par souscriptions particulières. (5) La famille Augier reçoit même l'année suivante, 5 février 1860, de l'évêque de Fréjus un tableau «... qui rappellera le jour où, « grâce à lui, la religion put rentrer en possession de l'île des saints, » après tant de vicissitudes et presque un siècle d'intervalle. La prise de possession de l'antique monastère, sous la présidence de Mgr. Chalen-

---

(1) Arch. de Cannes. Registre des délibérations n° 19 — de 1856 à 1863 — f° 77, ce qui nous occasionne une dépense de 905 fr. 30.

(2) Ibid., Ibid., f° 78 — *Un traité pour l'éclairage de la Ville est passé à la même date.*

(3) Ibid., Ibid., f° 80.

(4) Voyez pour tous les détails de cette vente, notre article paru dans la « Revue du Littoral », le 17 décembre 1904, d'après un nouveau dossier de nos archives — « Jean Honoré Alziary acquiert l'île, le 9 mars 1791 pour 37.000 livres — Par testament du 11 février 1807, il la cède à Marie-Blanche Alziary de Roquefort qui se départ de son droit, le 25 septembre 1813, en faveur de ses frères Paul et Eugène. Le 12 mars 1830, l'île est vendue à M. Jean-Louis Sicard, négociant d'Odessa, domicilié alors à Vallauris. Enfin, le 7 février 1856, comme il a été dit, le pasteur Henry Belmont Sims, l'achète pour 90.000 francs. En 1859, c'est M. Augier qui la possède.

(5) *Renseignements dûs à l'obligeance de M. Ernest Augier, fils de M. Lewis, pièces authentiques données en* 1904.

don, archevêque d'Aix fut pour toute la contrée une fête imposante, (1) et l'on retrouve le cloître servant d'étable à bœuf et de bergerie ! Le vieux réfectoire et sa chaire séculaire existent donc encore à cette date, où arrivent les moines agricoles de la Bretagne que remplaceront ensuite les frères de Saint-Pierre-es-liens de Marseille, lesquels feront place à nos chers Cisterciens. (2) N'oublions pas de signaler en 1859 — 25 avril, — *l'inauguration des Régates Cannoises*, fondés par M. Léopold Buquet, et qui auront de nos jours un si grand succès, ainsi que la *naissance de J.-B. Girard. écrivain Cannois très estimé.* Elève du fameux Caventon, sorti de l'Ecole de pharmacie de Paris, J.-B. Girard est l'auteur d'un très bon ouvrage : « Cannes et ses environs, Guide historique et pittoresque » très intéressant et difficile à se procurer. (3) Enfin l'année se termine par un décret intéressant nos pêcheurs dont les patrons titulaires d'un rôle d'équipage, en fonctions depuis un an au moins, formaient une communauté ayant un nombre variable de suppléants déterminé par le préfet maritime de Toulon. Le décret du 9 décembre 1859 sur les *Conseils de Prud'hommes*, confirme ces dispositions applicables du reste aux autres tribunaux de pêche de la Méditerranée. Le conseil comprend trois ou cinq d'entre eux, âgés de 40 ans et « ayant exercé la pêche pendant dix ans dans la juridiction. » Le quartier d'Antibes s'étend du Var au cap Roux, et formera ensuite (4) des sous-quartiers dont celui de Cannes « avec juridiction prud'homale de pêche indépendante. » Celle-ci va, de la calanque de St-Barthélemy, à l'ouest, jusqu'à la batterie de la Forcade, à l'Est. On sait que la teinture des filets est un monopole traditionnel de cette compagnie, et que les prud'hommes sont de vrais gendarmes de la mer, des agents de recherche en matière de pêche. Jalousement, ils conservent les vieux usages locaux, notamment le chômage le jour de la St-Pierre.

Cannes, dès lors, prend une extension considérable, au moment de la *cession du comté de Nice à la France, par Victor-Emmanuel, le 24 mars* 1860. Plus heureux que nos Alsaciens-Lorrains en 1870, les Niçois avaient été consultés, et avaient voté l'annexion, à la presque unanimité. De plus, Menton et Roquebrune sont, la même année, vendues à la France par le Prince de Monaco, pour une somme de quatre millions. On commence en haut lieu à s'intéresser

(1) Voyez : Courcy (M. E. de), « Le neuf février à Lérins ». Draguignan, Gimbert, 1859.

(2) *M. de Tocqueville meurt aussi à Cannes à cette époque* — 16 *avril* 1859 — et son ami intime Jean-Jacques Ampère, héritier d'un grand nom, puisqu'il est fils du célèbre savant, arrive ici trop tard pour lui fermer les yeux, bien qu'ayant pu trouver des postillons, et n'ayant mis : « de Marseille à Cannes, que quatorze heures, au lieu de vingt que met la diligence. » — *Sainte-Beuve* « Nouveaux lundis. » T. XIII, p. 254. — *Lettre d'Ampère à M. de Loménie. Marseille,* 26 *avril* 1859.

(3) Pairs, 1859, in-8° raisin, 250 pp., 2 cartes, nombreuses graveurs sur bois, dessins gravés par Alph. Barsete, de Cannes.

(4) Depuis 1882.

à nous, au moins sur papier, et le ministre de l'Agriculture promettra dans quelques années au nom de l'Empereur une grosse subvention pour l'exécution du Canal de la Siagne. (1) L'octroi augmente ; avec les débris du chemin de fer, M. Gaduel commence notre superbe boulevard de la Croisette, tandis que trop heureuse de l'acquisition de St-Honorat, l'autorité ecclésiastique essaie de séparer complètement l'Ile du territoire de Cannes. Naturellement, les Cannois ne l'entendent pas ainsi ; les plus fort imposés s'y refusent absolument et obtiennent par leur résistance très motivée que le Conseil repousse net cette proposition de l'évêque de Fréjus. — Bientôt l'ouverture du chemin de fer de Marseille à Nice jusqu'à la station de Cagnes, va nous amener de nombreux visiteurs ; et l'année 1863 voit disparaître les derniers vestiges des logements supérieurs de notre vieux donjon de St-Honorat, tandis que s'élève le Grand Hôtel de Cannes, dont la première pierre est posée le 10 juin 1863. — Dès lors, *M. Laurent Vianay* (2) architecte expert à Cannes, signera la plupart des œuvres architecturales grandioses de notre chère cité. Ancien Président du Comité des Fêtes de Cannes, il a mis la main, depuis près d'un demi-siècle à tous les grands travaux de la région. On lui doit en dehors de l'abbatiale de Lérins et de N.-D. de Bon-Voyage, la construction des Ecoles Communales, des Abattoirs, du Temple Allemand, de l'Eglise Evangélique, du Grand-Hôtel, construction élégante et résidence princière, et ceux de : la Californie, du Parc, des Pins, Beau-Site, Gray et d'Albion, Belle-Vue, etc., sans compter ses importants travaux à Grasse et à St-Raphaël. — Dans le même mois — 20 juin — traité de la Ville pour l'Eclairage au Gaz ; et le premier omnibus paraît le 1er novembre.

En 1863, *nous avons neuf mille habitants,* soit 7500 de population fixe, et 1500 flottante. L'essor est donné cette fois, et l'on gravit la pente au milieu d'une éclosion de fleurs et de jardins.

C'est la même année que le charmant et célèbre auteur des « Idées antiproudhoniennes sur l'amour, la femme et le mariage », de « Mon village et des récits d'une Paysanne », *Madame Adam,* née Juliette Lamber, écrit le pittoresque récit : *Voyage autour du Grand Pin* dont le cadre est le délicieux paysage Cannois, et bientôt après : *Dans les Alpes, Récits du Golfe-Juan,* et tant d'autres œuvres remarquables qui mettent le sceau à sa réputation. — Le Duc de Vallombrosa vient d'avoir ici, également en 1863, l'admirable idée de fonder le Yacht-Club de France.

---

(1) Séance du Conseil Municipal du 13 décembre 1866, soit le tiers de la dépense, évaluée à deux millions.

(2) Né à Lyon, le 10 octobre 1843, vice-président, actuellement de la commission de l'Hôpital. Président de la Société de bienfaisance Italienne. Officier de l'Instruction Publique, etc.

L'année suivante, le Grand-Hôtel est déjà ouvert, (1) et le *Cercle Nautique fondé* — 1864. — C'est une véritable fièvre d'activité, de constructions de tout genre, d'améliorations diverses, et 1865 voit la première station de voitures de place — 10 janvier, — un début d'éclairage au gaz — 2 février, — la création du Square Brougham — 16 février — l'inauguration du Cercle du Commerce — 2 avril. — Les hôtes les plus illustres affluent déjà, et l'Impératrice de Russie donne au Cercle Nautique une coupe d'argent pour nos Régates — 21 avril 1865. — C'est l'époque de la question *vitale pour Cannes du Canal de la Siagne*, qui va pendant trois ans être entravée et par la sourde hostilité de Grasse, et par les ineffables formalités administratives, pour aboutir à un traité mal fait par la ville.

Tandis qu'on va affecter 145.600 *francs aux Asiles et aux Ecoles, M. Méro est nommé maire* (2), 26 août 1865 ; et vers la fin de l'année, la *Société Agricole et Horticole se constitue* — 22 novembre. — Le Prince Napoléon et la Princesse Mathilde sont à Cannes, où est bénie, le 2 décembre, la petite église de N.-D. des Pins, tandis qu'un décret impérial autorise la construction de la paroisse N.-D. de Bon-Voyage — 25 décembre. — Tout sortant de terre presque en même temps, les petits faits, importants cependant pour notre histoire, s'accumulent vite ; le lecteur nous pardonnera donc cette indispensable et froide énumération. — En 1866, il existe une sorte de Théâtre à Cannes, à l'Hôtel Beau-Rivage actuel ; c'est un papetier de notre ville, nommé Henry Peirello, qui l'exploite (3), et cette question de saison théâtrale paraît déjà si importante que, le 21 août 1867, Méro reçoit une nouvelle demande motivée par l'extension de Cannes et par la nécessité d'offrir aux étrangers : « Eté comme hiver, la possibilité de passer convenablement leurs soirées. » On propose donc d'en bâtir un plus grand, mieux aménagé... — on ne l'aura cependant que quarante ans après !

Depuis le 17 mars, le nouveau cimetière est béni et achevé, quand M. Honoré Arluc se voit refuser la demande de concession d'une partie de la plage pour y faire un chantier de construction. En même temps que la Société Horticole fait sa première Exposition, et se dispose à participer à celle de Paris, l'année suivante, notre Canal de la Siagne est déclaré d'utilité publique, et le « décret impérial du 25 août 1866 en concède l'exécution à une Compagnie

(1) Il est inauguré le 24 octobre 1864, six jours après l'ouverture de la section de la voie ferrée de Vence, et de Cagnes à Nice. — A cette époque, nos Allées de la Liberté actuelles, s'appelaient *Allées Marines*, et l'on célébrait encore au Golfe-Juan, la *fête du 1er Mars*, commémorative du retour de Napoléon 1er, comme je le retrouve indiqué dans l'*Almanach de Provence de cette année*.

(2) *Sous l'impulsion, et grâce à l'administration de M. Méro, largement secondé par son ami J.-B. Girard, Cannes prend dès lors la plus grande extension.*

(3) Lettre du sous-préfet, du 19 mars 1866, trouvée dans les combles.

anglaise. » (1) Il est impossible d'énumérer les personnalités royales ou princières traversant cette jolie ville pour se rendre à l'Exposition Universelle, où y séjournant à leur retour ; nous renvoyons donc le lecteur au guide d'Orgeas... ; bientôt, ce sera à l'Almanach Gotha qu'il devra s'adresser.

Au début de 1867 — 14 janvier, — meurt à la petite villa des Anges, un ancien ministre de l'Instruction Publique, pair de France, membre de l'Académie française, *Victor Cousin*. D'un autre côté, malgré les efforts précédents, il y a encore ici de grands progrès à réaliser si l'on s'en rapporte à la pétition du 30 mars 1867. De nombreux habitants, dont Prosper Mérimée — signature autographe, — réclament l'assainissement des : « rues de la Vapeur, Bivouac Napoléon, entre la route d'Antibes et le boulevard de l'Impératrice, la place du Chantier et le Châtaignier. » Puis, avec les premières pousses printanières, débutent les courses de chevaux, dues à l'initiative du duc de Vallombrosa, tandis que tous les souverains font escorte à l'Empereur, à Paris. C'est alors qu'a lieu l'attentat de Berezowski contre Napoléon III — commis presque sous mes yeux ; — attentat qui émeut ici toute la population, surtout l'Etat-major du vaisseau « le Solférino », qui demande à Cannes le communiqué des dépêches reçues à ce sujet. — A cette exposition universelle de 1867, la ville remporte un réel succès, et sa musique, sous la direction de M. Cresp obtient le 1er Prix, soit une médaille d'Or ; d'où, grande fête au Cercle du Commerce, et la population acclame ce premier succès. Malheureusement, le choléra sévit en Italie ; les hivernants ont peur, et nous invitent à prendre toutes les mesures nécessaires par l'organe de M. Whitley — 21 août 1867. Du reste, tout navire en quarantaine est envoyé à Téoule et non ici, pour ne pas retarder les progrès de Cannes, qui a déjà plus de dix mille âmes. — Tout à coup, le maire reçoit cette dépêche, le 26 octobre 1867, à 8 h. du matin. :

« Le Ministre de l'Intérieur à MM. les Préfets et Sous-Préfets... Moniteur : En présence des tentatives nouvelles faites par les bandes révolutionnaires pour envahir les Etats pontificaux, l'Empereur a révoqué les Ordres qu'il avait donnés de suspendre l'embarquement des troupes réunies à Toulon... » C'est le départ du corps expéditionnaire pour Rome, c'est le prélude de Mentana qui donnera le nom à notre promotion de St-Cyr. Et l'on complète aussitôt l'approvisionnement du magasin à poudre de notre batterie de St-Pierre, à Cannes (2). — Le 19 janvier 1868 meurt à Cannes, en face de cette terre d'Afrique qu'il avait contribué à donner à la France, le grand-père de notre camarade et ami le duc des Cars. Le *Lieutenant-Général Duc des Cars*, commandait en

(1) Jacob (Ferdinand). « Cannes en Poche », auquel nous empruntons une grande partie de ces détails, p. 20 et suivantes.

(2) Elle ne sera démolie que vers 1890. A la même époque, M. Vianay dépose, le 2 décembre 1867, ses *plans de construction du Collège Stanislas*.

effet la 3e Division, en 1830, lors de la conquête de l'Algérie. (1) — Peu après la mort de ce glorieux français, se fonde à *Cannes la Société des Sciences naturelles, des Lettres et des Beaux-Arts,* actuellement toujours en léthargie, dont, les annales sont devenues assez rares — 31 janvier 1868 ; et *M. Macé* organise les débuts d'une Bibliothèque et d'un Musée d'Histoire naturelle (2). Au printemps — 23 avril, — les bassins de la Ville reçoivent les eaux de la Siagne, et le grand bienfaiteur de Cannes, notre hôte célèbre, *Lord Brougham, meurt le 7 mai* 1868, *laissant ici le souvenir le plus reconnaissant et le plus vivace.* (3) La Croisette se dessine ainsi que la paroisse ; les villas se multiplient ; vingt ans avant il n'y en avait que douze ; elles sont maintenant 215. On voit ainsi les progrès réalisés.

Et tandis qu'endormis par la sécurité d'un bien être réel nous nous laissons bercer avec insouciante, de l'autre côté du Rhin tout est préparé dans l'ombre. On danse à Cannes, en mars, pour fêter le séjour du prince de Prusse et de sa famille. Une grande cavalcade, des fêtes s'organisent... tandis qu'en Prusse on passe l'inspection des chevaux, on donne la dernière main à la mobilisation latente, mais voulue. Comme toute la France, Cannes sommeille en sa sécurité supposée, et crée le 1er décembre 1869 l'Asile des Vieillards qui va bientôt servir, ironie cruelle, d'ambulance et d'hôpital à la jeunesse vaincue ! puis, encore sous le coup de la disparition de son bienfaiteur, la Ville inaugure le 27 février 1870 au jardin public du Square portant son nom, le buste de lord Brougham. (4)

M. Herman ayant fait voûter le ruisseau de la Foux, depuis la rue d'Antibes jusqu'à la mer, son nom restera ainsi à une rue importante — 11 avril 1870, — et quelques jours après, le 8 mai, a lieu le senatus-consulte, le plébiscite dont on ouvre le scrutin dès cinq heures du matin ; on en sait le résultat pour la France ! Bientôt les contingents de Mougins, de Pégomas et de Mandelieu se joignent aux mobiles de Cannes, le 19 août, et, après avoir été escortés

(1) L'Hôtel du Parc est à côté de l'ancien Château des Tours, où habitait la tante du Duc actuel, cousin du marquis de Morès. En 1862, la douairière de Tourzel y était venue avec notre camarade, qui devait en 1871, débuter, dans la carrière des armes, au 27e de ligne, à Antibes. — Ci-dessous l'acte de décès de son grand-père : « Mairie de Cannes. Du ving janvier mil huit cent soixante huit, à dix heures du matin, acte de décès de Amédée François Régis de Pérusse duc Des Cars, époux d'Augustine Frédérique du Bouchet des Sousches de Tourzel, décédé à Cannes le dix-neuf courant à huit heures et demie du soir, profession de rentier, âgé de soixante-dix-sept ans, né à Chambéry, département de la Savoie, domicilié à Paris, fils de feu Nicolas François de Pérusse comte Des Cars, en son vivant propriétaire, et de feue Etiennette Charlotte Emilie de Ligny....., sur la déclaration du Docteur Buttura. N° 20..., signatures.

(2) *La Bibliothèque a maintenant trente mille volumes environ, et il y a quatre Musées.*

(3) Encore que d'origine étrangère, lord Brougham ne devait-il pas voir son effigie figurer, par exception, dans les fastes de Cannes-la-Jolie, qu'il avait tant aimée et presque découverte.

(4) Œuvre de Veray, sculpteur de Barbentane.



LORD BROUGHAM AND VAUX
EX CHANCELIER D'ANGLETERRE
BIENFAITEUR DE CANNES

jusqu'au Golfe par notre Musique Municipale, cette troupe s'arrête à Antibes pour y compléter son organisation et s'y instruire. Dès que les évènements du 4 septembre parviennent à notre connaissance, l'agitation prend une tournure révolutionnaire ; un parti ouvrier comme on n'en voit que ces jours là, envahit brusquement l'Hôtel de Ville, grâce à la faiblesse de ceux chargés de le défendre. Messieurs Méro et J.-B. Girard ont les plus grandes peines à se dégager. On chasse donc, contre toute justice la municipalité qui ne se retire que devant la force, et les enrôlements volontaires commencent dans les Alpes-Maritimes qui fournissent ainsi cinq compagnies de francs-tireurs. En 17 jours, la 1re compagnie est rassemblée, et passée en revue à Nice par M. Baragnon, commissaire du gouvernement de la Défense Nationale. Pleine d'entrain et d'émulation, la jeunesse de Cannes se constitue en comité, et M. Borniol organise la *Compagnie Cannoise, portant le numéro* 2. (1) Patriote éprouvé, citoyen actif, et énergique, le maire Borniol s'y emploie avez zèle ; les officiers du reste sont nommés par le suffrage ; ce sont : MM. Cresp Jean-Honoré, comme capitaine ; Chemit Benoit, lieutenant, et deux sous-lieutenants Périssol Gaspard et Perrin Jean-Nicolas. (2) Tel est le cadre de cette 2e compagnie qui « s'est particulièrement distinguée pendant la campagne et a fait le plus grand honneur à notre département. L'activité déployée par la jeunesse Cannoise fut telle que la deuxième compagnie, armée et conduite au champ de tir du Var... put passer la revue de départ dix jours seulement après la première, et partir de Nice le 1er octobre. » (3) Après avoir complété son instruction à Tours, ajoute M. Brun, elle quitte cette ville le 14 octobre à 5 heures du soir et se rend à Vendôme. Ayant fait étape à Cloyes le 16, la 2e *compagnie arrive le* 17 *à Châteaudun où elle prend part le* 18 *octobre* 1870, *à la défense célèbre de cette cité glorieuse.* Dès lors elle fait partie de la première armée de la Loire, et sert d'éclaireurs au xve corps. On s'est plu trop souvent à discréditer la totalité des corps-francs de l'année terrible, et, témoin oculaire des services considérables que certains d'entre eux nous ont rendus, notamment dans la division Crémer, et à l'armée de l'Est, avec Bourbaki, je considère comme un devoir de protester contre cette opinion, Il serait injuste de généraliser les abus et les excès commis par exception — nous en avons aussi été témoin — par certains de ces corps. Quoi qu'il en soit, il a certainement fallu un vrai patriotisme pour : « organiser, équiper, instruire et entretenir devant l'ennemi pendant toute la durée de la lutte, cinq compagnies de volontaires. » (4) Comme sous la Révolution, c'est à qui

---

(1) Lettre de la Préfecture du 23 septembre 1870.

(2) Lettre de J. H. Cresp, 25 septembre 1870.

(3) Brun (F)., « Les Francs-Tireurs des Alpes-Maritimes ». Annales de la Société des L. S. et A. des Alpes-Maritimes. Tome XII, pp. 51-52.

(4) Ibid., Ibid., p. 56.

répondra le mieux à la circulaire faisant appel au patriotisme de nos communes, et, en y comprenant les offrandes de Cannes, le comité de Nice réunit ainsi 70.141 fr. 40, chiffre suffisamment éloquent (1). — Avant de suivre avec quelques détails la marche de notre 2e compagnie, rappelons que *Prosper Mérimée, de l'Académie Française, vient mourir à Cannes, dans la maison Sicard, le* 23 *septembre* 1870, quatre jours après l'arrestation de M. Méro, que l'on accusait d'avoir détourné des fonds communaux, sans preuves bien certaines faut-il croire, puisque le préfet le laisse en liberté à Nice. (2) Pendant ces évènements locaux, les volontaires sont exercés à l'île Ste-Marguerite par le *capitaine Spinabelli* (3) ; cette compagnie quitte l'île — le 10 novembre — et *va se distinguer aux combats de Ladon, de Beaume-la-Rolande, et pendant la retraite de St-Loup sur Bois-Commun.* (4).

Revenons maintenant à nos 54 francs-tireurs de Cannes, et suivons-les sous les murs brûlants de Châteaudun. — Dès le premier jour de son arrivée, la 2e compagnie est envoyée en reconnaissance, tandis que l'on complète les barricades de cette ville. Le 18 octobre, lors de l'attaque des Prussiens, nos Cannois sont en tirailleurs, en première ligne ; mais, refoulés par un ennemi dix fois supérieur en nombre, ils doivent bientôt résister derrière les barricades. Sous le feu des 23 pièces ennemies, une grande partie de l'héroïque petite cité brûle, mais on bat la générale, et (5) nos troupes tiennent bon jusqu'à sept heures du soir : « Nos volontaires chargèrent les Allemands à la baïonnette en chantant la « Marseillaise », et leur firent à plusieurs reprises lâcher pied... principalement à la barricade de Chartres. Avec les volontaires de Nantes, ils tiennent l'ennemi à distance et repoussèrent plusieurs assauts. » (6) Encouragés alors par des jeunes filles, par des enfants même se chargeant de l'approvisionnement, nos braves volontaires poursuivent ainsi les Prussiens pendant quelque temps, et ne cèdent que devant l'incendie et la ruine de cette ville devenue à jamais célèbre par son héroïque défense. Le capitaine Cresp défendait la barricade de la rue de Chartres ayant le reste de la compagnie à celle de la rue de la Gare, et la résistance fut si énergique que le soir on ne

(1) Nice, 10.000 fr.; Biot, 600 ; Grasse et Mougins, 500 chacune ; Vallauris, 300 ; le Cannet, 212 fr., etc.

(2) Le 6 octobre, décès du grand parfumeur de Grasse, M. Antoine Chiris, qui lègue 15.000 fr. aux pauvres de Cannes.

(3) Père du conseiller Municipal de 1905-1906.

(4) Jacob (F.), loc. cit., p. 23.

(5) Jadis on battait le *premier*, puis l'*assemblée*, puis la *marche* pour rassembler les troupes. Cela ayant souvent amené des confusions *Louis* XIV *inventa la générale*. « Le Roi étoit le premier », écrit le marquis de Sourches, « qui avoit inventé cette batterie nommée la générale..., et les autres nations en avoient fait autant à son exemple. » Il y a donc juste de cela un siècle. — *Mém. du marquis de Sourches.* T. III, p. 440.

(6) Brun (F.), loc. cit. T. XII, des Annales de la Société des Alpes-Maritimes, p. 62;.

pouvait se servir des chasseports à cause de l'encrassement, comme nous l'avons alors personnellement souvent constaté ; mais laissons-lui la parole : « au moment où la barricade fut enlevée par l'ennemi, je me trouvai cerné de tous côtés dans le jardin avec deux hommes, le sergent Morin et le caporal Mouton, les seuls qui eussent les armes en bon état ; nous tâchâmes de nous frayer un passage à la faveur de la nuit, pour gagner le Loir. Nous avions à peine fait vingt pas, que je reçus une balle dans la cuisse ; je dus à mon revolver qu'elle ne me traversât pas le ventre. A dater de ce moment, je perdis de vue mes deux compagnons » — ils venaient de tomber aux mains de l'ennemi, — « ... je me réfugiai ensuite dans une cave et pansai mes blessures » (1). — Grâce à un déguisement ce brave officier parvient le lendemain à traverser la ville, remplie de Prussiens, et à entrer à l'hôpital. « Les hommes, ajoute-t-il, ont tous fait preuve d'une « grande bravoure, et méritent les plus grands éloges. » — Outre les deux gradés ci-dessus, il y eut encore quatre prisonniers : Auguste Cavallier, Appendino (Georges), Forestier (François), et François Boyer, tous francs-tireurs. Suivent les noms des blessés, et le rapport du lieutenant Chemit qui, comme son capitaine « n'eut qu'à se louer de la conduite et du sang-froid de tous les hommes. » M. Brun ajoute que ce François Forestier était un jeune élève du lycée de Nice, excellent tireur qui, voyant un éclat d'obus enlever une partie du mur derrière lequel il s'abritait, se serait écrié : « J'étais gêné pour viser, mais comme cela, je vois bien mieux. », et il restera là, se défendant avec calme, jusqu'à ce qu'on l'entoure et le fasse prisonnier. Grâce à la présence d'esprit d'un ancien sous-officier de zouaves, le sergent Morin, qui fut reconnu par un général Prussien, nos francs-tireurs furent traités humainement, et comme belligérants réguliers. « Il eut été du reste absolument contraire au droit des gens de fusiller ces braves combattants portant l'uniforme, et munis de livrets et de commissions en règle. » (2) Et chacun gardera le souvenir de la conduite glorieuse de nos francs-tireurs Cannois, dont les survivants sont d'ailleurs invités, l'année suivante, par le maire de Châteaudun à assister à la cérémonie commémorative de ce jour glorieux. (3) — Un décret du 1er décembre 1870 avait autorisé le général Frapollo à constituer *le Corps de l'Etoile* « faisant partie de l'armée régulière auxiliaire, et jouissant à ce titre de tous les privilèges dévolus à un corps régulier » ; on tente également de former à Cannes et à Antibes un bataillon Espagnol, et, le 7 janvier 1871, le général Frapollo y envoie même le commandant Duparchy et les capitaines Gondin et Noreau, après les avoir recommandés à notre bienveillance ; mais cette tentative, peu connue croyons-nous, avorte aussitôt que

---

(1) Brun (F.), loc. cit., p. 64.

(2) Ibid., p. 67.

(3) Lettre du 2 octobre 1871, retrouvée dans les combles de la Mairie.

conçue. On vit circuler quelques galons de plus..., et ce fut tout. N'oublions pas cependant notre compatriote, Louis Ardisson, lieutenant de vaisseau qui a la mâchoire fracassée, le 28 décembre 1870, à l'attaque du plateau d'Avron, tandis que ses batteries se repliaient par ordre sur Paris : « Relevé aussitôt par ses marins qui l'adoraient, il fut transporté à l'ambulance du Théâtre Français où il fut admirablement soigné par cette pleiade d'artistes transformés en sœurs de charité. » (1) Décoré de la Légion d'Honneur, et se croyant guéri, Ardisson reprend sa place au combat, sa blessure s'ouvre, la gangrène s'y met, et le 23 janvier, il meurt à l'ambulance de la Comédie Française, où la noble directrice, Marie Laurent, lui ferme les yeux. . . . .

. . . .

Enfin cette guerre injuste et funeste vient de se terminer, et la perte de l'Alsace-Lorraine nous rappelle ce propos de l'auteur de l'Esprit des Lois : « C'est à un conquérant de réparer une partie des maux qu'il a faits... La guerre est un droit nécessaire, légitime et malheureux qui laisse toujours à payer une dette immense. » (2) Il ne suffit donc pas de conquérir, il faut ensuite panser les blessures et s'assimiler la conquête. L'avenir prouvera si l'Allemagne victorieuse a compris ces principes fondamentaux consacrés par l'histoire des peuples.

En résumé, l'année terrible laisse Cannes, comme tout le Pays, atterrée de la défaite, ployant sous la misère momentanée. Les vols y sont fréquents, l'ouvrier s'y plaint fort, n'ayant aucuns travaux sur chantier, et nous en avons la preuve par une lettre du 2 janvier 1871, lettre de Panisse, charron Cannois demandant au maire, qui est toujours M. Borniol, qu'on occupe les ouvriers : « ne fut-ce que pour leur faire aimer la République;... »

. . . .

Mais, malgré la guerre,
Malgré tout, le ciel reste bleu
Et le flot d'émeraude use la côte rouge !

Aussitôt la petite ville reprend son essor de plus belle, invariablement, au milieu de ses fleurs et dans son berceau parfumé. — En ce moment, la Croisette atteint à peine N.-D. des Pins, et Panisse demande qu'on la prolonge, appel

(1) Bon (H.-G.), « Un héros Cannois », « Revue du Littoral », 14 janvier 1905, pp. 1 et 2.
(2) « Esprit des Lois », x. chap. iv.

vite entendu, car la ville contracte de gros emprunts — à 7 % il est vrai, — et se trouve ainsi devoir beaucoup au Crédit Foncier ; puis, au moment néfaste de la Commune de Paris, M. Borniol se retire, est remplacé par le Dr Second, et ses adjoints sont : le Dr Gazagnaire et M. Terrerousse — 13 février 1871. — Les électeurs Cannois revenus enfin de leurs erreurs, réélisent M. Méro, le 30 avril, et celui-ci aménage aussitôt, embellit l'ancien abattoir, transformé même en une sorte de jardin des plantes.

D'un autre côté, on est resté sur ses gardes ; le camp stratégique des Alpines existe toujours à Graveson (1), mais l'administration est dans un tel trouble que la plupart des pièces militaires sont égarées ; on les réclame en vain ici ; rien ne se retrouve. A peu près partout c'est le même gâchis, — comme nous l'avons personnellement constaté à ce moment si troublé. — M. Jacob, avocat — auquel nous empruntons de nombreux détails sur cette époque, — vient de créer « le Courrier de Cannes », organe conservateur, quand la foule se porte à la gare, le 12 mai, au devant de nos mobilisés, dont le 2e bataillon ne sera licencié qu'au mois de juin, à cause de l'encombrement et des difficultés de toutes sortes que nous devons surmonter pour ramener un peu d'ordre.

A cette époque enfiévrée, la Californie se peuple, et George Sand écrit à sa fille Solange (2) construisant alors sa villa « Malgrétout » — aujourd'hui Villa Tilia, à Mme Mary Lady Gooch, : « Travailles-tu ? Il faut écrire n'importe quoi. Tu fais des progrès de forme, d'expression et de raisonnement. Il faut tirer de soi ce que l'on a. » Solange en effet commençait un roman qu'elle écrivait encore à Cannes — en 1873, — quand le prince de la Moskowa lui acheta sa villa, à peine achevée : « Mon pauvre jardin, écrit Mme Clésinger ! Çà, c'est le crève-cœur ; mes plantes exotiques en pleine terre, mes cyclamens, mes camelias en fleur, et mes bordures de violettes de Parme ! Mon « colecia horrida » surtout ! » Comme on sent bien que, se rapprochant de Nohant, elle regrette notre exotisme Cannois. (3)

Le calme *un peu* revenu, les fêtes locales reprennent *beaucoup ;* on a si besoin de se sentir revivre, de se dédeuiller l'imagination ! Cette année-là, la St-Cassien tombe un dimanche, et le R. P. Marie Colomban, abbé mitré de Lérins — alors congrégation de Sénanque, — demande de son côté des gendarmes à Cannes pour faire respecter l'île où : « il se passe bien des choses contre les mœurs, ce qui est une abomination, écrit-il le 11 juillet, dans une terre aussi

---

(1) Bouches-du-Rhône, commune de Château Renard.

(2) Epouse du grand sculpteur Clésinger qui, ayant formé un corps franc, combattit près de nous, en 1870.

(3) Samuel Rocheblave « George Sand et sa fille, d'après leur correspondance inédite. » « Revue des Deux-Mondes », 15 mai 1905.

sainte que celle que nous habitons. » — On se rappelle que les enrôlements volontaires des Garibaldiens se faisaient à Marseille, où se trouvait le « Comité militaire italien pour la Défense de la République française », titre bien redondant pour ces bandes armées. Encore qu'ayant bien combattu à Talant-Dijon, et non loin de nous lors de la bataille de Nuits, ces Garibaldiens commirent à Lyon de telles exactions que mon régiment reçut l'ordre de les désarmer. On sait aussi la façon dont ils ont gardé la vallée de la Loue, pendant que nous combattions sous Belfort, à l'armée de l'Est. A Cannes, la première chose que font ces troupes, c'est une loterie, dont les mille billets sont reçus par nos Cannois avec la plus grande et la plus juste défiance. — Puis à l'automne 1871 — 6 octobre, — on *interne* 200 *arabes à l'île Ste-Marguerite*, la plupart de la province de Constantine, révoltés de la suite de Mokrani, et le 13, on livre au public l'embranchement du chemin de fer de Grasse à Cannes. — Rien de bien particulier à signaler en 1872 si ce n'est : la création des « Echos de Cannes », journal littéraire (1), l'achèvement du boulevard de la Croisette, le vote de nos trottoirs pour la rue d'Antibes, la construction du rond-point Duboys-d'Angers et celle de notre Hôtel de Ville actuel, lequel nécessite un emprunt de 230.000 francs. Les Cisterciens de Sénanque sont définitivement autorisés par la Cour de Rome à résider à St-Honorat, et l'on vote le 9 août l'établissement *de la Poissonnerie* sur la place de la Miséricorde. Toujours pas de Tribunal de Commerce à Cannes, ni de gare à la Bocca ; quant au boulevard du Midi, il est à peine terminé le 1er septembre.

On a fini par grâcier, le 24 septembre les prisonniers arabes, et le dépôt du 27e de ligne qui les gardait quitte Ste-Marguerite. — De cette administration datent : les premières bornes fontaines, l'éclairage au gaz, le bureau de bienfaisance, la Caisse d'Epargne et la Convention de la Siagne. Depuis le 10 janvier 1873, la Société Agricole a comme président, M. Alexandre Lacour ; et le colonel Wheatley, ouvre le Tir aux pigeons peu de temps après, à la pointe de la Croisette (2). Il faut reconnaître que la population augmente avec tous les efforts faits par la Ville pour activer son progrès, inaugurer ses fêtes, au début quelques cavalcades ou de modestes régates. L'escadre de la Méditerranée prend de plus en plus l'habitude de mouiller au Golfe-Juan, et, le 24 mai 1873, nous y voyons deux frégates : l' « Océan » et la « Savoie »,et cinq corvettes : « Thétis, Jeanne-d'Arc, Armides, Reine-Blanche et Diligent »... que remplaceront un jour, peu éloigné, les gros et puissants cuirassés. (3) — Et le

---

(1) Le 12 octobre, toujours par M. Jacob.

(2) Le 11 février 1873.

(3) Le 4 août 1873, le conseil vote de faire voûter à ses frais le Vallon du Châtaignier. — Les renseignements qui suivent reproduisent notre article « Ephémerides Cannoises » paru dans le journal « Le Littoral », 15 juin 1904.

mois de septembre voit arriver à Cannes-la-Jolie. S. A. R. le Duc Robert de Parme ; il s'y fixe dès le 16 à la villa St-Georges. Puis, nos conseillers s'émeuvent avec raison au sujet du Canal de la Siagne — on voit que la question date de loin ! — et émettent le vœu, le 22 septembre, qu'après les 50 années de jouissance de la Compagnie concessionnnaire, l'usager ayant payé les eaux pendant cette longue durée en obtienne de suite la jouissance gratuite. Quelques jours après — le 28 — réunion très orageuse au sujet du Nouvel-Hôtel-de-Ville, et plusieurs conseillers quittent la salle des séances en proférant des menaces ; mais, avec la douceur clémente de l'automne, le calme renait à la Mairie.

Les étrangers affluent sans cesse, les constructions sortent rapidement de terre : par exemple La Trinity Church — 16 octobre — dans la rue Oustinoff, pendant que se posent les jolis vitraux illuminant la nef de N.-D. de Bon-Voyage — 20 novembre. — Six jours après, c'est à la villa St-Georges le mariage du prince Henri de Bourbon, comte de Bardi avec la princesse Marie-Immaculée-Louise des Deux-Siciles, en présence de S. A. R. le Comte de Caserta, représentant S. M. le roi des Deux-Siciles, du Duc et de la Duchesse de Parme, de S. A. R. la Duchesse de Madrid, etc... et l'*année se termine par une demande de garnison au ministre de la guerre.* La Ville propose même à ce sujet de construire à ses frais un casernement, demande formulée le 10 décembre, mais qui n'a comme suite que l'arrivée à Ste-Marguerite, douze jours après, d'une compagnie du 111e de ligne alors en garnison à Nice, pour garder le Maréchal dans nos îles. C'est à 10 h. 57 du soir. *le* 26 *décembre* 1873 *que l'ex-maréchal Bazaine arrive à Antibes*, « accompagné de son jeune fils et du colonel Vilette son aide-de-camp. Ils sont immédiatement conduits dans un omnibus au port, et embarqués sur un aviso qui les transporte à l'île Ste-Marguerite, où ils arrivent vers une heure du matin. Quelques cris peu bienveillants se font entendre à la gare, » (1) comme c'était hélas à prévoir ; et Madame Bazaine ne vient le rejoindre avec ses deux enfants que le 18 février 1874, jour où deux bateaux les conduisirent de la pointe de la Croisette à la célèbre prison. — Vers ce moment, M. Forcade archevêque d'Aix vient visiter le monastère de Lérins, et nous tenons à rappeler que, *même sous Louis* XV *et Louis* XVI, *le titre de « monseigneur » n'était nullement employé ni pour les archevêques, ni pour les cardinaux,* comme en fait foi un manuscrit des « Entrées chez le Roi », que je possède personnellement.

Quant au Jardin d'Acclimatation projeté à Cannes, il ne semble nullement s'imposer ; toutefois, un parc public avec de beaux ombrages serait le bienvenu, même de nos jours, auprès du public Cannois et de nos hôtes hiver-

(1) Mémoires de la Société de Cannes. T. IV, 1874, p. 339.

nants. — Vers l'arrivée de l'archiduc Albert d'Autriche, installé à Cannes depuis le 15 février, la Ville a la douleur de perdre son premier magistrat, M. Méro, membre du Conseil Général et chevalier de la Légion d'honneur. Un cortège nombreux et toutes les notabilités de la colonie l'accompagnent, le 2 mars, à sa dernière demeure, et *M. J.-B. Girard lui succède le* 28, assisté de MM. Roustan et Béchard. Le comte et la comtesse de Paris sont à Cannes, en avril, quand on vient d'achever notre gendarmerie ; la brigade à pied arrive le 9 mai tandis que s'agrandit l'Asile des Vieillards et que Mme Marco del Ponte ouvre peu après — 27 mai, — à la Verrerie, une école pour les deux sexes sur un terrain offert par la famille Négrin. (1)

Ainsi notre chère Cité se développe considérablement sous l'active et intelligente administration de M. J.-B. Girard, qui, pas plus que ses prédécesseurs ne peut éteindre les rivalités de clocher, l'indésarmable opposition. Cependant, après le concours agricole et horticole d'avril 1874, on lui doit : les plans, devis et construction du Nouvel-Hôtel-de-Ville, l'inauguration de l'Eglise Evangélique, et d'un théâtre sur l'emplacement du kiosque à musique actuel, le pavage de la rue d'Antibes, etc. ; toutes choses qu'on ne saurait oublier.

Le mois suivant Mme Adolphe Bazaine, belle-sœur de l'ex-maréchal, meurt à l'hôtel Gonnet — 13 juin, — quand se prépare *l'évasion de Bazaine, laquelle a lieu le* 9 *août* 1874. On a voulu donner à entendre que le maréchal, dont on sait la corpulence, se serait laissé glisser pendant cette nuit du 9 au 10, le long du rempart et de la falaise ; or, ce rocher est à pic et fort élevé ; il ne faut donc tenir le fait que comme une tradition douteuse, et nullement démontrée historiquement. Suivant des dires volontairement et officiellement répandus, Mme Bazaine aurait amené une barque au pied du fort, et le colonel Villette aurait même tenu le bout de la corde à nœuds facilitant la descente (1), pièce à conviction lors du procès des complices (2), et vendue à M. Hugues, aîné, parfumeur à Grasse — le 26 mars 1878. — Mais la singulière clémence accordée en haut lieu à Bazaine semble autoriser au contraire à croire que le gouvernement ne fut pas étranger au départ de cet hôte politiquement fort gênant, qui gagna d'abord le Golfe-Juan, atteignit Gênes sur un vapeur italien, et mourut à Madrid, âgé de 77 ans (3), sans revoir le sol français où longtemps encore les générations de patriotes conserveront le souvenir de l'ombre malheureuse jetée par sa faute sur le tableau d'une grande vie militaire.

Le mois de janvier 1875 voit arriver parmi nous la célèbre cantatrice

---

(1) Orgeas (J.), « L'Hiver à Cannes », p. 135.

(2) Ibid., jugés à Grasse le 14 septembre 1874

(3) Le 23 septembre 1888.

Christine Nilson pour se remettre d'une maladie de la gorge, et bientôt survient le naufrage du vapeur « la Normandie » qui s'échoue la nuit du 18 février sur les rochers appelés « les moines », à l'Est de l'île St-Honorat. Il ramenait d'Amérique plusieurs centaines d'émigrants italiens, aussitôt secourus par notre population qui fait ensuite en leur faveur une souscription montant à près de sept mille francs. Touché de notre générosité, le Conseil municipal de Castelnuovo remercie en ces termes la ville de Cannes : « Terre bénie, population généreuse... dont les habitants de Castelnuovo veulent léguer le souvenir à la postérité... » ; et cette ville si éprouvée transmet ses sentiments de gratitude : « à la noble ville de Cannes, à son maire et à la France. »

En mars 1875, il est question de créer une « Banque populaire » ; on pave la rue d'Antibes en octobre et l'on remet au concours la création d'un Théâtre, (que l'on attendait encore trente ans après). C'est aussi en ce moment que le baron Lycklama fait ses importants voyages et réunit les remarquables collections qui nous seront légues si généreusement trois ans après. (1).

Pendant l'année 1875 il est créé ici une coopération pratique, due à l'initiative de MM. François Varaldi et Alfred Lacour, sous l'impulsion de M. Francesco Vigano, professeur à l'Institut royal de Milan ; nous voulons parler de la *Banque Populaire de Cannes et de ses environs*, premier établissement de ce genre en France (2).

Tout l'hiver, la reine de Hollande séjourne à l'Hôtel des Anglais, et le comte de Paris est encore au Grand Hôtel avec la Comtesse — 20 avril 1876 — (3). Les sociétés musicales se fondent, s'étendent, l'orphéon « l'Avenir » « la Société Philharmonique » assistent au concours de Grenoble pour le centenaire de Vaucanson ; cette dernière y remporte même trois prix, dont le premier grand prix de la division d'excellence — 13 août 1876. — L'année suivante M. Thiers le et Prince de Galles séjournent quelque temps à Cannes, toujours administrée par M. Jean-Baptiste Girard, et M. Bruneau reçoit, moyennant un cautionnement de quarante mille francs, l'autorisation d'établir comme à Nîmes une ligne de tramways — 15 mai 1877 — (4). Puis, le 25 août, notre maire annonce que le Maréchal de Mac-Mahon, Président de la République « a l'intention de venir visiter notre ville dans le courant de septembre prochain... » ; le Conseil vote aussitôt, à ce sujet « à l'unanimité un crédit illimité. »

---

(1) Et le 20 janvier 1876, a lieu au Cercle Nautique la grande exécution du Requiem de Verdi

(2) Avec M. A. Lacour, Président, et Fr. Varaldi, vice-président ; constituée le 4 avril, elle forme un lieu entre le capitaliste et l'artisan, et facilite ainsi la construction de belles villas, et de grands hôtels.

(3) Jacob (F.), loc. scit., pp. 30 et 31. — Puis, le 10 juillet 1876, les bureaux de la Justice de Paix sont installés à la mairie.

(4) *Arch. de Cannes. Délibérations. Reg. 22, f° 113, v°.*

Enfin, *le* 31 *décembre* 1877, la ville accepte avec reconnaissance le *don splendide des collections du baron Lycklama,* dont nous reparlerons avec plus de détails à la date de son décès ; et c'est M. Revellat, ingénieur, qui est commis pour le transfert et la première installation de cette magnifique donation.

Ici commence la *magistrature de M. Eugène Gazagnaire,* 21 *janvier* 1878, qui va durer quinze ans. Excellent administrateur, cet ancien notaire fut élu six fois, comme conseiller municipal et comme maire, circonstance d'autant plus rare que, comme le remarque M. Pinatel : depuis la fondation de la Commune, au XVe siècle, aucune administration municipale n'a atteint la durée de neuf ans, qui n'est que la moitié de celle de M. Gazagnaire. »

On sait les évènements politiques qui empêchent le Maréchal de MacMahon de suivre son premier projet, — élections du 16 mai, Exposition Universelle de 1878, et surtout les élections sénatoriales qui déplacent la majorité ; — il fera cependant ici plusieurs séjours par la suite. (1) — Il serait dès lors fastidieux et inutile de citer toutes les hautes personnalités nous honorant de leur visite ; autant vaudrait reproduire tout le Gotha, et nous renvoyons le lecteur au Guide d'Orgeas donnant la liste : « des souverains des deux mondes et des princes de sang royal qui, dans la seconde moitié de ce siècle sont venus respirer l'air pur de Cannes et se réchauffer à son soleil. » (2)

L'année 1879 est surtout marquée par *les fêtes du centenaire de lord Brougham* dont la statue, d'abord placée au square de la Peyrière, est de nos jours aux Allées si jolies de la Liberté. Due au ciseau de M. Liénard, elle porte l'inscription suivante sur son piédestal :

« Inveni portum ; Spes et fortuna valete,
Sat me lusistis, ludite nunc alios. » (3)

Le kiosque élégant des Allées date de 1880, et dès lors, cette ravissante et fraiche promenade devient le rendez-vous habituel de la société Cannoise. Puis, l'année suivante, quand paraît l'Avenue de la Foncière, un *décret de juin, déclasse notre vieille Batterie de St-Pierre,* dont nous avons si souvent parlé, et le *premier fonds des tableaux du Musée se constitue le* 15 *décembre* 1881 : (4) Dès lors, la Ville sert au sieur Baud une pension viagère de 3000 francs : « pour la cession de sa collection de tableaux, peinture et objets d'art », presque au moment où le conseil envoie à Victor Hugo une adresse de félicitations pour ses 80 ans.

---

(1) En 1882 et 1883.

(2) Dr Orgeas, p. 114 et suivantes.

(3) En 1879 également, est construit le Puits de la rue Grande.

(4) *Les belles collections d'Histoire Naturelle et de fossiles régionaux de M. Macé, venaient d'appartenir à la Ville par suite de la dissolution de la Société des Sciences Naturelles et Historiques de Cannes.*

Cette année 1882 voit naître à Cannes, à la villa St-Jean, chemin de la Cava *S. A. R. la Princesse Louise de France,* — le 24 février, — qui va passer une partie de son heureuse enfance à jouer sur les sables de notre Croisette, et épousera par la suite à Woodnorton, *S. A. R. le Prince Charles de Bourbon, Infant d'Espagne.* (1)

C'est à la même époque que se construisent : le Boulevard Leader, les délicieuses villas et les jardins féeriques de la Californie ; mais la fin de l'année est attristée par l'*ouragan terrible du* 27 *octobre*, où six personnes trouvent la mort. La mer est démontée, le ciel se vide pendant douze heures ; la Foux, le Châtaignier envahissent nos rues où l'eau atteint deux mètres en certains endroits, renouvelant ainsi les inondations du moyen-âge, véritable raz-de-marée dont les dégâts à Cannes montent à douze cent mille francs ! Après ce désastre local, les deuils nationaux : l'*historien Louis Blanc qui meurt au nº* 22 *de la rue Centrale, le* 22 *décembre* 1882 ; puis le *grand tribun, à Ville d'Avray.* Toute notre municipalité se rend en corps à Nice pour assister aux *funérailles solennelles de Gambetta.* — Alors, pendant près de deux années, la Ville se consacre à des travaux urgents (2), et les hôtes princiers reparaissent : Le Duc d'Albany, fils de la reine d'Angleterre, qui vient s'éteindre à la villa Nevada, le 28 mars 1884, le Duc et la Duchesse de Chartres (3), la Duchesse Geneviève de Vallombrosa, née des Cars — petite-fille de Mme de Tourzel qui suivit au Temple Marie-Antoinette (4) — et qui meurt également ici, deuil cruel pour Cannes.

Tous ces travaux ne se font pas sans peine, car la ville vient d'être éprouvée, en 1884 par le *krach considérable de la Banque Rigal* — passif de près de vingt millions, et faillite de la banque Barbe-Patterson. Le maire alors, et M. A. Lacour sollicitent l'intervention du baron Alphonse de Rothschild près du sous-gouverneur de la Banque de France. Le désordre, en effet, vient de haut, la *Foncière Lyonnaise* ayant jeté sur le littoral plus de 60 millions, donnant pour certains terrains dix fois plus que nécessaire. C'est une course effrénée à la spéculation. Heureusement ce pays aux ressources si considérables, ne tarde pas à se relever. On forme un syndicat de garantie près de la Banque de France ; l'escompte reprend son cours, et c'est bientôt la sauvegarde du commerce local. — Puis, nous recevons ici, rien que pendant la saison 1886-87 : Le Prince Waldemar, fils du roi de Danemark, le Comte de Caserta, (frère de S. M. François II, ex-roi des Deux-Siciles), fixé à Cannes avec sa royale famille — villa Marie-Thérèse, — le Prince de Saxe-Meiningen et la Princesse Charlotte, fille aînée de l'Empereur Frédéric III, l'Archiduc Rénier d'Autriche,

(1) Le 16 novembre 1907.

(2) Nos Halles, nos Marchés, en 1884.

(3) Qui achètent en 1885 la « Villa des Fayères ».

(4) Et inspira un ravissant sonnet à M. Stephen Liégeard.

le Duc d'Edimbourg, et la Duchesse sœur de l'Empereur de Russie, Alexandre III, le Duc de Penthièvre, le Prince de Joinville, S. M. la Reine Victoria et le Prince de Galles, revenu bien souvent sous notre beau ciel (1), le Grand-Duc Wladimir — à la villa Henri IV, le Grand-Duc de Mecklembourg-Schwérin, à la villa Isola-Bella (2), S. M. l'Empereur du Brésil, Dom Pedro II, oncle du Tsar actuel, Nicolas II. — *S. A. I. le Grand-Duc Michel de Russie*, notre hôte éminent de la villa Kazbeck, se fixe également à Cannes, vers cette époque. Depuis près de vingt ans S. A. I. a donné de nombreux témoignages de sympathie à son pays d'adoption en créant le Cercle de l'Union, le Golf-Club, puis l'Eglise Russe, etc., et fondera par la suite (3) la villa du « Méridien » pour recueillir les officiers russes blessés pendant « l'année terrible » de la Nation amie et alliée ! Il y a malheureusement une ombre à ce tableau, nous voulons parler de la *nuit du* 22 *au* 23 *février* 1887, *où un tremblement de terre* jette la terreur dans tous le pays ; on eut cependant ici plus de peur que de mal, et nous sommes providentiellement épargnés.

Le mercredi 23, à 5 h. 50 du matin, toute la paisible cité est réveillée par une violente secousse, puis à 6 h. 10 m., et à 8 h. et demie par deux autres plus bénignes. Aucune maison cependant n'est lézardée quand : à Grasse, à Nice et à Menton surtout des désastres considérables se sont produits ». Chose assez naturelle, ce sont les localités bâties sur le roc qui sont les plus éprouvées.. « ainsi la voûte de l'église de Grasse a été sérieusement endommagée, et l'un de ses murs gravement lézardé. » (4) A Nice, la vieille ville ne bronche pas, et tous les sinistres sont dans la cité nouvelle ; mais le désastre de Menton fut le plus considérable. Le gouvernement vote donc un crédit de un million pour venir en aide aux victimes, et Cannes, revenue de sa cruelle inquiétude, s'impose aussi de cinq mille francs ; quant aux souscriptions particulières, elles montent vite et atteignent en quelques jours le joli chiffre de cinquante mille francs, prouvant, suivant l'expression de M. Gazagnaire : « que nous avons le cœur haut placé et sympathisons aux tristesses de nos frères du même département. » (5)

C'est deux jours après cette secousse sismique, le vendredi 25 février 1887, qu'a lieu à la Californie l'*Inauguration de la fontaine St-Georges*, monument commémoratif de la mort du Duc d'Albany, dû à l'*initiative de S. A. R. Mgr. le Comte de Paris*. Avec notre ciel limpide, la tristesse disparait plus vite, et le mois suivant, nous organisons des belles *Fêtes du Félibrige*

(1) En mars 1877, janvier 1883, mars 1884, janvier 1885 et février 1886-87-88.

(2) Plus tard à la villa « Wenden », où il trouva la mort.

(3) En 1905, lors de la Guerre Russo-Japonaise.

(4) Journal les « Echos de Cannes », 27 février 1887.

(5) Arch. de Cannes. Reg. des délibérations de 1884 à 1887, f° 345 et 363, v°.

— 27 et 28 mars, — sous la présidence de M. Mouton ; elles sont tellement réussies que le grand capoulié adresse ses remerciements personnels :

« Maillane (Bouches-du-Rhône), 30 mais 1887.

« M. le Maire, je m'empresse avec bonheur de vous adresser mes remercie-
« ments et félicitations au sujet des charmantes fêtes que la ville de Cannes a
« célébrées, sous vos auspices, en l'honneur de la langue et de la poésie Proven-
« çales... Tout a été gracieux, harmonieux et chaleureux dans ces Jeux Floraux
« de Cannes, vraiment Apollinaires, et tout le monde en gardera une poétique
« impression... F. MISTRAL. » (1)

Depuis 24 *ans, la population a triplé* — 7.000 *habitants en* 1863 — 19959 *en* 1887. — (2) *Notre importance maritime est quadruple de celle de* 1867, ce qui n'empêche pourtant pas le ministre de la marine, alors l'amiral Aube, de proposer le remplacement de notre commissaire, on ne sait sous quelles influences, pai un simple préposé. Devant les protestations fort justes du conseil, rien n'a lieu toutefois ; et dans la même séance du 31 mars, M. Alexandre Arluc propose la création d'une plage artificielle de 15 mètres environ de largeur le long de la Croisette. Trouvant le système dispendieux, M. Hibert fait renvoyer la proposition à l'administration supérieure ; bientôt reprise et même commencée, elle n'aboutira pas cependant.

Au moment de l'élection de M. Carnot à la Présidence de la République, le maire avise le conseil que six conseillers viennent de démissionner à propos de la plage projetée par M. Arluc, pour certaines susceptibilités dans lesquelles il serait inutile de rentrer ; la commission plénière réserve donc sa décision jusqu'après l'avis définitif des ingénieurs. Ce dernier ayant été favorable, M. Arluc évalue la dépense nécessaire à 98.000 francs — 10 février 1888. (3) ; puis, à la presque unanimité, M. Gazagnaire est réélu maire, le 20 mai 1888. (4) Le vent est aux grandes entreprises alors, et il est aussi question de construire pour éviter les inondations, une digue allant du pont de St-Cassien à la Bastide rouge de M. Escarras, et d'amener l'eau de la Siagne à l'île Ste-Marguerite. Mais c'est encore la plage artificielle qui l'emporte, et, après une longue et chaude discussion, on se décide à la tenter « de la Réserve jusqu'au droit de la villa Henri IV, en y affectant la somme de 40.000 francs — 13 juin 1888 » (5). — Il est question en avril 1889 d'établir le téléphone entre Nice et Cannes, moyennant une somme de 50.000 francs à répartir entre ces deux villes, mais,

(1) Ibid., Ibid., f° 347, v°.

(2) Population sédentaire. Ibid., f° 351, v°.

(3) Arch. de Cannes, Reg. 11, f° 113.

(4) MM. Pierre Millet, 1er adjoint, Edouard Bertrand 2e adjoint.

(5) Ibid., Ibid., f° 229.

trouvant le chiffre exagéré, nous ajournons cette proposition, et préférons — 8 juin 1889 — un projet d'emprunt de 960.000 francs pour nos égouts, ce qui est autrement urgent, et la construction d'un abattoir un peu éloigné de Cannes, au quartier de la Verrerie. Puis, nous déléguons quinze de nos concitoyens, un peu de toutes les professions, pour assiter à l'Exposition Universelle, tandis que les Domaines montrent d'exorbitantes prétentions pour céder à la Ville le terrain de l'ancienne Batterie St-Pierre ; mais, comme nous voulons y faire passer le boulevard du Midi, nous en offrons quand même six mille francs, le 25 octobre 1889.

Sur ces entrefaites, M. Carnot doit faire un voyage dans le Midi et s'arrêter à notre gare, le 25 avril 1890 ; M. Gazagnaire se propose donc de « solliciter son précieux appui pour l'agrandissement du Port », (dont s'occupent surtout avec suite MM. Chiris sénateur, et Rouvier député et ministre des finances), la création de l'Hôtel-des-Postes, la cession du terrain de la batterie déclassée de St-Pierre, et les travaux de la plaine de Laval. » — 18 avril 1890. — Puis, M. Hibert reçoit à Nice, la croix d'honneur, de la main de M. Carnot, presqu'au moment où meurt à Toulon l'Amiral Dupetit-Thouars, grand protecteur du port de Cannes: — La même année est reconstruit le débarcadère actuel de la Croisette — délibération du 9 août 1890. — Il faut aussi constater que bien des rues Cannoises ne sont pas encore nommées, et le quartier St-Nicolas demande que celle appartenant au baron Lycklama porte à l'avenir son nom : « en témoignage de la reconnaissance de la ville pour le Musée qu'il lui a légué, » 28 janvier 1891. (1) — Après le transfert du Bureau de Bienfaisance dans l'immeuble si généreusement offert par feue Mme Borniol, local où l'on installe aussi un Asile de Nuit, le Collège de garçons est décidé. Alors, le Casino des Fleurs fonctionne, quand on rappelle à M. Arluc que c'est *une plage de sable* qui doit être établie par ses soins, et qu'il doit se conformer aux dimensions adoptées. — Enfin, la question du port vient d'aboutir, et ce, grâce à M. Rouvier que félicitent et remercient chaudement MM. Gazagnaire et Hibert ; nous voulons célébrer une fête en son honneur ; on prend date, et l'on se décide pour le moment des fêtes célébrées à Nice à l'occasion de l'érection du monument de Garibaldi. (2) C'est du reste un temps où semble revivre avec ardeur ici le souvenir des gloires du passé, car peu auparavant — le 15 août 1891 — on vient d'inaugurer avec pompe à Antibes, le monument du général Championnet, l'illustre, brave et honnête commandant de l'armée des Alpes.

Constatons que les fêtes de Cannes ont pris déjà une réelle extension ;

(1) Arch. de Cannes. Reg. 12, f° 307, v°.

(2) Ibid., Reg. 13, f° 49.

leur administration est si bonne que, le 22 *novembre* 1891, *l'excédant des recettes du Comité des fêtes est alors de* 10.473 *fr.* 05. (1).

Pour la quatorzième fois, M. Gazagnaire est élu maire de Cannes — 1er mai 1892, — et M. Pierre Millet, 1er adjoint, pour la 3e : « Cette ville, s'écrie bientôt le maire : « a traversé des crises douloureuses, mais a repris sa marche en avant par le travail et l'épargne ; elle voit sa vitalité s'affermir graduellement chaque année, et demande cependant à être administrée avec confiance dans ses destinées, mais avec une grande méthode et beaucoup de prévoyance.» (2) Au ministère de la marine s'élaborent d'importants remaniements des quartiers maritimes du littoral, et nous demandons l'augmentation du nôtre. Au reste : « les batteries établies ou à établir sur les Maures, la Croix-des-Gardes, Mandelieu et la Napoule, indiquent suffisamment que notre Golfe doit être défendu » contre une escadre ennemie venant dans nos eaux. — Séance extraordinaire du 1er *octobre* 1892 — (3) Et quand l'agrandissement du port se dessine, *Cannes possède déjà* 35 *à* 40.000 *âmes, en hiver.* (4). — D'après une vieille circulaire (5) Cannes devait être consultée pour l'établissement des foires. Elle donne donc, le même jour, un avis favorable à celles que désirent établir : La Commune des Adrets, de Fréjus, tous les 26 avril, et celle de Tanneron (Var) ; les 14 juin. On vient de voter aussi la construction d'une Ecole de filles à la Bocca — 27 mars 1893, — quand le baron *Alphonse de Rothschild*, membre de l'Institut, que la ville s'honore de compter au nombre de ses plus illustres protecteurs, commence ses dons au Musée, dons qui ne s'interromperont plus jusqu'à nos jours, 10 mai 1893.

C'est aussi la même année que, sur la demande du Marquis de Rochechouart, Président de l'Union des Yachtsmen de Cannes, M. Marius Tajasque crée la *Société des Régates Cannoises*, dont les efforts vont seconder la fondation des Régates Internationales, et puissamment développer le yachting à Cannes, élément notable de la prospérité Cannoise. (Après M. Tajasque, MM. Saissy et Lacour, elle est de nos jours présidée par M. le contre-amiral Foret.)

On se rappelle les évènements inquiétants, les graves incidents alors survenus à la frontière de l'Est ; aussi, apprenons-nous avec joie l'arrivée de la flotte russe à Toulon, venant ainsi nous rendre la visite de Cronstadt, et c'est de ce jour — 16 septembre 1893, — qu'une rue de notre ville porte le nom de cette dernière place de guerre, et l'on désigne : MM. Gazagnaire maire, Millet 1er adjoint, Roustan, Raymond, et Maurel, pour représenter Cannes aux fêtes

(1) Ibid., Ibid., f° 133.

(2) Ibid., Ibid., f° 279, v°.

(3) Arch. de Cannes, Reg. 13, f° 9, v°.

(4) Ibid., Ibid., f° 11.

(5) Datant du 28 septembre 1838.

de Toulon. Cette députation est donc présentée le 12 octobre à l'amiral Avellan qui, connaissant déjà notre ville, répond qu'il serait heureux de la revoir encore, et reçoit avec reconnaissance notre adresse où l'on rappelle à S. E. : « que S. M. l'Impératrice de Russie, mère de son illustre souverain, a séjourné dans notre ville, du 9 octobre 1879 au 31 janvier 1880, avec ses deux plus jeunes fils, les grands-ducs Serge et Paul... » (1) Et nous présentons notre modeste mais cordial cadeau, soit : « une table à thé en bois du pays, un porte-plume et une pelote, plus deux volumes de la Côte d'Azur » (2).

Pour avoir trop attendu, trop discuté, la Ville finit par payer fort cher (3) — le triple de la somme offerte par elle autrefois, — cette batterie St-Pierre, enfin démolie en 1893 ; et l'année suivante on assainit les quartiers des Gabres et du Cros-Vieil, dont la propreté laisse beaucoup encore à désirer (4).

Puis, au début de 1894, de notables contribuables s'adressent au préfet : « demandant que la délibération du Conseil Municipal du 18 février 1894, autorisant le paiement de cinquante mille francs à M. Arluc » ne soit pas approuvée, car ce travail a ici soulevé des tempêtes et ne pourra s'achever.

Voici maintenant chaque quartier voulant avoir sa fête particulière, et l'on autorise, — le 28 mai, — celles du boulevard du Cannet et des Gabres ; et l'idée de la garnison persiste toujours, depuis 1886 ; M. Hibert la renouvelle au maire quand survient le crime de Lyon. M. Carnot vient de tomber sous le poignard d'un lâche assassin. Ici, l'indignation est terrible et, pour éviter d'inutiles représailles, le maire fait protéger le consulat et les sujets italiens contre l'exaspération populaire, et afficher une proclamation de circonstance ; le Conseil lève la séance en signe de deuil, et tout Cannes envoie une adresse de condoléances à Madame Carnot. A l'occasion des funérailles nationales du Président, le dimanche 1er juillet « M. le Maire télégraphie à M. André Capron qui doit se trouver à Paris, et à son frère : M. Joseph Gazagnaire, de constituer la délégation, et les charge de remettre une couronne au nom de la Ville de Cannes. » (5) De plus, le maire ira déposer sur la tombe une gerbe de fleurs de Cannes, au mois de novembre, époque où devaient expirer les pouvoirs du regretté Président. Le jour des funérailles, Cannes ferme toutes ses devantures ; les reverbères sont allumés autour de la Mairie et recouverts de crêpe ; la musique municipale joue des airs funèbres pendant que résonne le glas, d'une fa-

---

(1) Arch. de Cannes, Reg. 14, f° 363.

(2) De M. Stephen Liégeard.

(3) En réalité 20.942 fr. 26. Délibération du 8 décembre 1893.

(4) Un sieur Richemond tente alors de faire jouer la comédie au *Théâtre de la Rue d'Antibes*, aujourd'hui « Bar de l'Abeille ».

(5) Arch. de Cannes. Reg. 15, f° 149, v°, 28 juin 1894.

çon lugubre sur le Mont-Chevalier, et que, de cinq en cinq minutes, tonne le canon de l'Ile Ste-Marguerite. (1)

. . . .

M. Casimir Périer vient, pour peu de temps, d'être élevé à la première magistrature de la République ; il a lancé son message, où se remarque surtout la phrase célèbre : « Le Parlement saura prouver que la République, loin d'être « la rivalité stérile des ambitions individuelles, est la recherche permanente « du mieux matériel et moral. » L'appel fut bien loin, hélas ! d'être compris et entendu ! Le nouveau Président n'est pas ici un inconnu, car il est venu parmi nous en 1889 et 1890 ; mais, en souvenir de son prédécesseur nous donnons le *nom de Boulevard Carnot à l'ancien Boulevard de la Foncière.* — A Cannes, pendant la saison 1894-95, le théâtre de la rue d'Antibes, pourtant modeste, donne deux représentations par semaine, opérette et opéra-comique « avec artistes, choristes et musiciens de 1re classe, » si l'on s'en rapporte à la délibération du 14 septembre 1894... ; que cet usage n'a-t-il pu durer !

Et voici que se continue la série épidémique des crimes politiques, avec la mort du Tsar Alexandre III ; cinq membres de la municipalité sont donc désignés pour se joindre au maire, et porter à S. A. I. le Grand-Duc Michel l'adresse suivante :

« A Sa Majesté le Tsar Nicolas II.
« Empereur de Russie.

« Majesté,

« La Ville de Cannes tout entière salue respectueusement la dépouille du « glorieux Empereur Alexandre III, arbitre de la paix du monde, dont la perte « plonge dans la plus profonde affliction la noble Nation Russe et la France. « Avec l'hommage de son inaltérable reconnaissance, elle a l'honneur d'adres- « ser à Votre Majesté l'expression émue de sa douleur... » — Ces forfaits inutiles et barbares laissent en somme les deux nations amies et alliées sous le coup d'une indignation générale. Notre délégation se rend même à Paris, à l'ambassade russe, où elle est reçue par M. de Naritchkine, secrétaire de M. de Giers, qui fait partir notre adresse et la lettre de S. A. I. le Grand-Duc Michel, adressée à Nicolas II. Après avoir rendu visite à M. Adolphe Carnot, nos délégués vont déposer notre gerbe de fleurs à l'Hôtel de l'Avenue de l'Alma, *Mme Carnot ayant tenu à la porter elle-même au Panthéon,* avant de nous faire parvenir son télégramme de remerciements. (2)

Notre plage artificielle a cependant subi quatre saisons hivernales sans détérioiations importantes, et bien résisté aux tourmentes, aussi faisons-nous remarquer « qu'on ne saurait témoigner assez de reconnaissance à l'auteur et

(2) Il va sans dire que tout préparatif pour le 14 juillet est supprimé.

(1) Ibid., Ibid., f° 301, v°. Délib. du 14 décembre 1894.

instigateur du projet » (1)Malheureusement par la suite, de violentes tempêtes enlèveront les épis... et cette fois ce sera l'anéantissement définitif.

Guy de Maupassant vient de mourir en pleine activité littéraire, après quelques mois d'inconscience. Ce remarquable écrivain, filleul de Flaubert « aimait Cannes et avait fait de notre port » lisons-nous dans une de nos délibérations « un des mouillages préférés de son joli yacht Bel-Ami... Il fut un des « premiers à donner à notre port ce caractère spécial qui est la marque du « yachting, aujourd'hui l'un des plus beaux fleurons de la couronne de Can- « nes. » (2) On décide donc, le 6 avril 1895, de donner son nom à l'embarcadère que l'on construit devant le Cercle Nautique : « et de poser une plaque de mar- « bre sur le Châlet de l'Isère (route de Grasse), qui fut ici sa demeure. »

Encore que M. Gazagnaire ait ajouté : « qu'une Ville s'honore en honorant ses amis les plus fidèles et les plus illustres... », il ne fit pas placer la plaque en question, et le vote émis, il y a déjà douze ans, n'a pas encore été sanctionné.

On vient ici, le 14 mai 1895, de projeter des Tramways électriques — qui du reste sont loin de fonctionner, — quand la grande île de Madagascar tombe enfin en notre pouvoir. Antananarif est prise par nos braves soldats, et les vaillantes mais si peu nombreuses troupes composant la colonne mobile du général Duchesne (3), Cannes s'associe de tout cœur aux hommages qui leur sont adressés ; puis à la fin de la délibération du 12 octobre 1895, M. Chabuel redemande une garnison, qui ne vient pas, et M. Demôle, beaucoup plus pratique, simplement *des plaques pour nos rues*, qu'il nous obtient après avoir fait remarquer que les étrangers se plaignent : « de la parcimonie excessive qui a présidé à la distribution des plaques indicatrices de rues », lesquelles plaques, même de nos jours, sembleraient devoir exister aux deux extrémités des traverses, afin d'éviter aux promeneurs de la Croisette de remonter jusqu'à la rue d'Antibes pour lire le nom en question. — M. Gazagnaire, dont le frère a échoué au Conseil général, venait de démissionner (4), quand *M. Jean Hibert, membre du Conseil Général devient notre maire*, ayant à ses côtés M. André Capron, 1[er] adjoint, et M. Joseph Raymond 2[e] adjoint. Sous cette administration, il faut citer les travaux, améliorations et propositions qui suivent : Tout d'abord, M. Demôle demande le 24 octobre 1895 qu'on cherche à atténuer les inconvénients résultant de la distance de la gare des marchandises, distance beaucoup trop grande, en achevant le boulevard du Midi, et : « en obtenant de la Compagnie P.-L.-M., que les wagons complets soient déchargés

(1) Ibid., Ibid., f° 381, 18 février 1895.

(2) Ibid., Ibid., f° 81. Délib. du 6 avril 1895.

(3) Dont le 200[e] régiment était commandé par notre camarade de promotion et ami, le colonel Bizot.

(4) Le 1[er] septembre 1895.

à Cannes même. » Heureusement, une grande partie de ces graves inconvénients n'existe plus de nos jours. Cette municipalité aussi, pose les bouches d'incendie, améliore le boulevard d'Alsace, installe le Téléphone entre Cannes et la gare de la Bocca, crée des recettes auxiliaires des postes dans notre commune — sur la proposition également de M. Demôle, — étend le champ de tir de Ste-Marguerite, et augmente le plus possible la publicité en faveur de Cannes-la-Jolie. Incontestablement, la question la plus importante fut l'*amélioration du port*, traitée dans la séance du 19 décembre 1895. *M. A. Capron, rapporteur*, informe ce jour-là le Conseil que le projet des ingénieurs a reçu la sanction du ministre. L'estimation de notre jetée Est est fixée à 1.040.000 francs. (1) La Ville y contribue pour six cent mille francs, et l'Etat accorde le complément.

C'est maintenant le Président *Félix-Faure qui vient visiter Cannes, le* 3 *mars* 1896, six ans après le passage parmi nous du regretté M. Carnot, et cette réception est particulièrement solennelle (2), le nouveau Président ayant déjà un culte prononcé pour le protocole, l'étiquette et les honneurs, culte qui deviendra excessif dans les dernières années. Toute la Ville est pavoisée, et la tribune du Cercle Nautique disparait sous les giroflées et les violettes. Un arc de triomphe s'élève rue d'Antibes à hauteur de la rue des Roses.

Après avoir quitté le « Formidable », le Président débarque au wharf Guy de Maupassant, où M. Hibert le reçoit, monte dans un landau avec les généraux Zurlinden et Tournier, parvient à l'ex-rue Centrale — dès lors rue Félix Faure, — et pénètre dans la salle des Fêtes de la Mairie *par un escalier extérieur drapé de satin rouge, ayant alternativement sur chaque marche* : *alpins, douaniers, gendarmes et pompiers*. Après le discours du maire, M. Faure répond : « que notre rade incomparable deviendra le premier port de plaisance de la Méditerranée »... ; il a fallu plusieurs siècles pour le reconnaître ! Réceptions officielles, indispensable, remise de décorations, puis le Président rejoint le débarcadère par la Croisette. Aussitôt de retour sur le « Formidable », commence la *Revue Navale*, où défilent devant le cuirassé, 28 yachts à vapeur ayant en tête « Eros » au baron de Rothschild, et 18 yachts à voile, dont « Britannia » à S. A. R. le Prince de Galles, et « Corsaire » à S. A. R. le Grand-Duc de Mecklembourg, etc. Grâce au concours de chacun, cette belle réception dont Cannes garde encore le souvenir, a été pour notre ville d'une importance capitale. (3) On insiste toujours pour la garnison, et les bureaux de la guerre, pour ne plus entendre nos plaintes, proposent d'envoyer une Compagnie d'In-

---

(1) Arch. de Cannes. Reg. 16, f° 317, v°.

(2) Les détails suivants sont relevés dans le compte-rendu des feuilles locales.

(3) Et nous coûta 33.396 fr. 92. Arch. de Cannes. Reg. 17, f° 123, v°.

fanterie légère d'Afrique à Ste-Marguerite, proposition que nous faisons ajourner, en maintenant nos offres : un ou deux bataillons, comme le voulait Richelieu, subvention de 135.000 francs pour les casernements et terrains de tir... ce qui ne trouve pas grâce devant le général Billot qui nous informe « qu'il ne dispose alors d'aucun élément pour notre ville », — délibération du 31 juillet 1896

C'est la même année que périt dans la force de l'âge « Antoine Amédée Marie Vincent Amat Manca de Vallombrosa (né en 1858), *Marquis de Morès et Montemaggiore*, traitreusement assassiné à El'Ouatia — Afrique — victime de son dévouement à la France, » comme on le lit sur la splendide pyramide en marbre rouge de notre cimetière Cannois, où, après des efforts inouis, sa noble épouse est enfin parvenue à ramener ses restes.

Le Conseil vote aussi la concession des tramways électriques à l'*Omnium Lyonnais*, dont on ressent, hélas, encore les clauses du cahier des charges, accepté si malheureusement peu après. (1) Avec les étrangers, Cannes possède alors près de 40.000 âmes. Au début de l'année 1897, il est question de créer un Casino dans les Jardins de l'Hôtel Gray et d'Albion moyennant une subvention de 80.000 francs à accorder pendant cinquante ans ; mais cela représente en somme un emprunt de plus de deux millions, comme on le fait remarquer le 11 janvier... et le Casino ne sortira de terre que dix ans après. Puis ce sont les *fêtes Carnavalesques qui débutent le* 21 *février* 1897, et la première manifestation de ces aimables et inoffensives folies n'est pas sans éclat faut-il croire, puisque le prince Constantin Radziwill écrit le lendemain qu'il « en a été si bien impressionné qu'il se fait un plaisir d'envoyer 500 francs comme prix. » Malheureusement, la Municipalité Cannoise, vers 1897 également, laisse *recouvrir le pont très ancien du Riou, sur « l'Avenue du Pont Romain »* et faire ainsi une petite place au carrefour du chemin de la Croix-des-Gardes. Le fait est fort regrettable au point de vue de l'archéologie locale, car il est maintenant, depuis ces malencontreux terrassements, devenu impossible de vérifier qui avait raison, de la tradition, ou de Sardou. Ce dernier auteur avait, en effet, écrit : « C'est un vieux pont que l'on croit avoir été construit par les Romains. L'appareil imite en effet celui qui, en général, caractérise les constructions romaines ; mais suivant M. Mérimée (2), ce pont, quoiqu'il date certainement d'une époque fort reculée, n'a pas été bâti par les Romains. » (3) Sur nos anciens plans, au contraire, l'endroit est nettement appelé « Pont-romain » ; rue du Pont-Romain » ; Avenue du Pont-Romain... » mais la vé-

---

(1) En 1899.

(2) Qui a pu le dire verbalement, car on ne le trouve pas dans ses écrits.

(3) Sardou (A.-L.) Notice sur Cannes, p. 139.

rité est sous terre, on ne la connaîtra pas de longtemps ; ajoutons cependant *que la construction est restée intacte.* (3).

Cependant l'amitié de Cronstadt et de Toulon, devient l'*Alliance franco-russe*, et M. Raymond, remplaçant alors le maire, associe Cannes aux manifestations fêtant la consécration de cet évènement histoıique, et communique au conseil, le 4 septembre, la dépêche de remerciements du général Hagron, reçue de la Présidence ; et, peu après — 29 novembre 1897 — *M. Einesy aborde en détails la grosse question du Canal du Loup :* « à moins de voir, dit-il, notre Ville reléguée au dernier plan des stations hivernales, Cannes se trouve obligée de construire ce Canal et de consentir des sacrifices considérables. » On approuve donc le projet, et un emprunt de 850.000 francs amortissable en 40 ans. « Et ce remarquable exposé de M. Einesy est envoyé à l'impression. » (2) Au moment où le Casino des Fleurs est fermé, et la question théâtrale ouverte de nouveau, a lieu ici une imposante inauguration. S. A. R. le Prince de Galles arrive à Cannes le 5 mars et descend au Grand-Hôtel, *Le* 10 *Mars* 1898, à 2 heures du soir *a lieu la pose de la* 1re *pierre de la Jetée-Albert-Edouard,* de la façon la plus solennelle. Les 7e chasseurs et 112e d'Infanterie ont envoyé leurs détachements ; dans son discours, M. Hibert rappelle que S. A. R. a donné à nos régates un lustre incomparable, et le futur roi d'Angleterre accepte de donner son nom à notre Jetée. La première pierre est donc posée. On use pour cela d'un *maillet de chêne sculpté par M. Pellegrini* et portant gravé « Ville de Cannes, 10 mars 1898, Jetée-Est. », et d'une *truelle en argent,* dont l'inscription dût être modifiée au dernier moment, à cause de la dernière ligne, inexacte ; on remplaça donc le nom de M. Babet par celui de l'architecte du département. — La première truelle a dû, croit-on, être gardée par M. Hibert, et serait entre les mains de M. Castel, de Grasse ; la vraie, la seconde, celle dont s'est réellement servi le Prince, a été conservée par S. A. R. (3) On y voyait gravé :

« Cette truelle a servi
à S. A. R. Mgr. le Prince de Galles
pour la pose
de la première pierre
de la contre-Jetée Est de Cannes
le 10 mars 1898.
M. Hibert étant maire
MM. Capron et Raymond adjoints. »
M. Aubé, ingénieur en chef
M. Bourgougnon, ingénieur ordinaire.

---

(1) Voyez la sépia du Musée Régional.

(2) *Arch. de Cannes. Reg.* 18, *f*° 69, *v*°.

(3) Et, malgré les articles de journaux de la presse locale, semble, devoir difficilement, quitter la Cour d'Angleterre pour le Musée régional de Cannes !

Le même mois, (1) M. Agarrat obtient gain de cause pour la *construction du nouveau Palais de Justice.* — C'est à cette époque également — 26 avril 1898, — qu'a lieu à la villa *Wenden le mariage princier de Christian de Danemark avec S. A. la duchesse Alexandrine de Mecklembourg-Schwérin* (2). A cette imposante cérémonie, (dont le Musée de Cannes possède la belle photographie), assistent : les grands-ducs de Russie, Alexandre, Michel, Serge, Boris ; beaucoup de princesses et de grandes-duchesses, le prince de Roumanie, le comte et la comtesse de Caserta, le prince héritier de Bade, etc. ; et toute la haute Société Cannoise se donne rendez-vous au temple Allemand du boulevard du Cannet, pour assister au défilé de ces hauts personnages. — Deux mois après, hélas, un deuil cruel frappe notre région, et Biot est le théâtre d'une affreuse catastrophe. Le 12 juin 1898, jour de la Fête-Dieu coïncidant cette fois avec la première communion des enfants du village, la maison de M. Agard s'écroule en renversant, à 8 h. ½ du soir, en pleine fête de famille, les maisons contiguës, faisant ainsi de nombreux blessés et apportant la mort à trente personnes. S'associant donc à la douleur de ce pauvre village si voisin de nous, Cannes envoie aussitôt cinq cents francs aux familles des victimes. — De son côté, animé du zèle le plus louable, M. Einesy persiste à défendre nos droits et nos intérêts dans cette épineuse question des eaux de la Siagne. (3)

Tout à coup survient, à 3 heures du matin la nouvelle de la mort subite de Félix-Faure ; M. Hibert lève donc le 17 février 1899, la séance en signe de deuil et s'écrie : « On disait autrefois à chaque vacance du trône : le Roi est mort, vive le Roi ! nous dirons aujourd'hui : le Président de la République est mort, vive la République » (4), faisant ainsi un rapprochement que les dernières années du pouvoir présidentiel semblaient pouvoir justifier. — Lors de l'élection de M. Emile Loubet, malgré de vives oppositions, Cannes continue avec suite sa marche au progrès ; ses fêtes prennent tant d'importance que, pendant la saison 1898-1899, elles occasionnent une dépense de 50.000 francs environ... Quel chemin parcouru depuis l'arrivée de lord Brougham ! Puis le 23 mai 1899, (5), M. Platon professeur d'Agriculture à Vendôme est agréé pour créer à Cannes une *chaire d'Agriculture et d'Horticulture.* — Quelques jours après sa réélection, le maire fait acheter par la ville les 58 lots de terrain et certains

(1) Séance du 28 mars 1898.

(2) Témoins du marié : le duc de Cumberland son oncle par alliance, et le neveu de S. M. la reine de Danemark, baron Blixen-Finèche. Ceux de la mariée : S. A. I. le grand-duc Michel Nicolaiewith, feld-maréchal de l'empire russe, son grand-père, et le duc Jean-Albert, régent du grand-duché de Mecklembourg.

(3) Voyez Arch. de Cannes. Reg. 18, f° f° 351.

(4) Ibid., Ibid., f° 379, v°.

(5) Sur la proposition de *M. Demôle Président de la Société d'Agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.*

bâtiments militaires que la Direction des Domaines voulait vendre, et dépendant de l'île Ste-Marguerite « l'un des plus beaux joyaux de notre couronne » suivant l'expression fort juste de M. Hibert — 25 mai 1900, — et l'on désigne la délégation pour l'Exposition universelle, car, si Cannes n'est pas une grande ville : « Elle est mieux que cela, s'écrie M. Einesy, le 14 novembre. C'est un salon international, où les hivernants trouvent à côté des merveilles naturelles dont nous sommes les dépositaires, les perfectionnements les plus complets du luxe, du confort et de l'hygiène. » On décide donc pour divers travaux d'utilité publique — : boulevard du Midi et d'Orient, suppression du passage à niveau de la rue d'Antibes, percement de la rue S - Antoine, etc. — un emprunt de 480.000 francs, quand on apprend tout-à-coup, la *mort si glorieuse de notre compatriote de Mougins, le commandant Lamy* (1), et le 14 novembre 1900, la place de l'Oasis devient « place du Commandant Lamy », en mémoire du glorieux soldat. Quelques jours après — 20 novembre — le Conseil vote des remerciements à *M. Demôle qui vient de faire adopter l'idée de la création d'un Laboratoire Municipal.*

Puis, le 7 *décembre* 1900, *décède* à Cannes, à la villa portant son nom, le *baron Lycklama*, Tinco-Martinus-François, né en 1837, à Beetstergwaag (Frise, Hollande), et c'est pour le Conservateur de ses très rares collections un devoir de reconnaissance que présenter le résumé de la notice Biographique du généreux donateur. (2).

Le chevalier T. M. Lycklama à Nijeholt, était avant tout un savant pionnier de l'histoire, de la géographie et de l'archéologie. C'est l'auteur d'un grand ouvrage dont le *célèbre Malte-Brun* voulut bien faire un compte-rendu à la Société de Géographie de Paris (3) ; c'est *dire l'importance de cette œuvre.* (4)

Le vrai titre de l'ouvrage est : *Voyage en Orient par la Russie.* Il se compose de quatre volumes 8° Jésus, avec cartes et planches.

L'acte de décès est signé Jean Hibert avocat, Maire de Cannes, et Joseph Raymond, adjoint.) — Sa veuve « dont les éminentes et aimables qualités jointes à la plus gracieuse distinction lui méritent disait notre prédécesseur, cette respectueuse déférence qui est le privilège exclusif des nobles cœurs », (5)

(1) Nous y reviendrons plus loin avec quelques détails.

(2) Les notes suivantes sont la reproduction de notre article paru dans le journal « Le Littoral », 10 juillet 1905.

(3) *Malte Brun* — Notice sur les deux premiers volumes du voyage de M. le chevalier Lycklama à Nijeholt — Société de Géographie de Paris — Bruxelles — Typ. Roussel 1875.

(4) T. M. chevalier Lycklama à Nijeholt : « Voyage en Russie, au Caucase et en Perse, dans la Mésopotamie, le Kurdistan, la Syrie, la Palestine et la Turquie, exécuté pendant les années 1866 — 1867 — 1868 — Paris, Arthus Bertrand 1872 — 4 vol. 8e Jésus — Cartes et planches.

(5) Pinatel (Philippe). — Catalogue du Musée Municipal Lycklama, Cannes — Guiglion — 1897.

est née Julienne Agathe Jacqueline, *baronne de Schwartzenberg*, et veille toujours avec sollicitude sur le don splendide fait à la ville de Cannes par son regretté mari.

L'auteur du grand ouvrage en question dit Malte-Brun est : « Un gentilhomme hollandais aujourd'hui notre confrère (1), d'un savoir aussi solide que varié... Après un séjour d'environ quatre mois dans la capitale de la Perse, le chevalier Lycklama se dirige sur Ispahan, arrive à Koum-la-Sainte, et visite les ruines de Persépolis et Chiraz..., où ils se repose des fatigues de ce long voyage. Il lui restait à voir la Babylonie, la Syrie et la Palestine. Il est de notre devoir, ajoute le célèbre géographe, de signaler l'importance de son ouvrage. Le style en est pur, facile et agréable ; il renferme d'ailleurs sur les origines, l'histoire, les mœurs, la législation, le gouvernement des peuples que M. le chevalier Lycklama a visités, d'intéressants aperçus... etc. »

Le jour des funérailles du baron Lycklama (10 *décembre* 1900) M. Hibert rappelait : « qu'il connaissait et parlait toutes les langues d'Europe, avait des notions étendues sur les langues mortes, et étonnait par la variété de ses connaissances en toutes choses.

Son souvenir est donc loin de disparaître de Cannes, comme celui du véritable bienfaiteur du Musée Municipal, le *baron Alphonse de Rothschild* qui vient alors de combler notre cité en lui offrant la superbe toile d'Henry Levy « Samson et Dalila » œuvre de toute importance, ayant obtenu la médaille d'Or au Salon de Paris en 1900. Aussi, dans sa séance du 12 janvier 1901, c'est à l'unanimité que nos édiles lui votent des remerciements.

Il est curieux de noter aussi que la Cie des tramways de Cannes demande alors — délibération du 26 février 1901. Reg. 19, f° 347, v° — « de supprimer les premières classes pendant l'été, du 1er mai au 1er octobre, dans l'intérêt du public qui pourra être admis à toutes les places moyennant paiement du prix de la 2e classe... », excellente modification approuvée à l'unanimité par le conseil, soumise à une enquête préfectorale... et laissée cependant lettre morte.

Vers la fin de l'année, M. Hibert donne sa démission — 9 décembre 1901 — pour raisons de santé : « après avoir pendant tant d'années consacré tous les instants de sa vie à la défense des intérêts de la Ville de Cannes. » (2) Aussi, dès le début de l'année suivante — 19 *janvier* 1902, *Monsieur André Capron est-il élu maire* — M. Raymond 1er adjoint, M. Girard Antoine-Joseph, 2e adjoint.

---

(1) Extrait du Bulletin de la Société de Géographie. Juin 1874.

(2) Lettre de M. le Préfet du 13 décembre 1901. Peu de temps après, la Ville a la douleur de lui faire des funérailles publiques. — Séance du 22 mai 1902.

A la fin de la saison, M. A. Capron annonce au Conseil que le prince Constantin Radziwill vient de faire don de l'Horloge manquant à l'Hôtel-de-Ville. Elle marquera, espérons-le, lit-on dans un journal du moment : « non seulement des heures heureuses, mais celle de la concorde et de l'apaisement entre tous les enfants de Cannes. » — Et nous voici parvenu à l'année 1903, approchant ainsi du terme que nous nous sommes imposé.

Cannes possède alors 44.400 *habitants* soit 30.400, de population fixe, et 14.000 flottante ; la jolie ville est devenue ainsi *treize fois plus importante qu'en* 1787, pour ne parler que statistique ; la lutte cependant est incessante, et ce Canal du Loup qui a subi tant de retards, soulevé tant de discussions, nous amène à augmenter encore l'emprunt projeté ; cette fois, le Crédit Foncier devra nous avancer près d'un million — en réalité 850.000 fr. (1).

A la constitution de la municipalité nouvelle — 1er mai 1904, — 3.005 électeurs maintiennent M. Capron à la première magistrature, et MM. Louis Bompard architecte et E. Agarrat, bâtonnier de l'ordre des avocats, lui apportent comme adjoints le concours éclairé de leur compétence administrative et judiciaire.

. . . .

Depuis dix-sept ans, aucune force navale étrangère un peu importante n'a mouillé dans nos eaux ; on n'a pas oublié ici, qu'alors, l'escadre anglaise sous un prétexte assez fallacieux, n'avait pas salué la terre de France, et depuis, de graves raisons politiques avaient maintenu et consolidé la tension entre les deux pays. Mais actuellement, un rapprochement avec notre pays étant de l'intérêt britannique « l'Entente cordiale » est en marche. Dès le 10 juin 1904, le croiseur anglais « Pionnier » effectue de minutieux sondages au Golfe, et bientôt arrive, en lignes de files, l'*escadre anglaise :* 14 *croiseurs et* 11 *contre-torpilleurs.* Cette division commandée par le contre-amiral sir Baldwin Walker, est de couleur uniformément grise. C'est une force importante d'un aspect imposant ; bientôt commencent les visites officielles. — Rappelons en passant que l'Angleterre n'a pas de fusillers marins, et que ce sont des soldats qui constituent l'infanterie de bord. Visite d'ailleurs absolument correcte et amicale, laissant cette fois une impression plutôt agréable ; et les deux années qui vont suivre ne feront que resserrer les liens nouveaux qui semblent unir les deux nations actuellement. — Au mois de juin 1905, M. Capron adresse à M. Arago, notre député représentant alors la France à Berlin pour le mariage du Kronprinz, avec notre hôte si gracieuse la duchesse Cécile, les vœux respectueux de la Ville de Cannes pour elle et son impérial époux. Depuis sa naissance, la duchesse Cécile de Mecklembourg-Schwérin est connue de tous

(1) Arch. de Cannes. Reg. des Délibérations n° 20, f° 287, v°.

nos concitoyens, et les fiançailles de la simple et gracieusee jeune fille de la villa Wenden, future Impératrice d'Allemagne, ne peuvent nous laisser indifférents. Le général de Lacroix, envoyé extraordinaire de la France, présente en cette occasion à S. M. l'Empereur d'Allemagne M. François Arago (1) qui, le dimanche, dépose notre gerbe de fleurs, et le mardi, le télégramme de Cannes. Le 7 *juin* 1905, *M. Capron reçoit de la Princesse Cécile ces charmants et précieux télégrammes :*

« Potsdam, 7 juin 1905.

« Je vous remercie infiniment de votre aimable souvenir. Vous savez bien « que je n'oublierai jamais Cannes où j'ai passé des années si heureuses.

CÉCILE. »

Témoignage si flatteur pour notre jolie ville fleurie, et peut-être, pour la France, gage très heureux pour l'avenir, d'autant que ce télégramme est bientôt confirmé par le suivant :

« Capron, maire Cannes,

« Hubertusstock, 14 juin 1905.

« Nous sommes extrêmement touchés des bons vœux que la chère ville « de Cannes a bien voulu former pour nous à l'occasion de notre mariage et « nous vous prions, Monsieur le Maire, de lui transmettre nos remerciements « sincères.

« Princesse et Prince Impérial d'Allemagne et de Prusse. »

Puisse donc la tristesse du ciel brumeux du Nord et la lourdeur d'une couronne impériale, ne jamais faire regretter à la Princesse nos rivages ensoleillés !

Avant de rapporter la cérémonie patriotique de l'inauguration du monument de Mougins, élevé à la mémoire du vainqueur de Rabah, donnons un court résumé de la vie de notre glorieux camarade du pays.

Le père de *François J. A. Lamy*, ayant épousé une des filles de M. Giraud, notaire, était lieutenant de vaisseau. Fixé à Mougins vers 1857, il y meurt en 1891, hélas avant d'avoir pu jouir au moins de l'éclat jeté sur son nom par la vie militaire et la mort héroïque de son enfant. — Grand Prix d'honneur de géographie, à peine âgé de onze ans, Lamy entre bientôt à la Flèche, puis à St-Cyr — promotion de 1877. — Il en sort au 1er Tirailleurs algériens, fait la campagne de Tunisie et celle du Tonkin. A vingt-huit ans, il est fait chevalier de la Légion d'honneur — 17 mars 1885 — après avoir reçu sa première blessure. On le retrouve ensuite à l'Etat-major du général Poizat, commandant la division d'Alger ; mais, fatigué de cette vie de bureaucrate, il ob-

(1) Qui reçoit à cette occasion le grand cordon de la Couronne de Prusse.



PHOT WALERY, PARIS

COMMANDANT FRANÇOIS-J.-A. LAMY

NÉ A MOUGINS, EN L'ANNÉE 1858, MORT GLORIEUSEMENT AU COMBAT DE KOUSSRI 22 AVRIL 1900

D'APRÈS LA PHOTOGRAPHIE OFFERTE EN HOMMAGE A L'AUTEUR, AU NOM DE LA FAMILLE, PAR M. GIRAUD, NOTAIRE, ONCLE DU COMMANDANT.

tient vite la mission d'organiser vers El-Goléa notre pénétration Saharienne. Là, il est dans son élément, calme les Touaregs, organise les Méharistes, et part, en 1893, vers le Congo avec la mission Le Chatelier. Il rassemble également, mission difficile, les cinq à six mille convoyeurs nécessaires à notre marche sur Antanarif, et est cité à l'ordre pendant cette difficile expédition. A son retour en France, promu officier de la Légion d'Honneur, on lui donne, en 1896, le commandement de la fraction du 28e régiment d'Infanterie alors à Paris, et il fait partie de la maison militaire de Félix Faure. — Alors s'organise la mission Foureau-Lamy, qui va pénétrer dans le Sahara — octobre 1898. — La mission arrive à Zinder l'année suivante : M. Foureau rentre en France tandis que Lamy s'enfonce dans la région du Tchad où, recueillant les restes de la mission Voulet-Chanoine si tristement célèbre, notre compatriote inflige deux défaites graves au sultan noir. Rejoint pas Gentil, Lamy écrase définitivement Rabah, qui est pris et décapité par ses anciens captifs. Hélas, une balle folle vient, au *combat de Koussri,* 22 *avril* 1900, *frapper le commandant Lamy :* « dans l'apothéose d'une auréole de triomphe » (1), lui fracassant « le bras gauche et se logeant dans la poitrine : « Rabah vaincu, écrivait-il le « 30 mars à sa pauvre mère, c'est la fin. En route pour la France, et à bientôt « le plaisir de vous embrasser. » ... A six heures du soir, il était mort, mais mort victorieux, ayant planté nos trois couleurs au camp de Rabah !

Le petit village de Mougins ne pouvait vraiment pas laisser dans l'ombre cette existence toute d'honneur, uniquement consacrée à ses devoirs, et trouvant sa fin dans la gloire de la Mère-Patrie ; aussi décide-t-il d'élever un monument à la mémoire de son glorieux enfant. Cannes participe nécessairement à la souscription de ce buste, et reçoit de Me Giraud — pour la Bibliothèque de la Ville l'excellent ouvrage publié par le commandant Reibell, lieutenant et ami du regretté commandant Lamy. En lui transmettant les remerciements de la Ville. M. A. Capron ajoute que le Bibliothécaire actuellement en fonctions en est : « d'autant plus heureux et fier qu'il avait eu le réel honneur de « recevoir lui-même à Bordeaux, la mission Foureau-Lamy, à son retour en France. » (2) — *Les fêtes de Mougins ont lieu ici, le lundi* 1er *mai* 1905, et sont une imposante manifestation patriotique.

Depuis deux jours M. Clémentel (le ministre des Colonies du moment) est dans nos murs ; puis arrivent : MM. le général Mathis, commandant le xve corps, le général Barbé gouverneur de Nice, Colonel Reibell, capitaine de Chambrun, de Joly préfet des Alpes-Maritimes, nos députés, A. Capron, et les mu-

---

(1) Foureau (F.), « Mission Saharienne. » p. 792.

(2) Lettre de M. le Maire à M. Giraud, notaire honoraire à Cannes, 28 mars 1905. — L'auteur commandait alors par intérim le 57e régiment d'Infanterie, et présentait les troupes de toute la Place de Bordeaux.

nicipalités diverses, sans parler de la presse locale et parisienne. Un étendard de Rabah, glorieux trophée du combat du Chari recouvre le buste de Lamy, et, dans un discours vibrant de patriotiques élans, M. Fr. Arago expose que si le Président de la République est absent c'est qu'il doit recevoir le souverain d'une grande nation amie. mais que : « le Gouvernement de la République... la science, l'armée te revendiquent, Lamy, toi, l'homme du devoir, de l'abnégation... Tu ne seras pas oublié. Envers toi, ta petite patrie n'a pas été ingrate — et la grande non plus ! »

Puis, M. le Colonel Reibell prend la parole :

. . . .

« C'est, dit-il, grâce à deux facultés d'organisation de Lamy, à son sang-« froid dans les moments de détresse, à sa noble obstination, que la Mission a « atteint son but. Il avait formé une troupe d'élite qui l'aimait et le respec-« tait. Sa vigueur était si communicative qu'il fit supporter à cette troupe « plus de fatigues et de privations que jamais soldats d'Afrique n'en suppor-« tèrent.

« Lamy les conduisit à la victoire et ne nous reviendra plus. Il a trouvé « là-bas la plus glorieuse de toutes les morts. Inclinons-nous respectueusement « devant ce grand soldat disparu. »

« Je n'en dirai pas davantage pour honorer nos morts. Mais je dois excuser les vivants de faire violence en ce jour à la modestie de celui qui n'est plus. Les hommages de la postérité vont de préférence à ceux qui les ont le moins recherchés. Le trait dominant du caractère de Lamy était, avec une volonté dont rien ne pouvait abattre la ténacité et l'énergie, une modestie qui avait horreur du bruit et de la réclame. Ces qualités sont celles que doit avoir tout soldat de la République. C'est le type de ces vertus que nous offrons, gravé dans la pierre, aux jeunes générations. La tombe du Commandant Lamy est bien loin d'ici. Sur les bords du Chari, fleuve majestueux et inégal, à l'ombre d'un grand sycomore, sous un tertre blanchi, repose celui qui fit flotter le drapeau de la France, comme un emblême de délivrance et de civilisation, sur les ruines d'une tyrannie barbare. Ses ossements mêlés à cette terre d'Afrique en ont fait un prolongement de notre Patrie, qui porte le nom de Fort-Lamy ». (1)

Ce sont ensuite MM. Tajasque, Clémentel et Foureau qui viennent rendre hommage au glorieux enfant de Mougins dont le souvenir et les exemples resteront toujours vivaces au cœur de chaque français, et la cérémonie se continue, imposante et recueillie, devant une foule considérable accourue de tous les environs.

(1) Extrait d'un journal régional.

Après l'inauguration du Monument de Lamy, qui est en somme alors l'évènement historique capital de cette région, l'année 1905 ne présente plus rien de bien remarquable, si ce n'est l'*épouvantable orage du* 29 *septembre ;* on ne l'oubliera pas de longtemps ! Après la série de pluies habituelles de la St-Michel l'horizon se rassénère, et le soleil radieux reparait, quand tout à coup, à 4 h. 30 du soir, de gros nuages d'encre s'amoncèlent subitement ; les éclairs flambent, le tonnerre gronde, et des gouttes d'eau énormes couvrent nos chaussées ; puis, à 4 h. 50, *la ville se trouve littéralement bombardée, non par des grêlons, mais des blocs, des pavés de glace !* Avec cela le ciel crève, et jusqu'à 5 h. 10, tombe sur nos rues désertes aussitôt, une épouvantable averse — 40 m/m 6 d'eau en vingt minutes seulement. — Ce désastre est occasionné par la rencontre de deux orages, l'un du Nord, l'autre de l'Ouest. Ce qu'il y a de vitrages, de marquises brisés est incalculable ; les chevaux s'emballent, chacun s'enfuit et se réfugie n'importe où. La moyenne des grêlons tombés ce jour-là est d'un poids de 150 à 200 grammes ; mais, devant le Crédit Lyonnais on en a pesé un de 428 *grammes !* C'est miracle que nous n'ayions pas eu à déplorer la mort de quelqu'un sous un pareil ouragan de véritables projectiles. Tous les environs ont énormément souffert. Les plantes en pleine terre sont hâchées, les chassis des serres brisés, transformés en écumoirs ; les anthémis, les œillets décimés, la récolte d'olives compromise ! Vallauris, le Golfe-Juan et Antibes souffrent autant que nous de ce cataclysme régional dont les victimes sont innombrables... Mais avec le soleil, comme toujours, renaissent le courage pour la lutte, l'espérance et la gaîté.

. . . .

. . . .

Après avoir ainsi — trop longuement peut-être au gré du lecteur, — relaté tout ce que nous avons cru pouvoir jeter un peu de lumière dans l'histoire d'un pays ensoleillé cependant naturellement, nous terminerons par le résumé très succinct des derniers efforts.

Depuis le mois de mai 1904 (1), le Conseil Municipal continue sa marche

---

(1) Réélection comme maire de Cannes, de M. A. Capron, conseiller général, chevalier de la Légion d'honneur.

progressive, comme l'exposait si bien M. Bompard, premier adjoint, le 29 novembre 1905, à l'occasion de la fête de notre premier magistrat municipal.

On doit en effet à ce dernier : « Le prolongement et l'achèvement du boulevard Jean Hibert dont le tracé a permis de conserver les pittoresques rochers de la Bocca ; le boulevard Eugène Gazagnaire, le lavoir de la Bocca, l'amélioration de l'éclairage public, l'élargissement de la rue Emile Négrin, l'augmentation des revenus de la Ville par l'agrandissement de l'abattoir, le dragage du port, la création d'un bureau municipal de placement et de la Bourse de travail, enfin le prolongement des travaux de la Bocca à Mandelieu, l'Institut Collégial et le Casino Municipal. » Ces deux dernières améliorations si indispensables à la prospérité de Cannes-la-Jolie, entrent en voie d'exécution ; et, déjà fort avancé, le Casino doit être incessamment inauguré. (1)

A la fin de : « Quatre siècles de l'Histoire de Cannes », M. Ph. Pinatel exprimait le vœu que : « Grâce à son hospitalité, à son incomparable climat..., aux distractions chaque jour plus nombreuses qu'elle offre à ses hôtes, la Ville de Cannes devienne de plus en plus le rendez-vous international des familles princières et aristocratiques, comme des familles bourgeoises de toutes les conditions... » ; et nous applaudissons de tout cœur à ce vœu. Vive donc Cannes ville de saison et port de plaisance, et de plus ajoutons-nous, port de commerce et *ville de saison d'Eté*, car, ne peut-on tout concilier un jour, pour le plus grand bien de la richesse publique ? Tant de familles vont — en vain, — chercher un peu de fraîcheur et de repos sur tant de petites plages épouvantables, (dont nous connaissons la plupart, et que nous ne nommerons pas), où la chaleur est de beaucoup plus grande, l'air bien moins pur qu'ici, la verdure extrêmement rare, que nous ne cessons de déplorer l'inconcevable éloignement témoigné par le public pour nos deux superbes plages, pendant la saison estivale, et de le regretter pour lui, ainsi que pour les petites et même les grandes fortunes Cannoises, car le succès vient si vite, avec la mode ! Quoiqu'on en dise, en somme, la Croisette et le boulevard du Midi, valent parfaitement Arcachon, Trouville — moins la vase, — et Royan — moins les courants dangereux. — Puissions-nous donc n'avoir pas prêché dans le désert, et la vogue y venir bientôt, pour le plus grand bien, et des baigneurs, et de tous nos concitoyens.

Parlant des efforts du duc de Vallombrosa « aidé d'une femme accomplie », pour le développement de la cité naissante, M. Stephen Liégeard ajoute que : D'ailleurs, la duchesse de Vallombrosa n'a rien à redouter des briseurs

(1) Depuis le dimanche 27 janvier 1907, jour de l'inauguration, le Casino Municipal et le Théâtre Michel, sous l'habile direction de MM. Henri Ruhl, et Michel, obtiennent le plus élégant et le plus légitime succès.

de couronnes ; la sienne tient à son front, sertie par la reconnaissance », puis il lui dédie ce délicieux sonnet, couronné du reste par l'Académie française.

« FLEUR DIVINE »

« A Madame la Duchesse de Vallombrosa,

« D'un Rayon de Soleil, d'un soupir de la grève
« Dieu l'a créé pour vous, le merveilleux jardin !
« L'âme aime à s'y bercer sur les ailes d'un rêve :
« On songe, en le voyant, d'Armide ou d'Aladin.

« Sous un ciel sans frimas la rose y naît sans trêve
« L'herbe un instant foulée y reverdit soudain
« Et l'éternel printemps exilé depuis Eve
« Se retrouve avec vous dans ce nouvel Eden

« Mais il est une fleur, entre toutes, divine :
« Si l'œil la cherche en vain, le cœur, lui, la devine ;
« Suave est son parfum et douce sa fierté ;

« Mieux qu'un joyau de prix elle orne une couronne.
« Et vous seule ignorez quel éclat l'environne,
« Car cette fleur, Madame, est votre charité. »

« Stéphen Liégeard. »

« La petite-fille de celle qui suivit Marie-Antoinette à la Tour-du-Temple » n'est plus là, s'écrie le poète. Les pauvres pleurent leur amie : « Glacée par le trépas, la belle main ouverte à toutes les infortunes vient de laisser échapper le sceptre qu'elle a tenu pendant un quart de siècle... (1).

Que le chantre de la Côte d'Azur se rassure... Il restera en bonnes mains.

. . . .

. . . .

. . . .

Enfin, M. l'archiprêtre Grégoire Ostrooumoff célèbre le 30 novembre 1905, les funérailles solennelles d'un des héros de la terrible bataille de Moukden, en présence de LL. AA. II. les grands-ducs Cyrille — si heureusement échappé au désastre du Pétropolawsk, — André et Nicolas de Russie ; de S. A. I. et R. la grande-duchesse de Mecklembourg-Schwérin, du prince Lobanoff, des généraux Baranoff, Tolstoï, du général prince Wiamensky, de S. A. I, le grand-du Michel Nicolaïewitch, président du Conseil de l'Empire, grand-maître de l'artillerie russe, oncle du Tzar, du grand-duc Michel, et de nombreux officiers français.

---

(1) Stéphen Liégeard : « La Côte d'Azur ». Paris-Quantin, 1887, in-4°, pp. 77 et 78.

Tous avaient tenu à cœur de s'incliner devant la dépouille mortelle d'un grand ami de la France, qui a voulu reposer ainsi toujours parmi nous, après avoir par son héroique opiniatreté empêché l'enveloppement de l'armée, lors de la bataille et de la retraite de Moukden. Ayant 93 décorations et 24 blessures, grand officier de la Légion d'honneur, le *général de Tzerpitzky*, vient mourir à la villa du Méridien, créée par S. A. I. le grand-duc Michel, au milieu de nos fleurs éternelles, au sein de la Nation amie et alliée.

Et tandis que se lève pour la Russie l'aurore de la Liberté, la France s'affirme généreuse par des institutions de mutualité, de justice et de prévoyance. Les grondements du monde arrivent jusqu'à nous ; mais ici :

. . . .

. . . .

Notre ciel reste BLEU ;
La BLANCHE écume use toujours la côte ROUGE.

Cannes, le 20 *Octobre* 1906.

Colonel THIERRY DE VILLE D'AVRAY.
Correspondant du Ministère à Cannes,
Lauréat au Concours du Prix Thiers 1907.

FIN.

Le 30 mai 1909, pendant les fêtes du cinquantenaire de Mireille, *en Arles, l'auteur, délégué par M. le Maire de Cannes, a eu l'insigne honneur de présenter le témoignage de nos admirations à l'illustre poète de la Provence, à Mistral, qui a daigné faire déposer au Musée Arlaten la présente* Histoire de Cannes-la-Jolie.

Liste des Maires et Consuls

de Cannes

depuis le XVIII[e] siècle jusqu'à nos jours



LISTE DES MAIRES ET CONSULS DE CANNES

depuis le XVIIIe siècle jusqu'à nos jours (1)

Esprit Riouffe	
Philippe Roux	1700
Barthélemy Daumas, marchand	
François Roustan	
P. Arluc	1701
A. Benses	
Ricard	
P. Arluc	1702
F. Escarras	
Marc Massuque	
Hubert Ardisson	1703
Jean Arluc	
Jean Arluc, notaire royal, maire	
Pierre Maunier, marchand	1704
Pierre Thémèze, marchand	
François Raphel, bourgeois	
Pierre Ricord, marchand	1705
...... 3e consul... ?, marchand	
André Jaume, notaire royal, maire	
Honoré Fort, marchand	1706
Antoine Maurel, marchand	
Pierre Ricord, notaire royal, maire	
Barthélemy Daumas, marchand	1707
J.-B. Boisse	
Pierre Jordany, marchand	
Hubert Ardisson, marchand	1708
Claude Rostan, marchand	
Pierre Reybaud, avocat à la Cour, maire	
Pierre-Joseph Boulle, maitre chirurgien	1709
Antoine Rusque, marchand	
François Rapheli, bourgeois, maire	
Honoré Fort, marchand	1710
Pierre Ricord, marchand	
Blaise Riouffe	
.... ?	1711
Pierre Roustan	
Hubert Ardisson	
Pierre Mercurin	1712
Louis Courmes	
François Roustan « Greffier en Ladmirauté, maire »	
...... ?	1713
André Raphet, marchand-négociant	
Marc-Antoine Foucard	
Pierre Massuque, marchand	1714
Jean Solliers, marchand	

(1) En tête, le maire, puis le 2e et le 3e consul.

Blaise Riouffe, bourgeois........................
Pierre Darluc, marchand........................ 1715
Jean-Louis Raymond, marchand........................

Jean-Laurent Raymond, notaire........................
Joseph Fort, marchand........................ 1716
Claude Roustan, marchand........................

Henri Riouffe, bourgeois........................
Joseph Devaye, marchand........................ 1717
Antoine Calvy, marchand........................

Lacune

Démission de Jean-Charles Riouffe-Thorenc « maire ancien mytriennal et alternatif mytriennal »........................ 11 avril 1741

Jean-Laurent Raymond, notaire royal........................
Boniface Solliers........................ 1747
Jacques Raymond........................

Joseph Jordany, bourgeois........................
Boniface Solliers........................ 1746
Jacques Raymond........................

Joseph Jaume, notaire royal........................
Antoine Ardisson........................ 1747
Jacques Raymond........................

Pierre Chatelet........................
Antoine Ardisson........................ 1748
Paul Vidal, négociant........................

Antoine Raybaud........................
Antoine Ardisson........................ 1749
Paul Vidal, négociant........................

Jacques Gazan........................
Antoine Ardisson........................ 1750
Paul Vidal, négociant........................

Donnat Hibert........................
Antoine Chambeiron, négociant........................ 1751
Charles Sardou, maître chirurgien du Cannet........................

François Méro, docteur en médecine........................
Antoine Chambeiron........................ 1752
Charles Sardou, maître chirurgien du Cannet........................

Joseph Jordany, bourgeois........................
Antoine Chambeiron........................ 1753
Charles Sardou........................

Pierre Chatelet........................
Jean-Louis Autran........................ 1754
Donnat Sardou........................

Joseph Jaume, notaire........................
Claude Fort........................ 1755
Donnat Sardou........................

André Féry........................
Claude Fort........................ 1756
Donnat Sardou, Consul du Cannet, lequel n'assiste que très rarement aux séances à Cannes........................

Boniface Solliers........................
Claude Fort........................ 1757
Donnat Sardou........................

Antoine Chambeiron........................
Jean-Charles Bon........................ 1758
Pierre-Joseph Icard........................

Nota : *Les trois consuls sont franc-maçons.*

Jean-François Riouffe ....
Joseph Méro 1759
...... ? ....

Jean Gazan, *maire*. Election Complémentaire..................
Paul Vidal 1759
François Calvy ....

Pierre Chatelet ....
Guillaume Le Cerf .... 7 décembre 1760
Jean-François Calvy ....

Joseph Jaume ....
Jean-Gabriel Jordany .... 6 décembre 1761
Jean-Joseph Massier ....

Jean-Louis Le Cerf ....
Joseph Méro .... 5 décembre 1762
Claude Estable ....

Pierre-Joseph Riouffe, avocat ....
Joseph Gras .... 4 décembre 1763
François Ardisson ....

Claude Fort ....
Jacques Ricord, tailleur d'habits .... 2 décembre 1764
Jean Castou ....

Jean-Gabriel Jordany ....
Charles Roustan, capitaine .... 1er décembre 1765
Jean-François Calvy ....

André Féry ....
Honoré Riouffe .... 7 décembre 1766
Claude Estable ....

Antoine Chambeiron ....
Michel Jordany .... 6 décembre 1767
Pierre Ardisson ....

Joseph Méro ....
François Courmes, maître chirurgien .... 4 décembre 1768
Pierre Augier ....

Pierre Allègre ....
Antoine Vidal .... 3 décembre 1769
Jacques Fioupou ....

Jean Gazan ....
Joseph Boucanier .... 2 décembre 1770
Pierre Sardou ....

Claude Fort ....
Antoine Manent .... 1er décembre 1771
Jean-Antoine Bertrond ....

Antoine Chambeiron ....
Pierre Tombarel .... 6 décembre 1772
Pierre Gazan ....

Jean-François Riouffe ....
Antoine Vidal .... 5 décembre 1773
Joseph Layé ....

Joseph Preire ....
Pierre Merle .... 4 décembre 1774
Pierre Sardou ....

Honoré Allègres, élus pour l'an 1776 ....
Pierre Arluc .... 28 janvier 1776
Jean Sardou ....

Jean-Joseph Desmarest .... 26 décembre 1776
Antoine Chevalier ....
Claude Estable .... 1er décembre 1776

Jean-Joseph DESMAREST........................ Antoine CHEVALIER........................ Jean REY........................	1778
Jean-Baptiste DE RIOUFFE, commissaire des guerres........................ Joseph RAYMOND........................ Pierre CANTON........................	30 mars 1780
....	....
Jean GAZAN........................ Esprit VIOLET........................ Pierre PAUL... (?)........................	1783
Jean-Joseph DESMAREST........................ Esprit VIOLET........................ Pierre-Joseph AUNE........................	1784
Jean-Louis LE CERF, dont nous avons donné la généalogie........................ Pierre-Joseph MERLE........................ Pierre FABRE........................	25 juin 1786
...... Le maire n'est pas nommé........................ MERLE, 2e consul........................ André JEANCARD, 3e consul........................	19 novembre 1786 (élus pour 1787
Joseph CALVY, maître en chirurgie........................ Antoine CHEVALIER........................ Jacques BENSSE........................	18 novembre 1787
...... Le maire n'est pas nommé........................ Esprit VIOLET, 2e consul........................ Joseph CAIRE, 3e consul........................	16 novembre 1788 (et 1er janvier)
Esprit VIOLET........................ VIDAL, cadet........................ Joseph CAIRE........................	25 janvier 1789
Jean-Baptiste RIOUFFE-THORENC........................ Michel-Hercule JORDANY........................ 15 nov. 1789... Pierre PROVENÇAL........................	pour 1790
Pierre-Remy HIBERT, avocat à la Cour........................	30 janvier 1790
François VIOLET, Premier Officier Municipal........................ RAYMOND .... 1er février 1790. Joseph DESMAREST........................	1791
A. PANISSE, maire........................ 3 févrler 1791. DARLUC, Sûe, TAQUE, JEANCARD, officiers municipaux........................	1791
Jean-Baptiste VIDAL, maire........................ André JEANCARD, Joseph DARLUC, Joseph TAQUE, officiers municipaux	1791
Jean-Charles HIBERT, maire........................ Louis BÉZIAN, André JEANCARD, Honoré RAVAISON, officiers municipaux	12 février 1792
Jean-Baptiste FÉRY, maire........................ Jean ROUAZE, Jean-Antoine SICARD, Valentin BON, Joseph JEANCARD et Jean-Baptiste JOURDAN, officiers municipaux........................	16 décembre 1792 et en 1793
HIBERT, cadet, maire........................ DARLUC, MERLE, VIDAL et RAYBAUD, officiers municipaux........................	11 frimaire an II 1794
Jean-Baptiste VIDAL, maire	1795
Etienne VIDAL d°	1795
LE CERF d°	1795
Jean-Baptiste ACHARD, maire........................	1797
DERMOND, puis Jean-Baptiste FÉRY, maires........................	1799
Jean-Baptiste FÉRY, maire........................ JORDANY .... ACHARD	1800
Barthélemy PREIRE, maire	en 1800 également

Honoré GRAS d° 1801

J.-B. ACHARD d° 1802

Barthélemy PREIRE d° 1806

F.-A. POULLE d° 1812
d° d° .... lors du 1er mars 1815

Joseph-Michel HIBERT 1815

HIBERT L. J. C. 1816

ROSTAN P. V. ....
Esprit VIOLET 1819
Joseph LE CERF ....

Honoré LE CERF 1826

Antoine VIDAL 1830

C. V. GRAS 1831

Florent BORNIOL 1833

G. H. ROUAZE (avec Paul ARLUC et CAIRE) 1834

Florent BORNIOL, puis J.-C. FLORY, maires 1839

Jean-Louis SICARD 1843
d° 1846

J. ARDISSON 1848

J.-B. RAYBAUD 1849

GUICHARD 1850

BARBE 1851

Antoine MILLET (avec A. RIGAL et J.-B. SAISSY) 1855

BARBE, maire 1860

J.-L.-V. LEGOFF 1864

J. Donat MÉRO (avec J.-B. SAISSY et L. P. COUET) 1865-1870

SUIFFET 1870

BORNIOL fils 1870

Auguste SEGOND ....
Pierre GAZAGNAIRE 1871
TERREROUSSE ....

BUTTURA 1871

J.-D. MÉRO (avec ROUSTAN aîné, et J.-B. GIRARD) 1871

J.-B. GIRARD, maiie (avec ROUSTAN aîné et V. BÉCHARD) 1874

Eugène GAZAGNAIRE, maire .... de 1878 au 1er mai 1892
SERRAILLER et ARLUC, adjoints en 1882 ....
LACOUR et BERTRAND d° en 1884 ....
MILLET et BERTRAND d° en 1888 ....
Eugène GAZAGNAIRE, maire ....
MILLET et ESCARRAS, adjoints ....

Jean HIBERT, maire ....
André CAPRON .... 1er septembre 1895
Joseph RAYMOND ....

André CAPRON, maire ....
Joseph RAYMOND .... 19 janvier 1902
Antoine-Joseph GIRARD ....

André CAPRON, maire ....
Louis BOMPARD, ingénieur-architecte .... 1er mai 1904
Ernest AGARRAT, avocat ....

André CAPRON, maire ....
Ernest AGARRAT, avocat ....
DARMIN ....

LISTE DE MM. LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

élus le 3 Mai 1908

Agarrat E., 1er adjoint
Albertiny
Bella M.
Brun Antoine
Burdinat
Burtin
Cais A.
Calviero F.
Campedieu A.
Capron André, Maire et Conseiller Général,
Chevalier de la Légion d'honneur
Couturier C.
Darmin, 2e adjoint
Dejioanni L.
Froment E.
Gimbert H.
Grosso L.
Guillon C.
Hermieu H.
Hugues-Poirier
Lacour René
Lambert Jean
Martin Louis
Pastour P.
Serraillier P.
Sinibaldi
Spinabelli
Vidal Louis.



TABLE DES GRAVURES

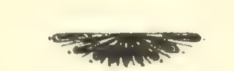


TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE X. — Progrès de Cannes au XVIII[e] siècle

CHAPITRE XI. — Cannes sous la Révolution.

CHAPITRE XII. — Du Premier Empire à nos jours. — Cannes-la-Jolie.



TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ÉVÊQUES D'ANTIBES

(D'après la Carte de Spitalier de Seillans, 1786)

St-Armentaire est regardé comme le premier Évêque d'Antibes. On ignore dans quel temps il occupait ce siège.

Valère, évêque jusqu'en	....	473
Agrœcius	524	527
Eutherius	529	545
Eusèbe	549	554
Optat	573	585
Deocarius	644	658
Aribert	788	...
Heldebon	828	...
Aimar	930	...
Umbert	966	...
Bernard I	987	1022
Adelbert I	1026	1058
Geofroy I	1060	1083
Adelbert II	1089	1093
Manfred de Grimaldy	1110	1134
Geofroy II	1140	1143
Pierre I	1146	1155
Raimond I	1158	1163
Bertrand I	1166	1176
Foulques	1178	1185
Guillaume I	1186	1187
Raimond de Grimaldy	1188	1196
Spitalier de Seillans	1199	1201
Bertrand II	1202	1212
Guillaume II	1212	1216
Bertrand de Aguis	1218	....



ÉVÊQUES DE GRASSE

Le siège de Antibes fut transféré à Grasse sous l'Episcopat de Bertrand de Aquis	1244	1246
Raimond de Villeneuve	1247	1249
Ponce I	1250	1257
Guillaume de Barras	1258	1280
Ponce de Sablières	1281	1285
Lautheaume de Pontevez	1287	1298
Guillaume Agarni	1298	1300
Geofroy III	1300	1343
Pierre de Beretto	1344	1348
Jean de Peyrolles	1349	1360
Amédée de Digne	1361	1369
Aimar de la Voute	1374	1379
Spitalier de Seillans	1379	1382
Thomas de Gerente	1382	1390
Jacques de Graulières	1390	1391
Pierre Bonnet	1392	1405
Bernard de Faule	1406	1427
Antoine de Remoules	1427	1448
Guillaume Guéri	1448	1451
Isnard de Grasse du Bar	1453	1483
J. André de Grimaldy	1483	1505
Augustin de Grimaldy	1505	1532
René du Bellay	1532	1534
Benoit Theocrene	1534	1536
(Jean Grenon, vicaire-général)	....	....
Augustin Trivulce	1540	1548
(Claude Grenon, vicaire-général)	....	....
Jean Vallier	1550	1565
Jean Grenon	1566	1568
(Jean-Antoine l'Escuyer, vicaire-général)	....	....
Etienne Deodet	1573	1588
(Alexis Mouton, vicaire-général)	....	....

Grasse et Vence réunis

Guillaume le Blanc	1592	1601
(Alexis Mouton, vicaire-général)	....	....
Etienne de Boucicaut	1604	1624
Jean de Grasse Cabris	1625	1628
(Claude Bernard, vicaire général)	....	....
Jean Guérin	1630	1632
Scipion de Villeneuve	1632	1636
Antoine Godeau	1636	1653

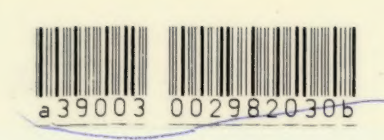
Grasse et Vence séparés

Louis de Bernage	1654	1675
Louis de Roquemartine	1676	1680
Antoine le Conte	1680	1683
(Charles de Villeneuve et Jean Dozol, vicaires généraux)	....	....
Spitalier de Seillans, ci-devant Prêtre de l'Oratoire	1692	1710
Joseph-Ignace-Jean-Baptiste de Mesgrigny	1711	1726
Charles-Léonce-Octavien d'Antelmy	1727	1752
François d'Etienne de St-Jean de Prunières	1753	vivat (1)

NOTA : Ce tableau est sur la Carte de *M. Spitalier de Seillans — Grasse* — 1786.

(1) Ainsi mentionné sur la carte.

Achevé d'imprimer
le 27 décembre 1909


a39003 002982030b